Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16381 – 7,50 F

SAMEDI 27 SEPTEMBRE 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'Asie du Sud-Est envahie par les brouillards d'un désastre écologique

LE PRÉSIDENT indonésien Suharto a présenté, jeudi 25 septembre, ses excuses aux pays d'Asie du Sud-Est pour la catastrophe écologique provoquée par des incendies de forêts ravageant certaines régions d'Indonésie. Environ 600 000 hectares auraient déjà été détruits. Ces feux alimentent un nuage de pollution, qui s'étend jusqu'en Malaisie et menace la Thaïlande et les Philippines. Dans l'Etat de Sarawak (Malaisie), l'état d'urgence a été décrété et l'activité est paralysée. Ce sinistre s'ajoute au phénomène climatique « El Niño », cette masse d'eau qui se déplace régulièrement dans le Pacifique sud, provoquant une sécheresse persistante dans la région. La dégradation de l'environnement en Asie suscite l'inquiétude croissante des organisations internationales, qui s'alarment des nuisances écologiques en Chine.

Lire page 2

Le déficit de la Sécurité sociale atteindra encore 37 milliards à la fin de l'année

Pour rembourser la dette, la ponction de 0,5 % sur tous les revenus sera prolongée de trois ans

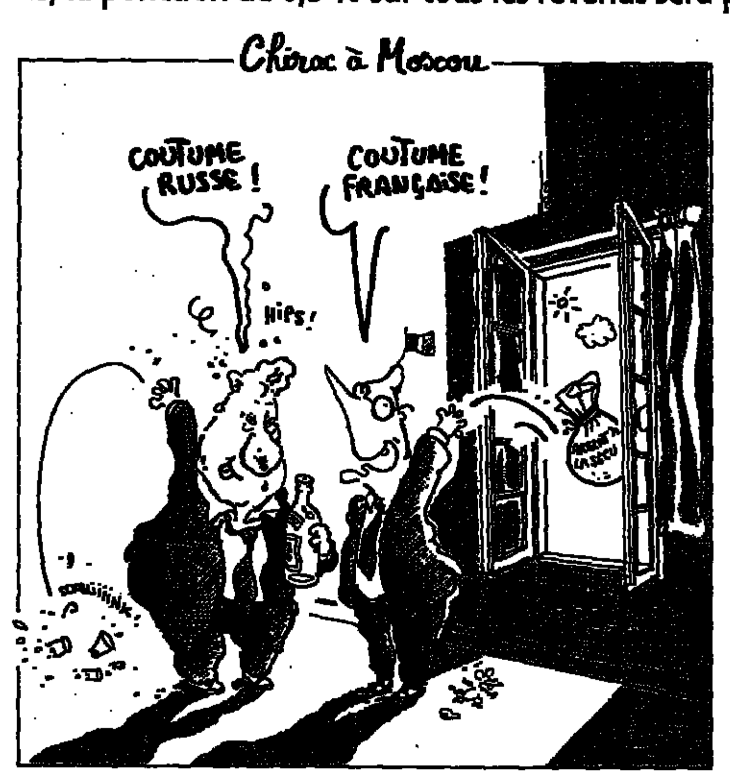
LA COMMISSION des comptes de la Sécurité sociale a annoncé, vendredi 26 septembre, que le déficit du régime général (salariés du privé) atteindra 37 milliards de francs en 1997 et 33 milliards en 1998. Intervenant devant la commission, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, a rendu publiques les grandes lignes du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, qui sera soumis au conseil des ministres du 8 octobre.

Mme Aubry, qui entend ramener le déficit 1998 à 12 milliards de francs et vise l'équilibre en 1999, a présenté un plan d'économies et de recettes nouvelles de 21 milliards : basculement de la cotisation maladie sur la CSG, dont le taux passe à 7,5 % pour les actifs, mise sous condition de ressources des allocations familiales au détriment des ménages aisés, hausse de diverses taxes, etc.

Pour apurer les déficits cumulés en 1996-1997, soit près de 88 milliards de francs, le gouvernement va annoncer une prolongation d'environ trois ans de la contribution au remboursement de la dette sociale (0,5 % sur tous les revenus). Revenant sur la mise sous condition de ressources des allocations familiales, Mme Aubry a notamment déclaré : *« Confrontés à un déficit majeur et aux difficultés de nombreuses familles modestes, nous avons dû, et nous l'assumons, faire le choix de la solidarité. »*

La polémique s'amplifie après la décision du gouvernement de diminuer de moitié, à compter du 1er janvier 1998, le montant de l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED). 65 800 familles ont bénéficié de l'AGED en 1996 et, au total, 2 % des enfants de moins de trois ans sont gardés chez leurs parents par une personne salariée. *« Allocation-vison »* pour les uns, aide indispensable pour les autres, le débat dépasse les clivages politiques. Des parlementaires de gauche comme des organisations familiales de droite font front pour la préserver. La CFDT la défend au nom de l'emploi, FO la condamne. Les représentants des employés de particuliers craignent *« un retour au travail au noir »*.

Lire pages 6 et 11



La Cour des comptes accable la délégation aux rapatriés

S'ESTIMANT *« surveillé, contrôlé, soupçonné et contourné »* par le gouvernement, le délégué aux rapatriés, Guy Forzy, proche de Jacques Chirac, a démissionné jeudi 25 septembre. Quelques heures plus tard, Martine Aubry, ministre de l'emploi et et de la solidarité, faisait savoir que M. Forzy devait, de toute façon, être déchargé de ses fonctions en raison des vives critiques de la Cour des comptes sur sa gestion. Dans un rapport confidentiel remis à Lionel Jospin le 28 juillet et dont nous révélons les conclusions, la Cour dénonce en particulier une utilisation *« discrétionnaire »* des fonds de *« secours exceptionnels »*. Elle souligne en outre que l'action de M. Forzy s'est traduite par *« une diminution sensible des subventions »* aux associations de harkis.

Lire page 10 et notre éditorial page 15

■ L'élection contestée de Jean Tiberi

Le ministère de l'intérieur a transmis au Conseil constitutionnel un avis sévère sur les conditions de l'élection, contestée, du maire de Paris aux législatives dans la capitale. p. 31

■ Les incidents de la Hague

Plusieurs témoins démentent les informations rassurantes des autorités à propos du détartrage de l'usine de la Cogema. p. 12

■ Le CNPF menace

En désaccord avec le gouvernement sur la réduction du temps de travail, le patronat dit hésiter sur sa participation à la conférence sur l'emploi. p. 7

■ Un avion franco-russe

A l'occasion de la visite de Jacques Chirac à Moscou, la France devait signer, vendredi, un contrat avec la Russie pour la construction d'un avion d'entraînement militaire. p. 5

■ Chercheurs de terre

Agriculteurs européens, ils ont été attirés par la terre française, moins chère. Avec plus ou moins de bonheur. p. 14

■ Le pouvoir d'achat des salariés

Une étude estime que le salaire de base progressera en moyenne de 3,5 % en 1997. p. 17

L'union du pape et de Bob Dylan chiffonne les catholiques italiens

ROME
de notre correspondant

Le retour sur scène de Bob Dylan aura lieu lors du 23e congrès eucharistique national, à Bologne, samedi 27 septembre. La quasi fusion des deux événements a plus que surpris en Italie. Non seulement l'Eglise catholique *« se paye » celui qui fut le pape de la musique* contestataire américaine mais son concert devrait avoir lieu à la veille de la clôture de l'assemblée par Jean Paul II. L'information a déclenché une controverse saisissante.

A tel point que l'écrivain et journaliste catholique Vittorio Messori déplore, dans *Famiglia Christiana*, *« que le message ne soit plus l'eucharistie mais devienne : le pape va présenter des chansonnettes. Je vois déjà les titres : le pape disc-jockey. »* La polémique sur cette *« kermesse spirituelle »* est lancée parce que la superstar ne sera plus ni Jésus, ni le pape, ni le message de l'Eglise italienne, mais un concert avec pour vedette *« le prophète de 68, comme si nous voulions nous mettre à la page avec un chanteur d'il y a trente ans »*, regrette M. Messori. Encore Dylan ne sera-t-il pas seul. Seront également présents Adriano Celentano, Lucio Dalla et Gianni Morandi. Trois cent mille personnes sont attendues pour ce rendez-vous inhabituel de la pop et de la foi. Il n'y pas si longtemps encore, le rock et ses dérivés étaient considérés comme une expression satanique.

Aujourd'hui, la Conférence épiscopale italienne (CEI) a fait son *mea culpa* et a *« demandé pardon aux jeunes pour le retard avec lequel l'Eglise s'est rapprochée de cette musique »*. Un album intitulé *Hope music festival*, composé de chansons catholiques accommodées à la sauce funky, pop, blues, a été enregistré au Festival de San Remo. Ces chants seront entonnés avant le grand concert de samedi dont ont été exclus une bonne partie des interprètes habituels, ceux que l'on appelle *« les chanteurs de Dieu »*.

C'est là un autre sujet de friction, et non des moindres. Religieux et laïcs qui animent généralement ces réunions n'ont pas apprécié d'être laissés pour compte. Le frère Giuseppe Cionfoli se demande carrément, dans le *Corriere della Sera*, pourquoi *« il est fait des ponts d'or à un communiste comme Dylan, à un divorcé comme Morandi et à un Dalla aux mœurs douteuses »*. Les exclus sont en colère. *« On a mis l'accent sur les noms célèbres, le business, et l'on a oublié ceux qui font de la musique en tenant compte des valeurs spirituelles »*, s'indigne Gianni Rugginenti, patron d'une maison de disques. Afin de faire monter la mayonnaise, le journal communiste *Il Manifesto* a dénoncé cette *« sorte de répétition générale du grand business de l'an 2000 »* et du jubilé.

La réplique de l'*Avvenire*, quotidien de l'épiscopat, n'a pas traîné : *« Les journalistes du* Manifesto *sont des m'as-tu-vu. Ils n'utilisent pas leur matière grise… Lorsqu'ils s'intéressent au pape et aux catholiques en général, ils finissent toujours par parler de sexe et d'argent. »* Vittorio Messori suggère que Jean Paul II s'abstienne de cautionner par sa présence cette *« discothèque à usage religieux »* en n'assistant pas à cette veillée des jeunes sur fond de rock. La rencontre du troisième type entre le vieil homme en blanc et le contestataire désormais en quête d'absolu aura-t-elle lieu ? Réponse samedi soir.

Michel Bôle-Richard

Le vélo tient le haut du pavé

LA MOTO n'est plus la seule vedette du Mondial du deux-roues, dont la troisième édition s'est ouverte à Paris vendredi 26 septembre. La bicyclette tient le haut du pavé. Elle est devenue un objet technologique qui tend à se diversifier : le vélo tout-terrain (VTT) est concurrencé par le vélo tout-chemin (VTC) mais aussi par le vélo de course classique, renouvelé. Alors que le succès du scooter ne se dément pas, la moto connaît elle aussi une seconde jeunesse. Les ventes de petites 125 cc ont explosé et les choix de *« gros cubes »* s'élargissent. Les motards sont de plus en plus intéressés par l'agrément de conduite et de moins en moins par les performances pures.

Lire page 23

Le crime d'écrire

« LES FAITS méritent une condamnation à une peine d'emprisonnement avec sursis, les peines d'amendes n'étant pas suffisantes à elles-mêmes pour condamner ce genre de délit, les amendes à payer tombant incontestablement dans les pertes du journal. » C'est par cette phrase étonnante que la cinquième chambre de tribunal de Nice, présidée par Marie-Claude Chizat, justifie la condamnation, le 18 septembre, à un mois de prison avec sursis de Thierry Verret, directeur de la publication de *L'Evénement du jeudi*, reconnu coupable de diffamation envers Jacques Peyrat, maire de Nice.

Dans son édition du 1er août 1996, l'hebdomadaire avait, sur un ton quelque peu pamphlétaire, rappelé l'itinéraire politique de M. Peyrat, qui fut membre de Front national avant de rejoindre le RPR. L'affaire était ordinaire et l'article a été jugé diffamatoire sans créer de véritable surprise. Mais la peine infligée est sans commune mesure avec les sanctions habituellement prononcées depuis plusieurs dizaines d'années en matière de diffamation.

Si la violence des mots existe, quand il ne s'agit que de mots, la prison avec sursis est réservé à des affaires particulièrement graves de provocation à la haine raciale ou d'apologie au crime. Il est parfois arrivé que certains tribunaux de province, mal informés sur une jurisprudence qui appartient presque exclusivement à la 17e chambre correctionnelle de Paris, s'égarent dans un jugement vite corrigé par les cours d'appel. Mais la décision des magistrats du tribunal de Nice ne repose pas sur un défaut de culture juridique, qui aurait été bien pardonnable dans une matière aussi complexe que la diffamation.

Ce n'est ni une erreur, ni un accident, car à l'audience, le substitut Jean-Claude Gravereau avait déjà demandé une peine de trois mois de prison avec sursis et la motivation du tribunal, même si elle est maladroite, ne laisse aucun doute sur les intentions des juges. En substance, ils estiment que les amendes étant payées par le journal, elles sont inefficaces *« pour ce genre de délit »*, c'est-à-dire pour la diffamation en général. Me Bernard Prévost, co-auteur avec l'avocat général Philippe Bilger du *Que sais-je ?* sur le droit de la presse, ne cache pas sa surprise : *« Dans son jugement, le tribunal estime que l'amende est inadapté* « à ce genre de délit ». *En faisant cela, il se substitue au législateur et critique la loi, qui a prévu que les juges puissent prononcer des peines d'amendes. »*

Maurice Peyrot

Lire la suite page 15

Avant-garde musicale

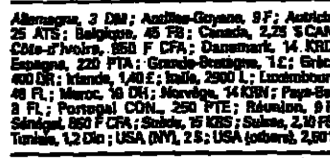


GYÖRGY LIGETI

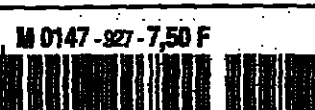
LE HONGROIS György Ligeti, compositeur vivant le plus joué dans le monde – en ce moment à Paris, au Théâtre du Châtelet – défend, dans un entretien au *Monde*, l'exigence de la recherche musicale d'avant-garde. A soixante-quatorze ans, il a gardé *« intacte une forme de curiosité »*, affirme-t-il, et le goût du risque.

Lire page 26

International	2	Finances/marchés	20
France	6	Aujourd'hui	22
Société	10	Jeux	25
Régions	12	Météorologie	25
Carnet	13	Culture	26
Horizons	14	Abonnements	29
Entreprises	17	Kiosque	29
Communication	19	Radio-Télévision	30



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.


M 0147 - 927 - 7,50 F

ENVIRONNEMENT Les immenses incendies qui s'étendent sur des centaines de milliers d'hectares en Indonésie ont créé un nuage qui asphyxie une partie importante de l'Asie du Sud-Est. Ce brouillard de pollution, dont on redoute les effets sur la santé, a d'ores et déjà provoqué un ralentissement considérable de l'activité en Malaisie. ● LES EFFETS DÉVASTATEURS des incendies s'ajoutent à ceux d'« El Niño », ce phénomène climatique régional responsable d'une sécheresse persistante dans le Pacifique-sud voisin et de la baisse des ressources alimentaires. ● CES DÉSORDRES CLIMATIQUES frappent une région réputée pour la rapidité d'un développement économique qui s'est effectué aux dépens de l'environnement. La Banque mondiale s'inquiète notamment de la situation en Chine, qui serait un des pays parmi les plus pollués au monde.

Les feux de forêt provoquent une catastrophe écologique en Asie du Sud-Est

Des incendies en Indonésie alimentent un brouillard de pollution qui atteint la Malaisie et menace la Thaïlande et les Philippines. Il s'agit d'un désastre sans précédent pour une région dont le développement économique est insuffisamment contrôlé

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

« Avec une telle pollution, rien n'est plus prévisible qu'un nombre substantiel de morts prématurées... Il y aura des dizaines de milliers de malades et nous n'avons pas encore vu la moitié de ce désastre, sans précédent en termes médicaux », juge Anthony Hedley, un spécialiste de Hongkong. Déjà, le « brouillard » de pollution alimenté par des feux de forêts, qui couvre la péninsule malaisienne et le nord de Bornéo, aurait fait deux morts. Cinquante mille personnes ont réclamé des soins.

Toute activité a pratiquement cessé à Sarawak, Etat malais du nord de Bornéo, où l'état d'urgence a été décrété le 19 septembre. Ecoles et manufactures y sont fermées. Les quelque deux millions d'habitants de l'Etat se sont précipités pour accumuler des provisions après avoir été invités à se calfeutrer chez eux. *« Pour procéder à une évacuation, il faut trouver un lieu d'accueil, ce qui n'est pas facile »*, a déclaré Mahathir Mohammad, premier ministre malais, en soulignant que l'Etat voisin du Sabah était également affecté par le phénomène.

POUR L'HUILE DE PALME

A Jambi, une ville de trois cent mille habitants du centre de l'île indonésienne de Sumatra, proche des foyers d'incendie, la vie est devenue insupportable. La visibilité n'y est que d'une quinzaine de mètres. L'atmosphère est si polluée que respirer revient, certains jours, à inhaler la fumée de quelques paquets de cigarettes. Masques et filtres à air sont peu efficaces. Les hôpitaux sont pleins ; deux étages du seul hôtel de luxe de la ville ont été réquisitionnés pour accueillir des malades à l'abri de climatiseurs. *« La multiplication des cancers du poumon, dans les années qui viennent, est une possibilité »*, estime un médecin local.

Quelque deux mille incendies de saison sèche ont été repérés, par satellite, dans le sud de Sumatra et à Kalimantan, la partie indonésienne de Bornéo. Le plus souvent, ils sont allumés dans le sillage des forestiers, qui ne coupent pas tous les arbres, afin de dégager le terrain pour planter des palmiers à huile. Ce brûlage est beaucoup moins onéreux que le déblayage manuel et même, quand une piste a déjà été tracée, que le bulldozer. La demande internationale s'étant renforcée, l'Indonésie a exporté, l'an dernier, pour plus de 1 milliard de dollars d'huile de palme, une augmentation de 32 % en l'espace de cinq ans.

Les feux sont également encouragés par la politique de « transmigration » qui a pour objet de désengorger Java, où s'entassent la moitié des 200 millions d'Indonésiens. Ceux qui, moyennant une aide gouvernementale, quittent l'île surpeuplée pour les autres îles de la périphérie défrichent en incendiant. Enfin, mais c'est un facteur marginal, des cultures itinérantes sur brûlis sont encore pratiquées par certaines ethnies.

Les incendies, qui auraient déjà ravagé entre 600 000 et 800 000 hectares de terres à Sumatra, au Kalimantan, à Sulawesi (Célèbes) et en Irian Jaya, ont créé une immense chape de très fines particules qui retient les autres pollutions (émissions des véhicules et industries) et réchauffe une atmosphère devenue, du coup, irrespirable. Les villes sont donc les premières affectées. Cette nappe, qui a tendance à remonter vers le nord, couvre aujourd'hui une partie de l'archipel indonésien, la péninsule malaise et même le sud de la Thaïlande, où deux aéroports ont été fermés faute de visibilité. Elle s'étend également à la partie malaise de Bornéo et au sud de l'archipel philippin.

La priorité est donc d'éteindre, en territoire indonésien, les incendies. Le président Suharto a rappelé avec fermeté, le 9 septembre, qu'il est interdit depuis 1995 d'allumer des feux, annonçant enquêtes et poursuites judiciaires. Des spécialistes français et japonais ont été dépêchés en Malaisie, pays qui a offert, de son côté, d'envoyer six cents sapeurs à Sumatra.

Mais l'étendue de ces feux est telle que seule l'intervention de pluies pourrait réduire de façon sérieuse l'ampleur de la catastrophe.

PRIER

C'est à ce stade qu'interviennent les effets d'« El Niño », dont la force inhabituelle, cette année, a déjà provoqué une sécheresse alarmante dans le Pacifique-Sud voisin. Attendu en octobre, le début des pluies pourrait donc être retardé de quelques semaines sur toute la région affectée. Expérimentée en Malaisie ces derniers jours, l'injection de solutions salines dans les nuages, afin de provoquer des pluies artificiellement, n'a en apparence eu que des effets limités. Une partie de la région continue de vivre dans une semi-obscurité.

Les conséquences économiques pourraient être importantes : déficit céréalier, chute du tourisme, ralentissement général des activités et note médicale. En Malaisie, des expatriés, y compris des diplomates, ont déjà décidé d'envoyer leurs familles, pour quelque temps, sous des cieux plus salubres. Les carnets de commandes des voyagistes, en Indonésie, se réduisent. Le ministère belge des affaires étrangères a conseillé à ses ressortissants d'éviter les voyages en Malaisie. Le trafic aérien est de plus en plus perturbé sur les lignes intérieures. Parfois condamnés à demeurer chez eux, et à boire beaucoup d'eau, les victimes du « brouillard » polluant n'ont plus qu'à prier Dieu pour que les pluies reviennent le plus vite possible.

Jean-Claude Pomonti

Une catastrophe régionale : les feux auraient ravagé 600 000 hectares de terres



Les conséquences d'« El Niño »

Tous les trois à quatre ans a lieu dans les eaux équatoriales de l'océan Pacifique, au moment de Noël, une anomalie climatique aux conséquences parfois dramatiques appelée « El Niño » en référence à l'Enfant Jésus. Une masse d'eau chaude, de la taille des Etats-Unis, se déplace d'ouest en est, en direction des côtes du Chili et du Pérou, provoquant pendant plusieurs mois des perturbations météorologiques sur toute la planète. Les côtes habituellement sèches du Pérou et de l'Equateur subissent des pluies diluviennes, et les zones au climat humide, comme l'Asie du Sud-Est, les Philippines et le nord de l'Australie connaissent de fortes sécheresses. « El Niño » provoque aussi des tempêtes et des lames de fond sur la côte ouest des Etats-Unis, et des cyclones à Hawaï et en Polynésie. Les conséquences économiques d'un tel phénomène sont considérables. Le Niño de 1983-1984 est resté célèbre pour la violence de ses effets. Il a causé des milliers de morts et des dommages estimés à 13 milliards de dollars.

L'impact est limité à la région et n'affectera pas le climat mondial

LES GAZ et les projections dégagés lors de l'éruption du volcan philippin Pinatubo, en 1991, avaient perturbé le climat mondial. Les gigantesques incendies qui embrasent actuellement le Sud-Est asiatique peuvent-ils avoir les mêmes conséquences ? Les scientifiques ne le pensent pas.

En se réveillant après six cent trente-cinq ans de calme, le Pinatubo avait injecté des milliers de tonnes de cendres et aérosols dans la stratosphère. Pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, ils avaient tourné autour de la Terre, perturbant la chimie de la haute atmosphère et faisant écran entre le Soleil et le sol. Résultat : la température globale de notre planète avait baissé, en 1992, d'une fraction de degré, entraînant des répercussions sensibles, clairement mises en évidences par les climatologues.

Selon Hervé Le Treut, directeur de recherches au laboratoire de météorologie dynamique du CNRS, les feux de forêts, même très importants, n'ont pas un effet comparable. *« Les fumées ne vont pas monter très haut dans l'atmosphère. Contrairement à l'éruption du Pinatubo, elles n'atteindront pas la stratosphère – qui commence entre 12 et 15 kilomètres d'altitude –, ce d'autant plus que la région est soumise à des fortes pressions atmosphériques, des descendances d'air sec, qui expliquent aussi l'ampleur des incendies. »* En revanche, souligne Hélène Cachier, chercheur au centre de faible radioactivité (CEA-CNRS), leur impact dans le cycle du gaz carbonique ne sera pas négligeable : *« Les feux de forêts, par le CO_2 qu'ils dégagent, jouent un rôle dans l'effet de serre et participent au réchauffement de la planète. »*

« Cependant, nuance Mme Cachier, *c'est surtout sous l'angle de la pollution qu'il faut aborder ce genre de scénario-catastrophe. La combustion de la forêt étant imparfaite, en plus du gaz carbonique, des particules sont émises, des suies et des aérosols organiques. A la surface de ces aérosols sont attachés des hydrocarbures cancérigènes, des acides, etc. »* De plus, sous l'effet des rayons du soleil, les gaz émis se transforment et deviennent toxiques. *« En fait,* explique ce chercheur, *avec un feu de forêt, on retrouve exactement les composants du "smog" de Los Angeles. C'est analogue à une pollution urbaine, comme celle que nous avons connue à Paris cet été. »* D'ici à quelques semaines, tous ces polluants dangereux pour la santé disparaîtront, emportés par les pluies.

ÉQUILIBRES NATURELS ROMPUS

Bien des équilibres naturels risquent d'être rompus à l'échelle de la région. *« A priori, un impact climatique est à prévoir, puisque la forêt ne sera plus là,* anticipe Hervé Le Treut. *Cela modifiera les phénomènes d'évaporation du sol et l'indice de réflexion des rayons du soleil. On peut aussi attendre un changement du régime local des pluies, même s'il est difficile de prédire dans quel sens. »*

Les scientifiques interrogés rappellent également que, dans ces forêts tropicales, l'humus, peu épais, est « tenu » par la végétation. En l'absence de celle-ci, la couche utile du sol risque fort d'être lessivée par les pluies, comme cela a été observé dans la forêt amazonienne. Une fois que les incendies seront éteints, ou bien les terres brûlées seront cultivées, ou bien s'installera une forêt secondaire, qui ne retrouvera jamais la densité et la richesse de celle qui aura disparu. De plus, il ne faut pas oublier qu'une forêt tropicale est habitée. Les feux et la fumée risquent aussi d'avoir un effet désastreux sur les populations d'animaux, dont certaines, comme celle de l'orang-outan en Indonésie, sont déjà en diminution.

Pierre Barthélémy

Plus de 500 000 Papous manquent d'eau et de nourriture

AUCKLAND
de notre correspondante dans le Pacifique-sud

Dès la fin du mois de mai, les experts avaient annoncé l'arrivée imminente d'un terrible « El Niño » dans la région du Pacifique-sud, précisant que le phénomène climatique pourrait dépasser son record, enregistré en 1982-1983. Depuis quelques semaines, les effets de celui que l'on appelle aussi ENSO (El Niño southern oscillation) se constatent en effet à travers l'Océanie sans que les instituts régionaux spécialisés puissent anticiper précisément les manifestations du phénomène, qui varient en fonction des zones géographiques.

Ainsi, alors que le nord-est de la Polynésie française devrait recevoir plus de pluie que les normales saisonnières, l'ouest du Pacifique subit une sécheresse exceptionnelle. La Nouvelle-Calédonie, Fiji, Vanuatu, et la côte-est de l'Australie souffrent de cette vague de sécheresse qui monte au nord jusqu'en Indonésie, englobant Tuvalu et Kiribati. Mais dans la région, c'est pour le moment en Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) et en Irian Jaya (Indonésie) que les dégâts causés par « El Niño » sont les plus dramatiques. A la sécheresse se sont en effet ajoutées de sévères gelées qui ont mis à mal certaines cultures.

Selon le ministre de la santé papou, Judah Akesim, entre 500 000 et un million de personnes (sur 4,5 millions d'habitants) manqueraient dangereusement d'eau, de nourriture ou de médicaments. Les autorités incitent la population, en particulier dans les montagnes, à reprendre le « régime de crise » traditionnel : insectes, grenouilles, racines et feuilles de bananiers, plutôt que de s'attendre à une assistance extérieure. La grande mine d'Ok Tedi, qui produit or et cuivre, a dû fermer ses installations début septembre, la rivière Fly, son principal lien d'accès, étant désormais à sec. La mine d'or de Porgera a également fermé ses portes, faute d'eau. L'Australie, qui a déjà envoyé des vivres, vient de dépêcher une équipe d'experts dans cette ancienne colonie australienne. Parallèlement, les pompiers de Nouvelle-Galles-du-sud, régulièrement confrontés à des feux de forêts et qui sont déjà intervenus en 1991 et 1994 en Indonésie, se sont dit prêts à apporter à nouveau leur aide à leur grand voisin du Nord.

En Australie, on prévoit une récolte de blé de 29 % inférieure à celle de 1996. En juillet, le Bureau australien de l'agriculture et des ressources économiques (Abare) annonçait une perte d'environ 1,8 milliard de dollars australiens, mais ces premières estimations alarmistes pourraient être exagérées, certaines pluies torrentielles ayant momentanément interrompu la sécheresse. Divers instituts régionaux comparent sans hésiter ce « El Niño » à celui de 1982, qui avait coûté à l'Australie deux points de croissance. Mais le docteur David Nicholls, spécialiste du phénomène au bureau de météorologie australien, estime qu'il est encore trop tôt pour dire s'il s'agit vraiment d'un « El Niño » record, tout en accordant que certains indices sont *« des plus sérieux »*.

Il faut dire que « El Niño » arrive alors que la région s'inquiète vivement du réchauffement de la planète. La réunion des seize pays indépendants du Pacifique-sud, qui vient de se tenir aux îles Cook, avait comme thème principal le changement de climat. Certains micro-Etats (comme le Tuvalu et le Kiribati) étant composés d'atolls ou d'îles coralliennes qui sont, en tous points, à moins de deux mètres au dessus de la mer, ne survivraient pas à une élévation du niveau de l'océan. Or, l'effet de serre contribue à la dilatation des océans.

Grand consommateur et exportateur de charbon, dont l'émission dans l'atmosphère sous forme de gaz carbonique est à l'origine de l'effet de serre, l'Australie considère que les objectifs recommandés au niveau international pour réduire les taux d'émission de gaz carbonique sont impossible à atteindre. En marge du forum, un responsable australien serait allé jusqu'à déclarer qu'il serait plus efficace d'évacuer les îles menacées de submersion, plutôt que de demander aux pays industrialisés comme l'Australie de réduire ses taux d'émission de CO_2. Seule contre les quinze autres pays de la région, l'Australie a néanmoins réussi à imposer son point de vue dans le communiqué final du forum.

Florence de Changy

La pollution en Chine inquiète la Banque mondiale

LA CHINE méditera-t-elle l'amère expérience que l'Asie du Sud-Est est en train de faire d'un décollage économique insuffisamment contrôlé ? Il faut l'espérer tant les perspectives en matière d'environnement s'annoncent médiocres dans l'empire du Milieu. *« La Chine est l'un des pays les plus pollués du monde »*, explique le dernier rapport de la Banque mondiale sur la Chine (*Le Monde* du 19 septembre) qui promet un *« avenir sombre »* pour l'environnement si les tendances actuelles se poursuivent. Selon la Banque mondiale, ces nuisances écologiques sont à l'origine de 289 000 décès par an et représentent un coût total pour la société équivalant à 7 ou 8 % du PIB.

Le phénomène est alimenté par deux facteurs. D'abord, une consommation énergétique basée à 80 % sur le charbon : près de la moitié des émissions de particules et d'oxyde de souffre sont dûes à des installations industrielles consommatrices de charbon.

PLUIES ACIDES

Ensuite, une urbanisation accélérée qui s'est traduite par une augmentation de la population citadine de 180 millions entre 1978 et 1995, à laquelle s'ajoute une *« population flottante »* de plus de 50 millions de travailleurs migrant de chantiers en chantiers. Dans ces zones urbaines, le parc automobile s'accroît de 10 % par an. Les émissions nocives de véhicules à Pékin sont équivalentes à celles de Los Angeles alors que le parc automobile de la capitale chinoise ne représente que 10 % de celui de la ville de la côte ouest américaine.

Les conséquences sur la santé sont inquiétantes. Selon la Banque mondiale, le taux de mortalité causée par des malaises pulmonaires en Chine est cinq fois supérieur à celui enregistré aux Etats-Unis. Cet air pollué provoque en outre des pluies acides dont l'impact est jugé particulièrement grave en Chine du Sud. La Banque mondiale cite une étude du bureau de protection de l'environnement de Chongqing indiquant que le quart de la récolte maraîchère locale a été endommagé par les pluies acides en 1993.

Une telle dégradation de l'environnement chinois inquiète les pays voisins, notamment le Japon, qui est directement concerné par les émissions venant du continent. La communauté internationale exerce une pression croissante sur les autorités pékinoises pour qu'elles durcissent leur dispositif de lutte contre la pollution, le mouvement Greenpeace ayant même fait de la Chine un des ses principaux objectifs de ces prochaines années. Si Pékin ne réagit pas avec fermeté, avertit la Banque mondiale, les émissions d'oxyde de souffre augmenteront vers 2020 de 60 % et le nombre de décès causés par la seule pollution de l'air grimpera à 600 000 par an. La sonnette d'alarme est tirée.

F. B.

Le « cas Winnie Mandela » passionne l'Afrique du Sud

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Après plusieurs semaines de révélations contradictoires, Winnie Madikizela-Mandela devait comparaître, vendredi 26 septembre, devant la Commission vérité et réconciliation (TRC) pour s'expliquer sur les accusations de meurtre portées contre elle. Lors d'une audience à huis clos, l'ex-épouse du président Nelson Mandela est appelée à témoigner sur dix-huit affaires différentes, dont au moins huit assassinats, selon la presse sud-africaine.

La TRC est chargée de faire la lumière sur les crimes commis au temps de l'apartheid par les défenseurs du régime, mais aussi par ses adversaires. Winnie doit ainsi répondre de la disparition de plusieurs membres de son entourage à la fin des années 80, quand elle était encore l'une des figures de proue de la lutte contre la ségrégation raciale.

Après la réouverture de l'enquête par la TRC, d'anciens proches de la Pasionaria des townships ont affirmé qu'elle avait participé à l'assassinat du jeune Stompie Seipei, pour lequel la justice l'a innocentée dans des conditions contestées. Ils l'accusent aussi d'avoir commandité le meurtre de son médecin personnel, Abu-Baker Asvat (*Le Monde* du 10 septembre). Personnage controversé, mais populaire chez les Noirs les plus défavorisés, M[me] Madikizela-Mandela n'a cessé de clamer son innocence, dénonçant un complot ourdi par ses adversaires. Elle soupçonne certains éléments au sein même de son parti, le Congrès national africain (ANC), de vouloir se débarrasser d'elle. Représentante de l'aile gauche de l'ANC, Winnie dérange à l'approche du congrès de décembre, qui doit décider de la succession de son ex-époux à la tête du parti et du pays.

SOUTIEN RÉSERVÉ

L'Afrique du Sud se passionne pour cette affaire. Bien décidée à faire face, Winnie s'est déclarée prête à une confrontation avec ses accusateurs et à une réouverture du procès Stompie. Convaincue de n'avoir rien à cacher, elle refuse de demander l'amnistie auprès de la TRC et exige de comparaître devant la commission en audience publique. Ses avocats ont néanmoins demandé un report de l'examen de l'affaire afin d'étudier les dernières accusations portées contre leur cliente. Le dossier, en effet, s'est encore alourdi ces derniers jours, avec de nouvelles révélations faites par Jerry Richardson, ancien proche de Winnie emprisonné pour le meurtre de Stompie. M. Richardson affirme que M[me] Madikizela-Mandela a non seulement commandité l'assassinat de l'adolescent, mais aussi celui d'une jeune fille de son entourage soupçonnée, comme Stompie, d'être une informatrice de la police.

Mais, contrairement à ce qu'affirme un autre témoin-clé, Katiza Cebekhulu, exilé en Angleterre, M. Richardson a déclaré que l'ex-épouse du président Mandela n'a pas directement participé à l'assassinat de Stompie. La crédibilité de M. Cebekhulu a aussi été mise en cause par le chef de la police sud-africaine, qui a affirmé que ses services l'avaient toujours considéré comme un témoin peu fiable, et plusieurs sources désignent M. Cebekhulu comme un ancien agent de l'apartheid.

M[me] Madikizela-Mandela a, par ailleurs, reçu un soutien politique important. En dépit des accusations portées contre elle, la Ligue des femmes de l'ANC vient de la désigner comme sa candidate à la vice-présidence du parti pour le congrès de décembre. Coincés entre la volonté de se débarrasser d'elle et le souci d'éviter d'en faire une martyre aux yeux de la communauté noire, les dirigeants de l'ANC, eux, se cantonnent dans un soutien réservé. Nelson Mandela s'est ainsi contenté d'affirmer qu'il ne fallait pas condamner son ex-épouse tant qu'elle n'avait pas été reconnue coupable.

Frédéric Chambon

L'Afrique francophone craint d'être marginalisée au sein du FMI

Les réformes de structure du Fonds inquiètent les pays en voie de développement

L'augmentation de capital du Fonds monétaire international (FMI), dont l'assemblée annuelle s'est terminée jeudi 25 septembre à Hongkong, risque d'avoir pour conséquence de réduire la présence des représentants des pays d'Afrique francophone au sein du conseil d'administration du FMI.

HONGKONG
de notre envoyé spécial

Certaines des dernières décisions prises par le Fonds monétaire international (FMI) provoquent l'inquiétude des pays en développement. Ces derniers estiment être désavantagés par la nouvelle répartition des voix résultant de l'augmentation des fonds propres du FMI, décidée lors de l'assemblée annuelle de Hongkong, qui s'est achevée le 25 septembre (*Le Monde* du 23 septembre). Au lendemain de cette décision, Chakravarthy Rangaraja, le gouverneur de la banque centrale indienne, a réclamé un nouveau mode de calcul des droits de vote au conseil d'administration du Fonds. Mais c'est du côté des pays de l'Afrique francophone que la préoccupation est la plus grande.

L'augmentation de capital du FMI entraîne une nouvelle répartition des droits de vote et « *amoindrit la part des pays africains francophones, qui risquent de ne plus remplir les critères leur permettant de continuer à figurer au conseil d'administration du Fonds* », explique Marcel Doupamby-Matoka, ministre gabonais de l'économie et des finances et porte-parole du « groupe des 24 » (« G24 », regroupant les pays en développement) auprès du Comité intérimaire, le bras exécutif du FMI. « *Alors que les pays africains représenteraient au total 4 % des droits de vote et ne verraient pas leur présence menacée, le groupe des pays francophones, à lui seul, tomberait en deçà de 2 %, ce qui le priverait d'un siège au conseil* », souligne-t-il. Michel Camdessus, le directeur-général du Fonds, a cependant voulu rassurer les pays d'Afrique francophone en affirmant que « *la composition du Conseil ne serait pas modifiée* ».

ALLÈGEMENT DE LA DETTE

Pour ce qui est de la dette, problème récurrent du continent alors que, paradoxalement, l'aide au développement a atteint, en 1996, son plus bas niveau depuis cinquante ans, M. Doupamby-Matoka se félicite de l'importance que le FMI et la Banque mondiale continuent à attacher à cette question, et notamment de l'initiative sur la dette des Pays pauvres très endettés (PPTE). Cette nouvelle procédure financière, mise au point à l'automne 1996, prévoit d'alléger la dette des pays qui acceptent d'appliquer, pendant six ans, un certain nombre de réformes économiques.

Satisfaits de la formule, les pays africains réclament toutefois que la durée de cette période de probation soit réduite (ce n'est qu'au bout de trois ans de mise en observation que les pays concernés peuvent prétendre au PPTE) et que l'interprétation des critères permettant de s'adresser à ce nouveau guichet soit plus flexible, de façon à permettre à un plus grand nombre de pays de se porter candidats.

A l'heure actuelle, seuls l'Ouganda, le Burkina-Faso et la Bolivie ont été jugés éligibles. Trois autres pays (Côte-d'Ivoire, Mozambique et Guyana) sont en liste d'attente. James Wolfensohn, le président de la Banque mondiale, estime que d'ici à l'an 2000 une vingtaine d'autres pays pourront bénéficier du PPTE. Actuellement, le FMI, la Banque mondiale et un certain nombre de pays occidentaux donateurs consacrent au total 4,2 milliards de dollars à l'allègement multilatéral de la dette des pays les plus démunis.

Les pays d'Afrique francophone doivent faire face à une autre échéance : la création de l'euro, le 1er janvier 1999, avec ses répercussions inévitables sur la zone franc. « *C'est une question vitale*, souligne le ministre gabonais. *Nous sommes liés à la France par une parité monétaire fixe et par des mécanismes qui reposent sur le compte d'opération ouvert auprès du Trésor français. Un mécanisme qui garantit la stabilité de notre monnaie et l'obtention des devises dont nous avons besoin.* »

Serge Marti

Yasser Arafat lance une offensive ostensible contre le Hamas

La police palestinienne est passée à l'action

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Depuis sa création, il y a dix ans à Gaza, la force d'attraction principale du Mouvement de la résistance islamique (Hamas) repose sur ses activités charitables. C'est à cette structure complexe, à la fois réseau d'entraide authentique et vivier naturel pour militants fanatisés, que Yasser Arafat, fermement poussé par Israël et Washington, s'est résolu à s'attaquer. Jeudi soir 25 septembre, au cours d'une vaste opération organisée sous l'œil des caméras de télévisions étrangères, la police palestinienne autonome est donc passée à l'action à Gaza et à Naplouse, fermant d'autorité seize bureaux et associations directement affiliés au Hamas.

La plus importante institution visée est l'Association islamique, qui gère des crèches, quelques écoles coraniques, des dispensaires, des clubs de sport et des soupes populaires. Une petite chaîne de télévision privée sympathisante qui émet dans la région de Naplouse a également été fermée par la police. Plusieurs dizaines de militants politiques ont en outre été arrêtés. Officiellement, selon un porte-parole de Yasser Arafat, c'est parce que « *la vie quotidienne des Palestiniens souffre grandement des conséquences des actes irresponsables* » perpétrés par les islamistes – allusion au cycle infernal attentats-répression-bouclage-paupérisation – que le pouvoir autonome est passé à l'action.

La volonté de M. Arafat est d'apparaître aux yeux du monde comme le bon élève qui écoute les « conseils amicaux » du grand oncle américain, tandis que Benyamin Nétanyahou n'en fait qu'à sa tête et irrite la planète entière en multipliant les provocations que constitutent les annonces de développement de colonies juives dans les territoires occupés, la dernière en date remontant à mercredi.

PRESSIONS SUR M. NÉTANYAHOU

Le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albdght, est agacée par l'attitude du gouvernement nationaliste israélien et du peu de cas que celui-ci semble faire des recommandations américaines, notamment en matière de « gel » de la colonisation. « *Quand j'étais sur place, j'ai demandé un arrêt de jeu*, a-t-elle rappelé jeudi. *Je demande au premier ministre Nétanyahou de* [le] *respecter.* » Le porte-parole du département d'Etat, James Rubin, a par ailleurs reconnu que le gouvernement israélien n'avait pas daigné informer à l'avance M[me] Albright de son intention d'autoriser les nouvelles constructions lors d'une conversation téléphonique tenue mercredi.

Mais le secrétaire d'Etat n'ignore pas que M. Nétanyahou dispose de suffisamment d'alliés, démocrates et républicains, au Congrès, à Washington, pour entraver toute forme de pression qui pourrait être envisagée à son encontre par l'administration de Bill Clinton. « *Tout se passe*, résumait jeudi Hanane Ashraoui, ministre palestinienne des universités, *comme si Nétanyahou savait qu'il pouvait compter sur la faiblesse de l'administration Clinton pour multiplier les provocations de manière à tuer définitivement le processus de paix.* »

Patrice Claude

Selon l'ONU, le continent va continuer de s'appauvrir au siècle prochain

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

En marge de l'assemblée générale des Nations unies, les quinze ministres des affaires étrangères des pays membres du Conseil de sécurité ont participé, jeudi 25 septembre, à une réunion sur la résolution des crises en Afrique, la seule région du monde où la pauvreté va s'accroître au siècle prochain, selon le secrétaire général, Kofi Annan. Les ministres ont entendu Madeleine Albright, le secrétaire d'Etat américain, Robert Mugabe, président du Zimbabwe, ainsi que Salim Ahmed Salim, le secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Tous se sont engagés à redoubler d'efforts en faveur du continent.

Le fait que, depuis le début du mois de juin, la communauté internationale n'ait pas été capable de mettre sur pied le moindre bataillon afin d'enrayer les tueries au Congo-Brazzaville n'a pas été mentionné. Quant à l'aide économique, elle a été drastiquement réduite depuis la fin de la guerre froide. Néanmoins, comme l'a dit Hubert Védrine, le ministre français des affaires étrangères, cela « *ne fait jamais de mal de parler de l'Afrique* ». Organisée à l'initiative américaine, la réunion était destinée à rassurer l'Afrique, qui craint que la réforme de l'ONU n'entraîne d'autres réductions. M[me] Albright a profité de l'occasion pour annoncer son voyage dans ce continent avant la fin de l'année et rappeler que le président Bill Clinton s'y rendrait « *prochainement* ».

Hubert Védrine a estimé que la « *poursuite de la réduction de l'aide constituerait un risque majeur d'aggravation des tensions et des crises* », expliquant que la France avait « *clairement choisi sa politique en Afrique ; elle l'adapte et la modernise, mais elle ne se désengagera pas du continent* », a-t-il affirmé.

Les Américains ont été invités par les Africains à réétudier l'embargo contre la Libye, imposé après les attentats commis en 1988 et 1989 contre le Boeing de la Panam et le DC-10 d'UTA. La Russie s'est rangée du côté des Africains, Evgueni Primakov, le ministre des affaires étrangères, demandant publiquement un compromis sur les sanctions au *Conseil de sécurité*.

Afsané Bassir Pour

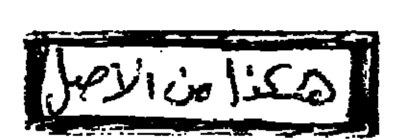
Tous les soldats rwandais auraient quitté le Congo-Kinshasa

LES SOLDATS de l'Armée patriotique rwandaise (APR) qui étaient en République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) sont rentrés au Rwanda. « *Leur travail était terminé* », a affirmé, jeudi 25 septembre, Claude Dusaidi, le conseiller politique du vice-président et ministre de la défense Paul Kagamé, confirmant qu'ils s'y trouvaient jusqu'alors. « *Tous ont été rappelés, sauf si certains ont été laissés sur place en vertu d'un accord avec Laurent-Désiré Kabila* [le président autoproclamé de la RDC], *ce dont je ne suis pas informé* », a précisé M. Dusaidi.

D'importants mouvements de troupes rwandaises avaient été constatés ces dernières semaines à Goma, la capitale du Nord-Kivu (est de la RDC). Les soldats de l'APR étaient en RDC depuis octobre 1996, date du début de l'offensive lancée par les troupes de Laurent-Désiré Kabila, soutenues par le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi et les Etats-Unis, contre le régime du maréchal Mobutu Sese Seko. « *L'objectif du gouvernement rwandais était de démanteler les camps de réfugiés, qui étaient aussi des camps d'entraînement hutus* », a précisé Claude Dusaidi. Considéré comme l'un des des plus proches collaborateurs du général Paul Kagamé, et l'un des idéologues du Front patriotique rwandais (FPR, le parti au pouvoir à Kigali), Claude Dusaidi a affirmé que l'APR pourrait mener des opérations « *dans le Masisi, si nécessaire* ». Cette région au nord-ouest de Goma constitue l'un des derniers bastions des miliciens hutus et des membres des ex-Forces armées rwandaises. A la mi-août, de violents combats avaient opposé l'armée de Kinshasa et ses alliés rwandais à des rebelles « *Maï-Maï* » congolais et des Hutus rwandais, dans la ville même de Masisi, faisant plusieurs centaines de morts. Des sources locales avaient attribué la responsabilité de ces combats aux soldats tutsis de l'APR.

Claude Dusaidi, compagnon de route de Paul Kagamé depuis leur exil commun en Ouganda, a indiqué ne pas être au courant des pillages – constatés par la population locale – auxquels se sont livrés les soldats rwandais lors de leur départ de Goma.

Frédéric Fritscher



Jacques Chirac et Boris Eltsine veulent donner « une nouvelle impulsion » à leurs relations

La France n'est que le neuvième fournisseur de la Russie

Arrivé à Moscou, jeudi 25 septembre, pour une visite d'Etat de trois jours, le président Jacques Chirac a dîné en compagnie du président Boris Eltsine. Deux entretiens, avec le premier ministre Viktor Tchernomyrdine, puis avec M. Eltsine, étaient prévus dans la matinée de vendredi. Dans la soirée, Jacques Chirac devait prononcer un discours devant des étudiants de l'Institut des relations internationales de Moscou.

MOSCOU
de notre envoyé spécial

Les bons sentiments sont là, exprimés avec effusion ; c'est « l'intendance » qui suit moins brillamment. Au terme de la première journée de la visite d'Etat du président Jacques Chirac en Russie jeudi 25 septembre, le contraste était frappant : d'un côté, l'expression d'une *« amitié »* dite aussi *« profonde qu'indéfectible »* entre les deux pays, et de l'autre la médiocrité du volume de leurs échanges économiques.

Tout irait pour le mieux dans la relation franco-russe s'il fallait la juger à la seule aune des adjectifs abondamment utilisés par Boris Eltsine pour accueillir son hôte, et ceux, non moins chaleureux, employés par Jacques Chirac pour lui rendre la politesse. A l'évidence, les deux hommes – l'un et l'autre des sentimentaux de la politique et tous deux vétérans du métier – s'aiment bien. Ils entendaient le montrer sur les parquets peints et sous les six lustres monumentaux du salon Saint-George, théâtre, au Kremlin, de la cérémonie d'accueil.

Tout s'est passé comme si M. Eltsine avait à cœur de répondre aux nombreuses bonnes manières que lui fit Jacques Chirac tout au long de ces dernières années – à commencer par cette réception officielle à la mairie de Paris, en mai 1991, alors que Boris Nikolaïevitch était au plus bas sur la scène politique russe et qu'il venait d'être snobé par l'Elysée où il avait été reçu entre deux portes par un François Mitterrand qui ne voulait pas faire de peine à Mikhaïl Gorbatchev. Entre « pros » de la politique, cela ne s'oublie pas. C'est ce qu'a rappelé jeudi M. Eltsine : *« Depuis 1991, vous avez été à nos côtés pendant tous les instants de cette difficile installation de la jeune démocratie russe : je ne l'oublierai jamais »*, a dit le président russe à M. Chirac.

Et de saluer, dans la foulée, la politique menée par son *« ami Jacques »* en faveur de *« l'intégration »* de la Russie dans toutes les organisations économiques et financières internationales. En vertu de quoi, le président de la République fut, jeudi, le premier chef d'Etat étranger à recevoir des mains de M. Eltsine la toute nouvelle décoration dont vient de se doter la Fédération de Russie : l'« ordre du mérite devant la patrie ». Il ne fut pas en reste pour dire tout le bien qu'il pense de Boris Eltsine : *« Je tiens à rendre hommage à l'œuvre extraordinaire que vous avez entreprise, celle de rendre à la Russie sa vocation d'être une des sources de la civilisation. »* M. Chirac a poursuivi : *« Boris Nikolaïevitch, vous resterez dans l'histoire comme l'homme qui a rendu à la Russie sa liberté, son honneur, sa puissance. »*

Les deux chefs d'Etat exprimèrent le souhait que cette visite donne *« une nouvelle impulsion »* aux relations franco-russes. Elles en ont besoin au chapitre économique, comme on le reconnaît volontiers du côté français. *« On est partis de très bas sur ce marché qui est un marché difficile »*, explique-t-on. Depuis deux ans, les exportations françaises progressent (+30 % en 1996, passant de 6 à 10 milliards de francs) faisant de la Russie le vingt-deuxième marché de la France dans le monde (contre la vingt-huitième place en 1995 et la trente et unième en 1994). Dans cette nouvelle Russie, il ne s'agit plus de passer quelques contrats d'Etat à Etat (comme Paris savait le faire), mais de tailler sa place dans une jungle que dominent quelque vingt puissants groupes prédateurs russes.

Les chefs de file de l'exportation française restent les sociétés agroalimentaires et les producteurs de biens de consommation courants (électroménager, notamment). Leurs performances n'empêchent pas que la France n'est que le neuvième fournisseur de cet immense pays : avec à peine 3 % du marché russe elle vient derrière l'Allemagne (11 % du marché), les Etats-Unis (5 %), et même derrière l'Italie et les Pays-Bas... Parce que la Russie est le premier fournisseur de gaz et le cinquième fournisseur de pétrole de la France, elle enregistre un excédent régulier dans ses échanges avec l'Hexagone (de quelque 10 milliards de francs en 1996).

LE « DÉBOUCHÉ RUSSE »

De même, la France n'est que le sixième investisseur étranger en Russie. Il y a dans les cartons quelques projets auxquels cette visite, puis celle que fera le premier ministre Lionel Jospin fin octobre, devrait donner un coup de pouce : Bouygues pour un terminal pétrolier, Technip pour une raffinerie, Pechiney pour moderniser une usine d'aluminium en Sibérie, Renault pour faire la Mégane à Moscou, etc. Comme à son habitude M. Chirac est entouré d'une vingtaine d'industriels et d'hommes d'affaires français (Snecma, Moulinex, Bongrain, Hermès, Rémy Martin, Matra Marconi Space, Pechiney, Renault...).

Les responsables du commerce extérieur français veulent faire savoir que le « débouché russe » n'est pas constitué de la seule nomenklatura des nouveaux riches au style de vie hollywoodien ; il y a aussi une classe moyenne de plus en plus nombreuse et de plus en plus solvable. Ils lancent ces jours-ci « La Quinzaine des produits français » dans une chaîne de supermarchés russes. Naïna Eltsine et Bernadette Chirac étaient chargées d'inaugurer la boutique Saint Laurent.

Moscou est une vitrine passablement trompeuse de l'état économique général de la Russie, parce que la capitale concentre l'essentiel des bénéficiaires des richesses du pays. Mais c'est une vitrine de plus en plus étincelante, comme M. Chirac a pu le remarquer, sillonnant les rues du centre pour aller inaugurer le nouveau site du lycée français, déposer une gerbe devant la Maison Normandie-Niémen (qui abrita l'état-major de la célèbre escadrille) puis dîner dans un restaurant – La Chasse du tsar – dans une des nouvelles banlieues chics.

Alain Frachon

M. Chirac regrette le ralentissement des privatisations

Interrogé par la chaîne de télévision russe ORT, mercredi 24 septembre, à Paris, à la veille de son départ pour la Russie, le président de la République a affirmé que le ralentissement des privatisations en France est *« une erreur »*. *« L'Etat n'a pas de vocation à gérer des affaires qui travaillent sur le marché »*, a ajouté le chef de l'Etat, dans cet entretien rendu public, jeudi 25 septembre, par le service de presse de l'Elysée.

***« L'expérience prouve que, lorsqu'il le fait, cela coûte toujours très cher à la nation »*, a poursuivi M. Chirac, qui estime que, *« petit à petit, pour tenir compte naturellement des situations sociales, il faut aller vers la privatisation de tout ce qui est commercial, tout ce qui relève du marché »*. M. Chirac a également déclaré qu'*« il y a trop d'impôts en France »* et que *« c'est un élément de paralysie »*.**

Collaboration franco-russe pour construire un avion militaire d'entraînement

Des contrats de 230 millions de francs

MOSCOU
de notre correspondant

A l'occasion de la visite de Jacques Chirac en Russie, les représentants des sociétés françaises Snecma (moteurs d'avions) et Sextant (composants électroniques) devaient signer, vendredi 26 septembre à Moscou, des contrats d'un montant global de quelque 230 millions de francs avec le constructeur russe d'avions militaires MAPO-Mig.

Grâce à des crédits de l'Etat français, la Snecma fournira à Mig des moteurs Larzac, et Sextant des systèmes d'« avionique » pour équiper une présérie de quinze Mig-AT, un avion d'entraînement militaire. Destiné à l'exportation, cet avion franco-russe pourra aussi être dérivé en une version militaire d'attaque air-sol, le Mig-AC. Face à la concurrence étrangère, surtout américaine, mais aussi britannique et italienne, l'alliance franco-russe espère emporter le tiers du marché mondial.

Selon ses promoteurs, qui visent principalement les clients de l'ex-bloc soviétique et de la nouvelle Russie, le Mig-AT aura l'avantage d'être moins cher à l'achat que ses concurrents occidentaux et moins cher à l'exploitation que son rival russe, le Yak-130, développé par le groupe russe Iakovlev en collaboration avec l'entreprise italienne Aermacchi.

Lors du Salon aéronautique de Moscou, en août, le président russe, Boris Eltsine, avait encouragé, devant un prototype du Mig-AC, ce qui peut devenir l'un des premiers projets importants de collaboration industrielle franco-russe. Pour les Français, les perspectives commerciales du Mig-AT sont alléchantes malgré l'ampleur du risque industriel. Les ventes de Mig-AT permettraient à la Snecma de relancer en France la production du moteur Larzac arrêtée depuis dix ans. Outre la perspective de vendre son « avionique », Sextant acquiert grâce à sa collaboration sur le Mig-AT une expérience d'équipement complet d'avions.

Jean-Baptiste Naudet

DÉPÊCHES

■ **SERBIE** : la coalition au pouvoir a obtenu 110 des 250 sièges au Parlement issu des législatives de dimanche 21 septembre, soit un nombre inférieur à 16 sièges de la majorité absolue, selon les résultats officiels publiés, jeudi, par la commission électorale. La coalition comprenant le Parti socialiste (SPS), la Gauche yougoslave (JUL, néo-communiste) et la Nouvelle Démocratie (ND, libéral) est suivie du Parti radical (SRS, extrême droite) de Vojislav Seselj, qui remporte 82 sièges. Le Mouvement serbe du renouveau (SPO, droite nationaliste) de Vuk Draskovic est la troisième force politique avec 45 sièges, cinq petits partis se répartissant les 13 autres sièges. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE**. Les négociations sur la réforme de la fiscalité allemande se sont achevées dans la nuit du jeudi 25 au vendredi 26 septembre sur un constat d'échec définitif, après sept mois d'âpres pourparlers entre la majorité et l'opposition, qui dispose d'un pouvoir de blocage au Bundesrat. Cet échec renvoie à après les législatives de 1998 une réforme dont personne ne nie le besoin. Le gouvernement prévoyait une simplification de la fiscalité et un allègement de l'imposition pour les entreprises et les particuliers. Le SPD reprochait au projet de la majorité d'être injuste socialement. – *(AFP, Reuters.)*

■ **CHINE/KAZAKHSTAN** : un accord pétrolier, qualifié de *« contrat du siècle »* par le président kazakh, Noursoultan Nazarbaev, prévoyant 9,5 milliards de dollars d'investissements chinois au Kazakhstan, a été signé à Almaty, mercredi 24 septembre, en présence du premier ministre chinois Li Peng. La Chine s'est engagée à construire, d'ici à 2005, un oléoduc de 3000 km entre des champs pétrolifères kazakhs situés au nord-est de la Caspienne jusqu'à sa frontière, et un autre, de 250 km, vers celle du Turkménistan, devant être prolongé vers l'Iran. La Chine a déjà signé, en juin, un contrat de 4,3 milliards de dollars pour l'exploitation de champs de pétrole kazakhs. – *(Corresp.)*

■ **VIETNAM** : le premier vice-premier ministre Phan Van Khai, fervent partisan des réformes économiques, a été élu, jeudi 25 septembre, premier ministre par l'Assemblée nationale. – *(AFP.)*

■ **INDE** : l'ancien premier ministre indien P. V. Narasimha Rao a été inculpé, jeudi 25 septembre, de corruption. – *(AFP.)*

SOCIAL La commission des comptes de la Sécurité sociale a annoncé, vendredi 26 septembre, un déficit du régime des salariés de 37 milliards de francs pour 1997 et de 33 milliards pour 1998. Pour apurer encore 87 milliards de dettes cumulées, le gouvernement va annoncer une prolongation d'environ trois ans du RDS (0,5 % sur tous les revenus). ● LE PROJET DE LOI de financement de la « Sécu » pour 1998, qui prévoit notamment un transfert de la cotisation-maladie sur la CSG, devrait permettre de ramener le déficit 1998 de 33 milliards à 12 milliards de francs. ● A CARPENTRAS, dans le Vaucluse, l'hôpital et deux cliniques ont décidé de fusionner leurs activités, anticipant ainsi les projets de restructurations hospitalières du gouvernement. Celui-ci aborde avec prudence les problèmes des hôpitaux, mis en évidence, notamment, par une enquête récemment publiée (*Le Monde* du 25 septembre).

Le gouvernement se donne deux ans pour redresser la Sécurité sociale

Le RDS devrait être prolongé de trois ans, jusqu'en 2012, pour apurer une nouvelle dette cumulée des régimes sociaux. Martine Aubry souhaite, d'autre part, « une remise à plat de l'ensemble de la politique familiale »

DEUX ANS après le « plan Juppé », la « Sécu » est toujours en traitement, et il faudra encore au moins deux ans, dans le meilleur des cas, pour la remettre sur pied. Réunie vendredi 26 septembre sous la présidence de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, la commission des comptes de la Sécurité sociale a annoncé que le déficit du régime général (salariés du privé) atteindra 37 milliards de francs en 1997 – alors qu'Alain Juppé avait un moment envisagé un excédent de 11,8 milliards cette année – et qu'il sera de 33 milliards de francs en 1998.

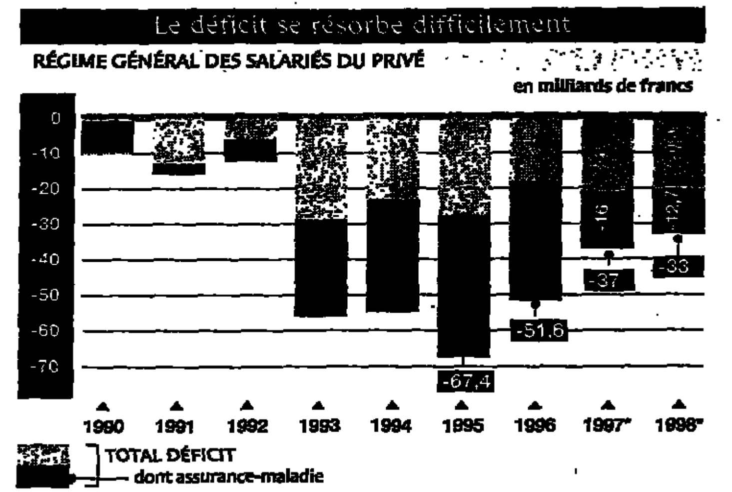
Mme Aubry a présenté le traitement sous forme de recettes nouvelles, essentiellement prélevées sur l'épargne, et de réduction des dépenses pour un montant de 21 milliards de francs au total (*lire ci-dessous*). Ces mesures figureront dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 1998, qui sera soumis au conseil des ministres le 8 octobre, puis aux députés à partir du 27 octobre. Le gouvernement s'est fixé pour objectif de ramener le déficit du régime général à 12 milliards fin 1998. Dans un récent entretien au *Monde* (du 16 septembre), Lionel Jospin a précisé qu'il souhaite *« arriver à l'équilibre en 1999 »*.

Les résultats (encore prévisionnels) de 1997 sont conformes à l'audit des finances publiques présenté le 21 juillet : 16,1 milliards de déficit pour la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), 13,3 milliards pour la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et 8,4 milliards pour la Caisse d'assurance-vieillesse (CNAVTS). Sans mesure de redressement, les déficits 1998 seront encore respectivement de 12,9 milliards, 8,4 milliards et 11,9 milliards de francs. Les autres régimes ne se portent guère mieux.

Outre le déficit 1998, le gouvernement doit aussi apurer les déficits cumulés de 1996 et 1997 (87 milliards). En dépit des vives réticences du ministère des finances, qui traînait encore les pieds jeudi 25 septembre, il annoncera prochainement la reprise de cette dette par la Cades (Caisse d'amortissement de la dette sociale) et une prolongation d'environ trois ans du RDS (contribution au remboursement de la dette sociale), instauré par M. Juppé en 1996 (0,5 % sur tous les revenus). On estime, au ministère de la solidarité, qu'il n'y a pas d'autre solution.

Le déficit se résorbe difficilement

RÉGIME GÉNÉRAL DES SALARIÉS DU PRIVÉ



*PRÉVISIONS. En 1996, 17 milliards de francs de déficit ont été repris par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES)

Les déficits accumulés par la Sécurité sociale en 1996-1997 (88,6 milliards de francs) seront financés par une prolongation d'environ 3 ans du RDS (0,5 % sur tous les revenus), soit jusqu'en 2012 ou 2013.

Pour 1998, les recettes nouvelles et les économies rapporteront 21 milliards de francs. La réduction des déficits est d'autant plus réalisable que la croissance se renforce l'an prochain. De ce point de vue, les prévisions de la commission des comptes s'appuient sur les hypothèses économiques du projet de loi de finances, notamment sur une croissance de 3 % et une progression de la masse salariale de 4 % (1,4 % pour les effectifs salariés et 2,6 % pour le salaire moyen). Elle suppose, néanmoins, une maîtrise des dépenses.

Le gouvernement a un peu desserré l'étau dans le secteur de la santé, tout en maintenant la rigueur : les dépenses des caisses ne devront pas dépasser 613,6 milliards de francs (600,2 milliards en 1997), soit une progression de 2,23 % (1,7 % en 1997). Les experts gouvernementaux ne cachent pas qu'un rattrapage s'impose pour les hôpitaux, après la rigueur sans précédent qui les a frappés cette année et qui a entraîné une détérioration du climat social. Les établissements publics et privés sous budget global auront donc une enveloppe en hausse de 2,2 % (1,25 % en 1997), et les établissement médico-sociaux une augmentation moyenne de leurs crédits de 3,15 %.

FIN DE NON RECEVOIR

L'enveloppe de médecine de ville devrait progresser de 2,1 %, comme en 1997. Dans l'entourage de Mme Aubry, on estime que, compte tenu de la bonne maîtrise des dépenses des paramédicaux (biologistes, infirmières libérales, etc.), il est aussi possible de desserrer un peu la contrainte sur les médecins libéraux. Favorable à la maîtrise des dépenses de santé, la ministre de l'emploi et de la solidarité a toutefois exclu des *« déremboursements qui réduiraient encore le niveau de couverture »* des assurés sociaux. Elle a aussi exclu toute mise sous condition de ressources des prestations d'assurance-maladie et prévenu qu'elle n'agréerait aucune expérimentation *« mettant en cause les bases sur lesquelles repose notre système de Sécurité sociale solidaire »*. Cette mise en garde doit s'interpréter comme une fin de non recevoir au projet que lui a soumis Claude Bébéar, président d'AXA-UAP, numéro deux mondial de l'assurance.

Mme Aubry et Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, vont lancer une révision des schémas régionaux d'organisation sanitaire (SROS), élaborés en 1993-1994, afin de bien mettre le système de soins en adéquation avec les besoins de la population. Acteurs du système de santé, élus et population seront associés à ce travail, a-t-elle précisé vendredi. Outre la tenue des états généraux de la santé, probablement fin 1998, Mme Aubry va ouvrir d'autres chantiers.

Elle souhaite ainsi *« une remise à plat de l'ensemble de la politique familiale »* qui aille au-delà du problème des prestations. Dans cette perspective, la mise sous condition de ressources des « allocs » pourrait n'être que provisoire, d'autres pistes étant étudiées dans le cadre d'une concertation avec les associations familiales et les partenaires sociaux, comme la réforme du quotient familial ou la fiscalisation des prestations. Le gouvernement souhaite aussi poursuivre la réforme du mode de financement de la protection sociale, engagée avec le transfert de la cotisation maladie vers la CSG, en modifiant l'assiette des cotisations patronales.

Prudente, Mme Aubry veut, néanmoins, s'assurer qu'une telle réforme aura *« un impact positif sur l'emploi »*. Si c'est le cas, a-t-elle précisé devant la commission des comptes, *« nous engagerions cette réforme dès 1998 »*.

Jean-Michel Bezat

Les lois de financement

Le principe des lois de financement de la Sécurité sociale est inscrit dans le « plan Juppé » de réforme de la protection sociale, annoncé le 15 novembre 1995.

● La réforme de la Constitution, votée le 19 février 1996 par le Parlement réuni en Congrès à Versailles, prévoit le vote, chaque année, de lois de financement. M. Juppé voyait dans ce renforcement du rôle de la représentation nationale *« la clé de voûte »* de sa réforme.

● Ces lois déterminent les conditions générales de l'équilibre des régimes obligatoires de base (à l'exclusion des régimes complémentaires, comme l'Agirc ou l'Arrco). Compte tenu des prévisions de recettes définis par le gouvernement (croissance, masse salariale, etc.), les députés et les sénateurs *« fixent des objectifs de dépenses »*. Ils étaient, par exemple, de 600,2 milliards de francs en 1997 pour les dépenses d'assurance-maladie remboursées. Toutefois, ces objectifs n'ont pas de caractère limitatif, comme le budget des ministères.

● La Cour des comptes assiste le Parlement et le gouvernement dans le contrôle de l'application de ces lois. A cet effet, elle remet chaque année un rapport sur la Sécurité sociale au gouvernement et au Parlement. En cas de dérapage en cours d'année, le gouvernement peut faire voter une loi rectificative, comme il le fait pour le budget de l'Etat.

« Nous assumons le choix de la solidarité »

DANS LE DISCOURS qu'elle a prononcé, vendredi 26 septembre, devant la commission des comptes de la Sécurité sociale, Martine Aubry a notamment déclaré : *« C'est l'exigence de solidarité qui a guidé la définition des mesures en matière de politique familiale. Lorsque l'on cumule l'impact des prestations familiales et du quotient familial, les ménages les plus aisés bénéficient du montant d'aide le plus élevé. Ainsi un couple avec trois enfants bénéficie de 29 000 francs par an s'il dispose d'un revenu de 100 000 francs et de 76 000 francs s'il dispose d'un revenu de 700 000 francs. »*

VERBATIM

« Confronté à un déficit de 11 milliards de francs de la branche famille – dû en grande partie à des mesures non financées décidées en 1994 –, a poursuivi Mme Aubry, *nous nous devions [illegible] l'aide publique sur ceux qui en ont le plus besoin. La mise sous condition de ressources concernera moins de 8 % des foyers qui perçoivent aujourd'hui les allocations familiales, soit environ 2,3 % des familles. Peut-on, au regard de ces chiffres, évoquer les classes moyennes ? »*

« Cette disposition heurte, je le sais, a reconnu la ministre, *les convictions de ceux qui sont attachés à l'universalité de cette prestation. Mais il ne faut pas oublier que la logique profonde de la politique familiale est une logique de solidarité. Son mode de financement, qui n'a jamais été assuré directement par des cotisations salariées, en témoigne. Confrontés à un déficit majeur et aux difficultés de nombreuses familles modestes, nous avons dû, et nous l'assumons, faire le choix de la solidarité. »*

« Certains nous disent, a ajouté Mme Aubry, *que la voie choisie n'est pas la bonne et que nous aurions dû engager une réforme du quotient familial. Nous sommes prêts à réexaminer cette question dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur les aides à la famille. L'ensemble des options possibles seront mises sur la table. Nous les étudierons sans a priori. Mais j'entends que cet exercice ne se limite pas aux seules aides financières. (...) La politique de la famille passe par la politique du temps de travail, de l'éducation, du transport et du logement. »*

« Par ailleurs, a insisté la ministre, *je voudrais réaffirmer ici que la mise sous condition de ressources des allocations familiales ne constitue pas le prélude à un dispositif de même nature en assurance-maladie. Le gouvernement n'a nullement l'intention de moduler les remboursements selon le niveau de revenus. Au moment où nous allons appeler tous les revenus à participer au financement de l'assurance-maladie, chacun doit bénéficier d'un même niveau de couverture. »*

Des économies et des recettes pour un montant de 21 milliards de francs

MESURES CONCERNANT LES MÉNAGES

● **CSG** : la contribution sociale généralisée (CSG) est majorée de 4,1 %, pour les salariés. Son taux passe de 3,4 % à 7,5 %. Cette nouvelle tranche sera déductible de l'impôt sur le revenu. En compensation, la cotisation-maladie – actuellement de 5,5 % sur le salaire brut – est ramenée à 0,75 %. Pour les salariés, le gain de pouvoir d'achat sera de 1,1 %. Des mesures spécifiques sont prévues pour les fonctionnaires, leur cotisation sociale étant prélevée sur leur traitement de base, alors que la CSG l'est aussi sur leurs primes, qui s'élèvent parfois à 30 % de leurs revenus. L'opération sera neutre pour les chômeurs et les retraités imposables, pour lesquels la hausse de la CSG (2,8 points) sera égale à la suppression de leur cotisation-maladie. La CSG s'appliquera à la quasi-totalité des revenus (à l'exception du RMI ou du livret A). Bénéfice attendu : 4,6 milliards de francs.

● **Allocations familiales** : La mise sous conditions de ressources des allocations familiales concerne les familles touchant 25 000 francs nets (avant impôts et abattements) avec un seul revenu et deux enfants.

Ce plafond est majoré de 5 000 francs par enfant supplémentaire et d'une tranche de 7 000 francs pour deux revenus ou les foyers monoparentaux. Economie : 4 milliards de francs.

● **Allocation de garde d'enfants à domicile** : 65 000 ménages ont bénéficié en 1996 de l'AGED. Les cotisations sociales de ces foyers fiscaux étaient jusqu'alors prises en charge : 12 836 francs par trimestre pour un enfant de moins de trois ans, 6 418 francs pour un enfant entre trois et six ans. Ces avantages sont réduits de moitié. Economie : 900 millions de francs.

● **Epargne** : le prélèvement social de 1 % sur les revenus du patrimoine immobilier, versé à la branche vieillesse, est maintenant étendu à des produits d'épargne comme l'assurance-vie, les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement.

Recette nouvelle : 4,5 milliards de francs.

TAXES ET TRANSFERTS

● **Excédents** : l'excédent de la contribution sociale de solidarité des sociétés (CSSS) sera affecté au régime général des salariés. Recette nouvelle : 2,2 milliards de francs.

● **Tabac** : la taxe de santé publique sur le tabac est augmentée. Recette nouvelle : 1,3 milliard de francs.

● **Taxes sur la pharmacie** : la taxe sur la publicité pharmaceutique est augmentée et une taxe sur le développement des ventes directes de médicament est créée. Recette nouvelle : 600 millions de francs.

● **Mesures diverses** : les règles de compensation financière entre les régimes de Sécurité sociale sont modifiées (200 millions de francs). La Caisse mutuelle d'assurance-vieillesse des cultes est intégrée au régime général (300 millions de francs). La taxe sur les contributions des entreprises aux contrats de prévoyance de leurs salariés, instaurée par le plan Juppé, est augmentée (500 millions de francs). Les cotisations d'allocations familiales des employeurs et travailleurs indépendants sont déplafonnées (300 millions de francs). Recettes nouvelles : 1,3 milliard de francs.

Bruno Caussé

Le public et le privé créent un pôle santé à Carpentras

AVIGNON
de notre correspondante

C'est une première en France en matière médicale : la création d'un pôle santé public-privé à Carpentras, dans le Vaucluse. Il s'agit de jouer la complémentarité plutôt que la concurrence. L'hôpital public et deux cliniques privées fusionnent pour créer un pôle unique entièrement neuf. Au public, les services de médecine, gynécologie et les urgences ; au privé, la chirurgie et l'imagerie médicale. Née il y a plusieurs années, l'idée s'est imposée comme une évidence : il s'agit d'une question de survie pour ce « bassin de vie » de cent deux mille habitants regroupant trente-sept communes. Survie mais aussi qualité des services proposés. Ce projet, moins coûteux, va devenir réalité dans les prochains mois avec la vocation, pour ses promoteurs, de réconcilier le sanitaire et l'économique que l'on oppose souvent.

Dans la cité contadine, petite sous-préfecture de vingt-six mille habitants, l'hôtel Dieu est un très beau monument historique datant de 1857, entièrement classé, dont la renommée de la pharmacie a dépassé les frontières du département. Mais le bâtiment est intransformable. La maternité est installée dans une ancienne clinique à 800 mètres et la maison de retraite à 2 kilomètres et demi du centre-ville. Deux cliniques privées – Saint-André et Saint-Gérard – complètent l'équipement sanitaire de la ville de Carpentras.

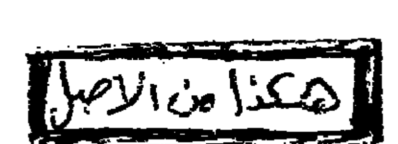
Il y a dix ans, la décision est prise de construire un nouvel hôpital. L'accord de principe obtenu en 1990 est remis en question quelques mois plus tard par la réforme hospitalière, dite loi Evin, de l'année suivante. La DDASS (direction départementale de l'action sanitaire et sociale) et la DRASS (direction régionale de l'action sanitaire et sociale) proposent du neuf mais amputé du service chirurgie et du service des urgences. Cette solution est inacceptable pour le maire UDF Jean-Claude Andrieu qui propose l'idée d'un rapprochement avec les deux cliniques privées de la ville. Mais les handicaps sont nombreux : ni les mentalités ni les locaux de chacun ne permettent un véritable rapprochement rationnel et efficace.

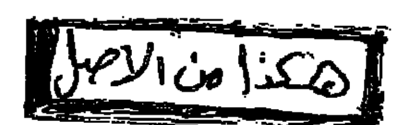
LABORATOIRE SOCIAL

Il faudra une année pour arriver à un protocole d'accord tripartite signé le 11 février 1994. Il s'agit d'un projet innovant qui s'inscrit dans les orientations du Cross PACA de 1993 (commission régionale des opérations sanitaires et sociales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Le centre hospitalier transformerait ses lits de chirurgie en médecine et conserverait la gynécologie-obstétrique ainsi que l'accueil des urgences médico-chirurgicales. La polyclinique Saint-André transformerait ses lits de médecine en chirurgie. Le plateau technique et le scanner seraient communs. La clinique Saint-Gérard se rallie au projet-pilote en 1996. Le feu vert de la Cross arrive le 9 juin 1997, la décision est entérinée le 10 juillet 1997 par la commission exécutive de l'ARAH (agence régionale pour l'hospitalisation).

Le bâtiment unique du pôle santé public-privé de Carpentras de 20 000 mètres carrés commencera à sortir de terre à partir du printemps 1998, à l'entrée de la cité. L'inauguration est prévue pour le début de l'an 2000. Le coût total est de 185 millions de francs, 100 millions pour le public et 85 millions pour le privé. Le plus difficile dans cette aventure a été de faire évoluer les mentalités, comme l'affirme M. Siboni, PDG de la clinique Saint-Gérard. Ainsi, l'imagerie médicale sera du ressort du privé avec une convention de fonctionnement avec le public. La maternité gardera sa structure publique mais offrira une clinique ouverte. La buanderie, la bibliothèque, l'internat, seront dans les locaux du public mais ouverts au privé. Le pôle santé se partagera entre cent trente-sept lits pour le public et cent sept lits pour le privé, soit un total de deux cent quarante-quatre. Le personnel, fort de quatre cent vingt salariés, ne devrait pas subir de compression à l'occasion de ce regroupement. Chacun conservera son statut, public ou privé. Cette cohabitation fait figure de laboratoire social grandeur nature.

Monique Glasberg





La majorité sénatoriale veut réécrire le projet de loi sur l'emploi des jeunes

Une participation financière des usagers est prévue

LES SÉNATEURS s'apprêtent, à partir du 30 septembre, à démonter le projet de loi de Martine Aubry en faveur du développement des activités pour l'emploi des jeunes. Ce texte, adopté mercredi 17 septembre par l'Assemblée nationale, vise à créer 350 000 emplois-jeunes dans les secteurs publics, para-publics et associatif. La commission des affaires sociales du Sénat, en adoptant, mercredi 24 septembre, vingt-deux amendements, a « *complètement dénaturé* » le projet de loi, estime Claude Estier (Paris), qui s'apprête, avec les sénateurs du groupe socialiste qu'il préside, à voter contre le projet ainsi transformé.

Le président de la commission, Jean-Pierre Fourcade (UDF-RI, Hauts-de-Seine), est convaincu que seul un petit nombre de ces emplois-jeunes pourront, au bout de leur durée de cinq ans, se transformer en emplois permanents du secteur marchand, comme c'est la vocation que leur assigne Mme Aubry. Il s'est donc agi, pour les commissaires, de distinguer les emplois à vocation solvable de ceux qui relèvent du service de l'Etat, c'est-à-dire les emplois d'« *adjoints de sécurité* », d'« *adjoints de justice* » et d'« *adjoints d'éducation* ». L'article 2 du projet initial réserve un statut particulier aux emplois d'« *adjoints de sécurité* » de la police, recrutés en qualité de contractuels de droit public, financés à 100 % par l'Etat.

Les emplois destinés à l'éducation nationale sont, eux, soumis à des contrats de droit privé et sont financés à 80 % par l'Etat, les 20 % restants étant à la charge de l'employeur, selon le principe même des emplois-jeunes. C'est le financement de ces 20 % qui inquiète Louis Souvet (RPR, Doubs), rapporteur du projet. « *Vers qui les établissements d'enseignement vont-ils se tourner pour financer les emplois-jeunes, puis pour leur pérennisation ? Vers les collectivités locales.* » C'est pourquoi les sénateurs entendent aligner le statut des emplois-jeunes de l'éducation – « *une fonction publique au rabais* » – (75 000 postes pour l'année scolaire 1997-1998) sur celui des emplois-jeunes de la police (20 000 d'ici à la fin de 1998), transformant ainsi la réforme, censée encourager une dynamique de création d'activités nouvelles et non créer des emplois publics supplémentaires.

« DEVOIR DE DÉBATTRE »

La commission a décidé d'encourager les transferts d'emplois-jeunes, pendant la durée du contrat, vers une entreprise privée, qui pourra alors bénéficier du financement de l'Etat. Un amendement envisage de demander une participation financière aux usagers bénéficiaires des activités créées par un emploi-jeune, afin de préparer le passage au secteur marchand. La limite d'âge – vingt-six ans ou trente pour les chômeurs non indemnisés – serait supprimée pour les emplois-jeunes assurant un encadrement et les « *adjoints de sécurité* » pourraient avoir jusqu'à trente ans.

Un débat a opposé ceux qui, comme Maurice Blin (UDF, Ardennes), président du groupe de l'Union centriste, estiment que le Sénat a le « *devoir de débattre* » de tout texte qui lui est soumis, même s'il est « *provoquant et symbolique* », et ceux qui poussaient la majorité sénatoriale à voter une question préalable, c'est-à-dire un refus d'examiner le projet. Les présidents des groupes de la droite sénatoriale se réservent d'avoir recours à une telle procédure, mais seulement lorsque le texte leur sera à nouveau soumis, après son examen par la commission mixte paritaire, chargée de trouver une synthèse entre le Sénat et l'Assemblée nationale.

Fabien Roland-Lévy

Les préfets souhaitent jouer un rôle pilote

EN PRINCIPE, les préfets auront un rôle essentiel à jouer dans la création des emplois-jeunes, puisque ce sont eux qui devront agréer les projets des élus locaux ou des associations. Mais ils se demandent si l'administration centrale ne les empêchera pas d'être les vrais pilotes du dispositif, succombant au vieux travers qui consiste à faire le travail des représentants de l'Etat à leur place. Ils ont donc posé la question au ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, qui les avait convoqués au ministère de l'intérieur, jeudi 25 septembre, afin de leur présenter son projet de loi. MM. Strauss-Kahn, Sautter et Queyranne ont évoqué le projet de budget pour 1998 et M. Chevènement a rappelé ses intentions en matière d'immigration et de sécurité.

Mme Aubry a expliqué que la procédure serait déconcentrée et que les préfets devraient même faire preuve d'« *imagination* » pour susciter l'émergence de nouveaux projets. Elle a déclaré que la liste des emplois-jeunes « *publiée dans un grand quotidien du soir* » (*Le Monde* du 21 août) n'était pas « *limitative* » mais seulement « *indicative* ».

MISSION « QUALITATIVE »

Les préfets savent qu'ils seront sous le feu croisé des élus locaux – qui, pour certains, auront la tentation de saisir la manne de l'Etat afin de financer n'importe quels postes – et des syndicalistes – qui veilleront à ce que les jeunes n'occupent pas d'emplois de fonctionnaires. Un préfet a demandé si l'emploi d'aménageur paysager, qui existe dans la nomenclature de la fonction publique territoriale, mais qui, la plupart du temps, n'est pas pourvu, pourrait faire l'objet d'un emploi-jeune. Mme Aubry a répondu par l'affirmative, ajoutant qu'il fallait évaluer la situation « *hic et nunc* » (ici et maintenant) : lorsque des défaillances se font sentir, il est possible de créer un emploi-jeune. Un autre préfet a demandé si le portage à domicile de repas pourrait faire l'objet d'emplois-jeunes. Là encore, la réponse a été positive.

Pour les préfets, le dispositif « *innove* » par rapport aux précédents, parce qu'il impose « *du qualitatif et non du quantitatif* ». « *Pour une fois, on ne nous demande pas de faire du chiffre* », indiquent plusieurs d'entre eux, en rappelant que le gouvernement d'Alain Juppé leur avait promis de les juger sur l'emploi. Pourtant, le gouvernement prévoit que 350 000 emplois seront créés sur trois ans. Les préfets peuvent en déduire le nombre de postes qu'ils devront créer dans leur département. Mais, précisent-ils, « *nous n'avons pas de quotas. Nous allons pouvoir travailler sérieusement, sans avoir le nez fixé sur un compteur* ». Mme Aubry a demandé que les préfets s'appuient non seulement sur les agences de l'ANPE mais aussi sur les missions locales d'insertion et les comités de bassin d'emploi, pour sélectionner les jeunes.

Les préfets ont demandé s'il était normal que les recteurs les aient laissés « *totalement en dehors du coup* » pour les recrutements à l'éducation nationale. Ils ont également demandé si l'éducation nationale gérerait aussi le péri-scolaire mais, Claude Allègre étant absent, ils n'ont pas obtenu de réponse. Les préfets auront en revanche la haute main sur les emplois d'« adjoints de sécurité » qui, assurant des fonctions relevant du domaine régalien, feront l'objet de contrats de droit public. Satisfaits parce qu'ils pourront recruter eux-mêmes les candidats et les affecter là où ils le souhaiteront, les préfets ont exprimé le souhait de voir les crédits arriver rapidement.

Rafaële Rivais

Gouvernement et patronat s'opposent sur le caractère obligatoire de la réduction de la durée du travail

Le CNPF hésite à participer à la conférence sur l'emploi

Les responsables patronaux haussent le ton et ***menacent de ne pas participer jusqu'au bout à la*** **conférence sur l'emploi si le gouvernement fixait par une loi une date-butoir pour la réduction du temps de travail à 35 heures. Afin de vaincre cette hostilité, le ministre de l'économie confirme, après le premier ministre, qu'il ne s'agira pas de « *35 heures payées 39* ». Le CNPF arrêtera le 29 septembre sa tactique.**

LA PARTIE de bras de fer se poursuit entre le gouvernement et le patronat sur la réduction de la durée hebdomadaire de 39 à 35 heures que celui-ci ne veut ni obligatoire ni généralisée. Dans la perspective de la conférence du 10 octobre sur l'emploi, Didier Pineau-Valencienne, vice-président du CNPF chargé de la commission sociale, a haussé le ton, jeudi 25 septembre sur TF 1, en déclarant qu'en cas de loi-cadre fixant une date-butoir pour l'application des 35 heures, ce serait « *la rupture* ». « *Si la loi était décidée avant la conférence,* a-t-il ajouté, *nous ne pourrions pas participer à cette conférence. Si elle était décidée durant la réunion, nous ne pourrions pas participer à la suite des discussions.* »

A ce durcissement patronal correspond un effort gouvernemental symétrique pour rassurer les chefs d'entreprise et les persuader de participer à la négociation. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, s'y emploie dans un entretien publié par *Libération* du vendredi 26 septembre. Interrogé sur les craintes patronales, le ministre reprend les déclarations du premier ministre au *Monde* daté du 16 septembre : « *Nous n'avons jamais dit :* " 35 heures payés 39. " *Ce serait détruire des emplois à coup sûr, tout le monde le sait. Nous avons dit :* " Pas de baisse de salaires. " *Ce n'est pas la même chose. Au moment où nous nous apprêtons à entrer dans l'euro, il n'est pas question de faire des fantaisies avec les coûts des entreprises, car la flexibilité des changes ne sera plus là pour corriger les erreurs.* »

« *Je n'exclus rien, dans aucun sens* (...), ajoute M. Strauss-Kahn à propos du projet de loi-cadre qui exaspère le patronat. *Nous aurons fait un pas important avec cette conférence, si elle permet des orientations sur le partage des gains de productivité dans les années qui viennent. Après, le problème de savoir s'il faut passer par une loi-cadre, ou par une loi " balai " au bout d'un certain temps, ou par des mécanismes incitatifs... L'analyse et la position du gouvernement seront connues le 10 octobre, à l'ouverture de la conférence.* »

En fait, les positions du gouvernement et du patronat ne sont pas encore figées. Certes, le gouvernement a répété qu'il y aurait une loi-cadre avec une date d'entrée en vigueur des 35 heures mais Lionel Jospin ne manque pas une occasion de dire que « *ce n'est pas contre les entreprises que l'on créera de l'emploi* ». Et Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, a certifié que « *rien ne doit être imposé, si ce n'est une méthode de négociation* ».

« COMPROMISSIONS INUTILES »

Du côté du CNPF, les 35 heures obligatoires sont jugées unanimement « *insupportables* », mais la majorité des dirigeants patronaux estiment que l'organisation doit participer, le 10 octobre, à l'ouverture de la conférence sur l'emploi, « *pour voir* ». Les débats internes portent sur la tactique à tenir par la suite. Afin de limiter les dégâts et de manière à ne pas apparaître, aux yeux de l'opinion, comme insensible au drame du chômage, faut-il tout de même accepter d'entrer dans une négociation risquée, ainsi que le préconise un camp majoritaire derrière Jean Gandois, président du CNPF ? Ou bien le CNPF doit-il refuser de se prêter aux « *compromissions inutiles* » et discuter d'une mesure qu'il juge « *non financée* » et incapable de créer de l'emploi, comme le clame l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) ?

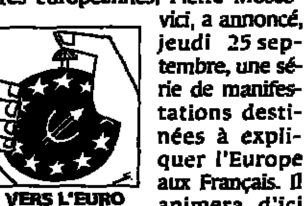
Un conseil exécutif exceptionnel a été convoqué au siège du CNPF, lundi 29 septembre, pour trancher le débat entre les « *durs* » et les « *colombes* » qui sont pourtant moins en opposition que ne le croit le gouvernement. La plupart se retrouvent avec Georges Jollès, vice-président du CNPF et président de l'Union des industries textiles, pour poser le dilemme en ces termes : « *Ou bien le gouvernement nous fait une obligation de moyens – la négociation – et il n'y a pas de problème. Ou bien nous nous trouvons devant une obligation de résultat – les 35 heures à une date précise – et ce n'est plus une négociation.* »

Alain Faujas

La ratification du traité d'Amsterdam renvoyée après la décision sur l'euro

Pierre Moscovici répond à Robert Hue

SUR LA VOIE tracée par son prédécesseur, le RPR Michel Barnier, avec son « Dialogue pour l'Europe », le ministre délégué aux affaires européennes, Pierre Moscovici, a annoncé, jeudi 25 septembre, une série de manifestations destinées à expliquer l'Europe aux Français. Il animera d'ici décembre trois réunions à Mantes (Yvelines), Besançon et Tours. En outre, pour préparer le sommet européen sur l'emploi, prévu en novembre au Luxembourg, un forum réunira le 30 octobre, à Nantes, des personnes françaises et européennes sur le thème : « L'Europe, le social et l'emploi ».



VERS L'EURO

Mieux répondre aux attentes, expliquer les choix du gouvernement, faire en sorte que les catégories populaires ne se sentent pas exclues du mouvement : tels sont les objectifs que s'assigne le ministre, en se donnant pour priorité d'agir pour que le passage à la monnaie européenne se fasse sans trop de douleurs. Chaque chose en son temps. Le débat sur la ratification du traité d'Amsterdam, que certains souhaitent exploiter pour dénoncer l'insuffisance du développement politique de l'Europe avant son élargissement, attendra que la liste des Etats qui mettront en œuvre l'union monétaire soit connue, en mai 1998. *« Il n'est pas utile, dans la période de six mois qui vient, de rajouter un grand maelström politique »*, a-t-il dit.

Beaucoup reste à faire pour préparer les gens à l'avènement de cette nouvelle monnaie, qui remplacera progressivement le franc à partir de janvier 1999 jusqu'en janvier 2002. M. Moscovici, qui rendait compte d'un sondage réalisé à sa demande par l'institut Ipsos sur les Français et l'Europe, a cependant lieu de se féliciter, pour le compte du gouvernement, du degré de mobilisation de l'opinion : 67 % des Français, selon ce sondage, souhaitent la monnaie unique, et 92 % d'entre eux estiment maintenant qu'elle existera un jour ; 63 % approuvent la politique économique suivie par le gouvernement pour y parvenir.

« DÉBAT TRANCHÉ »

Satisfait, le ministre a indiqué qu'il va communiquer ces résultats à Robert Hue, secrétaire national du PCF, confirmant au passage qu'il n'y aura pas de nouvelle consultation. *« Le débat a été tranché. Il n'est pas utile de réveiller des clivages, de refaire de l'Europe le bouc émissaire de toutes les craintes françaises »*, a-t-il dit.

L'Europe, tous comptes faits, est *« plutôt une bonne chose pour des gens comme nous »*, estiment 68 % des Français : le sondage Ipsos, réalisé les 12 et 13 septembre auprès de 1 017 personnes âgées de quinze ans et plus, montre que les proches du Front national et du PCF, les ouvriers (à 50 %), les femmes au foyer (à 48 %), les employés (46 %), les agriculteurs (à 43 %) et les plus de soixante ans (à 42 %) estiment majoritairement qu'ils ont à y perdre. En face, on retrouve les professions supérieures, intermédiaires, les hommes (à 66 %), les proches du PS, de l'UDF, mais aussi du RPR (à 62 %).

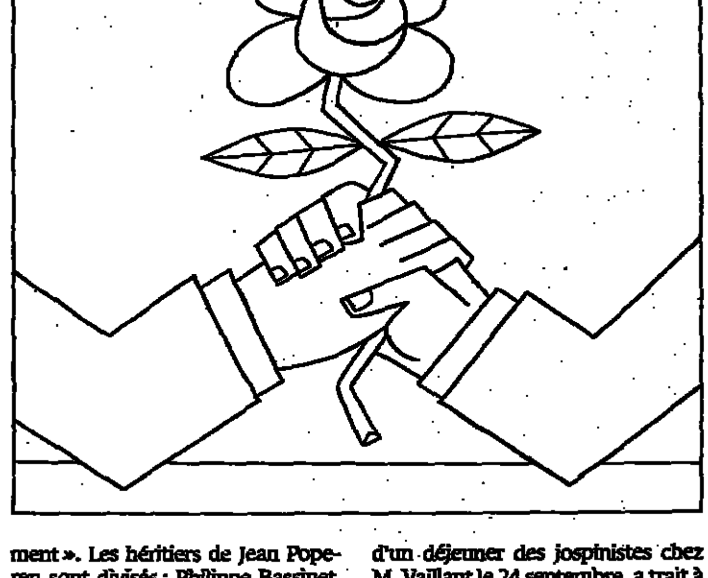
Henri de Bresson

Les fabiusiens craignent pour leurs places dans la future majorité du Parti socialiste

Le président de l'Assemblée nationale redoute les « jusqu'au-boutistes réducteurs »

Le PS réunit, samedi 27 septembre, son conseil national pour une session « de synthèse » en vue de son congrès, organisé à Brest du 21 au 23 novembre. En dehors de la Gauche socialiste et, peut-être, des poperénistes, les courants se retrouveront dans une motion de François Hollande, premier secrétaire délégué. Confronté sans doute à Jean-Luc Mélenchon (Gauche socialiste), M. Hollande devrait succéder à Lionel Jospin le 27 novembre.

EN APPARENCE, tout est calme. La session dite « de synthèse » du conseil national du Parti socialiste, samedi 27 septembre, a été préparée « sereinement ». Elle a pour objet de transformer, en vue du congrès de Brest, du 21 au 23 novembre, les contributions générales, déposées début septembre, en motions soumises au vote des militants. En coulisse, pourtant, les courants s'agitent autour de la place de chacun dans les différentes instances. Les amis de Laurent Fabius soupçonnent Daniel Vaillant – homme de confiance de Lionel Jospin et ministre chargé des relations avec le Parlement, qui a joué un rôle de premier plan dans la configuration de la future majorité du parti – et quelques autres de se comporter à leur égard en *« jusqu'au-boutistes réducteurs »*.



Vendredi soir, les membres du bureau national et les signataires des huit contributions générales – MM. Hollande, Vaillant, Fabius, Henri Emmanuelli, Louis Mermaz, Jean-Marie Bockel, les amis de Jean Poperen et la Gauche socialiste – devaient se retrouver pour élaborer une « motion de synthèse », celle de la majorité, sur laquelle Alain Bergounioux, Jean Glavany, Jean-Christophe Cambadélis et Alain Claeys, entre autres, avaient commencé à travailler. L'idée est d'enrichir le texte de M. Hollande, *Réussir ensemble* – intitulé de la motion qui sera signée par M. Jospin –, d'environ 40 % d'apports des autres contributions. On devrait y retrouver plusieurs propositions de M. Fabius sur *« le socialisme moderne »*, comme *« l'éducation continuelle »* et la société de l'information ; d'autres, de M. Emmanuelli, sur la fiscalité et le rôle du PS ; des poperénistes sur le *« contrat social européen »* ; ou des mermaziens sur l'indépendance de la justice.

M. Fabius joue donc le jeu de la synthèse, comme MM. Mermaz et Emmanuelli. M. Bockel, qui se réclame de Tony Blair et a la caution d'Edith Cresson, a menacé de déposer une motion, mais l'hypothèse paraît écartée. La Gauche socialiste a décidé, en revanche, d'aller jusqu'au bout de son *« autre cohérence »* en déposant une motion. Après les admonestations de M. Jospin, qui a reçu Jean-Luc Mélenchon le 22 septembre, elle devrait en polir les formes, sans masquer son désaccord de fond, mais en évitant les termes blessants comme « reculade » ou « reniement ». Les héritiers de Jean Poperen sont divisés : Philippe Bassinet, Jean-Louis Cottigny et Michel Debout devraient rallier la motion de synthèse, tandis qu'Alain Vidalies et Marie-Thérèse Mutin, qui ont écarté d'emblée toute alliance avec la Gauche socialiste, envisagent une motion autonome. Une telle option ne gêne pas la direction du PS, qui espère que ces poperénistes mangeront de la laine sur le dos de la Gauche socialiste. Si les poperénistes peuvent aussi attirer des militants critiques envers M. Jospin, mais rebutés par la radicalité de la Gauche socialiste, ils courent le risque, cependant, de ne pas être représentés au futur conseil national s'ils ne franchissent pas la barre des 5 %.

Au-delà de cet apparent débat d'idées, la vraie question, qui relève du non-dit officiel, évoquée lors d'un déjeuner des jospinistes chez M. Vaillant le 24 septembre, a trait à la place des courants. Adoubé par M. Jospin, M. Hollande va hériter d'un « pôle de stabilité » lui assurant au moins 103 sièges au conseil national sur les 204 élus à la proportionnelle des courants. Les contours de cette majorité de 50,5 % du PS ont été dessinés par la contribution de M. Vaillant qui, signée par 16 ministres, 140 députés et 57 premiers fédéraux, rassemble les amis de M. Jospin, de Martine Aubry, de Michel Rocard et de Pierre Mauroy, ainsi que trois petits courants, Agir en socialistes, Changer et Partages, composé d'ex-fabiusiens.

Au-delà de ce « pôle de stabilité », destiné à empêcher tout renversement de majorité, fabiusiens, emmanuellistes, mermaziens et une partie des popérenistes compléteront la majorité de M. Hollande.

C'est là où les difficultés commencent. Les fabiusiens rappellent qu'au congrès de Rennes, en mars 1990, la dernière fois où ils se sont comptés, ils ont recueilli 28,84 % ; mais au conseil national issu du congrès de Liévin, en 1994, où ils étaient alliés à M. Emmanuelli, ils n'avaient que 22,06 % des sièges. Les fabiusiens acceptent, comme les autres courants, le « pôle de stabilité » de 50,5 %, mais, assure Claude Bartolone, proche de M. Fabius, *« nous n'avons pas disparu ! »*. *« Vaillant nous a fait savoir*, dit-il, *qu'il fallait mettre au conseil national les meilleurs de chaque département, au-delà des sensibilités, mais Fabius a fait savoir à Jospin que l'application de ce principe pour la composition du gouvernement* [où il n'y a qu'un fabiusien] *n'est pas faite pour nous rassurer... »*

« ON NE VEUT PAS L'HUMILIER »

Emmanuellistes, fabiusiens, mermaziens et poperénistes devront se répartir l'espace existant entre « le pôle de stabilité » et la Gauche socialiste. Leur intérêt commun est donc que le score de la Gauche socialiste soit plus près de 15 % que de 20 % puisque, selon les cas, ils auraient à se partager 29 % ou 34 % des places. Pour M. Emmanuelli, cela ne devrait pas présenter de difficulté : s'il conserve quelques fidèles, la plupart des emmanuellistes de Liévin, comme M. Hollande, Ségolène Royal ou Jean-Marc Ayrault, sont aujourd'hui redevenus... jospinistes.

Pour M. Fabius, qui ne veut traiter qu'avec M. Hollande, partisan d'une solidarité des gains mais aussi des pertes, le problème vient de certaines fédérations qui, comme le Pas-de-Calais, veulent s'autonomiser et rechignent au « portage ». Les « jusqu'au-boutistes réducteurs » se satisferaient d'une proportion de 20 % de fabiusiens mais le président de l'Assemblée nationale garde de la marge pour avoir davantage, même s'il ne retrouve pas ses 28,84 % de Rennes. *« Je fais le pari de l'intelligence*, explique M. Bartolone. *Ils ont intérêt à être ni trop agressifs, ni trop hégémoniques. »* Les jospinistes se veulent rassurants : *« On ne veut pas l'humilier »*, affirment-ils.

Michel Noblecourt

L'état des forces entre les courants

Sur les 204 membres du conseil national du Parti socialiste, élus à la proportionnelle des courants à l'issue du congrès de Liévin, en novembre 1994, on compte 144 hommes et 60 femmes. La répartition par courant est la suivante : 21 proches de Jean Poperen (10,29 %), 15 proches de Lionel Jospin (7,35 %), 43 proches d'Henri Emmanuelli (21,08 %), 45 proches de Laurent Fabius (22,06 %), 10 élus de la Gauche socialiste (4,9 %), 42 rénovateurs (Rocard-Mauroy-Aubry-Jospin), soit 20,6 %, 12 proches de Louis Mermaz (5,88 %) et 16 « motion 2 » (Agir en socialistes), soit 7,84 %. Dans les 102 fédérations du PS, l'état des forces est le suivant : 30 jospinistes, 28 fabiusiennes (dont celle du Pas-de-Calais qui joue l'autonomie), 20 rocardiennes, 7 emmanuellistes, 5 poperenistes, 3 Gauche socialiste, une mermazienne, une mauroyiste, une « motion 2 », une « Partages » (ex-fabiusiens) et cinq divers. La direction du PS souhaite un renouvellement de 30 % des premiers fédéraux.

La gauche se mobilise à Paris contre le Front national

TANDIS QUE les lepénistes préparent leur fête annuelle des Bleu-Blanc-Rouge, les 27 et 28 septembre, sur la pelouse de Reuilly à Paris, leurs opposants se mobilisent. L'Observatoire de l'extrémisme, agissant avec le CERA (Centre européen de recherche et d'action sur le racisme et l'antisémitisme), a invité, jeudi 25 septembre, des responsables politiques de droite (RPR, UDF) et de gauche (PS, PC et Verts) ainsi que des responsables d'associations antiracistes, pour réfléchir sur le thème : « Mieux faire face à l'extrémisme ».

A droite comme à gauche, les participants ont souligné l'importance du *« nécessaire retour du politique et du clivage droite-gauche »*. Les représentants de la majorité se sont interrogés sur l'efficacité de certains modes d'actions, comme les manifestations, tandis que ceux de droite se sont attachés à souligner leur refus d'une alliance avec le Front national et à éclaircir leur position sur sa diabolisation. Le président de l'UDF, François Léotard, s'est inquiété de la *« banalisation »* de l'extrême droite. Partisan de l'option libérale pour s'opposer à elle, il a ajouté : *« Nous refusons la gestion émotionnelle du FN ou la stratégie du silence ou de complaisance. »*

Tout en affirmant que ce mouvement est un *« parti qui se situe en dehors de l'échiquier traditionnel »*, M. Léotard a dénoncé le *« danger »* que représente à ses yeux la décision du premier ministre de ne recevoir que les *« partis républicains »* lors de la consultation sur le cumul des mandats. Il estime qu'une telle décision revient à *« exclure quatre millions de Français »* et à les placer dans une *« position de révolte »*. Il aurait préféré que Lionel Jospin fasse comme Edouard Balladur, qui avait reçu Jean-Marie Le Pen à Matignon.

Eric Raoult, ancien ministre de la ville, qui est chargé des élections au RPR, a regretté que son parti soit tombé, dans le passé, dans les deux pièges *« des alliances et de la diabolisation »* avant d'affirmer qu'il n'y aura, dorénavant, *« ni alliance ni diabolisation »* car *« l'alliance est indigne, la diabolisation inefficace »*. Invité à préciser si cette *« non-diabolisation »* s'appliquait tant au parti de M. Le Pen qu'aux électeurs, M. Raoult a souligné que pour lui, *« entre Bruno Mégret* [délégué général du FN] *et l'épicier du Blanc-Mesnil, il y a une différence »*. Il est indispensable de *« reconquérir les électeurs »*, a-t-il précisé. Jacques Toubon, ancien ministre de la justice devenu conseiller du chef de l'Etat, a regretté que son projet de loi renforçant le dispositif de lutte contre le racisme ait été abandonné.

Dans son édition du vendredi 26 septembre, enfin, *L'Humanité* assure que plusieurs milliers de franciliens devraient répondre, samedi, au mot d'ordre de mobilisation contre le FN lancé par plus de soixante syndicats, partis de gauche et associations antiracistes. Une manifestation est organisée entre la place de la République et la place de la Bastille. Le lendemain, le Comité national de vigilance contre l'extrême droite organisera un colloque, à la Sorbonne.

Christiane Chombeau

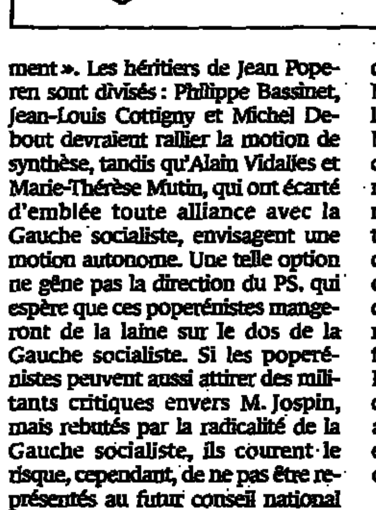
DÉPÊCHES

■ **SÉCURITÉ SANITAIRE : le Sénat a adopté en première lecture, jeudi 25 septembre,** la proposition de loi concernant le renforcement de la sécurité sanitaire. Le RPR, l'UDF et le PS ont voté pour, tandis que le PCF s'est abstenu.

■ **RÉFORME DE L'ETAT : le ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli,** a annoncé aux syndicats, mercredi 24 septembre, qu'il abandonnait le projet de décret expérimentant la réorganisation des services déconcentrés de l'Etat, préparé par son prédécesseur.

■ **DÉLOCALISATIONS : le Conseil économique et social a, mercredi 24 septembre,** adopté le projet d'avis sur les délocalisations administratives et le développement local par 154 voix pour et 25 abstentions.

■ **RETRAITES : Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche,** a déclaré, jeudi 25 septembre, que *« des améliorations devront être apportées au régime des retraites agricoles »*.



(Publicité)

RAPATRIÉS Délégué aux rapatriés, Guy Forzy a annoncé, jeudi 25 septembre, sa démission, s'estimant *« surveillé, contrôlé, soupçonné et contourné »* depuis le changement de gouvernement. ● DANS UN COMMUNIQUÉ, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, a immédiatement répliqué : M. Forzy devait être remplacé *« dans les tout prochains jours »* en raison, notamment, d'*« irrégularités »* dans sa gestion. ● UN RAPPORT CONFIDENTIEL de la Cour des comptes, dont *Le Monde* révèle la teneur, adressé le 28 juillet à Lionel Jospin, met gravement en cause la gestion de Guy Forzy à la tête de la délégation aux rapatriés, lui reprochant notamment les *« attributions discrétionnaires »* de secours exceptionnels. A Paris, depuis le 21 août, dans une indifférence à peu près générale, des fils de harkis observent une grève de la faim en tentant d'éviter les récupérations politiques, du FN en particulier.

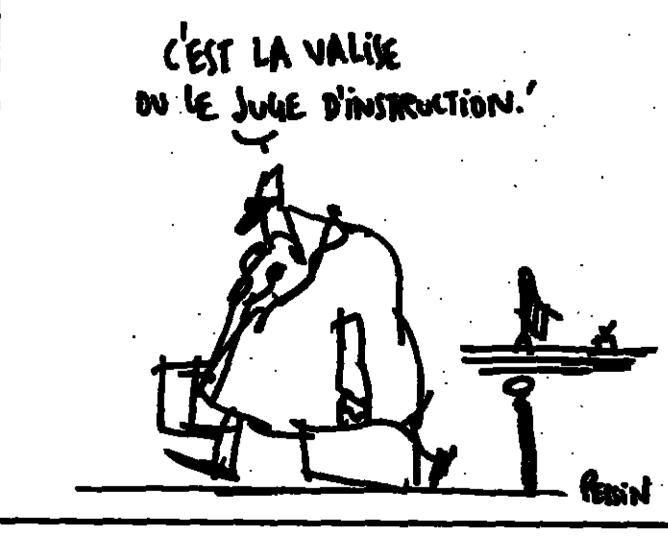
Démissionnaire, Guy Forzy est mis en cause par la Cour des comptes

S'estimant « surveillé, contrôlé, soupçonné et contourné » par le gouvernement, le délégué aux rapatriés a démissionné. Faux, rétorque Martine Aubry : il devait de toute façon partir, sa gestion ayant été très critiquée dans un rapport dont « Le Monde » révèle le contenu

LE PETIT MONDE des rapatriés militants, d'ordinaire discret mais politiquement ultra-sensible, a été secoué, jeudi 25 septembre, par l'annonce de la démission de Guy Forzy, délégué aux rapatriés. Ce proche de Jacques Chirac, placé depuis juin sous la tutelle de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, a justifié son geste par sa mise à l'écart des circuits de décision et l'impossibilité dans laquelle il aurait été mis d'exercer ses fonctions de coordonnateur des actions en faveur des pieds-noirs et des familles d'anciens harkis. S'estimant *« surveillé, contrôlé, soupçonné et contourné »* depuis le changement de gouvernement, M. Forzy nous a déclaré : *« La mise en place au cabinet de Mme Aubry d'une politique parallèle dont je ne suis pas informé m'empêche de poursuivre ma mission. Ou je suis le patron, ou je m'en vais. »* M. Forzy explique aussi son geste par l'impuissance gouvernementale à trouver une issue à la grève de la faim poursuivie depuis plus d'un mois à Paris par six fils de harkis. *« Ce sont des garçons que je connais*, nous a-t-il expliqué. *J'avais traité leur cas en deux jours l'an dernier lorsqu'ils avaient fait la même chose ; cette fois, on m'a interdit de m'en occuper. »* A l'instant même où le délégué annonçait sa démission, le Recours-France, la principale association de rapatriés, dont il a été le président entre 1993 et 1995, diffusait un communiqué justifiant sa *« colère »*.

Accroc à la cohabitation, le départ de Guy Forzy intervient surtout au moment où son action à la tête de la délégation aux rapatriés est vertement mise en cause par une procédure de référé diligentée par la Cour des comptes. Au fil d'un rapport confidentiel adressé le 28 juillet à Lionel Jospin par Pierre Joxe, premier président de la Cour des comptes, sont visés non seulement l'amalgame entre fonctions associatives et gouvernementales, mais aussi le principe même du maintien d'un traitement financier spécifique de la situation des rapatriés, trente-cinq ans après la fin de la guerre d'Algérie. Au passage, le document met en lumière le déséquilibre dont auraient bénéficié les associations pieds-noirs au détriment des harkis avec, en arrière-plan, la gestion clientéliste de cet électorat que se disputent essentiellement le RPR et le FN.

Nomination irrégulière, financements illégaux, favoritisme personnel... Les conclusions de l'inspection menée l'hiver dernier par le conseiller-maître à la Cour des comptes Bernard Candiard, transmises juste avant sa nomination à la tête du service d'information du premier ministre, début août, ont des allures de réquisitoire essentiellement dirigé contre un homme : Guy Forzy. Même les conditions de son accession au poste de délégué aux rapatriés, le 4 août 1995, peu après l'élection de Jacques Chirac, ne trouvent pas grâce aux yeux du magistrat. Son rapport souligne que, alors âgé de soixante-dix ans, M. Forzy avait *« largement dépassé la limite d'âge prévue pour cet emploi »*, à savoir soixante-cinq ans. Le document remarque aussi que la délégation, en dépit de sa délocalisation à Agen et à Périgueux, a maintenu une administration à Paris où une trentaine d'agents sont employés, contre trois *« à la fin de 1981 »*, sans compter la soixantaine de salariés affectés en province.



Mais l'essentiel des charges se concentre sur *« l'attribution discrétionnaire »*, par le délégué, de *« secours exceptionnels »* prévus par un décret de 1962. Le document note qu'entre 1993 et 1996, le montant de ces sommes est passé de 5 à 80 millions de francs, dont 78 distribués directement par la délégation de M. Forzy. Parallèlement, un nombre croissant de ces *« secours »* a été attribué *« par le cabinet du délégué sans proposition des services »*. Ces décisions (60 % du total en 1996 contre 30 % deux ans plus tôt) *« ne s'appuient pas sur des critères prédéterminés, ce qui expose à des décisions arbitraires alors que ces aides s'élèvent parfois à des sommes importantes »*, souligne le document.

> « La mise en place au cabinet de Mme Aubry d'une politique parallèle (...) m'empêche de poursuivre ma mission. Ou je suis le patron ou je m'en vais »

La Cour des comptes stigmatise aussi l'utilisation de la procédure des *« secours exceptionnels »*, strictement limitée en 1962 aux situations présentant *« un caractère particulier de gravité ou d'urgence »*. Pour l'attribution *« irrégulière et inéquitable »* des aides au désendettement, l'Etat avait progressivement accepté de prendre à sa charge les dettes des agriculteurs pieds-noirs « réinstallés » dans le Midi, souvent sur de mauvaises terres.

Ainsi, des *« secours »*, réservés aux personnes majeures en 1962, ont été alloués à des enfants de rapatriés, mineurs à l'époque. *« Le délégué et son directeur de cabinet ont ainsi, sans base légale, accordé des secours exceptionnels (...) »*, note la Cour, qui précise que 10 millions de francs ont été attribués dans une vingtaine de dossiers *« qui ne relevaient pas des procédures d'aide au désendettement »* puisqu'ils avaient été rejetés localement par l'administration.

Selon le document, Guy Forzy, ancien militant de l'Algérie française – il avait participé, le 24 janvier 1960, à l'insurrection des barricades à Alger –, aurait particulièrement favorisé ses proches. Depuis sa nomination, 35 % du montant national des « secours » (soit 32,7 millions de francs, sur un total de 93,3), *« ont concerné le département du Gers, dans lequel le délégué était précédemment domicilié, et où il conserve une résidence et une exploitation agricole »*.

La Cour souligne enfin que l'arrivée de M. Forzy *« s'est traduite, en 1996, par une diminution sensible des subventions aux associations de Français musulmans »* (les harkis) tandis que les associations de pieds-noirs bénéficiaient d'un *« doublement »* de l'aide de l'Etat, la moitié de cette dernière ayant bénéficié *« à quatre associations dont* [M. Forzy] *avait antérieurement la présidence »*. La multiplication des subventions à trois associations unies entre elles et avec la délégation par *« de nombreux personnels »* est ainsi visée. D'antant que leur objectif principal, l'édification d'un « Mémorial de la France d'outre-mer » ne s'est pas réalisée, en dépit de nombreuses études.

Au-delà de la *« gestion incertaine et parfois arbitraire »* de la délégation, c'est sa légitimité même qui est contestée. *« Il n'est pas sain qu'en méconnaissance de l'égalité constitutionnelle des citoyens, quelle que soit leur origine, une distinction continue d'être établie à l'égard des rapatriés ou, de plus en plus, de leurs descendants »*, assène la Cour. Prémonitoire, le document invite à une gestion « de droit commun » des problèmes sociaux rencontrés non seulement par les *« rapatriés véritables »* mais aussi par *« les enfants de harkis les plus fragiles »*.

Philippe Bernard

Les réponses du délégué aux rapatriés

Interrogé par *Le Monde*, Guy Forzy considère le rapport de la Cour des comptes comme un *« incident terminé »*. A propos des accusations d'arbitraire dans l'attribution des aides, l'ancien délégué affirme qu'il n'a fait *« que signer »* les décisions prises par des commissions départementales présidées par les préfets, et qui font l'objet d'un *« contrôle financier à Matignon »*. M. Forzy récuse aussi le soupçon de favoritisme au profit du département du Gers où il est installé. Il explique le grand nombre de dossiers examinés favorablement par le contexte local : faible nombre de créanciers, fort taux d'endettement, diligence du directeur de cabinet du préfet d'Auch. Premier département traité, le Gers aurait finalement bénéficié, selon lui, d'une aide moyenne équivalente aux autres départements.

Enfin, le délégué explique que l'aide de l'Etat aux associations de harkis comprend, outre les crédits nationaux, des subventions déconcentrées aux préfets, dont ne bénéficient pas les associations de pieds-noirs, le total atteignant 4 millions de francs en 1996.

Les griefs de Martine Aubry

La ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, a indiqué jeudi soir que le délégué aux rapatriés devait de toute façon être remplacé *« dans les tout prochains jours »* en raison notamment *« d'irrégularités »* dans sa gestion. *« M. Forzy a préféré abandonner ses fonctions avant d'en être déchargé officiellement »*, indique Mme Aubry dans un communiqué, ajoutant *« qu'elle avait fait savoir (...) qu'elle souhaitait qu'il quitte ses fonctions, à la suite des vives critiques dont sa gestion faisait l'objet de la part de certaines associations (...) et sur la base d'irrégularités relevées dans un référé de la Cour des comptes »*.

M. Forzy, selon Mme Aubry, *« n'a formulé au gouvernement aucune proposition concrète pour le règlement des revendications des Français musulmans rapatriés qui observent une grève de la faim depuis le 21 août. (...) M. Forzy n'a même pas souhaité interrompre ses vacances au moment où la grève de la faim commençait. »*

Pieds-noirs et harkis, des milieux réactifs travaillés par l'extrême droite

« UN DOSSIER dont personne ne veut entendre parler, jusqu'à ce qu'il explose à la figure. » Une fois encore, ces propos d'un haut fonctionnaire à propos du traitement gouvernemental des rapatriés se vérifient aujourd'hui. Tandis qu'une demi-douzaine de fils de harkis jeûnent depuis un mois en plein Paris dans l'indifférence générale – sauf du Front national qui multiplie hommages et éditoriaux –, le rapport de la Cour des comptes sur la Délégation aux rapatriés met en lumière le curieux mélange de clientélisme, de culpabilité et de mépris qui n'a cessé de présider, depuis 1962, à la gestion de la « question rapatriés ». On y retrouve tout le drame des quelque 150 000 héritiers de ces « oubliés de l'Histoire » que sont les harkis, musulmans d'Algérie ayant choisi la France pendant la guerre d'indépendance mais très vite abandonnés par elle, soit à la vengeance mortelle du FLN en 1962, soit, pour les rescapés évacués en métropole, à l'humiliation de camps ghettos où ils ont été assignés à résidence pendant vingt ans et dont ils ne sont sortis que par la révolte.

ANALYSE

> Ni la droite ni la gauche n'ont réglé la question de ces « oubliés de l'Histoire »

Exclus de toute pension, car ils n'avaient pas le statut militaire, les harkis n'ont obtenu qu'en 1994 une « allocation forfaitaire » de 110 000 francs par famille pour solde de tout compte. Leurs enfants, mal scolarisés, héritiers de la double image de traîtres (à l'Algérie) et de témoins d'une histoire gênante (en France), cumulent tous les handicaps. Jacques Chirac leur avait promis des « emplois réservés » en 1991 mais n'a jamais institué que de vagues aides à l'embauche sans efficacité réelle. Ni la droite ni la gauche n'ont jamais pris au sérieux leurs revendications, pourtant régulièrement appuyées par des explosions de violence.

Rien à voir, donc, avec la myriade d'associations de pieds-noirs chargées de défendre les droits à l'indemnisation et au désendettement reconnus par la République de leurs adhérents et considérées comme d'efficaces lobbies électoraux. Longtemps champion du genre, le Recours-France dirigé par Jacques Roseau avait développé une stratégie complexe de soutiens sélectifs, majoritairement tourné vers le RPR mais localement favorables à des personnalité socialistes (comme à Montpellier avec Georges Frèche). Cette ouverture d'esprit a été brutalement sanctionnée, en 1993, lorsque Jacques Roseau est tombé sous les balles de quelques soldats perdus de l'extrême droite. Depuis lors dirigé par Guy Forzy, le Recours s'est recentré sur le lobbying strictement prochiraquien, cette orientation provoquant une scission de la section montpelliéraine dirigée par Roland Dessy. Depuis quelques années, le milieu associatif vit sous la pression du Front national, avide d'exploiter ce terrain protestataire sur une base antigaulliste et nostalgique.

Dans ce contexte, la double affaire de la grève de la faim des fils de harkis et du rapport de la Cour des comptes apparaît comme un casse-tête dont Martine Aubry se serait sans doute bien passée. Mobilisée par les emplois-jeunes, les 35 heures et la Sécurité sociale, la ministre n'a évidemment pas pris le temps de répondre au désespoir de cessix jeûneurs. Et son délégué aux rapatriés n'était pas le mieux placé pour porter la bonne parole gouvernementale. L'annonce d'une énième mission de réflexion sur les harkis suffira-t-elle à apaiser des révoltés encouragés par l'opposition ? Quant aux remèdes aux dysfonctionnements de la délégation aux rapatriés, ils se résument à un choix cornélien : appliquer strictement la réglementation restrictive rappelée par la Cour des comptes, ce qui pourrait acculer à la faillite les familles concernées, au risque de favoriser la démagogie de l'extrême droite ; ou faire discrètement passer l'éponge par les parlementaires en modifiant la loi. Dans ce paysage tumultueux, l'heure des choix ne peut être encore longtemps reportée.

Ph. B.

Depuis le 21 août, six grévistes de la faim campent sur l'esplanade des Invalides à Paris

SOUS UNE TOILE bleue montée à un mètre de hauteur, un enchevêtrement de couvertures et de sacs de couchage, et puis quelques bouteilles d'eau et des feuilles de menthe pour le thé. C'est là, sur des lits de camp, que dorment les six fils de harkis, en grève de la faim depuis le 21 août, sur l'esplanade des Invalides à Paris. Devant le campement improvisé, une banderole résume tout le combat de ces enfants d'anciens supplétifs algériens de l'armée française : *« halte au scandale, trente-cinq ans de mépris, d'injustice »*. Depuis la fin des années 70, de Narbonne à Amiens, ils se mobilisent, parfois violemment, pour dénoncer l'État français, coupable selon eux d'avoir abandonné ses anciens serviteurs.

REPORTAGE

> « Le gouvernement, en ne faisant rien, nous fait tomber dans les bras du FN »

Assis sur un banc, le visage émacié sous la barbe, Nordine Brahmi ne sait plus où il est, qui il est. Son père, un paysan kabyle, s'est battu contre l'Allemagne puis en Indochine, enfin contre le FLN. *« Un choix que je respecte encore aujourd'hui »*, confie Nordine, lui qui, à trente et un ans, ne se sent plus citoyen de grand-chose. Il a passé les vingt-quatre premières années de sa vie au camp de Jouques, dans les Bouches-du-Rhône, à la lisière de la forêt, à près de neuf kilomètres du village provençal. *« Le matin, le car nous conduisait à l'école du village ; on mangeait à la cantine là-bas et à cinq heures, sitôt l'école finie, le car nous ramenait dans le camp*, raconte-t-il. *Je n'ai découvert la grande ville qu'à quinze ans. »*

A la fin des années 80, il réussit à quitter le ghetto de Jouques pour Digne, dans les Alpes-de-Haute-Provence. Marié et père de deux enfants, il n'y trouve pas d'emploi stable et vit de petits boulots : pas facile quand on a un nom aux consonances maghrébines et un visage trop bronzé. L'accent, lui, est bien du Midi mais ne suffit pas à faire tomber les préjugés. D'où sa réticence devant le soutien ostentatoire apporté par le Front national aux jeûneurs des Invalides. Quand Jean-Yves Le Gallou, président du groupe FN au conseil régional d'Ile-de-France, vient rencontrer les harkis, les grévistes de la faim quittent leur campement de fortune pour discuter à l'écart, loin des frontistes. *« Le FN exerce une pression énorme »*, s'inquiète Mohammed Haddouche, vice-président du conseil national des Français musulmans. *« Le gouvernement, en ne faisant rien, est en train de nous faire tomber dans les bras du FN »*, souligne un des grévistes de la faim.

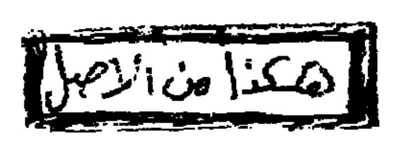
Pour l'heure, la tentative de récupération ne semble pas prendre. *« Pour l'instant, on a encore la force de les chasser. Mais, au bout de quarante-cinq jours, pourrons-nous encore le faire ?*, s'interroge Nordine Brahmi. *Une fois classés à l'extrême droite, ce sera facile de nous montrer du doigt. »*

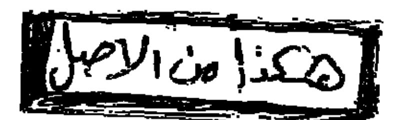
« PRÉJUDICE MORAL »

Autre défenseur traditionnel des harkis, le mouvement des rapatriés. Lui non plus n'est pas forcément le bienvenu sur l'esplanade des Invalides. *« J'ai le sentiment que les rapatriés se sont servis de nous et se servent encore de nous »*, estime Mohammed Haddouche. Quant à la démission du délégué aux rapatriés, Guy Forzy, théoriquement en charge du problème harki, un gréviste de la faim a cette réponse lapidaire : *« Il était temps ! »*

Vendredi 26 septembre, Martine Aubry a chargé Claude Lagarrigue, de l'inspection générale des affaires sociales, de rencontrer sur le terrain les différents intervenants. Pour sa part, le porte-parole, Abdelkrim Klech, cherche toujours, sans succès, à être reçu par le premier ministre Lionel Jospin et la ministre chargée de la solidarité et de l'emploi, Martine Aubry, pour leur demander de l'argent, des emplois, de la considération surtout. *« Que la France dise qu'elle a fait une erreur »*, réclame M. Klech. *« Je veux la reconnaissance du préjudice moral subi par nos parents et nous-mêmes*, exige Nordine Brahmi. *Je demande à être considéré, tout simplement. »*

Vincent Hubé





Le débat sur l'AGED dépasse les clivages politiques

Près de 66 000 familles ont bénéficié de l'allocation de garde d'enfant à domicile en 1996. « Allocation-vison » pour les uns, aide indispensable pour les autres, la polémique s'amplifie

La diminution de moitié, à compter du 1er janvier 1998, de l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) suscite la polémique. La CFDT est contre, Force ouvrière (FO) est pour. Des parlementaires de gauche et des organisations familiales de droite font front pour la préserver. « *Allocation-vison* » pour les uns, soutien véritable pour les autres, au 31 décembre 1996, 65 800 familles en bénéficiaient. L'annonce de la réduction des avantages liés à l'emploi d'une garde d'enfant a fait sortir leur calculette à une grande partie des classes « *moyennes-supérieures* ». L'institution de retraite complémentaire des employés de particuliers, qui comptait, à la *mi-1996, 50 000 emplois liés à l'AGED*, redoute « *un retour au travail au noir* ». Certains bénéficiaires ne sont pas « *choqués* », d'autres refusent d'être considérés comme des « *nantis* ».

DES MILLIERS de familles ont sorti leur calculette. Entre la mise sous condition de ressources des allocations familiales et la diminution de moitié des avantages liés à l'emploi d'une garde d'enfant à domicile, les classes dites « moyennes-supérieures » s'apprêtent à perdre quelques milliers de francs de pouvoir d'achat chaque mois. Leur souci aujourd'hui ? Savoir si elles pourront continuer d'employer quelqu'un à domicile et, dans la négative, trouver une solution de rechange.

Depuis 1995, pour un enfant de moins de trois ans, l'emploi d'une garde à domicile revient à moins de 3 000 francs mensuels à ceux qui paient au moins 30 000 francs d'impôts : les charges sont payées par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) grâce à l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED), et la moitié du salaire annuel est déduit de l'impôt, grâce aux déductions liées aux emplois familiaux (6,1 milliards de francs en 1996).

Mesure favorable à la création d'emplois ? Dispositif au bénéfice des familles les plus aisées ? Aide légitime aux femmes qui travaillent ? Parce qu'elle est tout cela à la fois, l'AGED ne peut mettre tout le monde d'accord. La CFDT la défend, Force ouvrière (FO) la condamne. Des parlementaires de gauche comme des organisations familiales de droite font front en sa faveur. Le gouvernement a pourtant décidé de la remettre en cause, en la diminuant de moitié à compter du 1er janvier 1998.

Financièrement attractive pour les couples imposés, confortable pour les femmes actives, idéale pour les enfants, en l'absence de places en crèche (198 000 places en France pour 2,1 millions d'enfants de moins de trois ans), la formule avait séduit, au 31 décembre 1996, 65 800 familles. Les bénéficiaires sont-ils des « *nantis* », comme disent les détracteurs de l'AGED, qui fustigent une mesure « *injuste* » ? « *Vous savez comment on appelle ça dans certaines caisses d'allocations familiales ? "L'allocation-vison"*, affirme Didier Hotte, chargé des questions de la famille à FO. *L'AGED a surtout permis de déclarer les bonnes que les familles employaient déjà à Neuilly-Auteuil-Passy.* » Marie-George Buffet, ministre communiste de la jeunesse et des sports, a un avis moins tranché : « *Il faut faire attention*, confiait-elle récemment à des journalistes. *C'est vrai que la garde à domicile a surtout été utilisée par des familles assez aisées, mais d'autres familles, qui n'ont pas trouvé de solution en crèche, ont utilisé ce moyen ; il ne faut pas les pénaliser.* »

Il est vrai que « *parmi les bénéficiaires, ce sont les familles les plus aisées qui occasionnent le plus de dépenses pour la collectivité* », explique Jeanne Fagnani, chercheuse au CNRS, dans un article à paraître en novembre dans la revue *Droit social*. En effet, plus une famille paie d'impôts et plus elle bénéficie des déductions fiscales. Conseillère à la CNAF, la chercheuse a enquêté dans les Yvelines – département qu'elle admet non représentatif, les cadres y étant sur-représentés. Le revenu net mensuel des bénéficiaires de l'AGED y est en moyenne de 33 530 francs, et 17,5 % d'entre eux avouent qu'ils emploieraient une garde d'enfant même sans l'aide de la collectivité.

2 % des enfants de moins de trois ans sont gardés à domicile par une personne salariée. Leurs parents, cadres, urbains (37 % vivent en région parisienne), ont opté pour ce mode de garde pour des raisons multiples : absence de crèches, confort apporté par l'employée de maison (au sein du panel des Yvelines, les gardes d'enfant font le ménage dans sept cas sur dix) et, surtout, souplesse des horaires (48 % des femmes interrogées rentrent chez elles entre 19 heures et 20 heures).

« *On demande aux jeunes femmes de se former, de s'investir dans leur travail, d'avoir une politique nataliste, et on ne mettrait pas en place les structures sociales qui peuvent les aider ?*, s'insurge Guy Allouche, sénateur socialiste du Nord. *Ce n'est pas en touchant à l'AGED qu'on va aider les femmes qui ne peuvent pas y prétendre.* »

« TRAVAIL INVISIBLE »

Guy Allouche n'est pas le seul, à gauche, à défendre ce point de vue. Mais, comme dit Denise Cacheux, responsable des questions de la famille au Parti socialiste, « *chez les intellos du PS, le sujet famille reste tabou parce que, lorsqu'on parle famille, on passe pour vichyste* ». Et de souligner que l'AGED a au moins un mérite, celui de faire « *figurer au PIB le travail dit invisible, toutes les tâches domestiques dont sont dégagées la plupart des jeunes femmes qui ont pu s'investir en politique* ».

« *Martine ? Elle a du mal à rentrer dans le sujet famille, et on ne peut pas dire qu'elle soit féministe...* », ajoute un autre parlementaire de gauche.

La CFDT défend l'AGED au nom de l'emploi. Si Nicole Notat a déclaré qu'elle ne serait pas « *choquée* » par une baisse de l'avantage fiscal, la fédération CFDT des services estime qu'il ne faut pas à la fois diminuer cet avantage et remettre l'AGED en cause, au risque d'aboutir à des suppressions d'emploi. A la mi-1996, l'institution de retraite complémentaire des employés de particuliers (Ircem) comptait 50 000 emplois liés à l'AGED (21 heures de travail par semaine en moyenne, soit 27 000 emplois équivalents temps plein). Pour Dominique Pluche, directeur du développement à l'Ircem, « *on va avoir un retour au travail au noir, donc une baisse des cotisations sociales et de nouvelles inscriptions au chômage* ». Et de redouter une « *redéstructuration du marché, au moment où l'on assistait à une professionnalisation de la garde à domicile* ».

Jeanne Fagnani constate pour sa part que « *l'AGED a permis l'accès au statut de salarié à des femmes sans aucune qualification* » – selon l'Ircem, en 1996, 23 % des gardes à domicile étaient de nationalité étrangère. La Fédération nationale des groupements de particuliers employeurs évoque de son côté la « *fragilisation de la protection sociale d'une population qui commençait à s'intégrer dans les circuits normaux du travail* ».

Le coût de l'AGED pour la collectivité est élevé (1,7 milliard de francs par an à la charge de la CNAF). Certains bénéficiaires l'admettent, et reconnaissent que la baisse du plafond fiscal ne les choque pas. Les mêmes prônent le maintien de la prise en charge des cotisations, invoquant le développement des emplois de proximité. Faisant allusion aux 350 000 emplois-jeunes payés à 80 % par l'Etat, le sénateur Guy Allouche s'interroge : « *Va-t-on donner l'idée à des parents de créer des associations qui emploieraient des jeunes filles pour garder leurs enfants ?* »

Marie-Pierre Subtil

« Si on peut magouiller, on magouillera »

LES BÉNÉFICIAIRES de l'AGED s'inquiètent. Tour d'horizon de leurs principales préoccupations.

● **Une « *catastrophe* » professionnelle.** – « *Pour moi, c'est catastrophique. Grâce à ce système, je commençais à avoir des responsabilités. Maintenant, je me demande si je n'aurais pas intérêt à arrêter de travailler. Ce serait un échec complet.* » Hélène, trente-deux ans, cadre dans la fonction publique, et son mari, responsable des transports dans une société de boissons, vivent près de Coulommiers (Seine-et-Marne). Ils ont trois enfants âgés de cinq ans, trois ans et un an. Bénéficiaires de l'AGED, ils emploient à temps complet une jeune fille sans qualification, dont c'est le premier emploi et qu'ils paient 6 500 francs net par mois.

Le couple paie 21 000 francs d'impôts. Grâce à l'AGED et aux déductions fiscales, cette garde leur coûte 5 300 francs par mois. « *On est vraiment au taquet, on ne pourra pas payer plus si la législation change.* » Conclusion : le licenciement est envisagé, le bébé serait placé chez une nourrice agréée et les deux aînés gardés depuis la sortie de l'école jusqu'au retour des parents. « *Ça me met en rogne d'entendre dire que l'AGED profite aux gens aisés*, poursuit Hélène. *Quand on gagne à deux 32 000 francs net par mois, avec trois enfants, en région parisienne, on n'est pas aisé !* »

● **Travail au noir.** « *On ne paie pas le prix que ça vaut*, dit Isabelle, cadre dans les ressources humaines, à propos de l'employée qui garde ses deux enfants. *Ça ne serait pas illogique qu'on paie plus.* » Pas question pour autant de changer de mode de garde : « *J'ai des horaires de folie, je rentre vers 7-8 heures le soir, impossible de faire autrement.* » Pour autant, la jeune femme n'est pas prête à mettre le prix fort : « *Si on peut magouiller, on magouillera*, prévient-elle. *Le noir, ça ne me fait pas peur.* »

● **La cause des enfants.** Thérèse vient d'écrire à son député. Ce n'est pas tant sa cause que celle de ses trois enfants qu'elle défend dans sa missive. Résidant à Rueil-Malmaison, elle travaille dans l'électronique-informatique à Gennevilliers, deux communes des Hauts-de-Seine. Soit une heure à l'aller, une heure au retour. Si la famille doit renoncer à une employée à domicile – ce qui est envisagé –, les enfants devront passer de très longues journées à l'extérieur. Les deux derniers n'étant pas en âge d'aller à l'école, il devront aller en crèche. Et impossible de trouver deux places dans un même établissement !

La famille vivant dans un trois pièces, elle essaie de mettre de l'argent de côté pour acheter, un jour, une maison. La jeune femme et son mari, enseignant dans un lycée, gagnent, à deux, 23 000 francs par mois. « *Je n'ai pas l'impression d'être spécialement aisée* », estime Thérèse.

● **Trahison.** – A la première naissance, Nathalie s'est « *débrouillée avec les grand-mères* ». A la seconde, les nouveaux plafonds instaurés par le gouvernement Balladur venant d'entrer en vigueur, la famille a employé une garde à domicile. La « nounou » sera licenciée, le « système-débrouille » reprendra du service. « *L'AGED, ça profite aux actifs, pas aux riches*, s'insurge Nathalie, contrôleur de gestion à Lyon. *Chez eux, les femmes ne travaillent pas !* » Et de conclure : « *Je n'en reviens pas que ce soit un gouvernement de gauche qui remette ça en cause ! C'était des mesures féministes. Je me sens d'autant plus trahie que l'idée vient d'une femme qui, elle-même, a des responsabilités.* »

M.-P. S.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : deux directeurs de Metaleurop ont été condamnés,** jeudi 25 septembre, par le tribunal de Béthune (Pas-de-Calais), à deux ans et dix huit-mois de prison avec sursis pour « *homicides et blessures involontaires, par négligence* ». En 1993 et 1994, onze salariés de l'entreprise avaient trouvé la mort dans deux explosions de colonnes de zinc. – *(Corresp.)*

■ **TERRORISME : deux Français de trente-deux ans, Aziz Hamdiken et Lounès Tidadini,** arrêtés en novembre 1996 à Besançon et soupçonnés de terrorisme, ont été condamnés, jeudi 25 septembre, à quatre ans d'emprisonnement dont un avec sursis par le tribunal correctionnel de Paris. Tidadini, libéré en février, ne s'est pas présenté à l'audience.

■ ***SAINT-AUBIN* : le président des Anciens combattants parachutistes de Toulouse et ancien de l'OAS,** Michel Enaud, se dit prêt à remettre à la justice des « *documents* » sur la mort de Jean-Claude Saint-Aubin dans un accident de voiture en 1964. Il assure, dans *L'Est républicain* du 25 septembre, détenir des « *dossiers* » montrant que J.-C. Saint-Aubin a été victime d'*une « bavure »* des services secrets français, thèse défendue par la famille du jeune homme.

■ **PÉDOPHILIE : un instituteur de Saint-Félicien (Ardèche) a été mis en examen** pour « *viols et agressions sexuelles sur mineurs de moins de quinze ans* » et écroué mercredi 24 septembre. Il est soupçonné d'avoir violé quatre de ses élèves de 1986 à 1991.

Le détartrage de la conduite de la Hague aurait entraîné de graves incidents

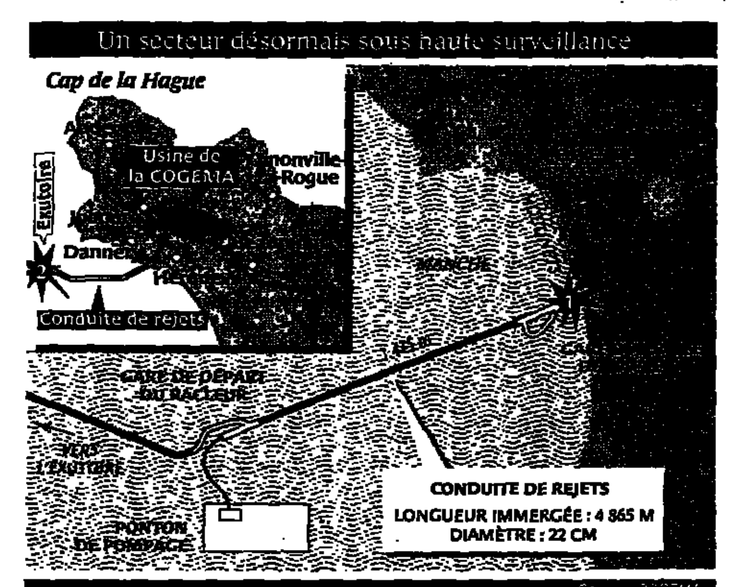
Plusieurs témoins démentent les informations rassurantes des autorités et de la Cogema. La direction de la sûreté des installations nucléaires a autorisé, jeudi 25 septembre, la reprise du chantier suspendu sur ordre de Dominique Voynet, une fois de nouvelles précautions prises

LA HAGUE
de notre envoyée spéciale

Quelle a été l'ampleur exacte des incidents survenus en juillet et en août lors des opérations de détartrage de la conduite de rejet en mer de l'usine Cogema à la Hague (Manche) ? Le 16 septembre, Dominique Voynet (Verts) ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ordonnait la suspension de ces opérations, en accusant la Cogema de *« faute »*. L'autorité de tutelle de la compagnie, la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) du ministère de l'industrie, évoquait, elle, dans un rapport du 17 septembre, des *« écarts »* par rapport au protocole des travaux présenté par la Cogema pour autorisation. Ce protocole prévoyait *« l'étanchéité du dispositif de détartrage et la récupération de la totalité du dépôt radioactif et des effluents »*.

La DSIN signalait quatre incidents survenus lors des travaux. Tout en soulignant un retard de déclaration, elle estimait que ces incidents *« ne présentaient pas un caractère notable du point de vue de la sûreté et de la radioprotection »* et les classait au niveau zéro de l'échelle de gravité des incidents nucléaires. Mais à la lumière de plusieurs témoignages, recueillis par *Le Monde* auprès de personnes ayant travaillé sur le site en juillet et en août, la gravité de ces incidents semble avoir été sous-estimée. L'émission « Thalassa » devait diffuser un reportage sur ce sujet vendredi 26 septembre sur France 3.

La direction de l'usine, que nous avons interrogée, maintient qu'*« il n'y a pas eu de diffusion radioactive »*. Pourtant, selon nos témoins, présents au moment des faits, mais contraints pour des raisons évidentes de conserver l'anonymat, deux incidents majeurs se sont produits. Le premier, le 16 juillet, à 20 mètres de la cale de la plage des Moulinets : une poche de confinement en vinyle qui devait empêcher tout effluent de s'échapper pendant la déconnection des tronçons de la canalisation, s'est rompue au moment où le racleur était introduit dans la tuyauterie.



❶ Incident du 16 juillet situé à 20 mètres de la plage des Moulinets.

❷ Incident découvert le 24 août à l'extrémité de la conduite.

« ÇA A DÉGUEULÉ »

Son contenu s'est alors répandu sur le sable en pied de cale : l'équivalent d'*« un demi-seau de plage »* de tartre, selon nos témoins, *« un demi-cendrier »* selon la Cogema. Les travailleurs assurent qu'ils ont alors dû ramasser, pour décontaminer l'environnement, près de 600 kilos de graviers avec des pelles en plastique, afin de les stocker dans des fûts.

Le deuxième incident semble plus grave. A la suite du passage du racleur, un rinçage devait enlever les particules de tartre encore accrochées sur les parois de la conduite. En fait, lorsque les rejets normaux ont repris, des particules se sont déposées *« à proximité de l'embouchure »* du tuyau, selon les termes du communiqué de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (Opri), chargé de la surveillance des opérations. Le 8 septembre, l'Opri, dans un bilan provisoire, expliquait qu'*« il a été observé des dépôts blanchâtres (estimés à quelques dizaines de kilogrammes) caractérisant la présence de copeaux de tartre »*.

Nos témoignages sont beaucoup plus sévères : *« Quand la canalisation a commencé à rejeter en mer, ça a dégueulé. Le lendemain, on a retrouvé un tas de tartre de 1,50 mètre de large sur 1 mètre de haut. De quoi remplir au moins un fût de 200 litres. »* Plus grave, *« on a attendu trois jours avant de commencer à ramasser »*. *« Avec le courant, ça s'est étalé, c'était une vraie catastrophe. »* Un filtre fut posé, mais déborda lui aussi. Entre la date de déclaration de l'incident, le 24 août, et le moment où des « suceuses » ont été installées pour aspirer le tartre, quinze jours se sont écoulés, indique Jérôme Joly, chargé de la mission d'inspection de la DSIN. *« Trois semaines »*, selon les travailleurs du site : *« C'était étalé sur 100 mètres cubes, on aspirait trois quarts de sable pour un quart de tartre. »* Ce mélange a été stocké dans cinq fûts qui ont été découverts au fond de la mer par l'organisation écologiste Greenpeace et ont déclenché la mission d'inspection de la DSIN (*Le Monde* du 14 septembre).

Outre l'apparente sous-estimation des faits, il semble, selon nos témoignages, que la liste des incidents ne s'arrête pas là. Les travailleurs du site expliquent ainsi que les incidents liés aux poches de vinyle se sont produits par trois fois après le premier coude du tuyau. L'une d'elles *« a éclaté en pied de cale, par jour de houle et à marée basse. La poche a été arrachée et les sédiments se sont échappés »*. Les difficultés liées à l'emploi de ces plastiques auraient amené la direction de l'usine à ne plus les utiliser : les plongeurs travaillant alors sans confinement, *« avec juste un sac sous la conduite pour récupérer les copeaux de tartre »*. Les combinaisons de plongée ont été souvent jetées et confinées, à la suite de contaminations. Un test de spectrométrie, effectué il y a deux semaines sur les membranes des détendeurs de plongée, a montré que dix d'entre elles étaient également contaminées.

QUELLE FIABILITÉ ?

Les incidents admis par la Cogema n'ont eu *« aucune incidence du point de vue de l'environnement »*, assure Philippe Pradel, de la direction de la compagnie. L'Opri assure de son côté avoir constaté *« une radioactivité significative, mais très en dessous de la dangerosité »*. Greenpeace a affirmé, le 9 septembre, que ses propres prélèvements affichaient des taux de radioactivité *« 30 à 40 fois supérieurs à ceux effectués en juin* [sur des sédiments à la sortie de la canalisation] *et qui étaient déjà considérés par la réglementation européenne comme des déchets nucléaires »*.

Quelle est la fiabilité des conclusions des uns et des autres ? La DSIN s'est contentée de consulter les documents internes de la Cogema. Quant à l'Opri, il a donc réalisé ses prélèvements sur des sédiments ramassés au plus tôt quinze jours après l'incident du mois d'août. Le doute est par ailleurs permis quand on prend connaissance des conditions dans lesquelles l'organisme réalise ses contrôles. L'Opri, aujourd'hui sous la tutelle de Martine Aubry et de Bernard Kouchner, ne dispose pas d'équipe de plongée. Ses prélèvements, censés vérifier ceux de l'exploitant, sont effectués par les plongeurs de la Cogema...

Nos témoins assurent que des échantillons demandés à la suite d'une des ruptures de poche vinyle ont été prélevés dans deux endroits différents, selon qu'ils étaient destinés à la Cogema ou à l'Opri. *« L'absence de plongeurs propres est un défaut d'autonomie du contrôle par rapport au contrôlé »*, admet Roland Masse, directeur de l'Opri. Selon lui, le budget 1998 devrait apporter à l'Opri les moyens nécessaires à sa mission de contrôle.

Sylvia Zappi

Une opération présentée comme « techniquement classique »

LE DÉTARTRAGE de la canalisation de la Cogema a été ordonné à la suite de mesures effectuées en mars, à la demande de Greenpeace, et qui avaient révélé des niveaux importants de radioactivité à proximité du conduit. Cette activité était due à l'accumulation sur sa paroi intérieure d'une couche de tartre, épaisse d'environ 1 centimètre. Ce dépôt résultait de la cristallisation de silicates dissous dans les effluents radioactifs. Sa masse totale, répartie sur 5 kilomètres de tuyau, représentait plus d'une centaine de tonnes de déchets.

Décrits comme des *« opérations de routine »* par la Cogema, les travaux sont d'abord jugés *« techniquement classiques »* par la Direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN), qui n'estime pas opportun de réaliser l'étude d'impact préalable réclamée par Greenpeace. La DSIN exige cependant des précautions supplémentaires de la part de la Cogema afin d'éviter tout retour en mer d'eau contaminée.

COPEAUX RADIOACTIFS

En effet, le robot râcleur utilisé par la Cogema est propulsé par de l'eau sous pression. Doté de couteaux et d'un émetteur radio permettant de le localiser, il remonte la canalisation (de la mer vers l'usine) à la vitesse de 1 mètre par seconde, alors que l'eau transite vingt fois plus vite. Ce courant entraîne, en principe, les copeaux détachés par le robot vers des cuves de récupération situées dans l'enceinte de l'usine de retraitement. Un jeu complexe de gares d'arrivée et de départ mobiles et un ponton de pompage doivent garantir la récupération des déchets. Ceux-ci doivent ensuite être conditionnés et envoyés au centre de stockage de l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs (Andra), à Soulaines (Aube).

Les travaux proprement dits débutent le 9 juillet. Début septembre, les plongeurs de Greenpeace révèlent la présence des fûts suspects et de copeaux radioactifs au débouché de la canalisation. Lors d'une nouvelle inspection, la DSIN constate des *« écarts »* : son procès-verbal conduira Dominique Voynet à ordonner la suspension des travaux.

La DSIN a autorisé, jeudi 27 septembre, la reprise de ces travaux. Il reste à faire passer un instrument finisseur à l'intérieur de la conduite et à évacuer des matériels encore entreposés sous l'eau. Un filtre a été installé à l'extrémité du tuyau, afin de prévenir de nouvelles sorties de copeaux. Il ne pourra être retiré, prévient la DSIN, que lorsque la Cogema aura remis un dossier lui permettant de *« s'assurer de l'absence de tartre dans les effluents »*.

Hervé Morin

Jean-Pierre Aubert, responsable de la reconversion de Creys-Malville

INSPECTEUR GÉNÉRAL de l'industrie et du commerce, Jean-Pierre Aubert devrait se voir confier dans les prochains jours par le gouvernement une mission de reconversion industrielle et sociale à propos du surgénérateur Superphénix de Creys-Malville (Isère), dont Dominique Voynet (Verts), ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a annoncé l'arrêt dès sa prise de fonction.

Chargé en 1995 de la réindustrialisation et du reclassement des salariés de l'ancienne usine Chausson de Creil (Oise) par le ministre de l'industrie de l'époque, Yves Galland, à la suite du dépôt de bilan de cette entreprise intervenu en 1993, M. Aubert, qui sera entouré d'une équipe de spécialistes de divers secteurs connaît bien les affaires de reconversion industrielle et sociale. En juillet 1996, le ministre de l'industrie, Franck Borotra, l'avait chargé de coordoner les reconversions et les reclassements des salariés de La Mure (Isère) du groupe Charbonnage de France.

Né le 28 juin 1946 à Rennes, titulaire d'un DES de sciences économiques, cet ancien secrétaire confédéral de la CFDT avait été nommé en avril 1990 directeur du cabinet de Jacques Chérèque, ministre-délégué chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Auparavant, de 1984 à 1986, il avait été conseiller technique au cabinet d'Edith Cresson, alors ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

J. M.

DÉPÊCHES

■ **AGRICULTURE : le programme de maîtrise des pollutions agricoles** (PMPOA) devra être *« adapté »* sans être *« remis en cause »* a annoncé récemment à Rennes Louis le Pensec (PS), lors du salon professionnel Space (*Le Monde* du 16 septembre). Le ministre de l'agriculture a annoncé qu'il renforcerait les effectifs des administrations, tout en ajoutant qu'il n'y avait *« plus place pour un seul modèle d'agriculture »*. A Rennes, Jacques Maire, directeur de cabinet de Dominique Voynet (Verts), ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a révélé que les subventions du PMPOA pourraient être plafonnées et redistribuées à des exploitations respectueuses de l'environnement. – (*Corresp. rég.*)

DISPARITIONS

■ **PEDRO CASTRO VAN DUNEM**, dirigeant historique du Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA, au pouvoir), est mort, mardi 23 septembre, d'une crise cardiaque, à Luanda. Agé de *cinquante-cinq ans*, il occupait le poste de ministre des travaux publics et de l'urbanisme dans l'actuel gouvernement d'unité et de réconciliation nationale. Début septembre, il avait représenté le président José Eduardo Dos Santos *au sommet des chefs d'Etat* et de gouvernement de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) à Blantyre, au Malawi. Ancien collaborateur du « père de l'indépendance » angolaise Agostinho Neto, mort en 1979, Pedro Castro Van Dunem avait été vice-premier ministre dans le gouvernement de parti unique en place en Angola entre 1975 et 1990. Né à Ikolo e Bengo, dans la province de Bengo (nord-ouest), ingénieur en électronique de formation, il avait également occupé les postes de ministre chargé de la gestion des provinces et de ministre du pétrole et de l'énergie.

NOMINATIONS

EDUCATION NATIONALE

Pierre Le Mire a été nommé *recteur de l'académie de la Martinique* au conseil des ministres du mercredi 24 septembre. Il remplace Michèle Rudler, nommée en janvier 1997. Succédant à Bernard *Elkaïm, en poste depuis août 1996*, **Nicole Belloubet-Frier** a été nommée recteur de l'académie de Limoges.

[Né le 22 novembre 1947 à Saïgon, Pierre *Le Mire est docteur en droit public et diplômé* de l'Institut d'études politiques de Paris. Assistant, puis maître-assistant à l'université Paris-I de 1973 à 1983, il est ensuite professeur à l'université de Reims puis, en 1988, à l'université *Paris-Nord (Paris-XIII) où il est élu* doyen de la faculté de droit et, depuis 1992, à l'université Paris-I, dont il est vice-président.]

[Née le 15 juin 1955, Nicole Belloubet-Frier, docteur en droit et agrégée de droit public, a *été assistante à l'université de Paris-I en 1983*, puis maître de conférences en 1990. Professeur à l'université d'Evry de 1992 à 1996, elle est, depuis, directeur de la recherche et des publications à l'Institut international d'administration publique.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Marie-Louise BERTANI,
***Remi* LENOIR,**
Benjamin,
sont heureux d'annoncer la naissance de

Lucas,

le 24 septembre 1997, à Paris.

Catherine GRANGEARD
et
José POLARD
ont la joie d'annoncer la naissance de

Pierre,

le 18 septembre 1997.

« Bienvenue au Monde, petit frère. »
Andreanne et Jonathan.

35 b, rue de Chenneviéres,
78760 Pontchartrain.

Anniversaires de naissance

– 27, 28, 29 septembre.
Heureux anniversaires à

Marc B.

Emmanuelle, Pascale, Sabine, Vincent, Christophe.

Anniversaires de mariage

– 27 septembre 1947 - 27 septembre 1997.

Heureux anniversaire de mariage à

Jacques et Josette FUSTER.

Décès

– Nouma et Marc Bataïni,
ses enfants,
M. et Mme Antoine Glaser
et leur fils,
M. et Mme Henri Glaser
et leurs enfants,
Mme Elisabeth Freige,
sa cousine,
Sophie Bataïni,
sa belle-fille,
Damien et Guillaume,
ses petits-enfants,
M. Elie Bataïni,
ont la *douleur d'annoncer le décès de*

Mme Yvonne BATAÏNI,
née GLASER,

survenu subitement le 23 septembre 1997.

La cérémonie *religieuse* sera célébrée en l'église Saint-Julien-le-Pauvre, à Paris-5e, le lundi 29 septembre, à 15 heures.

9, rue Morel,
92120 Montrouge.

– Clamart. Sausset-les-Pins.

Françoise du Chaxel,
Pascale, Thierry et Jérémie,
Christophe et Isabelle,
Laurence, Frédéric et Stéphanie,
Maxime et Jean Pierre Arié,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès brutal de

Denis ARIÉ,

survenu le *mercredi 24 septembre 1997*, dans sa quarante-neuvième année.

Ses obsèques auront lieu au *crématorium* du cimetière du Père-Lachaise (Paris), le mardi 30 septembre, à 10 h 45.

– Jean-Pierre Vincent,
Et l'équipe du Théâtre des Amandiers,
en leur nom et se faisant les interprètes de tous ceux qui, au *passé* comme au présent, ont été marqués par ses profondes qualités humaines et son engagement au service de la création théâtrale,
ont la très *grande* douleur *de faire part du* décès brutal de

Denis ARIÉ,

le mercredi 24 septembre 1997.

Ses amis pourront lui rendre un dernier hommage, mardi 30 septembre, à 10 h 45, au crématorium du Père-Lachaise.

Ni fleurs ni couronnes

– Mme Jean Ginestié,
son épouse,
Le professeur Jacques Vidal
et Mme Michèle Vidal Ginestié,
Jean-Christophe Vidal,
M. et Mme Jean-Luc Dagron,
M. et Mme Philippe Ginestié,
Pauline, Jean-Denis
et Martin Ginestié,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la grande tristesse de faire part du décès du

docteur Jean GINESTIÉ,
chirurgien des hôpitaux,
croix de guerre 1939-1945,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à Montpellier, le 20 septembre 1997, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie *religieuse* a été célébrée à la cathédrale Saint-Pierre, à Montpellier, le 22 septembre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Adrien Medioni,
sa mère,
Mme Daniel Medioni,
son épouse,
Anne et Olivier,
Jean-Emmanuel et Myriam,
ses enfants,
Le professeur et Mme Guy Samama,
M. et Mme Guy Grymberg,
M. François Curiel,
M. et Mme Michel Postel,
ses sœurs, belle-sœur et beaux-frères, et leurs enfants,
Les familles Medioni, Sarfati, Carcassonne, Halfen, Mons, Grout, Ador,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Daniel MEDIONI,

le 24 septembre 1997.

3, rue Jean-Louis-Sinet,
92330 Sceaux.

– Au nom de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal,
Son président, M. Guy Bouthillier,
exprime sa profonde tristesse devant la perte de ce grand ami du Québec qu'était

Philippe ROSSILLON.

Le 25 septembre dernier, devant plusieurs personnalités politiques québécoises, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal *lui* a rendu un vibrant hommage.

– Bruxelles. Paris.

Ses amis
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Philip
VAN WAEYENBERGHE,

survenu, à Bruxelles, le 18 septembre 1997, dans sa soixante-douzième année.

Après le service religieux en l'église San Martinus à Meise (Brabant flamand, Belgique), il a été inhumé au cimetière de Meise, le 24 septembre, dans la plus stricte intimité.

« Et avec la clé d'or, ouvrir du ciel la grande porte d'or. »
(Ph. V. W)

Mme L. Van Waeyenberghe,
164, rue de Fierlant,
1190 Bruxelles.
Mme M. Van Waeyenberghe,
21, cité des Fleurs,
75017 Paris.

– Didier et Mireille Will,
Annie Will,
Hélène et Gilles Dubertret,
ses enfants,
Séverine, Julien, Thomas, Benoît,
ses petits-enfants,
Robert et Annie Will,
ses frère et belle-sœur,
Et les familles Brulé, Delavenay, Dubertret, Favre, Pages, Will,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Ernest WILL,
membre de l'Institut,
officier de la Légion d'honneur,

le 24 *septembre* 1997, à Paris.

Les obsèques auront lieu dans la *plus* stricte intimité familiale.

1, rue Monticelli,
75014 Paris.

– Le secrétaire perpétuel,
Le bureau,
Et les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,

ont le très grand regret de faire part du décès, survenu à Paris, le 24 septembre 1997, de

M. Ernest WILL,
membre de l'Institut,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,
officier des Arts et Lettres,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
agrégé de lettres,
docteur ès lettres,
ancien membre
de l'Ecole française d'Athènes,
professeur honoraire
de l'université Paris-Sorbonne,
ancien directeur
de l'Institut français d'archéologie
du Proche-Orient,
membre de la Société nationale
des antiquaires de France,
de la British Academy
et de l'Institut archéologique de Berlin.

Messes anniversaires

– Il y a un an, le 27 septembre 1996,

Catherine MACE

nous quittait.

Elle *reste merveilleuse dans nos cœurs.*

La *messe dominicale du Relais* Jean-XXIII, avenue Edouard-Vaillant, à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), sera dite à son intention le dimanche 5 octobre 1997, à 10 h 30.

Ceux qui le souhaitent pourront se rassembler le même jour, à 15 h 30, autour de sa tombe, au cimetière municipal de Fontenay-sous-Bois.

On pensera aussi à son père,

Henri MARTIN,

qui l'a rejointe peu de temps après.

Fabrice, Mélanie et toute la famille.

« Heureux les cœurs purs, car ils verront Dieu. »

Services religieux

– Le service religieux à la mémoire de

M. Pierre THEBAULT
DE LA REYMONDIÈRE,

décédé le 26 juillet 1997, sera célébré le mercredi 1er octobre, en l'église réformée d'Auteuil, 53, rue Erlanger, Paris-16e.

De la part de
Mme Thebault de la Reymondière,
Et des siens.

Colloques

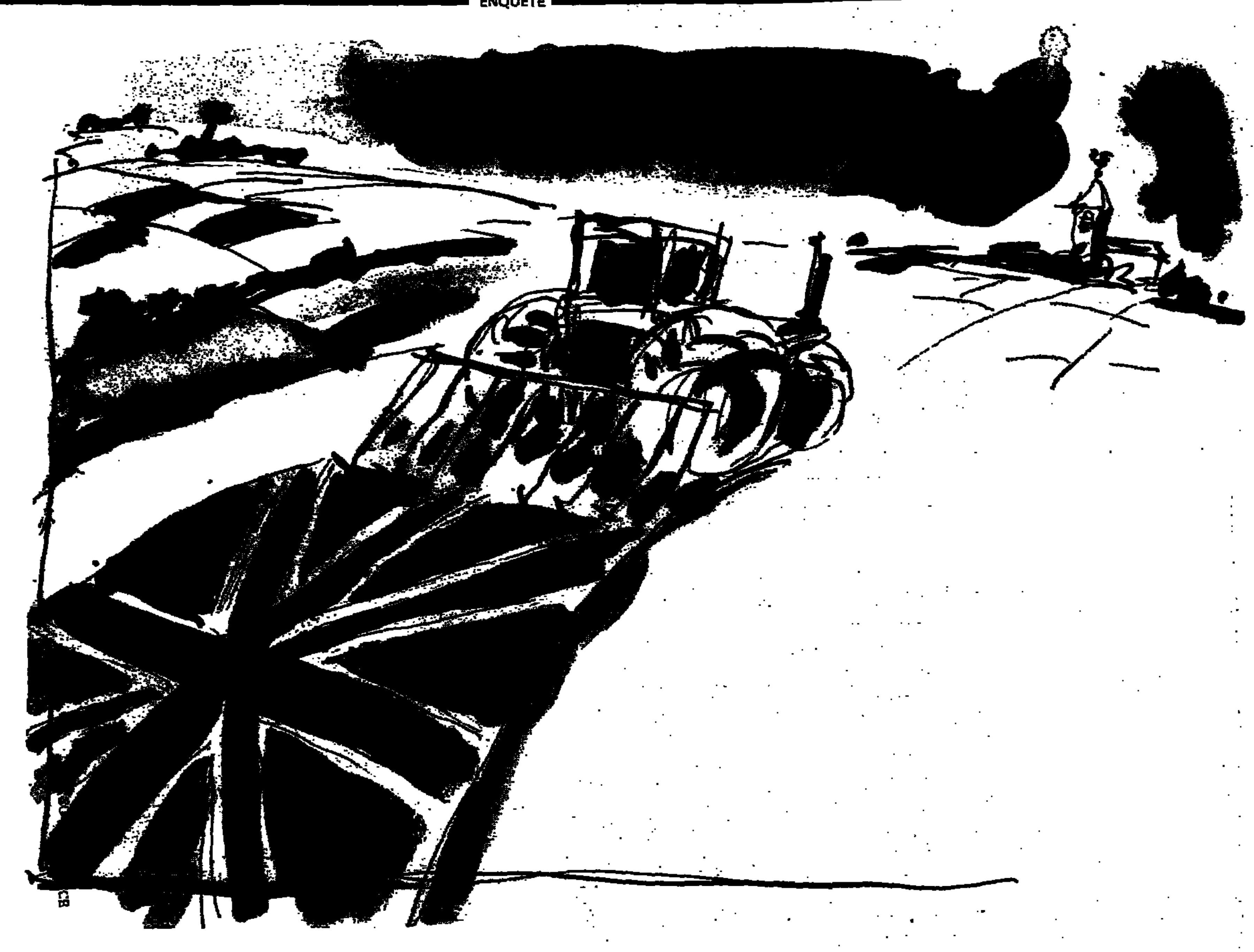
– *XIIe journée d'études de l'EPCI* (Ecole de propédeutique à la connaissance de l'inconscient) : *La relation mère-fille.* Avec les psychanalystes D. Arnoux, G. Bonnet, F. Guignard, N. Jeammet, P. Wilgowicz.

Samedi 4 octobre 1997, 9 heures-17 heures, à l'auditorium Saint-Michel de Picpus, 53, rue de la Gare-de-Reuilly, Paris-12e.
Rens. tél. : 01-43-07-89-26.

Soutenances de thèse

– **Mlle Catherine Forestier**, à la faculté Paris-XI - Châtenay-Malabry, a soutenu sa thèse de doctorat : **« Le Tacrolimus, nouvelle substance immunosuppressive d'origine naturelle. »** La mention Très Honorable lui a été décernée par le jury *présidé par le professeur Michel Leboeuf.*

Allemands, Britanniques, Belges, Néerlandais, ils sont près de 4 500 à s'être installés depuis quinze ans dans les campagnes françaises menacées de désertification. Les terres y sont moins chères, mais toutes les greffes ne prennent pas



Chercheurs de terres

SUR les terres désertées parce que ceux qui les cultivaient sont morts ou dans les fermes vidées de leurs occupants partis à la ville, des aventuriers venus d'Europe du Nord plantent leur rêve d'une vie nouvelle. La France, avec ses bocages et ses troupeaux, un prix à l'hectare dix fois moins élevé, des primes à l'installation plus alléchantes, devient pour ces paysans européens un nouvel eldorado.

D'autres chercheurs de terres envahirent, jadis, les campagnes reculées du Limousin, des Ardennes... Italiens au début du siècle, Normands ou Bretons ou déjà Néerlandais après la Libération, les nouveaux « gueux », poussés par le besoin de trouver enfin une exploitation à leur portée, sont désormais néerlandais, belges, allemands ou anglais. Et les campagnes françaises, hantées par la peur de la désertification, ouvrent leurs portes et leurs étables.

En quinze ans, quelque 4 500 paysans européens ont fait souche, dont la moitié pour vivre exclusivement de l'agriculture, demandant ou non, selon les cas, des primes à l'installation. Chaque année, une bonne centaine de nouveaux arrivants sont prêts à s'intégrer, à défaut de faire fortune. Sur le territoire français, l'agriculture n'a pas attendu l'ouverture du marché unique pour devenir européenne, puisque, ailleurs, au Nord, s'installer devient trop coûteux et que, au Sud, les terres sont surpeuplées ou ingrates.

Voyage sans retour pour certains, un aller-retour amer pour d'autres, lorsque la greffe n'a pas pris. Cette saga n'est pas près de prendre fin, puisque, dans ces régions reculées, un Français sur trois a plus de cinquante-cinq ans et s'apprête à quitter sa terre pour une retraite méritée, sans qu'un descendant ne prenne la suite.

Clive Edwardes et sa compagne Ann, diplômés du supérieur, ont quitté l'Angleterre voilà douze ans. *« Chez nous, là-bas, il fallait tellement de capitaux pour s'installer que nous ne pouvions même pas envisager d'essayer. Pendant les vacances, nous sommes venus dans le Limousin. L'endroit nous a plu, nous avons repris un fermage vacant. Et nous sommes restés. »* L'histoire de Clive est une *success story*. A Cussac, trente kilomètres au sud-ouest de Limoges, une pancarte de bois peinte de façon naïve représentant un mouton texel indique l'entrée de la propriété. Clive Edwardes est un éleveur-sélectionneur de la race Sun Forest, particulièrement robuste et fertile, pour produire des agneaux d'herbe qui sont au goût français. Il a su se faire connaître, au point que, en avril, il a été élu président d'Ovin Sélection 87, l'organisme professionnel qui, en Haute-Vienne, regroupe les sélectionneurs de béliers.

Ces jours-ci, dans l'atelier de la maison meublée avec raffinement, Ann décore de grands panneaux destinés à vanter le charme des randonnées pédestres dans les forêts et autour des lacs voisins. Une diversification tentée par le village. De ses fenêtres, on aperçoit un jardin en pente, fleuri de clématites. Clive, la quarantaine sportive, est un homme qui parle peu et juste, s'exprimant seulement en français et sans commettre de faute. Régulièrement, il conseille des candidats venus du pays ou conforte d'autres migrants en proie au découragement. A Cussac, les voisins aiment bien Clive et sa compagne. *« Ici, si on montre qu'on est valable sur le plan professionnel, on est accepté »*, commente sobrement Clive.

« Il n'a pas joué les conquérants », confirme un vieux voisin. Clive brandit un exemplaire du *Sunday Times* du 28 avril 1996. *« Regardez ce que d'autres " rosbifs " disent de nous »*... Sous le titre « Le rêve tourne au vinaigre pour les agriculteurs exilés », le magazine citait deux témoins, revenus de leur aventure *« cauchemardesque »*. L'un a vu sa récolte saccagée nuitamment par un tracteur et dénonce la complicité du gendarme auquel il est allé se plaindre. L'autre raconte comment, naïvement, il a acquis un troupeau innommable que des coopérateurs ricanants ont accepté de lui racheter à un prix cinq fois moindre, après que sa femme aient été piétinée par une des bêtes.

L'*HOSTILITÉ reflétée par la campagne silencieuse, qui a ruiné l'agriculteur joué par Gérard Depardieu dans* Jean de Florette, *a été de trop pour certains »*, commente le journaliste du *Sunday Times*. Ce à quoi répond le maire d'une localité concernée, cité également dans l'article : *« Les gens d'ici se méfient des immigrants. Je suppose que vous pourriez dire que c'est une sorte de racisme. Les Anglais ont une mentalité d'immigrants. Ils se réunissent entre eux et créent une sorte de ghetto au lieu de s'intégrer à la vie du village. Certains se croient supérieurs aux autres et se prennent pour le centre du monde. Eh bien, ici, ils ne le sont pas. »*

Marga van Haeringen et son mari Arie sont, eux, néerlandais. Ils se sont installés à Cromac, près de Bellac (Haute-Vienne), il y a dix ans. Depuis, quatre enfants sont nés, qui ont la nationalité française. *« C'est un exil sans retour pour nous, ne serait-ce qu'à cause des enfants. »* Le père de Marga, aujourd'hui décédé, vivait en Limousin. Arie, jeune officier de la marine marchande, et sa femme voulaient devenir agriculteurs. *« Aux Pays-Bas, la terre est dix fois plus chère, et il n'y a plus de quotas disponibles »*, explique Marga. Montrant d'un geste les haies et les vaches qui paissent de l'autre côté du chemin, elle poursuit : *« Voici notre troupeau de laitières. On commence juste à sortir du rouge. Il nous a fallu dix ans. Qui l'aurait imaginé ? On a frôlé le dépôt de bilan. On a été bien conseillé par les organisations professionnelles. »*

> « Il a fallu en faire des efforts pour disposer aujourd'hui du minimum de confort ! Ce fut le plus dur pour nous qui étions habitués à plus en Hollande »

Au début, Marga et Arie ont voulu *« faire comme au pays, de l'agriculture hypersophistiquée »*. Le couple avait démarré un élevage de porcs, qui ne demandait pas trop de capitaux, mais se révéla coûter trop cher en engraissement. *« Alors, nous sommes revenus à ce que nous connaissions mieux, l'élevage de laitières, et avons pratiqué l'ensilage, moins coûteux, comme nos voisins de Cromac. Nous avons découvert l'entraide, qui se pratique ici pour les travaux et qui est inconnue aux Pays-Bas. »* Marga est très active dans l'association des parents d'élèves. Arie, membre de la CUMA (coopérative de matériel agricole), fréquente avec ses garçons le club de judo de Saint-Sulpice, la ville voisine. *« Nous tenons à nos loisirs, même si cela paraît étrange aux agriculteurs d'ici. Eux aussi commencent à y venir »*, ajoute Arie.

Marga se retourne vers la façade de la maison. *« Il a fallu en faire des efforts pour disposer aujourd'hui du minimum de confort ! Ce fut le plus dur, nous qui étions habitués à plus en Hollande. Pendant des années, en début de mois, je faisais les courses de farine, de pâtes et d'huile, pour tenir »*, se souvient-elle. Marga et Arie, qui fréquentent assidûment le comité cantonal du syndicat des jeunes agriculteurs (CCJA), ne sont pas au bout de leurs difficultés, mais ils aperçoivent *« la sortie du tunnel »*.

Chez les Le Poutre, eux aussi éleveurs néerlandais, la réussite est venue plus vite : compétences, moyens financiers et chance. Evert et sa famille, devenus propriétaires au Châtenet-en-Dognon, à l'est de Limoges, sont partie prenante d'une formation qui n'existe nulle part ailleurs, celle dispensée par le Centre de formation professionnelle permanente agricole des Vaseix dans la banlieue de Limoges.

Bernard Mourier, le directeur de ce stage réservé aux migrants européens, dont la prochaine session est fixée en novembre, fait le bilan d'une dizaine d'années d'expérience. A raison de deux stages de 80 heures par an, quelque 150 Européens – pour moitié, des Néerlandais – ont découvert les arcanes de l'administration agricole, les us et coutumes de la région d'accueil. Ce stage, avec des interprètes anglais, allemand et néerlandais, leur ouvre droit aux dotations d'installation diverses et aux demandes de crédits. Les stagiaires ne paient que leurs frais d'hébergement. Ils sont ensuite suivis. Cette action est cofinancée par le conseil régional et le ministère de l'agriculture.

La région passe des annonces pour des reprises de propriétés ou de fermages dans les journaux européens, afin de lutter contre le danger des friches. Un couple qui s'installe, c'est aussi la poste, l'épicerie et l'école qui, peut-être, ne fermeront pas. Le conseil régional n'est pas le seul à prospecter. Eurofarmer au Royaume-Uni ou Heidermij aux Pays-Bas en ont fait leur spécialité depuis longtemps. Heidermij (2 500 salariés et 500 en poste à l'étranger) est une société d'ingénierie rurale créée au début du siècle pour gérer l'espace nouveau des polders asséchés.

Ce sont les couleurs de Heidermij que Pim de Roos, un robuste expert néerlandais installé à Feytiat, près de Limoges, depuis dix-neuf ans, a d'abord défendues. L'homme a son caractère. *« Nous avons conseillé près d'un millier de migrants, de toute l'Europe, et installé près de trois cents d'entre eux »*, précise-t-il. Pim de Roos a choisi de rester en Limousin. Mais, depuis la prise de capital par Heidermij et l'organisation professionnelle néerlandaise LJO (pour un quart) dans Terres d'Europe – la filiale *ad hoc* de la Fédération nationale des Safer (sociétés d'aménagement foncier et rural) fondée en 1993 –, Pim est devenu responsable à Terres d'Europe.

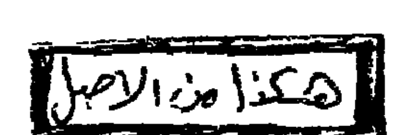
Certains de ses concitoyens peuvent le critiquer. *« Ces intermédiaires coûtent trop cher »*, pensent-ils. Pim de Roos, fort de ses succès, n'en a que faire. Il est l'un des cofondateurs du stage des Vaseix. Depuis, l'administration française a su prendre le relais, mais il continue d'animer cette structure de formation, sans se cantonner à son Limousin de prédilection. Ainsi a-t-il eu à connaître Antoine Berrens, un Néerlandais installé en Meuse depuis dix ans avec sa compagne polonaise, à la frontière belge, près des champs de bataille de la première guerre mondiale.

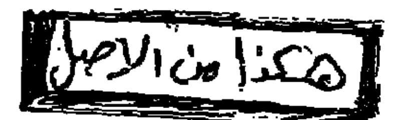
« Antoine, on l'aime bien, parce qu'il n'est pas comme les autres », indiquent ses voisins de Wavrille. Son frère vient de trouver un fermage dans les environs. Antoine a réussi sa greffe. *« J'ai cherché une exploitation un peu partout, même au Canada. Au Danemark, c'était trop cher. Ici, il fait moins beau qu'en Limousin. Mais, l'été, ce n'est pas sec, il pousse encore quelque chose. »* Antoine a d'abord choisi d'être ouvrier agricole, *« pour apprendre »*. Puis il a repéré sa ferme et choisi son troupeau. Il cultive 90 hectares environ, une superficie moyenne dans la région. *« En Pologne comme en Allemagne de l'Est, on peut voir beaucoup plus grand,* annonce-t-il. *Les terres sont moins chères, l'administration est inexistante et cela convient à des sociétés qui placent leurs capitaux. Mais ce n'est pas pour moi. Je suis d'abord un Européen, plus tout à fait un étranger, pas encore Français. J'aime vivre ici, la mentalité, la cuisine... Et 300 kilomètres seulement me séparent de mes parents, même si j'y vais peu... »*

ANTOINE BERRENS n'est pas passé par le stage des Vaseix. Mais il en confirme l'utilité. *« Cela devrait exister ailleurs. »* En Franche-Comté, on y réfléchit, tandis que, à Limoges, on enrichit l'expérience. La profession limousine met en place d'autres services. Désormais, un « guichet unique », sur le modèle de celui ouvert à Magnac cette année, va assurer accueil et suivi des installations, tous services et organismes confondus. Ce guichet n'est pas réservé aux seuls migrants européens, mais à tout jeune agriculteur désireux de s'installer. Objectif : 120 installations par an. Fini le labyrinthe d'interlocuteurs isolés les uns des autres... Le conseil régional a même fait accepter par l'Union européenne son projet de *« ferme-relais »*. Achetée par la collectivité, elle serait louée pour dix ans au candidat, qui en deviendrait ensuite propriétaire pour un franc symbolique. Les propositions d'exploitations, photos à l'appui, sont consultables sur Internet.

Dans les campagnes françaises, chacun a fini par comprendre que *« ces étrangers ne viennent pas bourrés de fric, ni prêts à tout acheter »*, confirme Georges Chatain, notre correspondant à Limoges. Quand, en 1987, la société italienne Ticino, à Berneuil, au nord de Limoges, acheta d'un coup 600 hectares de terres pour élever des veaux, *« on cria au scandale, soupçonnant une razzia de mafiosi »*. Dix ans plus tard, cette firme a drainé ces terres incultes et créé quelques emplois. *« C'est bon pour Berneuil, même si on leur reproche de faire engraisser en Italie leurs bêtes nées ici... »*

Danielle Rouard
Dessin : Hélène Perdereau





L'Asie prend l'euro au sérieux

MÊME SI un certain scepticisme prévaut encore, les Asiatiques commencent à donner du crédit aux assurances de leurs interlocuteurs européens sur la création de l'euro dans les temps impartis. Une perspective qu'ils envisagent avec des sentiments ambivalents.

La monnaie unique européenne va nécessairement affecter les rapports de tous ordres entre les deux pôles non-américains de l'économie mondiale, aux extrémités de la masse continentale eurasiatique (*le Monde* du 25 septembre). L'émergence d'une nouvelle monnaie internationale bousculera la donne sur laquelle les pays d'Extrême-Orient ont fondé leur décollage économique, qui repose toujours sur une prééminence du roi-dollar. La monnaie américaine demeure la seule aune de référence des Bourses de la région, des gouvernements des pays nouvellement industrialisés et des contrats signés avec des pays tiers, y compris européens.

Le message de l'Europe est clair : *« L'Union monétaire européenne contribuera à la réalisation d'une économie globale crédible et stable »*, a résumé Yves-Thibault de Silguy, commissaire européen aux affaires monétaires et financières, le 18 septembre à Bangkok. Ces propos, consistant à présenter l'euro comme *« une alternative au dollar et au yen »*, étaient tenus à la veille de la première réunion des ministres de l'économie des Quinze de l'Europe et des Dix de l'Asie de l'Est (ASEM). Stabilisation des marchés financiers internationaux et création d'une troisième monnaie de réserve : tels devraient donc être les deux apports positifs, hors zone, de la monnaie unique européenne.

Selon un tout récent rapport de la Bank of America, l'effet de l'euro dans la région sera dans l'ensemble positif : si les exportations asiatiques risquent de souffrir, cet effet négatif devrait être largement compensé par une vague d'investissements et un flux de capitaux européens. Déjà, la Chine fait aujourd'hui courir le bruit qu'elle serait disposée à convertir en euros, à un horizon indéterminé, une portion de ses quelque 130 milliards de dollars accumulés en réserves. Le prochain séjour du président Jiang Zemin aux Etats-Unis n'est sans doute pas étranger à cette annonce. Un peu d'*« européophilie »* dans le discours ne peut pas nuire au marchandage avec les Américains. L'idée de jouer à l'occasion la carte européenne plaît aux Chinois. Les décideurs du pays n'ignorent pas les avantages d'un jeu de bascule dans lequel l'Europe servirait de contrepoids aux diktats politico-économiques américains, apportant ainsi une bouffée d'oxygène face à des exigences parfois jugées trop contraignantes à Pékin.

RÉEXAMEN DES COÛTS DE PRODUCTION

Au Japon, première puissance économique de la région, la monnaie unique rencontre également des sentiments plutôt positifs. L'« horizon euro » au 1er janvier 1999 n'a pas provoqué dans l'archipel le vent de panique qui avait accueilli la création du marché unique au début des années 90. On pense à la constitution d'un grand marché de la dette publique et privée libellée en une nouvelle monnaie, qui pourrait concurrencer le marché financier américain.

Les banques nippones sont confrontées, en Europe, à un problème de rentabilité : la naissance de l'euro occasionnera pour elles un manque à gagner sur les changes intereuropéens qui pourrait les conduire à réorganiser leur réseau sur le Vieux Continent. Par ailleurs, en l'absence d'une harmonisation fiscale à l'échelle européenne, les industriels sont confrontés à de nouveaux choix liés aux coûts de production. Les propos du président de Toyota voilà quelques mois, qui évoquait la possibilité que son groupe se désintéresse de la Grande-Bretagne au cas où celle-ci ne participerait pas à l'Union monétaire, témoignent de cette préoccupation.

Les autres Asiatiques craignent que l'introduction de l'euro n'encourage un repli des spéculateurs sur les monnaies de la région dont la vulnérabilité, surtout en Asie du Sud-Est, a été soulignée par les chutes monétaires et boursières engendrées par le flottement, le 2 juillet, du baht thaïlandais. N'ayant pas prévu l'ampleur de la crise, ils examinent déjà de plus près l'exemple européen et ont proposé, lors de la réunion ministérielle de Bangkok, des consultations plus régulières dans le cadre du dialogue euro-asiatique.

Ne devrions-nous pas nous organiser à notre tour, entend-on dire en Asie de l'Est, pour faire face à nos problèmes et à l'éventualité de la naissance d'une nouvelle monnaie forte ? N'est-il pas temps que le troisième pôle économique de la planète, si dynamique depuis deux décennies, se dote de mécanismes régulateurs et définisse, à plus long terme, sa propre politique ? La controverse sur la création d'un *« fonds de secours »* asiatique conçu pour faire face à d'éventuelles rechutes financières a parfois pris une tournure vive lors de la réunion annuelle du Fonds monétaire international (FMI). Les Occidentaux craignent de voir se constituer une organisation concurrente du FMI. Quoi qu'il en soit, l'euro donne un exemple d'une coopération régionale qui pourrait avoir un effet d'entraînement dans d'autres régions du monde.

LA PLACE DU JAPON

On est bien conscient, en Asie, que la monnaie unique peut transformer profondément les rapports de forces internationaux, dans le bon comme dans le mauvais sens. Avec l'euro, le gouvernement chinois sera privé d'un levier qu'il a su utiliser avec art depuis qu'il se consacre à la modernisation du pays : la zizanie intereuropéenne. Voilà deux décennies que Pékin négocie au plus offrant ses commandes à l'Europe en jouant sur la concurrence entre Européens. Pékin est passé expert dans l'exercice consistant à « acheter » successivement, au gré des échéanciers politiques, les mêmes Airbus à la France, puis à l'Allemagne, puis à la France, puis à l'Allemagne... L'euro seul n'interdira pas ce jeu, mais il peut en limiter l'ampleur.

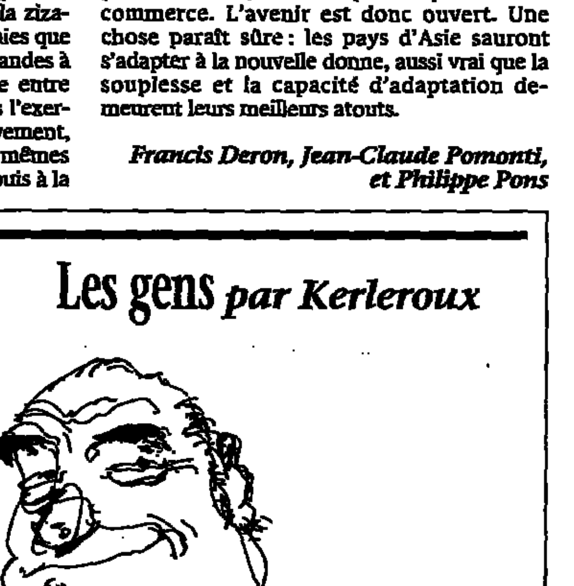
L'apparition de la monnaie unique européenne risque enfin de réveiller de vieux démons, moins monétaires que politiques, qui rôdent derrière la question de la place du Japon. L'abolition dans l'archipel des dernières mesures de contrôle des changes devrait faciliter l'évolution du yen vers un statut plus international. Mais rares sont les pays de la région qui verraient d'un bon œil l'instauration d'une zone yen concrétisant un leadership économique nippon.

La monnaie japonaise est peu utilisée comme unité de compte. Son rôle international est bien inférieur à celui du deutschemark. En revanche, elle joue un rôle déséquilibrant dans les comptes des pays de la région. Alors que la monnaie de facturation est le dollar, la hausse du yen s'est traduite par un alourdissement de leur endettement vis-à-vis de l'archipel, tandis que leurs propres réserves en monnaie américaine se dévalorisaient.

Le poids croissant du Japon dans la région et le développement des échanges interasiatiques semblent militer en faveur d'une zone yen. Mais on estime à Tokyo que la Chine exerce désormais un sérieux contrepoids, sinon sur le plan monétaire, du moins par l'ampleur de son commerce. L'avenir est donc ouvert. Une chose paraît sûre : les pays d'Asie sauront s'adapter à la nouvelle donne, aussi vrai que la souplesse et la capacité d'adaptation demeurent leurs meilleurs atouts.

Francis Deron, Jean-Claude Pomonti, et Philippe Pons

Les gens *par Kerleroux*





Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Notre blessure algérienne

DANS quelques jours, plus de cinquante ans après les faits, la France tentera, à l'occasion du procès de Maurice Papon, de regarder en face la complicité active ou passive de son Etat et de ses fonctionnaires dans la déportation des juifs et la solution finale. Peut-être certains rappelleront-ils, à cette occasion, l'autre blessure toujours enfouie dans notre mémoire collective, à laquelle participa aussi le préfet de police de Paris que fut, au début de la Ve République, Maurice Papon : la guerre d'Algérie.

La leçon de Vichy ne nous a pas rendus plus lucides. Trente-cinq ans après la fin de cette guerre coloniale, inutile et injuste, durant laquelle la pratique de la torture fut la gangrène de notre démocratie, la France ne regarde toujours pas ses responsabilités en face. Pire, elle perpétue, dans ses pratiques administratives, une lecture mythique de cette histoire, empreinte de bonne conscience et de dédain pour ceux qui en furent les principales victimes.

L'enquête de la Cour des comptes sur la délégation aux rapatriés, dont nous révélons les conclusions, en est l'accablante démonstration. Favoritisme au bénéfice des multiples associations de pieds-noirs, au détriment de la communauté des harkis, doubles vaincus de ce conflit, violemment rejetés par les vainqueurs du FLN et lâchement abandonnés par la France qui les avait enrégimentés ; passage de 5 à 80 millions en trois ans des *« secours exceptionnels »* distribués de façon discrétionnaire par le délégué aux rapatriés à sa propre clientèle, que se disputent le RPR et le Front national ; subventions publiques allouées prioritairement à quatre associations de rapatriés dont ce même délégué avait été le président, tandis que son département, le Gers, se retrouve curieusement privilégié.

Cette histoire n'est pas qu'une énième illustration de ce népotisme qui discrédite la puissance publique et ruine tout crédit en son impartialité. Elle traduit la persistance, au cœur de l'Etat, d'une vision passionnelle, voire revancharde, du drame algérien qui, au bout du compte, ne profite qu'à l'extrême droite, dont la mémoire partisane se nourrit tout autant de la guerre d'Algérie que de la collaboration de Vichy. Aussi la Cour des comptes a-t-elle raison de s'interroger sur le maintien, *« en méconnaissance de l'égalité constitutionnelle des citoyens »*, de cette distinction sonnante et trébuchante qu'incarne la délégation aux rapatriés si longtemps après la déchirure que fut, pour eux, l'indépendance de l'Algérie.

Car, pendant que se perpétuent ces pratiques clientélistes, les harkis, défavorisés socialement, restent les grands oubliés de notre mémoire. Ils dérangent deux mythes, celui d'une Algérie libérée de la colonisation par un peuple unanime, mais aussi celui, cher aux néogaullistes, d'un de Gaulle ayant réussi la décolonisation. La sociologue Dominique Schnapper, fidèle à la démarche intellectuelle de son père, Raymond Aron, a écrit ceci, qu'il convient de méditer : *« L'épisode des harkis constitue une des pages honteuses de l'histoire de France, comme l'ont été l'instauration du statut des juifs ou la rafle du Vel d'Hiv. »*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, *Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.*

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le maire rural, guide et conseiller

LES ÉLECTIONS municipales dans nos campagnes ont une importance que les cités ne soupçonnent guère. Un maire, dans un village, connaît chaque foyer, participe à la vie quotidienne de chacun, est à la fois un guide et un conseiller. Terrien lui-même, il ne peut, comme dans les villes, avoir d'autres conceptions, d'autres goûts, d'autres besoins que ses administrés. Ainsi que ses voisins, il suppute sa récolte, sème et engrange.

Le dimanche, assis à la salle communale sous une Marianne grise de poussière, encadré de Sadi Carnot, Fallières, Poincaré, Doumergue, de Gaulle, il écoute et conseille. Son influence sociale est évidente. Elle amène parfois à des résultats cocasses. Il n'est pas rare dans nos compagnes de voir un maire régner, le mot n'est pas trop fort, depuis vingt, trente ans. Les gens se sont attachés à lui.

Dans ces temps de dirigisme incohérent, de paperasserie énorme, préfiguration de l'âge où l'homme sera un robot, le maire rural est le seul qui s'oppose aux tracasseries inutiles. Mieux : sachant traiter, avec le sous-préfet ou un chef de division, il saura opposer indifférence ou résolution aux demandes saugrenues de l'administration. Comment d'ailleurs en serait-il autrement ? Le paysan doit déclarer, et il en est exaspéré, tout ce qui pousse, naît ou meurt sur sa terre. Le maire le fait pour lui ; quelquefois, il « arrange ».

Jean Taillemagre
(27 septembre 1947.)

★ **Notre confrère Jean Taillemagre, de son vrai nom le comte Arnaud de Pesquidoux, est mort samedi 20 septembre (*Le Monde* du 23 septembre).**

Le crime d'écrire

Suite de la première page

Aussi, pour Me Prévost, est-ce un jugement de *« règlement »*, à savoir une décision qui comporte en elle-même sa propre loi, ce qui est interdit aux juges. Cette appréciation d'un spécialiste qui n'était pas impliqué dans l'affaire se justifie d'autant plus que le tribunal, pour prononcer la peine, ne fait aucune référence ni à une éventuelle gravité exceptionnelle de la diffamation, ni à la personnalité du prévenu. D'ailleurs, M. Peyrat, après avoir demandé 100 000 francs de dommages-intérêts, voit son préjudice suffisamment réparé par l'attribution de 20 000 francs, une somme couramment accordée dans les affaires ordinaires.

La prison, fût-elle avec sursis, nous ramène au temps où le journaliste, jugé en cour d'assises, risquait de connaître la paille humide des cachots pour un mot de trop. La prison, c'est le temps présent pour les journalistes algériens, pour ceux de certains pays d'Afrique ou d'Amérique du Sud. La prison, en matière de presse, ce n'est pas pour punir, mais pour faire taire. Et le sursis est la forme raffinée de cette démarche, car pour un directeur de la publication, juridiquement responsable de l'ensemble des articles diffusés, la récidive est quasiment inévitable. Après la condamnation du groupe de rap NTM, après celle de *L'Evénement du jeudi*, ne se trouvera-t-il pas d'autres juges pour prononcer une révocation du sursis qui conduira le condamné en prison ?

CONFLITS POLITIQUES

Rien ne l'interdit, car une ordonnance de 1944, complétée par une loi de 1972, prévoit huit jours à un an de prison ferme pour la diffamation envers un fonctionnaire public et une amende de 300 à 300 000 francs *« ou l'une de ces deux peines seulement »*. Manifestement, la loi sur la presse a besoin d'un sérieux toilettage, et les parlementaires supportent une grande part de responsabilité dans certaines dérives quand ils votent imprudemment un texte comportant une fourchette de peines aussi considérable.

Qu'une période troublée survienne avec son cortège de peurs et d'agitation et tout devient possible. Les abus de la presse doivent être sanctionnés. Mais la loi sur la presse a été détournée et, au travers de l'atteinte à l'honneur et à la considération, on demande trop souvent aux juges de trancher des conflits de nature politique. Si, à ce phénomène, s'ajoute le spectre de la prison, ce sont des pans entiers du débat social qui disparaîtront.

Maurice Peyrot

RECTIFICATIFS

IRA EINHORN

La décision de la cour d'appel de Bordeaux concernant la demande d'extradition d'Ira Einhorn vers les Etats-Unis sera rendue le 4 novembre et non le 13, comme nous l'avons écrit par erreur dans nos *éditions du 24 septembre.*

AFFICHAGE

Une erreur s'est glissée dans l'article titré « La responsabilité sociale de la publicité a été au cœur des débats du Grand Prix de l'affichage » paru dans *Le Monde* du 23 septembre. L'affiche soutenue par Franck Tapiro, de l'agence Hémisphère Droit, est celle de l'association Coup de tête au Front, et non celle de Ras l'front.

BD ET ÉQUILIBRE

Le nouveau mensuel de bandes dessinées *Bo Doï*, qui vient de paraître et dont le premier numéro a *été tiré à 42 000 exemplaires (Le Monde* du 16 septembre), table sur un équilibre de l'ordre de 22 000 exemplaires, et non de 10 000, comme nous l'avons indiqué.

La lourde erreur d'Elisabeth Guigou

par Blandine Kriegel

LA cause est entendue et la chose universellement admise : pour que la justice devienne indépendante, il faut la mettre à l'abri des pressions politiques ; pour que les procureurs soient autonomes, ils doivent être nommés, à l'égal des autres magistrats, par la hiérarchie qualifiée de leur corps ; en l'espèce par le Conseil supérieur de la magistrature sans que le garde des sceaux ait son mot à dire. Autonomie de la justice égale indépendance du parquet. La commission Truche ne s'était pas rendue à cette injonction. On l'a jugée timorée. La ministre Elisabeth Guigou vient d'annoncer qu'elle s'y pliera : effet médiatique garanti. Et chacun d'applaudir. Pourtant, il faut le dire sans phrases : une telle décision serait pire qu'un crime : une faute ; une telle orientation serait plus qu'un délit : une folie. *« Ceux que Jupiter veut perdre, il commence par leur ôter la raison. »*

Partons d'une prémisse qui ne peut plus être discutée : nous voulons une justice indépendante. Dans une démocratie, il n'y a aucune raison de ne pas soumettre les puissants et les grands au même régime juridique que les sans-grade et les simples. *« Nul n'est au-dessus de la loi. »* Nous voulons aussi une plus grande extension de l'arbitrage judiciaire, que nous préférons à l'arbitraire administratif. Mais la réforme de la justice, comme l'art de la guerre, est un art tout d'exécution.

Remettre aujourd'hui la nomination des procureurs aux seuls magistrats, toutes choses étant égales par ailleurs, c'est installer immédiatement un pouvoir corporatiste des juges sans aucun contrôle démocratique du souverain avec trois conséquences immédiates qui sont autant de risques pour la République.

La première est de mettre un revolver sur la tempe de chaque citoyen libre en pérennisant une procédure pénale archaïque largement attentatoire aux droits de la personne. Les procureurs, qui agissent encore au nom du peuple français et sont, pour la majorité d'entre eux, animés par le sens de l'intérêt général, ne constituent pas cependant un cercle de la communion des saints mais un groupe humain chargé d'appliquer la loi et qui agit dans un cadre institutionnel. Or la procédure pénale de la France a fait de nous la lanterne rouge des pays européens en matière de respect effectif des droits de l'homme.

De Voltaire à Foucault en passant par Beccaria, Hugo et Daumier, une longue plainte s'est élevée contre ces habitudes injustes. Aujourd'hui encore, cette procédure est caractérisée par le système inquisitoire attentatoire aux droits de la défense et par le principe d'opportunité des poursuites qui laisse le procureur seul juge d'appliquer ou non la loi, au cas par cas (97 % des cambriolages non élucidés, 53 % des infractions avec auteur connu non poursuivies). C'est la raison pour laquelle toutes les commissions de réflexion sur la justice ont demandé d'abord et avant tout la réforme de la procédure pénale.

Autonomie de la justice = indépendance du parquet. La commission Truche ne s'était pas rendue à cette injonction. La ministre vient d'annoncer qu'elle s'y pliera : effet médiatique garanti

Les deux mesures votées à l'unanimité par la commission Truche – la présence de l'avocat lors de la première heure de garde à vue et le dessaisissement du juge d'instruction du pouvoir de mise en détention – n'ont pas été jugées dignes par l'actuelle ministre d'être mises à l'ordre du jour, dès lors que les corporations des commissaires et des juges d'instruction avaient émis des critiques. Dans le même temps, la réforme du procès pénal avec la nécessité de l'appel a été mise au placard.

La deuxième conséquence et le deuxième danger sont de créer un Etat dans l'Etat. On répond que les libertés des citoyens seront sauves parce que le procureur sera responsable. Responsable en personne, responsable civilement comme un particulier devant un autre particulier ? On veut rire... Dans les républiques modernes, qui sont des Etats de droit, la justice n'est pas la manifestation de la *vendetta* ou la guerre de tous contre tous arbitrée par des juges particuliers ; elle n'est même pas une relation de la société civile mais l'une des fonctions éminentes de la politique. La séparation des pouvoirs nécessaire à l'équilibre républicain veut qu'elle soit indépendante mais la doctrine démocratique réclame aussi qu'elle soit soumise au peuple et qu'il puisse la contrôler. Peut-il le faire autrement que par ses représentants régulièrement élus ? Même si les hommes politiques se laissent aller à des choix partisans, ils seront toujours moins éloignés de l'intérêt général que les membres d'une corporation qui, par principe, ne défendent que les intérêts privés.

La justice est une affaire trop grave pour être confiée aux seuls magistrats, fussent-ils parfaits, et les institutions de la République, disait Kant, doivent être imaginées même pour un peuple de démons. La justice appartient au peuple tout entier, c'est de lui qu'elle doit dépendre. C'est pourquoi il est nécessaire que la politique judiciaire ne soit pas menée dans le secret des chancelleries ou des palais de justice mais qu'elle soit discutée au Parlement par la Nation, dans ses orientations clairement exprimées par un garde des sceaux responsable.

La troisième conséquence et le dernier péril sont qu'une telle mesure manquera finalement de réformer la justice. Qui veut la fin veut les moyens. Ce n'est un mystère pour personne que la tradition française est celle de la défaite de la justice au profit de l'Etat administratif. Les juges ont eu le pouvoir sous les parlements de l'Ancien Régime et ils l'ont perdu parce que ce pouvoir a été celui d'une corporation de plus en plus rétrograde.

La seule voie pour établir un véritable pouvoir judiciaire indépendant dans un cadre démocratique n'est pas de complaire démagogiquement aux revendications des corporations. A terme, celles-ci, qui ne considèrent que midi à leur porte, finissent par ruiner de l'intérieur la République. La seule voie est de réfléchir profondément et patiemment, sans effets de manche ou d'annonce, à la construction d'un pouvoir judiciaire véritablement indépendant et responsable.

Sans réforme de la procédure pénale, sans établissement d'une politique judiciaire publique, sans institution d'une haute assemblée de la justice sous le contrôle du souverain, l'indépendance du parquet ne sera qu'une reculade corporatiste. Une de plus.

Blandine Kriegel *est philosophe, professeur des universités ; elle était membre de la commission de réflexion sur la justice.*

Quel pilote pour l'euro?

par Claude Cheysson

DANS un récent numéro du *Monde*, Pierre-Antoine Delhommais a justement posé quelques questions sur le « pilotage » de l'euro. J'aimerais tenter d'aller plus loin. L'adoption de la monnaie unique amènera nécessairement les pays concernés à adopter des positions communes dans bien des domaines, au-delà du monétaire. La compatibilité entre les politiques budgétaires obligera les gouvernements à coordonner, à conjuguer les actions qui affectent les recettes ou les dépenses publiques. C'est l'évidence.

Il y aura donc, par nécessité, conjugaison des politiques fiscales, mais aussi des engagements de protection sociale. Il est inutile de le proclamer. C'est, là encore, l'évidence. Cela aura lieu entre les pays de l'euro. Dans le même temps, l'Union européenne, généreusement élargie, aura perdu de la profondeur, pour des raisons budgétaires, entre autres. Mais c'est un autre problème.

Certaines des disputes actuelles doivent, me semble-t-il, être placées en face des évidences que je viens de rappeler. Il est certain que les décisions portant sur les politiques économiques et sociales relèvent du pouvoir politique. Il en est ainsi dans chacun de nos pays. La Banque centrale est indépendante dans les domaines de sa compétence, pas au-delà.

Pour prendre les décisions, assurer la conjugaison au-delà entre les pays de l'euro, il faudra disposer d'une autorité politique. Qui peut le nier ? Qu'elle s'appelle gouvernement, pôle, conseil européen est secondaire. Il y aura un organe politique au sein duquel les gouvernements de l'euro conviendront des politiques, s'engageront à les introduire, à les respecter au niveau national.

L'article 109 du traité de Maastricht prévoit que le Conseil agira parfois sur recommandation de la Commission européenne. Cette disposition conduit à aborder un sujet grave qui, actuellement, est soigneusement passé sous silence. L'Union européenne, demain, comportera plus de vingt, peut-être vingt-cinq pays. Tous ne pourront pas être membres du groupe de l'euro (les parties à la *« coopération renforcée »*).

Tout contrôle démocratique disparaîtra. Voilà un sujet qui mérite réflexion

Des institutions élues ou nommées partiellement par des pays non membres de l'euro auront-elles un droit de regard ou d'initiative sur des sujets singulièrement importants vis-à-vis des membres de l'euro ? La question mérite d'être étudiée. Si, comme je le suppose, la réponse est négative, cela signifie que les politiques, les actions résultant de l'adoption de la monnaie unique seront traitées exclusivement par la Banque centrale européenne et en intergouvernemental. Tout contrôle démocratique disparaîtra. Voilà un sujet qui mérite réflexion. Or, je n'ai pas connaissance qu'il fasse l'objet de débats.

Claude Cheysson *est ancien commissaire puis député européen, ancien ministre des relations extérieures.*

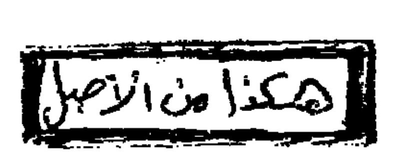
AU COURRIER DU « MONDE »

LE SILENCE DE L'ORDRE DES MÉDECINS

Signe des temps ? L'année 1997 aura vu deux institutions majeures demander pardon à la communauté juive pour les actes qu'elles avaient commis ou qu'elles avaient permis par une coupable passivité, sous Vichy. L'épiscopat français décide de reconnaître lors d'une cérémonie au mémorial de Drancy, le 30 septembre, les compromissions de la hiérarchie catholique avec le régime de Vichy. Quelques mois plus tôt, dans une même démarche salutaire de mise à plat de l'histoire, le conseil de l'ordre du barreau de Paris, *« conscient de ses responsabilités au regard de l'histoire du barreau, s'incline devant la souffrance de ceux qui en ont été victimes »* (résolution de l'ordre des avocats à la cour de Paris du 13 mai 1997).

Que dit, que fait le conseil de l'ordre des médecins à propos de son attitude vis-à-vis des médecins juifs – attitude qui ressemble à s'y méprendre à celle de l'ordre des avocats – durant cette période noire de l'histoire de la France ? Rien. Ce mutisme, qui entache toute la profession médicale, doit être levé. J'en appelle à l'ensemble des médecins et de la population pour faire pression sur l'ordre des médecins afin de lever ce silence de plomb et exiger un repentir.

Patrice Muller
Le Plessis-Robinson
(Hauts-de-Seine)



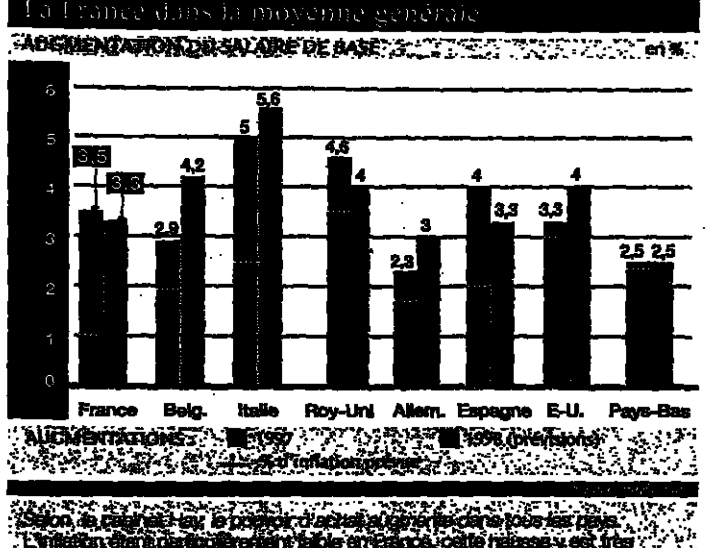
REVENUS Selon une étude du cabinet Hay, le pouvoir d'achat des salariés français s'est accru en 1997 de 3,5 % à 5 % selon les catégories. En 1998, cette augmentation devrait se poursuivre puisque les entreprises françaises prévoient d'accorder 3,3 % d'augmentations. ● LE PROJET DE BUDGET 1998, plafonnant les allocations familiales et augmentant la CSG, pourrait réduire le pouvoir d'achat des cadres. Selon Hay, ceux-ci vont être tentés de demander à leur employeur de favoriser d'autres éléments que le salaire. ● LA FRANCE RESTE COMPÉTITIVE : le taux d'imposition élevé ne l'empêche pas de se comparer favorablement à ses principaux concurrents. ● LA DIMINUTION DES EXONÉRATIONS DE CHARGES sur les bas salaires prévue par le budget 1998 est très critiquée par les industriels, en particulier dans le textile et l'habillement.

Le pouvoir d'achat des salariés français a augmenté en 1997

Selon une étude internationale du cabinet Hay, le coût du travail en France n'est pas plus élevé que chez nos principaux concurrents. Désormais, les compléments au salaire de base représentent plus du quart de la rémunération

A L'HEURE où les salariés calculent le montant de leur futur impôt sur le revenu et où les entreprises attendent la conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail pour « boucler » leurs budgets prévisionnels, l'enquête annuelle du cabinet Hay Management va mettre du baume au cœur de tous les intéressés.

Présent dans 34 pays, Hay Management est le spécialiste incontesté des comparaisons internationales en matière de politique de rémunération. Sa base de données comprend 51 % des 300 premières entreprises françaises et 25 % des 200 premières entreprises mondiales. Les responsables de Hay – qui présentaient, jeudi 25 septembre, les résultats de leur enquête annuelle – estiment que le salaire de base progressera, en moyenne, de 3,5 % en 1997. Les ouvriers et les employés verront leur salaire augmenter de 3 %, la maîtrise de 3,3 %, les cadres de 3,4 %, les cadres supérieurs de 3,8 % et les cadres dirigeants de 4,3 %.



En tenant compte de l'inflation et de l'évolution des charges sociales, Hay estime que le pouvoir d'achat des ouvriers et agents de maîtrise progressera cette année de 4 %, celui des cadres de 3,5 %, celui des cadres supérieurs de 4,6 % et celui des dirigeants de 5 %.

Ces chiffres varient en fonction des secteurs. Les ouvriers, employés et agents de maîtrise ont été davantage augmentés dans les secteurs de la chimie, de la grande consommation et des services financiers que dans l'industrie, la high-tech ou les services non financiers. La chimie, la pharmacie, les télécoms et l'électronique ont davantage choyé leurs cadres que la mécanique, la banque, la grande consommation et la distribution.

Selon Hay, 1997 se présente comme une des meilleures années de la décennie pour l'augmentation du pouvoir d'achat. Cela s'explique bien entendu par les augmentations salariales, mais aussi par la très faible inflation. Dans certains pays (Grande-Bretagne, Italie, Espagne), les hausses de salaire sont légèrement supérieures mais l'inflation l'est également. *« Avec une augmentation du salaire de base de 3,5 %, la France est dans la moyenne occidentale, mais l'écart avec l'inflation est de 2,5 % en France contre 1,4 % aux Etats-Unis et dans la plupart des pays européens »*, analyse Hay.

COMPÉTITIF

Autre bonne surprise : selon ce cabinet américain, peu enclin à favoriser la France, le coût du travail n'est pas plus élevé en France que chez ses principaux concurrents. Employer un cadre confirmé coûte entre 100 000 et 130 000 dollars par an (entre 580 000 et 754 000 francs français) en France, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis. Ce coût est plus élevé qu'en Grande-Bretagne, en Espagne, en Italie, en Irlande et au Portugal (moins de 100 000 dollars) mais moins élevé qu'en Belgique, en Allemagne, en Autriche et en Suisse (plus de 130 000 dollars). *« Malgré des prélèvements sur le travail parmi les plus élevés au monde, la France reste compétitive »*, analyse Hay.

Même en termes de revenu net, la France se maintient dans la médiane. Le « cadre confirmé », personnage-clé de la typologie Hay, a un revenu net compris entre 50 000 et 60 000 dollars en France, en Suisse, aux Etats-Unis, en Espagne, au Portugal et en Autriche. Seul le cadre allemand dépasse la barre des 60 000 dollars. En revanche, les cadres britanniques, belges, italiens, irlandais et néerlandais gagnent, en net, moins de 50 000 dollars.

Pour 1998, les entreprises françaises, interrogées ces derniers jours par Hay, envisagent d'accorder une augmentation moyenne de 3 %. Comme en 1997, les cadres devraient être privilégiés (3,3 % d'augmentations pour les cadres supérieurs) par rapport aux autres catégories (2,7 % pour les ouvriers et la maîtrise). Si le salaire net va augmenter du fait du transfert des cotisations maladie vers la CSG, Hay s'interroge sur les conséquences du plafonnement des allocations familiales. *« Le revenu à partir duquel un ménage sera concerné est de 350 000 francs. Cela correspond à un salaire de deux techniciens et exactement au salaire moyen de notre base de données des cadres. Cela pourrait modifier considérablement les politiques de rémunérations. Jusqu'à présent, les entreprises ne cherchaient à optimiser fiscalement que les rémunérations des dirigeants par le biais de divers bonus exonérés fiscalement ou socialement. Avec le bouleversement que provoquent l'augmentation de la CSG et le plafonnement des allocations familiales, il n'est pas exclu que les salariés gagnant entre 150 000 et 450 000 francs demandent à leur tour à ce que l'entreprise optimise leur rémunération en favorisant d'autres éléments de rétribution que le salaire. Ce serait totalement nouveau »*, analyse Jean-Michel Caye, directeur des rémunérations chez Hay. La politique fiscale du gouvernement pourait donc avoir comme effet inattendu d'inciter les entreprises à individualiser encore davantage leurs systèmes de rémunération.

Frédéric Lemaître

Primes, intéressement, voitures de fonction...

Outre le salaire de base, la rémunération globale comporte des variables à court terme (primes exceptionnelles, intéressement), des variables à long terme (*stock options*, participation) et des éléments périphériques (retraite, plan d'épargne-entreprise, prévoyance complémentaire, avantages en nature et voiture de fonction). L'ensemble de ces éléments représenterait 27 % du salaire des ouvriers et techniciens – ce qui porterait leur rémunération annuelle brute à 210 000 francs –, 27 % également du salaire des cadres – qui, au total, gagneraient 455 000 francs par an – et 39 % du salaire des cadres supérieurs – dont la rémunération passe ainsi à 1,065 million.

Pour ces derniers, la voiture de fonction constitue un avantage non négligeable. Selon Hay, 85 % des entreprises accordent un véhicule aux cadres gagnant plus de 540 000 francs. Cela représente un avantage d'environ 120 000 francs brut par an, soit 11 % de la rémunération totale.

Les bas salaires pénalisés par le projet de budget 1998

MINE DE RIEN, le projet de budget 1998 du ministère de l'emploi comporte un bouleversement majeur. L'exonération des charges sur les bas salaires est revue à la baisse. Jusqu'ici, elle concernait les salaires compris entre le SMIC et 1,33 SMIC. Martine Aubry a décidé de limiter les exonérations aux salaires inférieurs à 1,30 SMIC. Gain pour son budget : deux milliards de francs par an (*Le Monde* du 26 septembre). Alors que, depuis 1993, il semblait admis que le coût du travail non qualifié constituait une des principales causes du chômage en France, le projet de budget 1998 indique que le ministre de l'emploi et de la solidarité ne partage pas cette analyse.

Principaux secteurs concernés par ce revirement : les industries du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure qui, depuis 1996, bénéficient d'allègements des charges pour les salaires inférieurs à 1,5 SMIC. En contrepartie d'un soutien budgétaire de 2,1 milliards de francs par an, les pouvoirs publics ont passé des contrats avec quelque 5 000 entreprises, employant 220 000 des 300 000 salariés de ces secteurs. Les entreprises se sont ainsi engagées à limiter à 25 000 le nombre de suppressions d'emplois, contre 60 000 prévues en l'absence de toute aide.

Depuis l'origine, ce plan est contesté par les autorités de Bruxelles opposées aux aides sectorielles. Pour sa défense, le gouvernement français expliquait que ce secteur ne faisait que bénéficier, par avance, d'une politique qui allait être généralisée. Il n'en est aujourd'hui plus question. Les trois fédérations patronales (Union des industries textiles/UIT, Union française des industries de l'habillement/UFIH, Fédération nationale de l'industrie de la chaussure de France/FNICF), ont exprimé, jeudi 25 septembre, leur inquiétude dans un communiqué commun. Elles estiment que *« la non-reconduction du plan textile majorera les coûts salariaux de 6 % à 8 % et que la perspective d'un régime général de travail ramené à trente-cinq heures est estimée à 11 % de majoration supplémentaire. Sans compter l'abaissement de 1,33 à 1,3 fois le SMIC. »*

Dans une lettre adressée à Lionel Jospin, le président de la FNICF, Charles Etchandy, met en garde les pouvoirs publics contre la *« multiplication des licenciements »* et *« l'accélération des délocalisations »*.

F. Le.

AT & T continue à chercher sa voie dans le téléphone en Europe

L'opérateur américain va entrer dans le capital de Telecom Italia

AT & T n'a pas pris de positions significatives sur les marchés européens du téléphone, qui, début 1998, seront totalement ouverts à la concurrence. L'alliance avec Telecom Italia pourrait conforter les liens existants avec Unisource. Le développement en Europe a toujours posé problème à AT & T, qui, à la recherche d'un nouveau PDG, doit aussi faire face à un redoublement de la concurrence sur son marché national.

L'EXPLOITANT téléphonique américain AT & T a qualifié d'*« étape essentielle dans la mise en place de* [sa] *stratégie mondiale »* son projet d'entrée à hauteur de 1,2 % dans le capital de Telecom Italia, pour 2,7 milliards de francs (*Le Monde* du 26 septembre). A tout le moins, cette opération, qui verrait le groupe italien acquérir 0,6 % du capital d'AT & T, pourrait constituer une étape-clé pour le développement en Europe du numéro deux mondial du téléphone.

Les marchés européens vont s'ouvrir totalement à la concurrence début 1998. AT & T n'y a pas pris de position significative. Certes, l'opérateur, qui assure que le jeu ne fait que commencer, offre du téléphone en Grande-Bretagne depuis la mi-1996. Mais, sur ce marché libéralisé depuis 1984, il n'est qu'un acteur parmi 150, et de faible taille. AT & T peut aussi revendiquer une présence en Allemagne, mais très indirecte. Le groupe figure dans un consortium, contrôlé par Mannesmann, qui s'est associé aux chemins de fer pour créer Arcor. Cette société a vocation à gérer un réseau, mais ne peut être considérée comme un exploitant téléphonique.

En France, la présence d'AT& T reste également limitée. Le groupe est représenté par Siris, détenue avec le consortium Unisource. Ce dernier, qui réunit les opérateurs suédois, néerlandais et suisse, est le principal partenaire d'AT & T en Europe. Tous deux ont créé Unisource Communications Services, dont AT & T contrôle 60 % du capital. Cette alliance se concentre sur la clientèle des entreprises internationalisées, et sa structure est jugée par les analystes moins performante que celle de ses rivaux, Concert (du britannique BT et de l'américain MCI) et Global One (de France Télécom, Deutsche Telekom et l'américain Sprint).

PROBLÈMES INTERNES

Telecom Italia pourrait conforter la stratégie européenne d'AT & T. Le groupe italien est né de la fusion, en juillet, de la STET et de sa filiale Telecom Italia, septième opérateur téléphonique mondial. Telecom Italia devrait entrer au capital d'Unisource. Les liens de l'ex-STET et de Bouygues pourraient aussi ouvrir le marché français à AT & T.

Reste au groupe américain à s'assurer du bouclage de ces opérations. Il a déjà connu maints revers. L'espagnol Telefonica, qui avait rejoint, fin 1995, AT & T-Unisource, a préféré convoler avec BT-MCI au printemps 1997. Un duo vers lequel s'était aussi tourné, en France, la Générale des eaux, après avoir commencé à négocier avec AT & T. L'échec, dans les années 80, de l'association avec Olivetti reste aussi dans les mémoires.

Il faudra, en outre, que les problèmes internes, de même que les défis à relever sur le marché américain, ne détournent pas l'attention de la direction d'AT & T – ce qui est loin d'être acquis. La recherche d'un successeur à Robert Allen, qui abandonnera ses postes de directeur général en janvier 1998 et de président en mai 1998, a pris des allures de psychodrame. Recruté en octobre 1996, John Walter a été évincé en juillet. John Zeglis, l'actuel vice-président, est donné comme possible successeur.

L'autre grand défi, qui mobilise AT & T, est la gestion de l'ouverture totale à la concurrence du téléphone aux Etats-Unis. Depuis le début de 1996, les compagnies régionales – les Baby Bells –, qui n'offraient que du téléphone local, ont été autorisées à proposer du téléphone longue distance (national et international), un marché ouvert à la concurrence depuis 1984, dont AT & T est le premier acteur. Inversement, les opérateurs longue distance peuvent offrir du téléphone local, jusqu'alors monopole des Baby Bells.

AT & T ambitionne de s'approprier en quatre ans 30 % du marché du téléphone local, évalué à 100 milliards de dollars. Mais l'ouverture de ce marché ne se fait que très lentement, notamment pour des questions réglementaires (*Le Monde* du 2 juillet). Mais le groupe peine à définir une stratégie claire de conquête. Il a, par exemple, voulu se rapprocher de la compagnie régionale SBC, avant d'y renoncer face au tollé qu'a suscité ce projet.

Dans le même temps, AT & T doit se battre contre une concurrence qui continue à grignoter ses positions dans le téléphone longue distance. Les réductions des prix et les offres promotionnelles pratiquées sur ce marché ont contribué à la baisse de 27 % des bénéfices du groupe au premier semestre 1997. Petit signe positif pour l'opérateur : le taux de désabonnement de ses clients serait en baisse.

Philippe Le Cœur

La crainte d'une hausse des taux de la Bundesbank fait refluer le dollar

La devise américaine est revenue à 5,88 francs

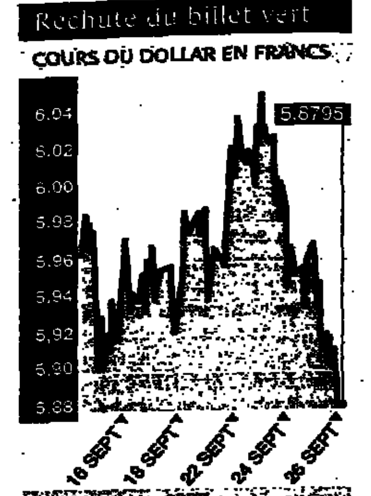
LES MARCHÉS de change continuent à faire preuve d'une grande nervosité. Après être monté lundi 22 septembre jusqu'à 6,03 francs, 1,79 mark et 123 yens, le dollar n'a cessé de refluer. Il s'échangeait vendredi en début de journée contre 5,8795 francs, 1,7527 mark et 121 yens.

La faiblesse de la devise américaine est la conséquence de la perspective nouvelle d'une entrée plus rapide que prévu du Royaume-Uni dans l'Union monétaire européenne et de la multiplication de déclarations de responsables monétaires allemands, laissant entendre qu'une hausse de ses taux par la Bundesbank pourrait être imminente.

Selon des membres du cabinet du premier ministre britannique, Tony Blair, la livre pourrait se fondre dans l'euro dès l'année 2000, soit un an seulement après le lancement de la monnaie unique. Une hypothèse qui a renforcé le mark et affaibli la livre.

La devise allemande a aussi bénéficié, jeudi 25 septembre, des déclarations d'Helmut Schieber, un des directeurs de la Bundesbank. Il a indiqué que *« le temps était peut-être venu pour passer d'une politique monétaire accommodante à une politique neutre »*. Ces propos renforcent ceux prononcés la veille par le président de l'Institut d'émission, Hans Tietmeyer.

M. Tietmeyer, a prévenu que la banque centrale ferait tout pour avoir un mark fort et ne tolérerait pas une dépréciation trop poussée de sa devise face au dollar. Franz-Christoph Zeitler, membre du conseil de la Bundesbank, avait estimé le même jour que l'évolution favorable des prix en septembre en Allemagne (- 0,3 %) ne sonnait pas *« la fin de l'alerte »*.



Les craintes d'une hausse prochaine de ses taux par la Bundesbank ont fait refluer la devise américaine.

Un sentiment partagé par les économistes après l'annonce d'une hausse très rapide des prix à l'importation en Allemagne en août, de 0,9 % sur juillet, soit une progression de 5,4 % sur un an. Cette envolée, la plus forte augmentation depuis mai 1989, dépasse largement les pronostics les plus pessimistes.

E. L.

NEC adopte les normes mondiales de la micro-informatique

PREMIER FABRICANT de micro-ordinateurs japonais, NEC renonce à imposer sa propre norme, qu'il développait depuis quinze ans. Le groupe, qui a pris en 1996 le contrôle de l'américain Packard Bell, a décidé d'emboîter le pas à la majorité de ses concurrents en adoptant le nouveau logiciel de Microsoft, Windows 98, et les microprocesseurs d'Intel. Vingt nouveaux modèles seront commercialisés à partir d'octobre, sous l'appellation générique de NX 98 (pour *New excellence*), afin d'éviter toute méprise avec sa série PC 9800 basée sur son architecture « propriétaire ». Largement incompatible avec la norme mondiale, celle-ci était condamnée par la montée en puissance de l'informatique communicante. NEC souhaite que la nouvelle série représente 70 % de ses ventes de micro-ordinateurs d'ici à la fin de 1998.

Hisashi Kaneko, le président de NEC, a annoncé ce revirement mercredi 24 septembre, jour de l'ouverture du Salon international de la micro-informatique de Tokyo. Cette « capitulation » technique devrait permettre à la firme nippone, en y consacrant davantage de ressources qu'elle ne l'avait fait jusqu'à maintenant, de se poser en véritable concurrent des groupes américains.

NEC avait jusqu'alors fait cavalier seul avec une architecture développée en 1982, à une époque où les modèles d'IBM étaient impropres à la lecture du japonais. Le PC 9800 était devenu le symbole du micro-ordinateur *« made in Japan »*. Le réseau de distribution mis en place par NEC et l'offre abondante de logiciels en avaient fait le leader absolu au Japon, représentant 70 à 80 % des ventes.

FREINER LE DÉCLIN

Depuis la fin des années 80, et surtout depuis 1993, année du boom de la micro-informatique au Japon, NEC a vu sa part de marché tomber à 40 %, voire 35 %. Entre-temps, Fujitsu, qui a abandonné son architecture propriétaire en 1994, s'est hissé au rang de numéro 2, doublant en deux ans sa part de marché à 21,7 %. Seiko-Epson, qui fabriquait des compatibles NEC, a rejoint peu après le camp IBM.

Pour freiner ce déclin, les dirigeants de NEC réorientent peu à peu leur stratégie. En 1995, le groupe nippon commence à fabriquer des portables compatibles IBM pour l'exportation, et entre comme actionnaire minoritaire (19,9 %) au capital de Packard Bell. L'année suivante, en avril 1996, la firme nippoune fusionne ses activités non japonaises avec le n° 2 du PC aux Etats-Unis, qui entre-temps a lui-même absorbé Zenith Data Systems, l'ancienne filiale du groupe français Bull. NEC s'offre ainsi une place de choix sur le marché mondial, dominé par les compatibles IBM. Selon Dataquest, Packard Bell-NEC se place, en chiffres d'affaires potentiel, au deuxième rang mondial derrière Compaq.

La manœuvre – tardive – reflète la priorité que représente aujourd'hui l'expansion internationale pour le géant japonais. NEC risque toutefois d'avoir à batailler dans son pays pour y garder sa place de leader. *« NEC a pu bénéficier d'un statut spécial au Japon grâce à son architecture propriétaire. Sa décision de l'abandonner nous donne un avantage »*, estime Kuniaki Fujimoto, le président de Compaq Japon. Le leader mondial du PC avait provoqué, en 1993, la première guerre des prix sur le marché japonais. Il vient de reprendre l'offensive, alors que le marché nippon s'essouffle après trois ans de croissance rapide.

Les ventes d'ordinateurs de bureau ont baissé de 11 % au deuxième trimestre 1997 et, si les ventes de portables continuent de progresser à 42 %, les analystes estiment que seules de nouvelles baisses de prix permettront de réamorcer la pompe. L'arrivée en force de NEC sur le marché du compatible IBM promet quelques rebondissement.

Brice Pedroletti

GEC-Alsthom favori pour le TGV de Taïwan

LE CONSORTIUM mené par le groupe franco-britannique GEC-Alsthom est bien placé pour remporter le contrat d'équipement de Taïwan en TGV, a estimé, jeudi 25 septembre, le ministère taïwanais des transports et des communications (MOTC). Le consortium, dont la première proposition a été jugée meilleure que celle des industriels japonais, *« devra avoir terminé les négociations avec le gouvernement de Taïwan dans les trois mois »* s'il veut remporter le contrat, a indiqué le MOTC. La construction de 345 km de voies ferrées devant relier les principales villes taïwanaises devrait commencer au printemps prochain, et le réseau devrait être opérationnel en juillet 2003. Le consortium inclut notamment l'allemand Siemens, la compagnie maritime taïwanaise Evergreen, le consortium bancaire Fubon et la Pacific Group and Continental Engineering Corp. Il propose un prix de 336 milliards de dollars de Taïwan (environ 70 milliards de francs) pour la construction d'un réseau TGV sur le modèle français et accepte de donner 10 % de ses gains avant impôts au gouvernement taïwanais.

Saint-Etienne soutient Casino sans enthousiasme

REPORTAGE

La ville est fataliste après la perte des mines, de la sidérurgie et de l'armement

LA MOBILISATION est montée d'un cran, à Saint-Etienne, après la surenchère de Promodès sur Casino. L'intersyndicale du groupe stéphanois, qui fédère tous les syndicats sauf la CGT, a rendu publique, jeudi 25 septembre, une étude du 2 septembre réalisée par la Société générale, principal banquier du groupe normand. Qualifié d'*« accablant »* par les syndicats, ce document confirme leurs craintes de voir Casino démantelé par Promodès.

Pour *« réduire la note »* de l'offre publique d'achat (OPA), l'analyste de la banque évoque *« certaines cessions d'activités non stratégiques »*, telles que les cafétérias Casino ou les magasins Go Sport, qui appartiennent à Rallye. La filiale américaine Smart & Final pourrait quant à elle rapporter 4 milliards de francs. Selon l'étude, ces *« anticipations ne prennent pas en compte les coûts d'intégration »*, à savoir une *« restructuration probablement significative »* du réseau de supermarchés, et un *« redéploiement logistique »* se traduisant immanquablement par des suppressions de postes.

Certains salariés de l'ancien hypermarché Rallye, passé sous l'enseigne Casino en 1993, ne manquent d'ailleurs pas de rappeler les centaines d'emplois supprimés, en Bretagne et dans les entrepôts des deux sociétés, après leur rapprochement.

Principal employeur privé de la ville, Casino y affiche partout sa présence, de la scène de la Comédie de Saint-Etienne au Théâtre de verdure Geoffroy-Guichard (nommé en hommage au fondateur du groupe), des cimaises du Musée d'art moderne aux gondoles des supérettes. Son aura n'est pourtant plus tout à fait la même depuis que ses dirigeants ont décidé d'infléchir leurs actions de mécénat.

Soutien actif du Musée d'art moderne depuis sa création en 1987, le groupe de distribution a récemment annoncé son intention de *« réétudier »* le montant de sa participation. Et après l'échec de la mainmise d'Yves Guichard, l'un des descendants du fondateur, sur l'Association sportive de Saint-Etienne (ASSE), le groupe a réduit ses ambitions footballistiques pour se tourner notamment vers le cyclisme.

Pas rancunier, le président de la chambre de commerce et d'industrie, André Laurent, ancien président de l'ASSE débarqué par Casino, est monté au créneau pour défendre la forteresse stéphanoise. Tout en s'interdisant de s'ingérer dans les stratégies d'entreprises, il s'est déclaré *« préoccupé par le transfert partiel de centres de décision de la plus grande entreprise régionale »*, si l'OPA du groupe normand réussissait.

Certains petits porteurs minimisent toutefois les bienfaits de Casino, s'affirmant *« dupés »* par les dirigeants du groupe, qui ne leur ont versé en guise de dividendes qu'une *« portion congrue »* des profits. Actionnaire depuis 27 ans, l'avocat Michel Vitrolles a créé, avec un chef d'entreprise, l'Association pour la défense des intérêts des petits porteurs d'actions Casino (Addip). Cette *« initiative privée locale »* s'adresse aux 4 500 porteurs d'actions nominatives recensés dans la région stéphanoise et renvoie dos à dos les deux protagonistes de l'OPA. Elle vise, selon son président, à *« faire entendre la voix des petits actionnaires qui ne veulent pas se laisser croquer sans réagir »*.

Jean-Yves Grand, secrétaire général de l'équipe cycliste Casino, a créé, lui, l'Association de soutien à la survie et à l'indépendance du groupe Casino (ASSI). Il n'a pas hésité, avec un médecin, un restaurateur, un imprimeur et un chef d'entreprise, à débourser 400 000 francs pour acheter des pages de publicité dans des quotidiens nationaux et régionaux, et à distribuer quelque 100 000 tracts dans les boîtes aux lettre de Saint-Etienne. L'ASSI affirme avoir enregistré l'adhésion d'une cinquantaine de personnes, un score modeste.

Mais peut-être cette ville est-elle devenue fataliste depuis les naufrages successifs des houillères, de la sidérurgie et de l'industrie d'armement. Paul-Louis Halley, président de Promodès, a en tout cas affirmé, jeudi, qu'aucune visite à Saint-Etienne n'était inscrite pour l'instant à son agenda.

Vincent Charbonnier

Promodès surenchérit... en payant moins cher

La nouvelle offre de Promodès sur Casino, qui doit être examinée par le Conseil des marchés financiers en début de semaine, permet au groupe normand de surenchérir... tout en diminuant le coût total de son opération. Dans le cas, le plus probable, où les actionnaires décideraient de panacher l'offre publique d'achat (OPA) améliorée et l'offre publique d'échange (OPE) de sept actions Casino pour une action Promodès, l'attaquant n'aurait à débourser « que » 22,8 milliards, au lieu de 27,8 dans l'offre initiale, plus au maximum 2,5 milliards à terme pour payer le certificat de valeur garantie (CVG) au 1er décembre 1999. En revanche, si tous les actionnaires, y compris ceux de Rallye, décidaient de prendre le cash offert par Promodès, celui-ci paierait 30,7 milliards de francs pour 100 % de Casino, un surcoût de 3 milliards.

DÉPÊCHES

■ **SNCF : le trafic était encore perturbé,** vendredi 26 septembre, sur la banlieue Paris-Saint-Lazare, en raison d'une grève d'une partie des agents de conduite entamée mercredi. Sur Paris-Gisors et sur les lignes de banlieue, le trafic ne devrait en moyenne être assuré que par une rame sur deux. A partir de 16 heures, le trafic devait être perturbé également sur les grandes lignes et la grande couronne.

■ **MATRA TRANSPORT INTERNATIONAL : la société commune de** Matra et Siemens a remporté l'appel d'offres pour l'automatisation de la ligne nouvelle en construction (24 km et 21 stations) du métro de Mexico.

■ **ADTRANZ : le constructeur ferroviaire,** filiale d'ABB et de l'allemand Daimler-Benz, a décidé de supprimer 1 800 emplois sur 7 800 dans ses 9 usines allemandes d'ici à l'an 2000.

■ **VALUJET : la compagnie aérienne américaine,** en cours de fusion avec AirTrans Airways (Orlando, Floride) est devenue *« AirTran Airlines »* pour tenter de faire oublier sa responsabilité dans l'accident d'un DC-9 qui avait fait 110 morts en mai 1996 en Floride.

■ **NORTHWEST : la quatrième compagnie aérienne américaine** et son associé néerlandais KLM ont décidé de réduire la commission maximale payée aux agences de voyage de 10 % à 8 % sur les billets achetés aux Etats-Unis et au Canada pour des vols en Amérique du Nord.

■ **AOM : la compagnie aérienne a augmenté ses recettes passagers** de 15 % au premier semestre 1997 et maintient son objectif de rééquilibrer ses comptes annuels, après une perte de 140 millions de francs en 1996.

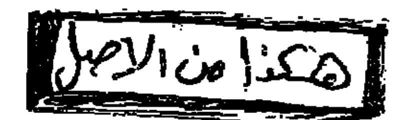
■ **FRANCE TÉLÉCOM : l'exploitant téléphonique** est intéressé par un partenariat avec le britannique Cable & Wireless dans le cadre de Global One, la société créée avec Deutsche Telekom et l'américain Sprint.

■ **COMPAGNIE DES SIGNAUX : le groupe français** a acquis plus de 16 % de Soderi, holding qui contrôle plus de 50 % de la société de services informatiques Steria et il propose aux actionnaires de Soderi d'acquérir 100 % de leurs actions.

■ **KIA : le conglomérat sud-coréen en difficulté** a demandé vendredi 26 septembre que ses deux filiales Kia Steel (sidérurgie) et Kia Intertrade (distribution) soient placées sous administration judiciaire. Initialement, le groupe envisageait de négocier un rééchelonnement de leurs dettes puis de les remettre sur pied.

■ **FIAT : le premier groupe privé italien a enregistré une hausse de** 46,3 % de son bénéfice avant impôt au premier semestre à 2 263 milliards de lires (7,8 milliards de francs). Le chiffre d'affaires a augmenté de 11,7 % à 44 942 milliards de lires. Pour l'année, Fiat table sur un chiffre d'affaires de 90 000 milliards de lires et sur un résultat avant impôt d'au moins 4 000 milliards de lires (3 805 milliards en 1996).

■ **SGE : la Générale des eaux** souhaite se désengager partiellement de sa filiale BTP, tout en y restant majoritaire. Le groupe, qui possède 85 % du capital de la SGE, a indiqué que les actions SGE cédées dans les prochaines semaines *« ne seraient pas offertes au public en France »*.



Le documentaire retrouve son standing grâce aux chaînes thématiques

En sacrant « homme de l'année » le patron de Discovery Channel, John Hendricks, le Mipcom 97, qui s'est ouvert à Cannes, contribue à la réhabilitation d'un genre, un temps délaissé, mais qui est plébiscité par les téléspectateurs

APRÈS l'Allemand Leo Kirch en 1996, l'édition 1997 du *Marché* international des films et des programmes pour la télévision (Mipcom), qui se tient à Cannes du 26 au 30 septembre, a désigné l'Américain John Hendricks, fondateur de la chaîne documentaire Discovery, comme « homme de l'année ». Ce choix consacre la résurrection d'un genre. *Parent de plus en plus pauvre* des télévisions généralistes, le documentaire fait désormais florès sur les chaînes thématiques, y compris en France.

Partie avec 25 000 abonnés, Planète, la doyenne des thématiques françaises, rassemble aujourd'hui 2 millions de souscripteurs. Mieux : la chaîne a depuis deux ans trouvé son équilibre financier. D'autres télévisions ont cherché à s'inspirer de ces recettes. Odyssée, détenue à 100 % par TF 1 et diffusée en exclusivité sur le bouquet Télévision par satellite (TPS), se pose en concurrente frontale. Plus en retrait, Histoire, voyage, animaux, mais aussi Seasons donnent une large place aux documentaires.

Gérard Carreyrou, patron d'Odyssée, confirme la *« véritable explosion du documentaire »* sur les chaînes thématiques, en raison de l'intérêt manifesté par les téléspectateurs. D'après une étude de l'institut TMO, le documentaire est le deuxième centre d'intérêt des téléspectateurs du numérique : le genre arrive derrière le cinéma, mais devant le sport. Et, selon Gérard Carreyrou, *« une étude confidentielle de l'institut BVA, réalisée auprès de 2 000 abonnés de TPS et CanalSatellite, place le documentaire en troisième position sur les deux bouquets »*.

Le regain du documentaire est soutenu par la montée en puissance de la télévision numérique, mais les chaînes ne sont pas toutes logées à la même enseigne. Planète, encore elle, fait figure de privilégiée dans l'univers des thématiques, où l'austérité économique est de rigueur.

DÉCLINAISONS

Présidée par Michel Thoulouze, par ailleurs PDG d'Ellipse Câble et directeur général de Canal Plus, la chaîne bénéficie d'un budget annuel de près de 100 millions de francs. Trois fois plus qu'Odyssée, sa concurrente de TPS, « plafonnée » à 35 millions de francs en 1997 et en 1998. Bénéficiaire depuis deux ans, Planète a dégagé un résultat net de 6 millions de francs en 1996.

Malgré des dotations différentes, toutes les chaînes documentaires doivent se fournir aux mêmes sources et aux mêmes prix. D'après Gérard Carreyrou, Odyssée *« achète au prix du marché »* et le tarif moyen d'un documentaire de 52 minutes *« varie de 15 000 francs à 25 000 francs »*. Une fourchette confirmée par Planète. Selon Jean Ollé-Laprune, directeur financier d'Ellipse Câble, *« le prix d'achat moyen est situé à 22 000 francs »*.

Pour offrir des *« produits frais »*, les thématiques s'orientent vers des « pré-achats » (plusieurs chaînes se groupent pour investir dans la réalisation d'un documentaire ou d'une série). Là encore, Planète garde l'avantage sur ses concurrentes. En 1997, la chaîne a prévu de consacrer *« de 52 à 53 millions de francs dans les programmes »*, précise Jean Ollé-Laprune. Un budget qui permet *« d'engager vingt-cinq coproductions par an au prix moyen de 200 000 francs à 300 000 francs l'unité »*.

Moins d'un an après son lancement, Odyssée n'a pas la même aisance. En moyenne, la chaîne apporte *« de 30 000 francs à 40 000 francs dans les tours de table »* des coproductions organisées avec des chaînes étrangères. Ce faisant, Odyssée a *« noué des relations privilégiées avec Arte, la BBC, Discovery ou la télé Suisse romande »*.

IMAGES REMONTÉES

Surtout, elle pioche dans les images tournées par TF 1, sa maison mère. *« Avec tout ce que tourne TF 1 et dont une petite partie seulement est diffusée, Odyssée fait son miel »*, raconte Gérard Carreyrou. *« Pour un prix basique négocié à 20 000 francs »*, la chaîne peut ainsi « remonter » un certain nombre de 52 minutes.

« Chaînes généralistes du documentaire », selon Jean Ollé-Laprune, Odyssée et Planète songent à des déclinaisons. Après avoir réfléchi un moment au projet d'une Planète Histoire, la chaîne de Michel Thoulouze a annoncé le lancement, à la fin de 1997, de Planète Forum. Odyssée planche sur *« une chaîne animalière »*. Selon Gérard Carreyrou, *« la chaîne Animaux, créée par AB Sat, suscite une forte adhésion sur le câble »*.

« Plutôt que des déclinaisons, Planète a une logique d'exportation de son concept, tempère Jean-Ollé Laprune. *Le modèle est déjà repris en Pologne, en Allemagne et en Italie. »* A terme, la chaîne devrait être présente sur tous les territoires apportés par NetHold lors de sa fusion avec Canal Plus. Planète empoche ainsi des royalties et réalise des *« économies de structure »*.

Guy Dutheil

L'hégémonie mondiale de Discovery

UN PIONNIER : l'Américain John Hendricks, désigné « homme de l'année » au cours du Mipcom, a été le premier, en 1985, à lancer une chaîne exclusivement consacrée aux documentaires, Discovery.

Accessible à sa naissance à seulement 156 000 foyers câblés aux Etats-Unis, elle est, *douze ans plus tard, diffusée* auprès de 112 millions de foyers répartis dans cent quarante-cinq pays.

Détenue notamment par Liberty Communication (filiale de Tele Communication Inc.) et le câblo-opérateur Cox Communication, Discovery Communication Inc. (DCI) est devenu un groupe audiovisuel, dont les revenus dépassent les 600 millions de dollars et qui détient deux autres chaînes thématiques hormis Discovery, The Learning Channel (éducation) et *Animal Planet ainsi que* des activités multimédia, vidéo et un réseau de boutiques. *« Nous avons entamé des négociations avec TPS et CanalSatellite pour pouvoir être diffusés en France »*, explique Donald Wear, président de Discovery Networks International. *« Nous espérons être en France l'an prochain »*, précise-t-il, sans cacher qu'il *est plus avantageux pour le groupe de* diffuser des chaînes à l'étranger plutôt que de vendre de simples programmes.

COPRODUCTION

« Nous essayons toujours de nous adapter à chaque pays, ce qui nous oblige à doubler ou à sous-titrer et à changer parfois quelques petites parties des documentaires », concède Donald Wear. Avec certaines chaînes, comme la BBC, Discovery a conclu des accords privilégiés, à la fois de *coproduction* et de lancement en partenariat de nouvelles chaînes thématiques. De plus en plus, Discovery Channel, la troisième chaîne câblée américaine en nombre d'abonnés, a recours aux coproductions, qui représentent, selon l'ouvrage *La Production documentaire* d'Yves Jeanneau (éditions Dixit), entre 45 % et 50 % des programmes, *tandis que les acquisitions* s'élèvent à 40 %.

Dans la mesure où les chaînes câblées exigent qu'un programme ait une durée de vie de trois ans, Discovery ne traite pas de documentaires d'actualité, ni de problèmes politiques. *« Il existe des chaînes spécialisées dans l'information, pour l'heure nous préférons réaliser des programmes dans notre sphère d'intervention, les sciences, l'histoire, la nature »*, précise Donald Wear. Les programmes de The Learning Channel et d'Animal Planet dépendent, en fait, de ceux de leur grande sœur : *« Un film sur les cités mayas peut être diffusé sur Discovery dans les séries Civilisations perdues et apparaître sur Learning Channel dans l'émission Archéologie »*, explique Yves Jeanneau, qui estime à 150 000 dollars (900 000 francs) le prix, plutôt faible, de chaque magazine sur la chaîne.

Pionnière du genre, Discovery Channel n'est pas la seule sur le marché : *« La compétition est devenue très dure avec les autres chaînes spécialisées dans les documentaires, qu'il s'agisse de PBS Arts & Entertainment, TBS, USA Network, History Channel ou du producteur, National Geographic »*, reconnaît M. Wear.

Nicole Vulser

Mme Trautmann veut « restaurer » les finances de l'audiovisuel

LA MINISTRE de la culture et de la communication, Catherine Trautmann, a déclaré jeudi 25 septembre qu'une des priorités de son budget 1998 était de *« restaurer la situation financière des entreprises (publiques) gravement entamées par un budget 97 désastreux »*. Le budget de l'audiovisuel – 18 milliards de francs – augmente de 3,28 % (+ 571,2 millions). La ministre a souligné que *cela devait « stopper la tendance au gonflement des recettes publicitaires »*, d'où le choix d'un relèvement de 5 % de la redevance. France 2 devrait tirer de la publicité 48,4 % de ses ressources (contre 51 % actuellement) et France 3, 30,9 % (38,6 % *aujourd'hui*). La hausse n'empêchera pas *« la nécessité d'une exigence dans le domaine des programmes »* et *« la rigueur de gestion »*.

Ce *« parti pris d'un audiovisuel public fort et correctement financé »* bénéficie à La Sept-Arte (+ 7,3 %), à La Cinquième (+ 6,7 %), à France 2 (+ 3,4 %) et à France 3 (+ 2,5 %). L'augmentation profite aussi à Radio France Internationale (+ 2,2 %) et Radio France (+ 1,7 %). Mme Trautmann a souligné la *« nécessité de procéder à un bilan du Mouv' »*, la radio jeunes.

Côté presse écrite, la ministre a annoncé l'augmentation des aides directes à la presse (+ 1 %), une aide au développement du portage à domicile (45 millions, au lieu de 15 millions en 1997), et une nouvelle aide de 15 millions pour les entreprises de presse se développant dans le multimédia.

La presse britannique durcit son code de bonne conduite

LONDRES
de notre correspondant

Trois semaines après la mort de la princesse Diana – et la vague de critiques contre le comportement des paparazzi et des tabloids –, Lord Wakeham, président de la Commission de plaintes contre la presse (PCC), a annoncé, *jeudi 25 septembre*, un durcissement du code de conduite des médias. En l'absence d'une réglementation contraignante, à laquelle les journaux sont hostiles, la profession assure son propre contrôle, sous l'œil de la PCC. Il s'agit d'éviter, comme l'a souligné Lord Wakeham, que, sous la pression du public, des mesures autoritaires soient adoptées pour protéger la vie privée.

Selon ce code révisé avec l'aval *des patrons de presse, les individus* devraient être mieux protégés contre le harcèlement des journalistes et des photographes. La poursuite « agressive » de personnalités ou la publication de photos prises illégalement seront interdites ; la présence intimidante de groupes de journalistes sur la scène d'un événement ne sera tolérée qu'aussi longtemps que l'intérêt public l'exigera ; les enfants devront être laissés tranquilles jusqu'à la fin de leurs études, *sauf intérêt public* ; la vie privée devra être mieux respectée et s'étendra aux restaurants et lieux de culte, etc.

Selon Lord Wakeham, il s'agit d'un *« ensemble de mesures sévères dépassant le cadre étroit des paparazzi »*. Défendant le système qu'il préside, il a ajouté : *« Des progrès ont été faits et une réglementation législative ne serait pas souhaitable. »* Piers Morgan, directeur du *Daily Mirror*, a affirmé son soutien *« sans équivoque »* à ces mesures tout en dénonçant *« l'hypocrisie »* de ceux qui ont critiqué l'attitude des tabloids au moment de la mort de la princesse.

Le débat est ouvert au Royaume-Uni sur le respect par la presse – surtout populaire – de la vie privée. *Les mesures annoncées restent* sujettes à interprétation : qui, par exemple, définira les limites de *« l'intérêt public »* ? Toutefois, le système français de régulation de la presse, qui met plus l'accent sur la protection de la vie privée, est rejeté. *Tim Gopsill, directeur* de la publication officielle du Syndicat des journalistes (NUJ), s'en est d'ailleurs pris, dans la *Press Gazette*, aux journaux français, qualifiés d'*« ennuyeux, arrogants et plats »*. Pour lui, il n'existe en France *« aucun véritable journalisme comme nous le comprenons. Les nouvelles y sont "officielles" (...) Les enquêtes sur la corruption haut placée sont rares et les corrompus peuvent y dormir sur leurs deux oreilles »*.

Il n'empêche que le numéro de *Private Eye* sur la mort de la princesse a été victime de la censure des gros distributeurs de journaux comme WH Smith. Ceux-ci ont perturbé la vente du bimensuel satyrique qui avait dénoncé l'hypocrisie du public et des médias en publiant en couverture une caricature de la foule massée devant Buckingham Palace se jetant sur les journaux publiant des photos de l'accident du pont de l'Alma.

Patrice de Beer

Un quart de siècle pour « Le Point »

L'HEBDOMADAIRE *Le Point* a célébré, *jeudi 25 septembre*, son 25e anniversaire. Ce quart de siècle *avait été fêté la veille* au Musée d'Orsay, où se sont pressés quelque 2 400 invités. Né le 25 septembre 1972, *Le Point* affiche sur sa première couverture le visage fatigué du président Georges Pompidou, barré du titre « Crise de régime ? ». Cette accroche iconoclaste concrétise l'engagement journalistique du nouvel hebdomadaire, résumé dans le premier éditorial : *« Privilégier le service du lecteur, la vérité, l'irrespect et le non-conformisme. »*

A l'époque, personne ou presque ne croyait à ce magazine fondé par des journalistes dissidents de *L'Express* (Pierre Billard, Jacques Duquesne, Robert Franc, Claude Imbert, Georges Suffert et Henri Trinchet) et des cadres (Michel Bracciali et Philippe Ramond). Jean-Jacques Servan-Schreiber, patron de *L'Express* que titillent des ambitions politiques, en parle comme d'un *« contre-Express »* ou d'une machine de guerre à la solde de l'UDR et notamment de Jacques Chaban-Delmas, au prétexte que Simon Nora, directeur général d'Hachette qui soutient financièrement le nouveau projet, fut le directeur de cabinet de l'ancien premier ministre.

STABILITÉ

« Au départ, c'est un journal de journalistes, explique Claude Imbert, directeur-fondateur du *Point. Ce n'est pas un capital qui trouve des journalistes, ce sont des journalistes qui cherchent et finalement trouvent un capital. »* Le succès est vite au rendez-vous. En trois ans, l'hebdomadaire vend 200 000 exemplaires, rembourse son actionnaire et enregistre ses premiers bénéfices.

L'actionnariat a été changeant : Hachette, puis la Gaumont de Nicolas Seydoux, puis la *Générale* occidentale et enfin Havas (qui vient d'annoncer son intention de le vendre en même temps que *L'Express*). Cela n'a pas empêché une grande stabilité de l'encadrement. Elle est assurée à la tête de *l'entreprise – le journal a connu* trois PDG depuis sa création, Olivier Chevrillon, Jacques Duquesne et Bernard Wouts – et à la direction de la rédaction, sur laquelle Claude Imbert a toujours gardé un *œil souverain et protecteur*.

Surtout, *Le Point* est un journal *« sans transes verbales ni fièvres partisanes »*, ce qui lui confère un aspect modéré mais pas neutre, et une forte réputation d'indépendance même s'il est plutôt classé à droite.

Le Point est quasiment étranger aux crises financières qui plongent périodiquement tant d'autres journaux dans les affres. *Le déficit de 1989-1990* – le seul *en* vingt-cinq ans – a vite été oublié grâce à la cession d'activités périphériques (banque de donnéees, participation dans TF 1). Aujourd'hui, avec 310 115 exemplaires diffusés en moyenne – *dont plus de 200 000 abonnés* fidèles – et 1,8 million de lecteurs, l'hebdomadaire est devenue une belle affaire.

Yves-Marie Labé

■ L'OR a ouvert en nette hausse, vendredi 26 septembre, sur le marché de Hongkong. L'once s'échangeait à 326,00-326,50 dollars contre 323,10-323,40 dollars la veille en clôture.

■ LE BARIL de brut de référence *light sweet crude* a gagné 45 cents à 20,39 dollars jeudi 25 septembre sur le marché à terme new-yorkais. La veille, il avait gagné 15 cents.

■ LE MATIF, encouragé par le succès de son contrat à terme 5 ans – 30 000 lots négociés en moyenne par jour –, a décidé d'ouvrir, à partir du 20 octobre, des options sur ce contrat.

■ LES AVOIRS nets de changes de la Banque de France ont diminué de 2,42 milliards de francs du 11 au 18 septembre à 122,72 milliards de francs, selon le Crédit lyonnais.

■ La BNP a reçu, pour sa gestion boursière collective en 1997, la Corbeille d'or (gestion un an) et la Corbeille Long terme (gestion sur cinq ans), décernées par *Mieux vivre votre argent*.

LES PLACES BOURSIÈRES

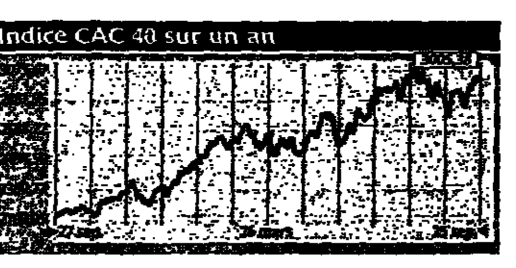
CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Nouveau recul à Paris

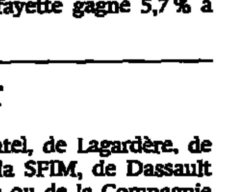
LA TENDANCE se dégradait une nouvelle fois, vendredi 26 septembre, à la Bourse de Paris dans le sillage du dollar qui souffre d'anticipations de durcissement de la politique monétaire allemande. En baisse de 0,83 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure et demie plus tard une perte de 0,74 %. Aux alentours de 12 h 15, l'indicateur de référence de la place perdait 0,85 % à 2 979,73 points. Le marché était encore actif avec un chiffre d'affaires sur le marché à règlement mensuel de 2,4 milliards de francs dont 1,8 milliard sur les valeur du CAC.

Le marché attendait le chiffre définitif du PIB américain au deuxième trimestre qui devait être publié en début d'après-midi. Les économistes prévoient dans l'ensemble 3,7 % de croissance et un déflateur des prix en hausse de 1,5 %. Selon un intervenant, le marché était aussi affecté par l'approche de l'échéance trimestrielle des contrats à terme. Par ailleurs, les analystes sur graphique relevaient qu'au plan technique, l'ouverture en dessous des 2 990 points était plutôt mauvais signe. Les prochains seuils de soutien se situent à 2 970 points puis 2 955/60 points.

A la reprise de cotation, Worms et Cie qui fait l'objet d'une OPA de Pinault, gagne 8 % à 427,70 francs. Galeries Lafayette gagne 5,7 % à 2 960 francs.



Indice CAC 40 sur un an



CAC 40 5 jours

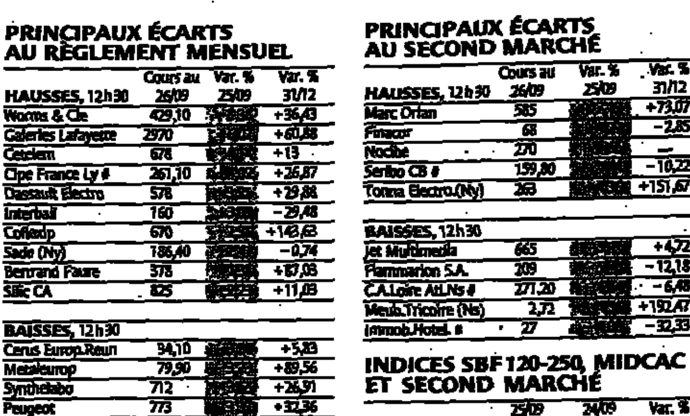
Compagnie des signaux, valeur du jour

LES VALEURS de l'armement ont bénéficié d'un regain d'intérêt spéculatif, jeudi 25 septembre à la Bourse de Paris, alors que le gouvernement a promis des arbitrages pour l'électronique et l'aéronautique à la fin du mois de septembre. La plus belle progression de ce secteur a été enregistré par la Compagnie des signaux, avec un gain de 8,79 %, à 223 francs.

Les schémas circulant sur les marchés font état d'un apport à Thomson-CSF des activités de défense d'Alcatel, de Lagardère, de Sagem, de la SFIM, de Dassault électronique ou de la Compagnie des signaux.



Comp.Signaux sur 1 mois

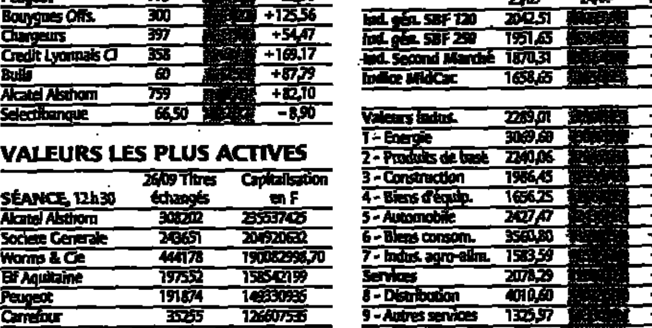


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 26/09	Var. % 25/09	Var. % 31/12
Worms & Cie	429,10	[illegible]	+36,43
Galeries Lafayette	2970	[illegible]	+60,88
Cetelem	678	[illegible]	+13
Cpe France Ly #	261,10	[illegible]	+26,87
Dassault Electro	578	[illegible]	+29,88
Interbail	160	[illegible]	−29,48
Coflexip	670	[illegible]	+143,63
Sade (Ny)	186,40	[illegible]	−0,74
Bertrand Faure	378	[illegible]	+87,03
Silic CA	825	[illegible]	+11,03
BAISSES, 12h30			
Cerus Europ.Reun	34,10	[illegible]	+5,83
Metaleurop	79,90	[illegible]	+89,56
Synthelabo	712	[illegible]	+26,91
Peugeot	773	[illegible]	+32,36
Bouygues Offs.	300	[illegible]	+125,56
Chargeurs	397	[illegible]	+54,47
Credit Lyonnais CI	358	[illegible]	+169,17
Bull#	60	[illegible]	+87,79
Alcatel Alsthom	759	[illegible]	+82,10
Selectibanque	66,50	[illegible]	−8,90

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 26/09	Var. % 25/09	Var. % 31/12
Marc Orian	585	[illegible]	+73,07
Finacor	68	[illegible]	−2,85
Nocibe	270	[illegible]	—
Serbo CB #	159,80	[illegible]	−10,22
Tonna Electro.(Ny)	263	[illegible]	+151,67
BAISSES, 12h30			
Jet Multimedia	665	[illegible]	+4,72
Flammarion S.A.	209	[illegible]	−12,18
C.A.Loire AtLNs #	271,20	[illegible]	−6,48
Meub.Tricoire (Ns)	2,72	[illegible]	+192,47
Immob.Hotel. #	27	[illegible]	−32,33

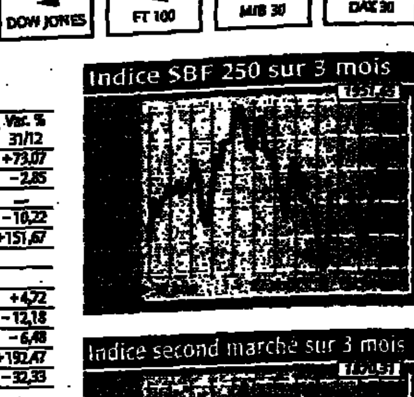


VALEURS LES PLUS ACTIVES

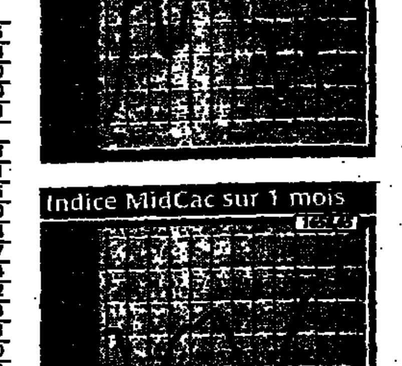
SÉANCE, 12h30	26/09 Titres échangés	Capitalisation en F
Alcatel Alsthom	308202	235537425
Societe Generale	243651	204920632
Worms & Cie	444178	190082998,70
Elf Aquitaine	197552	158542199
Peugeot	191874	148330936
Carrefour	35255	126607535
Total	160401	109255119
LVMH Moet Hen.	81187	102789433
L'Oreal	42457	99054008
Danone	105379	95428128

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	25/09	24/09	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2042,51	[illegible]	−0,54
Ind. gén. SBF 250	1951,65	[illegible]	−0,50
Ind. Second Marché	1870,31	[illegible]	−0,10
Indice MidCac	1658,65	[illegible]	+0,10
Valeurs Indus.	2289,01	[illegible]	−0,58
1 - Energie	3069,60	[illegible]	−0,41
2 - Produits de base	2240,06	[illegible]	−0,25
3 - Construction	1986,45	[illegible]	−0,60
4 - Biens d'équip.	1656,25	[illegible]	−0,34
5 - Automobile	2427,47	[illegible]	−0,37
6 - Biens consom.	3560,80	[illegible]	−1,04
7 - Indus. agro-alim.	1583,59	[illegible]	−0,72
Services	2078,29	[illegible]	−0,23
8 - Distribution	4010,60	[illegible]	−0,13
9 - Autres services	1325,97	[illegible]	−0,30
Sociétés financières	1416,59	[illegible]	−0,59
10 - Immobilier.	767,32	[illegible]	−0,02
11 - Services financ.	1428,18	[illegible]	−0,72
12 - Sociétés invest.	1840,90	[illegible]	−0,35



Indice SBF 250 sur 3 mois



Indice second marché sur 3 mois

Indice MidCac sur 1 mois

Prises de bénéfice à Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a terminé en baisse de 1,89 %, vendredi 26 septembre, l'indice Nikkei perdant 347,25 points à 17 994,71 points, en raison de prises de bénéfice sur certaines valeurs vedettes. La veille, Wall Street a de nouveau cédé du terrain en raison d'un regain de tension sur le marché obligataire après la publication de statistiques meilleures que prévu et des inquiétudes sur la performance des entreprises américaines au dernier trimestre. L'indice Dow Jones a cédé 58,70 points (−0,74 %), à 7 848,01 points.

Les craintes de performances décevantes des compagnies américaines pèsent sur la tendance à Wall Street. De nombreuses compagnies, notamment Intel, Eastman Kodak, Coca-Cola et Delta Air Lines, ont déjà lancé des avertissements sur leurs résultats trimestriels. En Europe, la Bourse de Londres a terminé en légère baisse, déprimée par Wall Street et par des résultats de sociétés décevants. L'indice Footsie a baissé de 12,9 points, à 5 064,3 points, soit un repli de 0,25 %. En revanche, la Bourse de Francfort a gagné 1,13 %, l'indice DAX terminant la séance officielle à 4 148,58 points.

INDICES MONDIAUX

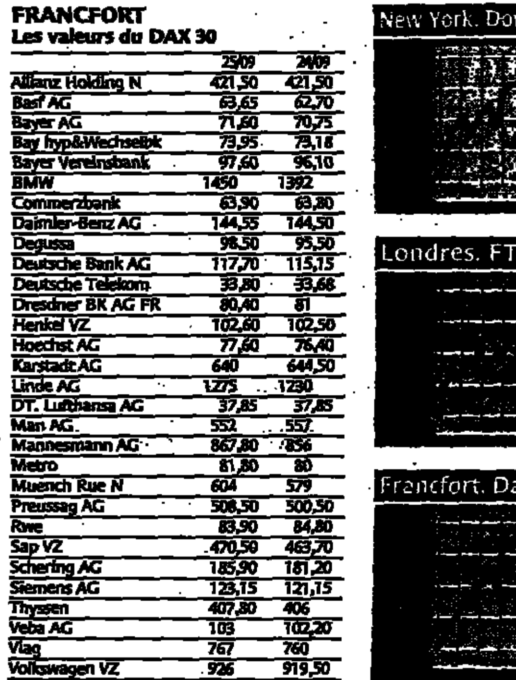
	Cours au 25/09	Cours au 24/09	Var. en %
Paris CAC 40	3011,40	[illegible]	−0,41
New-York/DJ indus.	7892,46	[illegible]	−0,18
Tokyo/Nikkei	18342	[illegible]	−0,43
Londres/FT100	5061,80	[illegible]	−0,30
Francfort/Dax 30	4148,58	[illegible]	+1,11
Frankfort/Commer.	1379,17	[illegible]	+0,93
Bruxelles/Bel 20	2920,62	[illegible]	+0,02
Bruxelles/Général	2390,29	[illegible]	+0,02
Milan/MIB 30	1188	1188	—
Amsterdam/Ge. Cbs	621,50	621	+0,08
Madrid/Ibex 35	625,61	[illegible]	−0,60
Stockholm/Affarsal	2599,07	[illegible]	—
Londres FT30	3257,60	[illegible]	−0,04
Hong Kong/Hang S.	14636,60	[illegible]	+2,95
Singapour/Strait t	1921,09	[illegible]	+1,07

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	25/09	24/09
Alcoa	80,68	80,68
Allied Signal	41,43	42,75
American Express	79,93	81,25
AT & T	44,93	45,12
Boeing Co	54,06	54,62
Caterpillar Inc.	53,56	54,18
Chevron Corp.	82,62	84,56
Coca-Cola Co	61,25	60,50
Disney Corp.	79,50	78,68
Du Pont Nemours&Co	62,62	62,68
Eastman Kodak Co	62,43	61,62
Exxon Corp.	64	64,18
Gén. Motors Corp.H	65,31	66
Gén. Electric Co	66,81	68,50
Goodyear T & Rubbe	67,81	67,75
Hewlett-Packard	71,56	71,68
IBM	101,43	101,43
Intl Paper	53,87	53,50
J.P. Morgan Co	111,25	113,18
Johnson & Johnson	57,56	58,50
Mc Donalds Corp.	47,68	48,56
Merck & Co.Inc.	99,06	101,25
Minnesota Mng.&Mfg	87,87	87
Philip Moris	41,50	41,68
Procter & Gamble C	68,43	68,93
Sears Roebuck & Co	56,75	56,75
Travelers	68,50	69,43
Union Carb.	47,37	47,68
Utd Technol	81,56	82,87
Wal-Mart Stores	35,93	36,68

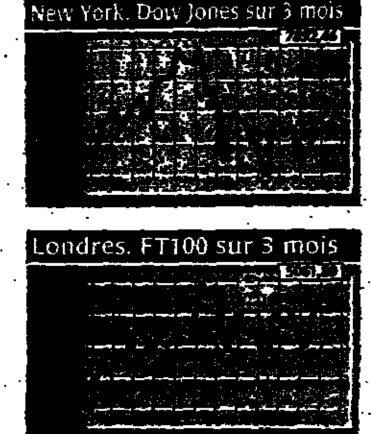
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	25/09	24/09
Allied Lyons	4,75	4,77
Barclays Bank	15,27	15,18
B.A.T. industries	5,22	5,35
British Aerospace	16,42	16,24
British Airways	6,65	6,62
British Petroleum	9,16	9,11
British Telecom	4,15	4,15
B.T.R.	2,34	2,37
Cadbury Schweppes	5,66	5,64
Eurotunnel	0,67	0,69
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	13,59	13,73
Granada Group Plc	8,75	8,64
Grand Metropolitan	5,79	5,82
Guinness	5,64	5,70
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	6,84	6,72
H.S.B.C.	19,25	19,09
Imperial Chemical	[illegible]	9,88
Legal & Gen. Grp	4,60	4,59
Lloyds TSB	7,73	7,73
Marks and Spencer	6,07	6,11
National Westminst	8,57	8,55
Peninsular Orienta	6,79	6,86
Reuters	6,86	6,94
Saatchi and Saatch	1,20	1,20
Shell Transport	4,44	4,49
Tate and Lyle	4,33	4,27
Univeler Ltd	17,70	17,92
Zeneca	19,85	19,89



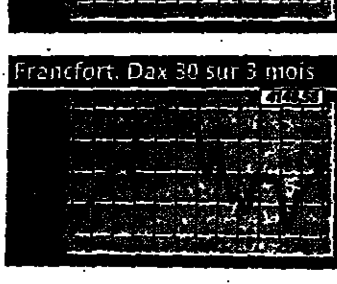
FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	25/09	24/09
Allianz Holding N	421,50	421,50
Basf AG	63,65	62,70
Bayer AG	71,60	70,75
Bay hyp&Wechselbk	73,95	73,18
Bayer Vereinsbank	97,60	96,10
BMW	1450	1392
Commerzbank	63,90	63,80
Daimler-Benz AG	144,55	144,50
Degussa	98,50	95,50
Deutsche Bank AG	117,70	115,15
Deutsche Telekom	33,80	33,68
Dresdner BK AG FR	80,40	81
Henkel VZ	102,60	102,50
Hoechst AG	77,60	76,40
Karstadt AG	640	644,50
Linde AG	1275	1230
DT. Lufthansa AG	37,85	37,85
Man AG	552	557
Mannesmann AG	867,80	856
Metro	81,80	80
Muench Rue N	604	579
Preussag AG	508,50	500,50
Rwe	83,90	84,80
Sap VZ	470,50	463,70
Schering AG	185,90	181,20
Siemens AG	123,15	121,15
Thyssen	407,80	406
Veba AG	103	102,20
Viag	767	760
Volkswagen VZ	926	919,50



New York, Dow Jones sur 3 mois

Londres, FT100 sur 3 mois



Francfort, Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bonds 10 ans

Nette baisse du Matif

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE FRANÇAIS a ouvert en nette baisse, vendredi 26 septembre. Dès les premières transactions, le contrat notionnel du Matif abandonnait 18 centièmes, à 99,70. La veille, il avait déjà terminé la séance sur un repli de 6 centièmes dans le sillage du marché obligataire américain. Le rendement moyen sur les émissions du Trésor américain à 30 ans est remonté à 6,39 %, contre 6,31 % la veille, après l'annonce d'une baisse de 2 000, à 306 000, des demandes d'allocations-chômage pour la semaine du 20 septembre, contre une hausse attendue de 9 000. Les marchés craignent que les bonnes statistiques d'emploi ne favorisent une hausse de taux. Ces chiffres ont été d'autant plus importants que les opérateurs américains attendent la publication, la semaine prochaine, des chiffres de l'emploi pour septembre.

Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 25/09	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,18	5,44	6,09	1,70
Allemagne	3	5,50	6,16	1,80
Grande-Bretagne	7	6,61	NC	2,80
Italie	6,75	6,16	6,75	2,60
Japon	0,52	2,16	NC	0,50
Etats-Unis	5,53	6,04	6,32	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 25/09	Taux au 24/09	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'Etat à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'Etat à TRE	−2,18	−2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	[illegible]	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	[illegible]	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 25/09	Vente 25/09	Achat 24/09	Vente 24/09
Jour le jour	3,1875	—	3,1875	—
1 mois	3,22	3,30	3,08	3,28
3 mois	3,29	3,37	3,30	3,38
6 mois	3,37	3,49	3,41	3,56
1 an	3,62	3,74	3,68	3,83
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3242	—	3,3820	—
Pibor Francs 3 mois	3,4102	—	3,4102	—
Pibor Francs 6 mois	3,5137	—	3,5195	—
Pibor Francs 9 mois	3,6406	—	3,6387	—
Pibor Francs 12 mois	3,7656	—	3,7520	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,3177	—	4,3383	—
Pibor Ecu 6 mois	4,4167	—	4,4162	—
Pibor Ecu 12 mois	4,5260	—	4,5313	—

MATIF

Echéances 25/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 97	122086	99,86	100,04	99,78	99,94
Mars 98	408	99,18	99,36	99,18	99,32
Juin 98	2	98,98	98,98	98,98	98,98
Sept. 98	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	9955	96,41	96,44	96,40	96,41
Mars 98	13730	96,20	96,22	96,17	96,20
Juin 98	8839	95,98	96	95,96	96
Sept. 98	6039	95,82	95,85	95,80	95,82
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	1045	98,42	98,66	98,38	98,38

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Echéances 25/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Sept. 97	24276	3002	3028	3000	3011
Oct. 97	9078	3007	3033	3007	3021
Nov. 97	1551	3021,50	3035,50	3029	3029
Déc. 97	1678	3028	3046,50	3026	3030

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,9610 | US/DM ↘ 1,7602 | US/¥ ↗ 120,8600 | DM/F ↘ 3,3597 | £/F ↗ 9,6630

Repli du dollar

LE DOLLAR CONTINUAIT de céder du terrain face aux principales devises. Au cours des premières transactions entre banques, le billet vert s'échangeait à 5,8795 francs et 1,7529 deutschemark contre respectivement 5,9415 francs et 1,7682 deutschemark dans les échanges interbancaires de jeudi. Le franc reste stable face au deutschemark à 3,3598 francs contre 3,3599 francs. Quelques heures plus tôt, sur le marché des changes de Tokyo, la devise américaine évoluait dans une fourchette étroite face au yen en l'absence d'informations nouvelles, notaient les cambistes. Elle s'échangeait à 120,85 yens, contre 121,21 yens.

Selon un opérateur, *« les investisseurs pourraient devenir vendeurs de yens si les rendements sur le marché obligataire atteignaient un nouveau plancher de 1,885 % »*.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 25/09	% 24/09	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	335,9700	[illegible]	324	[illegible]
Ecu	6,5915	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,9610	[illegible]	5,6600	[illegible]
Belgique (100 F)	16,2780	[illegible]	15,7300	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	298,3500	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4415	[illegible]	3,2000	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,2500	[illegible]	82	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,7310	[illegible]	8,3300	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	9,6630	[illegible]	9,2000	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1280	[illegible]	1,9200	[illegible]
Suède (100 krs)	78,9700	[illegible]	72,5000	82,5000
Suisse (100 F)	407,9300	[illegible]	395	[illegible]
Norvège (100 k)	83,2600	[illegible]	77,5000	[illegible]
Autriche (100 sch)	47,7340	[illegible]	46,2500	[illegible]
Espagne (100 pes.)	3,9820	[illegible]	3,6900	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3050	[illegible]	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,3056	[illegible]	3,9900	[illegible]
Japon (100 yens)	4,9375	[illegible]	4,7100	5,0600
Finlande (mark)	112,6100	[illegible]	105,5000	[illegible]

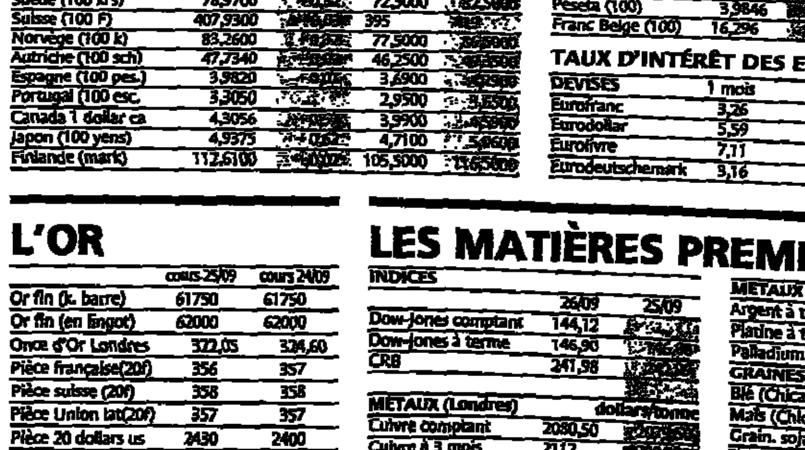
PARITÉS DU DOLLAR	26/09	25/09	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7602	[illegible]	−0,78
TOKYO : USD/Yens	120,8600	[illegible]	+0,42

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,9630	[illegible]	5,9945	[illegible]
Yen (100)	4,9386	[illegible]	4,9900	[illegible]
Deutschemark	3,3588	[illegible]	3,3621	[illegible]
Franc Suisse	4,0796	[illegible]	4,0929	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,4418	[illegible]	3,4465	[illegible]
Livre sterling	9,6231	[illegible]	9,6781	[illegible]
Peseta (100)	3,9846	[illegible]	3,9908	[illegible]
Franc Belge (100)	16,296	[illegible]	16,291	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,26	[illegible]	3,42
Eurodollar	5,59	[illegible]	5,72
Eurolivre	7,11	[illegible]	7,44
Eurodeutschemark	3,16	[illegible]	3,33



L'OR

	cours 25/09	cours 24/09
Or fin (k. barre)	61750	61750
Or fin (en lingot)	62000	62000
Once d'Or Londres	322,05	324,60
Pièce française(20f)	356	357
Pièce suisse (20f)	358	358
Pièce Union lat(20f)	357	357
Pièce 20 dollars us	2430	2400
Pièce 10 dollars us	1380	1400
Pièce 50 pesos mex.	2310	2315

LE PÉTROLE

En dollars	cours 26/09	cours 25/09
Brent (Londres)	18,81	19,13
WTI (New York)	19,82	20,24
Light Sweet Crude	19,60	19,60

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	26/09	25/09
Dow-Jones comptant	144,12	[illegible]
Dow-Jones à terme	146,90	[illegible]
CRB	241,98	[illegible]

MÉTAUX (Londres)	dollars/tonne	
Cuivre comptant	2080,50	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2112	[illegible]
Aluminium comptant	1640,50	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1643,50	[illegible]
Plomb comptant	627,50	[illegible]
Plomb à 3 mois	648	[illegible]
Etain comptant	5577,50	[illegible]
Etain à 3 mois	5620	[illegible]
Zinc comptant	1686	[illegible]
Zinc à 3 mois	1430,50	[illegible]
Nickel comptant	6332,50	[illegible]
Nickel à 3 mois	6450	[illegible]

MÉTAUX (New-York)	$/once	
Argent à terme	471,10	[illegible]
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	193,90	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)	$/boisseau	
Blé (Chicago)	353	[illegible]
Maïs (Chicago)	261	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	638,25	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	219,90	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Londres)	£/tonne	
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	81,50	[illegible]
SOFTS	$/tonne	
Cacao (New-York)	1691	[illegible]
Café (Londres)	1520	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	300	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES	cents/tonne	
Coton (New-York)	71,55	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	69,90	[illegible]

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 26 SEPTEMBRE

Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS −0,87 %
CAC 40 : 2979,34

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	986	986	—	1000
Cr.Lyonnais(T.P.)	975	[illegible]	− 2,46	1000
Renault (T.P.)	1865	[illegible]	—	1000
Rhone Poulenc(T.P)	2320	[illegible]	—	1000
Saint Gobain(T.P.)	1280	3000	+ 1,56	3000
Thomson S.A (T.P)	966	[illegible]	—	1000
Accor	1067	[illegible]	− 0,37	100
AGF-Ass.Gen.France	239,80	[illegible]	− 0,95	30
Air Liquide	967	[illegible]	− 1,55	70
Alcatel Alsthom	781	[illegible]	− 2,81	40
Atos (ex.Axime) CA	641	[illegible]	+ 0,46	10
Axa	396,30	[illegible]	− 0,55	60

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
Cred.Fon.France	64	64	—	100
Credit Lyonnais CI	369,10	358	− 3	100
Cred.Nat.Natexis	439,90	432	− 1,79	100
CS Signaux(CSEE)	223	225	+ 0,89	100
Damart	3844	3815	− 0,75	20
Danone	898	907	+ 1	10
Dassault-Aviation	1385	1360	− 1,80	50
Dassault Electro	560	578	+ 3,21	100
Dassault Systemes	380,40	380	− 0,10	10
De Dietrich	261	256	− 1,91	25
Degremont	419,20	[illegible]	—	50
Devexux(Ly)#	640	[illegible]	—	10
Dev.R.N-P.Cal Li #	47,80	47,15	− 1,35	10
Dexia France	559	557	− 0,35	100
DMC (Dollfus Mi)	97	96	− 1,03	10
Dynaction	154	151,20	− 1,81	25
Eaux (Cie des)	702	704	+ 0,28	100
Eiffage	302,90	299,90	− 0,99	50
Elf Aquitaine	814	797	− 2,08	50
Eramet	275	272,10	− 1,05	20
Eridania Beghin	887	880	− 0,78	100
Essilor Intl	1616	1596	− 1,23	20
Essilor Intl.ADP	1509	1513	+ 0,26	20
Esso	562	568	− 0,35	50
Eurafrance	2465	2480	+ 0,20	200
Euro Disney	8,20	8,15	− 0,60	5
Europe 1	1312	[illegible]	—	200
Eurotunnel	6,50	6,45	− 0,76	10

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
L'Oreal	2350	2332	− 0,76	10
LVMH Moet Hen.	1270	1267	− 0,23	10
Marine Wendel	640	640	—	100
Metaleurop	83	79,90	− 3,73	25
Metrologie Inter.	15,70	15,55	− 0,95	10
Michelin	335,50	329,50	− 1,78	12
Moulinex #	144	142,30	− 1,18	10
Nord-Est	130,10	128,70	− 1,07	50
Nordon (Ny)	385	385	—	70
NRJ #	820	806	− 1,70	10
Olipar	71,50	71	− 0,69	60
Paribas	442,50	432	− 1,33	50
Pathe	1200	1190	− 0,83	100
Pechiney	286,50	285,50	− 0,55	100
Pernod-Ricard	291,40	290,70	− 0,24	20
Peugeot	800	773	− 3,37	35
Pinault-Print.Red.	2277	2280	+ 0,10	100
Plastic-Omn.(Ly)	589	581	− 1,35	20
Primagaz	484,50	485	+ 0,10	10
Promodes	2260	2282	+ 0,97	20
Publicis #	563	570	+ 1,24	25
Remy Cointreau	115,60	115,60	—	10
Renault	176,80	[illegible]	− 1,41	25
Rexel	1664	1690	+ 1,56	20
Rhone Poulenc A	240,20	238	− 0,91	25
Rochette (La)	30	29,50	− 1,66	10
Rue Imperiale(Ly)	5610	[illegible]	—	200
Sade (Ny)	182	186,40	+ 2,41	100

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
Usinor	121	120	− 0,82	20
Valeo	385,50	382	− 0,90	30
Vallourec	405	403	− 0,49	100
Via Banque	190	186	− 2,10	100
Worms & Cie	● 395,90	429,10	+ 8,38	12
Zodiac ex.dt divid	1420	1422	+ 0,14	10
Elf Gabon	1262	1280	+ 1,42	17

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
I.B.M #	603	597	− 0,99	—
I.C.I #	94,40	94	− 0,42	1
Ito Yokado #	312,30	304	− 2,65	50
Kingfisher plc #	79	79,50	+ 0,63	—
Matsushita #	106	102,60	− 3,20	50
Mc Donald's #	288	282	− 2,08	—
Merck and Co #	600	585	− 2,50	—
Mitsubishi Corp.#	55	55	—	50
Mobil Corporat.#	440	435,80	− 0,95	1
Morgan J.P. #	670	658	− 1,79	2
Nestle SA Nom. #	8300	8150	− 1,80	10
Nipp. MeatPacker #	75	—	—	50
Nokia A	539	535	− 0,74	5
Norsk Hydro #	348	351	+ 0,86	20
Petrofina #	2286	2271	− 0,65	—
Philip Morris #	244,30	243	− 0,53	—
Philips N.V #	477	465,70	− 2,36	10
Placer Dome Inc #	103,50	104,40	+ 0,86	—
Procter Gamble #	● 410	405	− 1,21	—
Quilvest	320	328	+ 2,50	—
Randfontein #	11,25	11,10	− 1,33	—
Rio Tinto PLC #	93,10	—	—	—
Royal Dutch #	319,10	321,50	+ 0,75	1
Sega Enterprises	180,10	179,60	− 0,27	50
Saint-Helena #	23,15	22,90	− 1,07	1
Schlumberger #	490	476,30	− 2,79	—
SGS Thomson Micro.	555	548	− 1,26	13
Shell Transport #	42,35	42,90	+ 1,29	—
ABN Amro Hol.#	121	118,10	− 2,39	1
Adecco S.A.	2275	2330	+ 2,41	10

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
Christian Dalloz	790	770	− 2,53	20
Christian Dior	821	826	+ 0,60	20
Ciments Francais	243	238,10	− 2,01	20
Cipe France Ly #	257	267,30	+ 4,02	10
Clarins	669	662	− 1,04	50
Club Mediterranee	476,50	476	− 0,10	20
Coflexip	651	670	+ 2,91	10
Colas	854	869	+ 1,75	20
Comptoir Entrep.	12,20	12,05	− 1,22	10
Comptoirs Mod.	2803	2790	− 0,46	10
CPR	471,50	465,30	− 1,31	20
Jean Lefebvre	335	328	− 2,08	20
Klepierre	790	790	—	50
Labinal	1705	1730	+ 1,46	50
Lafarge	447,50	438,30	− 2,05	25
Lagardere	183	182,30	− 0,38	40
Lapeyre	382,10	382	− 0,02	10
Lebon	238	—	—	50
Legrand	1262	1269	+ 0,55	20
Legrand ADP	812	812	—	20
Legris indust.	296	296	—	20
Locindus	770	770	—	100
Strafor Facom	416	405	− 2,64	20
Suez Lyon.des Eaux	664	655	− 1,35	60
Synthelabo	739	712	− 3,65	10
Technip	752	748	− 0,53	20
Thomson-CSF	188	191,60	+ 1,91	20
Total	691	680	− 1,59	50
UFB Locabail	630	—	—	100
UIF	425,30	427	+ 0,39	100
UIS	205,80	202,10	− 1,79	65
Unibail porteur	577	588	+ 1,90	100
Union Assur.Fdal	627	625	− 0,31	10
Freegold #	30	31,30	+ 4,33	—
Gencor act.regr.	■ 12,50	13	+ 4	—
General Elect. #	403,20	395	− 2,03	—
General Motors #	392,80	390	− 0,71	1
Gle Belgique #	544	—	—	—
Grd Metropolitan	55,20	55,60	+ 0,72	—
Guinness Plc #	55,50	53,70	− 3,24	—
Hanson PLC reg.	28,90	28,20	− 2,42	2
Harmony Gold #	21,10	22,15	+ 4,97	—
Hitachi #	53,20	51,35	− 3,47	50
Hoechst #	260	257,50	− 0,96	5

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 26 SEPTEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	118,45	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	108,59	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	122,70	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	121,40	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	120,05	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	105,91	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	100	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	116,52	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	110,96	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	101,74	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	124,30	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	117,20	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	106,06	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	109,40	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	118,55	[illegible]
Finansder 9%91-06#	124,65	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	114,70	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	109,46	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	100,45	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	100,60	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	104,12	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,94	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	106,40	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	109,75	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	103,81	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	113,91	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	102,42	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	115,77	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01 CA#	109,95	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	112,88	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,49	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	130,10	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	131,11	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	105,70	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	970	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel		76	[illegible]
Baccarat (Ny)		626	[illegible]
Bains C.Monaco	◆	643	[illegible]
Bque Transatlant.	◆	190	190
B.N.P.Intercont.		860	[illegible]
Bidermann Intl.	◆	110	110
B T P (la cie)		7,60	[illegible]
Centenaire Blanzy	◆	455,40	455,40
Champex (Ny)	◆	29	29
CIC Un.Euro.CIP		425	424,50
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	2510	2510
Concorde-Ass Risq		1235	1236
Continental Ass.Ly	◆	527	527
Darblay	◆	555	555
Didot Bottin		742	743
Eaux Bassin Vichy	◆	3340	3340
Ecia		988	980
Ent.Mag. Paris	◆	1350	1350
Fichet Bauche	◆	61,85	61,85
Fidei		35	35
Finalens	◆	301,50	301,50
F.I.P.P.	◆	349	349
Fonciere (Cie)		587	587
Fonc. Lyonnaise #		705	693
Foncina #	◆	420,10	420,10
Francarep		283,20	283,20
France S.A		1228	1203
From. Paul-Renard	◆	2050	2050
Gevelot		1302	1300
G.T.I (Transport)		213,50	215
Immobail	◆	145	145
Immobanque		640	639
Locamion (Ly)	◆	463	463
Lucia	◆	58	58
Monoprix		285	285
Metal Deploye		390	400
Mors		6,50	6,50
Navigation (Nle)		115,10	115
Optorg	◆	336	336
Paluel-Marmont	◆	301	301
Exa.Clairefont(Ny)	◆	905	905
Parfinance		280	280
Paris Orleans		269	277
Promodes (CI)		1790	1825
PSB Industries Ly		470	465
Rougier #		361	365
Saga		110	116
S.I.P.H.		338,90	349
Sofragi	◆	5040	5040
Taittinger		3178	3161
Tour Eiffel		270	270,10
Vicat		542	547
Caves Roquefort		1900	1900
Elyo	◆	322,20	322,20
Finaxa		336	335
Gaillard (M)	◆	1560	1560
Givaudan-Lavirotte	◆	1291	1291
Grd Bazar Lyon(Ly)	◆	161,10	161,10
Gd Moul.Strasbourg	◆	1725	1725
Hotel Lutetia	◆	335	335
Hotels Deauville	◆	496	496
Immeubl.Lyon(Ly)#		645	645
L.Bouillet (Ly)	●	307	307

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 26 SEPTEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Cardif SA	◆	800	800
C.E.E #		110	107
CFPI #	◆	420	420
Change Bourse (M)		215,50	217
CNIM CA#		214,90	215
Codetour		359	357
Comp.Euro.Tele-CET		398,90	399
Conflandey #		314	313,90
C.A. Hte Normandie		311	311
Fructivie		550	[illegible]
Gautier France #		244,50	[illegible]
Gel 2000		41,50	[illegible]
GFI Industries #		1130	[illegible]
Girodet (Ly) #	◆	30	[illegible]
GLM S.A.		257,20	[illegible]
Grandoptic.Photo #		1085	[illegible]
Gpe Guillin # Ly		224	[illegible]
Kindy #		182	[illegible]
NSC Groupe Ny		820	820
Onet #		1000	987
Paul Predault #		152	151
P.C.W.	◆	19	19
Petit Boy #	◆	89	89
Phyto-Lierac #		280	285
Pochet	◆	700	700
Poujoulat Ets (Ns)		240	240
Radiall #		695	689

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 26 SEPTEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor		37,90	37
Belvedere		833	833
BVRP		217,90	214
Coil		245	240
Electronique D2		905	896
FDM Pharma n.		215	215
Genset	◆	389	389
Guyanor action B	◆	10,90	10,90
High Co.	◆	128,50	128,50
Infonie		89	88
Joliez-Regol	◆	76	76
Mille Amis	◆	57	57
Naturex		82	82
Oliter		1020	1020
Picogiga	◆	220	220
Proxidis		19,50	19
R21 Santé		420	478,90
Stelax		7,85	7,85

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 26 SEPTEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI	◆	751	751
Crédit Gén.Ind.	◆	9,50	9,50
Générale Occidentale	◆	178	178
Sté lecteurs du Monde	◆	127,10	127,10
Via Crédit (Banque)	◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 25 septembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net

Crédit Mutuel Finance

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Avenir Alizes	2403,32	2356,20
CM Option Dynamique	139,16	137,27
CM Option Equilibre	267,79	264,81
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	167,54	163,06
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	927,88	927,88
Créd.Mut.Ep.Ind. C	151,96	147,89
Kaleïs Dynamisme	1137,52	1115,22
Kaleïs Equilibre	1091,30	1069,90
Kaleïs Sérénité	1052,65	1042,23
Latitude C	149,36	149,36
Latitude D	136,08	136,08
Oblitys D	627,85	618,57
Plénitude D PEA	218,08	212,76
Poste Gestion C	14960,44	14960,44

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

ATHLÉTISME La 22e édition de la course pédestre Paris-Versailles s'élancera, dimanche 28 septembre à 12 heures, du pied de la tour Eiffel. ● QUELQUE 25 000 CONCURRENTS prendront le départ de cette épreuve longue de 16,8 kilomètres, une des plus populaires du calendrier européen. ● LE DJIBOUTIEN AHMED SALAH, médaille de bronze du marathon olympique de Séoul (1988), vainqueur de la course en 1996, et la Portugaise Manuela Machado, vice-championne du monde de marathon à Athènes en 1997, font figure de favoris. ● DOMINIQUE CHAUVELIER, quarante et un ans, est le doyen des athlètes français en activité. Véritable professionnel de la course sur route, il sera également au départ dimanche. ● LES PRIMES à l'engagement atteignent 15 000 francs maximum tout comme la prime au vainqueur de la course masculine.

Les kilomètres de course à pied n'ont pas usé Dominique Chauvelier

A quarante et un ans, le doyen de l'athlétisme français de haut niveau participe, dimanche 28 septembre, à la célèbre course pédestre qui relie Paris à Versailles (16,3 kilomètres) après l'ascension de la sévère côte des Gardes de Meudon (Hauts-de-Seine)

MONTROND-LES-BAINS (Loire)
de notre envoyée spéciale

La devise peut faire sourire. Dominique Chauvelier se dit *« vétéran dans les jambes et junior dans la tête »*. Pourtant les résultats demeurent plus qu'honorables et la passion intacte chez ce coureur de quarante et un ans. En août, il était de la sélection nationale aux championnats du monde de marathon à Athènes. Il a franchi la ligne d'arrivée au sprint, après 42,195 km sous un soleil de plomb, pour finir 38e (2 h 26 min 06 s) et troisième français. Avant de vomir tripes et boyaux. Depuis, il a couru à en perdre haleine.

PORTRAIT

Entraîneur, chroniqueur et courant les cachets, le vétéran prépare son avenir

Comme ce dimanche d'il y a trois ans où il a gagné la course des remparts de Provins (Seine-et-Marne) le matin, avant de filer à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) pour se classer dans les cinq premiers des « Dix miles ». Comme cette semaine de 1992, où il a couru les marathons de Reims et de New York quelques mois après sa 31e place au marathon olympique de Barcelone. *« J'ai fait 2 h 14 et 2 h 16, chaque fois dans de mauvaises conditions*, s'amuse-t-il. *Je tentais une expérience, à mon âge, je ne risque plus de me cramer. »* Le 21 septembre, Dominique Chauvelier courait à Brest. Dans la nuit, il a rejoint Montrond-les-Bains (Loire) en voiture pour prêter main forte à Camille Viale, l'entraîneur national des courses hors-stade, au stage de préparation aux championnats du monde de semi-marathon. Dimanche 28 septembre, il s'alignera au départ de Paris-Versailles avec une prime d'engagement. Sa calvitie, célèbre dans les pelotons, est devenue incontournable au fil des années pour les « gens de la route ». Il vit entièrement de son loisir favori depuis l'obtention d'un congé sabbatique en 1988 : *« Cette liberté m'a permis de progresser rapidement. J'ai accompli mon rêve de gamin comme un gosse qui joue d'un instrument veut devenir un musicien reconnu. »*

En course hors-stade, les bourses de préparation olympiques sont rares. Mais, au contraire de la piste, plus médiatique, la route offre quelque argent et l'opportunité de se faire un nom auprès des sponsors qui surveillent de près ce gigantesque marché pour la vente de chaussures et d'équipement. L'avantageux paradoxe n'a pas échappé à Dominique Chauvelier.

SAVOIR « SE VENDRE »

Le profit qu'il en a tiré lui a valu quelques mots avec la Fédération française d'athlétisme (FFA), qui l'a privé du marathon olympique de Séoul (1988) pour avoir snobé les regroupements nationaux au profit de courses populaires rémunératrices. Au prix de quelques sacrifices, il est revenu en grâce. Sa médaille de bronze aux championnats d'Europe de marathon de Split (1990) et sa bonne humeur ont fait le reste.

De sa formation d'employé à la Banque Populaire, il a conservé un sens profond des chiffres et de la négociation. *« Savoir vendre un plan d'épargne ou un crédit, savoir comment éviter les réponses négatives catégoriques m'a servi à me vendre »*, dit-il sans détour. Un art que les coureurs sur route français maîtrisent encore mal et abandonnent avec plus ou moins de bonheur à des managers. *« En bientôt trente années d'athlétisme*, reconnaît le champion, *je me suis fait un carnet d'adresses suffisant pour courir tous les dimanches. »* Moyennant finances, bien sûr. En avril, le marathon de Boston l'a invité, tous frais payés, sur une simple lettre dans laquelle il rappelait sa victoire chez les vétérans lors du précédent marathon de New-York. Au passage, il a raflé la prime de 10 000 dollars (environ 60 000 francs) offerte au premier « Master ».

Dans un monde qui s'entête à jouer pudiquement la corde de l'amateurisme, l'esprit terre-à-terre de Dominique Chauvelier a rapidement été assimilé au mercantilisme. Raille-t-on son âpreté au gain lorsqu'il chausse des lunettes de sport en course ? *« Pourquoi m'en priver*? répond-il. *Elles isolent du monde et des adversaires tout en rapportant de l'argent. »* Professionnel avant la lettre, il a toujours lié l'utile à l'agréable. En s'offrant une BMW qui affiche aujourd'hui 200 000 km au compteur. En installant un sauna et une salle de musculation chez lui.

« C'ÉTAIT GRISANT »

Le contrat de détachement avec la municipalité de La Flèche (Sarthe), sa ville natale, prend fin au premier octobre, mais un accord passé pour trois saisons, l'an dernier, avec un équipementier, le met à l'abri du besoin. Son ancien employeur, qui a communiqué sur ses exploits, lui offre encore un petit soutien sans contrepartie. Entraîneur de quelques athlètes – *« Je prends parfois symboliquement 10 % de leurs gains pour les habituer au professionalisme, quitte à leur offrir une bière ensuite avec leur argent »* –, chroniqueur pour le mensuel d'athlétisme VO2 Mag et « cachetiste » sur les courses le week-end, il prévoit l'avenir. Il a créé une Entreprise unique à responsabilité limitée (EURL) *« pour être patron et seul employé »*.

L'athlétisme lui a coûté mariage et vie de famille. Il parle d'engrenage, de ce désir qui tenaille d'obtenir toujours de nouvelles victoires, des effets pervers de l'argent. *« C'était grisant de poser des primes d'engagement de 15 000 francs en billets de 500 francs sur la table de la maison. Je compensais mes absences avec ça. Je regretterai toujours de n'en avoir pas fait un peu moins. »*

Il y a à peine dix ans, tout le monde le demandait, avec Jacky Boxberger, Alex Gonzales et Pierre Levisse. L'évolution de la course sur route l'a freiné. L'Urssaf décourage les organisateurs d'offrir des primes de départ, désormais considérées comme des contrats de travail. La chute du mur de Berlin a mis sur le marché des athlètes de l'Est moins exigeants. Dominique Chauvelier a survécu. Comme il survivra à Paris-Versailles, dimanche. Plusieurs fois deuxième, il n'a jamais gagné l'épreuve. *« Maintenant*, sourit-il, *mes résultats n'ont plus grande importance. »*

Patricia Jolly

25 812 coureurs au départ

● **La distance :** 16,3 kilomètres.
● **Le parcours :** départ à 12 heures au pied de la tour Eiffel, Issy-les-Moulineaux par les quais de Seine, Meudon (côte des Gardes et parcours forestier), Chaville, Vélizy et Viroflay, arrivée face au château de Versailles.
● **Les tenants du titre :** Ahmed Salah (Djibouti) chez les hommes, médaille de bronze du marathon olympique de Séoul en 1988, double vainqueur du marathon de Paris, recordman de Paris-Versailles en 48 min 11 s (soit une moyenne horaire de 20,297 kilomètres). Irina Kazakova chez les dames.
● **Les têtes d'affiche :** Ahmed Salah (Djibouti), Philippe Rémond (France), onzième aux championnats du monde de marathon à Athènes en 1997, Bruno Léger (France), Paul Arpin (France) chez les hommes ; Manuela Machado (Portugal), championne du monde de marathon en 1995, vice-championne du monde en 1997 à Athènes, deuxième de Paris-Versailles en 1996 ; Judith Nagy (Hongrie), vainqueur de Paris-Versailles en 1995 ; et les Françaises Isabelle Guillot, championne du monde de course en montagne, et Rosario Murcia chez les femmes.
● **Les primes maximales à l'engagement pour les têtes d'affiche :** 15 000 francs pour les hommes, 10 000 francs pour les femmes. Les primes à l'arrivée sont de 15 000 francs pour le premier homme et de 10 000 francs pour la première femme.
● **La course populaire :** 25 812 inscriptions à 70 francs contre lesquels chaque participant reçoit une médaille et un diplôme personnalisé indiquant le temps réalisé et la place au classement général. Le départ est donné par vagues de 400 coureurs à la minute. Un pistolet laser inscrit sur le code-barres des dossards l'heure de départ ensuite lue à l'arrivée.

Le gardien espagnol Zubizarreta rempile pour une quatrième Coupe du monde

FOOTBALL

JAVIER CLEMENTE n'est pas un tendre. En charge de la sélection espagnole depuis cinq ans, ce technicien basque adepte d'un jeu plus puissant que léché n'a jamais hésité à sortir de l'équipe un joueur en baisse de forme, si populaire soit-il. Technicien sans états d'âme, il n'a pourtant jamais changé de gardien titulaire. Les mauvaises langues affirment que si Andoni Zubizarreta, inamovible gardien de la sélection, n'a pas perdu sa place en dépit de quelques prestations décevantes, c'est tout simplement parce qu'il est basque.

L'actuel portier de Valence, qui fêtera ses trente-six ans dans quelques jours, se moque des ragots. Face à la Slovaquie, mercredi 24 septembre, à Bratislava, lors d'un match décisif pour la qualification au Mondial 1998 et qui a vu l'Espagne gagner son billet en l'emportant 2-1 (buts de Kiko et Guilermo Amor), l'athlétique gardien basque a connu sa 119e sélection. Une date importante pour « Zubi ». Ce total lui permet d'égaler celui de son idole Pat Jennings, ancien gardien mythique d'Arsenal et de la sélection d'Irlande du Nord : *« Il a marqué l'histoire du football. En 1986, lors du Mundial mexicain, je disputais ma première phase finale de Coupe du monde, et Pat sa dernière. A l'issue du match Espagne-Irlande du Nord que nous avions gagné 2-1, il m'a donné son maillot et je le garde comme une relique. »*

RECORD DE SÉLECTIONS

Successeur en équipe nationale d'un autre gardien basque, le célèbre Luis Arconada, qui quitta la scène internationale avec 68 sélections au compteur, Andoni Zubizarreta est devenu le joueur espagnol le plus capé de l'Histoire, devant Camacho (81 sélections) et Gordillo (75). Ses débuts internationaux datent du 23 janvier 1985, lors d'un Espagne-Finlande (3-1) disputé à Alicante. Depuis, « Zubi » n'a pratiquement plus jamais quitté la cage de la sélection, disputant trois phases finales de Coupe du monde (Mexique en 1986, Italie en 1990, Etats-Unis en 1994) et trois championnats d'Europe des nations (1988, 1992, 1996). *« Je garde encore aujourd'hui la même passion, les mêmes envies qu'il y a dix ans. Disputer la phase finale en France m'excite énormément ! »*

En dépit de cette longévité et de ce palmarès, « Zubi » n'a jamais fait l'unanimité. *« Il est trop lent, sort mal, ne sait pas stopper les penalties »*, lui reprochent beaucoup d'aficionados qui ont du mal à comprendre pourquoi de jeunes gardiens talentueux comme José Molina (Atletico Madrid) ou Santiago Canizares (Real Madrid) n'ont pas déjà pris sa place. Ses détracteurs pensaient même s'en être débarrassé à l'issue d'une rencontre disputée par l'Espagne face au Danemark en 1993. Lors de ce match qualificatif pour la Coupe du monde 1994, « Zubi » avait été expulsé pour avoir fauché Michael Laudrup alors qu'il venait de rater son dégagement. Son remplaçant, Santiago Canizares, avait effectué un grand match, et le sort de « Zubi » semblait en suspens. Mais Javier Clemente a tenu bon.

Les résultats paraissent lui donner raison puisque son équipe est invaincue depuis trente-huit rencontres et la défaite face à l'Italie (1-2) en quarts de finale de la Coupe du monde. Fidèle au poste, Andoni Zubizarreta s'apprête donc à disputer sa quatrième phase finale de Coupe du monde. Une performance qui ne doit pas faire oublier que la sélection court après un trophée international depuis 1964 (victoire en championnat d'Europe des nations).

Si les clubs espagnols ont depuis longtemps acquis leurs lettres de noblesse sur la scène européenne, l'équipe nationale court toujours après la gloire. Mais Javier Clemente est confiant : *« Nous ne sommes toujours pas convaincus de nos propres possibilités, qui sont pourtant grandes. L'an prochain, en France, il y aura une dizaine de favoris, et nous serons parmi ceux-là. »*

Alain Constant

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL : le PSG-Racing** a été battu (79-71), jeudi 25 septembre, à Berlin, dans les prolongations du match comptant pour la 2e journée de l'Euroligue, tandis que Limoges s'inclinait (77-62) devant les Turcs de l'Efes Istanbul. Mercredi, Pau-Orthez était allé gagner (79-72) à Bologne (Italie).

■ **FOOTBALL : les Girondins de Bordeaux ont battu Marseille** (2-0), jeudi 25 septembre, en match avancé de la 9e journée du championnat, grâce à Lilian Laslandes (9e) et Jean-Pierre Papin (63e). Lyon s'est encore incliné à domicile (quatre défaites en cinq matches), devant Lens (3-1), qui a marqué par Frédéric Dehu (19e), Yoan Lachor (42e) et Stéphane Ziani (55e), Alain Cavéglia (57e) réduisant le score.

■ **Fabrizio Ravanelli**, l'attaquant international italien de Middlesborough (D2 anglaise), a signé pour quatre ans avec l'Olympique de Marseille pour un montant record avoisinant les 50 millions de francs. Il devrait débuter au Stade-Vélodrome le 4 octobre.

■ **Philippe Troussier**, l'entraîneur français de l'équipe du Nigeria, a été limogé, a annoncé la Fédération nigériane de football, jeudi 25 septembre. Les Aigles du Nigeria sont qualifiés pour le Mondial 98. – *(Reuters.)*

■ **HANDBALL : l'équipe de France** s'est imposée face à Israël (30-17), jeudi 25 septembre, à Antibes, pour son premier match de qualification (groupe 3) au Championnat d'Europe des nations 98.

■ **OLYMPISME : Hervé Madoré**, quarante-quatre ans, ancien champion du monde de descente en canoë biplace (1983), aujourd'hui directeur technique national du canoë-kayak, sera prochainement nommé directeur de la préparation olympique, structure dépendant du ministère de la jeunesse et des sports.

■ **VITESSE : le record du monde de vitesse au sol a été battu**, jeudi 25 septembre, dans le désert américain de Black Rock, au Nevada, par un véhicule baptisé Thrust SSC, conduit par un pilote de chasse britannique qui a atteint une vitesse moyenne de près de 1 150 km/h. L'ancien record, établi le 4 octobre 1983, et qui était de 1 019,44 km/h, était déjà la propriété de l'équipe Thrust. – *(AFP)*

Avec ou sans moteur, les deux-roues partent à la conquête des citadins

Les vélos haute technologie et les nouveaux scooters entrent en compétition avec les grosses motos, qui ne sont plus le seul point d'attraction du Salon de la porte de Versailles

LE MONDIAL du deux-roues se contentait jusqu'à présent d'être le Salon de la moto. Tous les deux ans, on venait admirer de grosses cylindrées et, éventuellement, de petits scooters. En passant, on pouvait toujours jeter un oeil sur quelques vélos d'avant-garde. Le changement d'appellation, en 1993, est d'abord apparu comme un abus de langage, *mais aujourd'hui ce n'est* plus le cas. La 3ᵉ édition du Mondial du deux-roues, du vendredi 26 septembre au lundi 6 octobre, à la porte de Versailles, consacre le deux-roues dans son ensemble et dans sa diversité.

Le vélo est évidemment la valeur montante. La mode du vélo tout-terrain (VTT), synonyme d'évasion dominicale dans les sous-bois, *n'était qu'une première vague*. On pédale de plus en plus en ville, dans des conditions de sécurité parfois scabreuses malgré la multiplication des aménagements. Les grèves de transports publics de décembre 1995 ont levé bien des inhibitions ; les nouveaux cyclistes échappent aux encombrements automobiles mais ils apprécient également – supplément d'âme pas si négligeable – d'apporter leur pierre à la lutte contre la pollution urbaine. Du reste, la loi sur l'air, qui prévoit d'interdire la circulation de certains véhicules en cas de pic de pollution, constitue un bel argument commercial pour les marchands de vélos.

De nouveau populaire, la bicyclette de tous les jours est redevenue un produit technologique. Porte de Versailles, on pourra juger des améliorations de tous ordres dont bénéficient maintenant nombre de modèles ; design renouvelé, suspensions intégrées au cadre, nouveaux matériaux plus légers, dérailleurs ultraprécis et même changements de vitesses automatiques, voire assistance électrique.

Cette course à l'innovation favorise un éclatement du marché. Les vélos tout-chemin (VTC), polyvalents, et les vélos spécifiquement urbains démodent les VTT alors que le bon vieux vélo de course, transformé par les améliorations nées de la compétition, voit ses ventes repartir.

MARCHÉ PAS FLORISSANT

Pourtant, le marché qui repose sur des achats de renouvellement n'est pas florissant. L'an passé, 2,2 millions de bicyclettes se sont vendues en France contre 2,8 millions l'année précédente, et 3,2 millions en 1993. Pour élargir leur clientèle, les fabricants commencent à porter la concurrence sur le terrain des services. Conscient que la fréquence des vols freine la demande, le groupe Cycleurope (Peugeot cycles, Gitane) offre aux acheteurs de certains de ses modèles équipés d'un antivol intégré de remplacer leur vélo en cas de disparition de celui-ci.

La moto, pour sa part, n'est écologique qu'en termes relatifs puisqu'elle pollue moins que l'automobile (sauf lorsque son moteur est l'un de ces petits deux-temps *cracheurs d'huile...*). *Son succès repose* d'abord sur sa souplesse d'utilisation. En stagnation depuis 1989, le marché européen de la moto reprend partout des couleurs. Sur les six premiers mois de l'année, la hausse est de 25 % en Europe. En France, où la progression atteint 36 % sur la même période, ce succès tient pour l'essentiel aux petites 125 cc (31 600 immatriculations au premier semestre 1997 contre 15 000 un an plus tôt).

La possibilité offerte depuis juillet 1996, conformément à la réglementation européenne, de piloter une 125 cc (à condition d'être titulaire du permis auto depuis plus de deux ans) a provoqué une sorte de déclic. Bien qu'ils ne puissent chevaucher que des motos aux performances très raisonnables, ces néophytes sont un peu plus souvent accidentés (l'écart est d'un peu plus de 10 %) que la moyenne des autres conducteurs de 125 cc, selon les statistiques de la Mutuelle des motards qui plaide pour une formation obligatoire. Toutefois, ils *engendrent proportionnellement* trois fois moins de sinistres que les pilotes inexpérimentés de gros cubes.

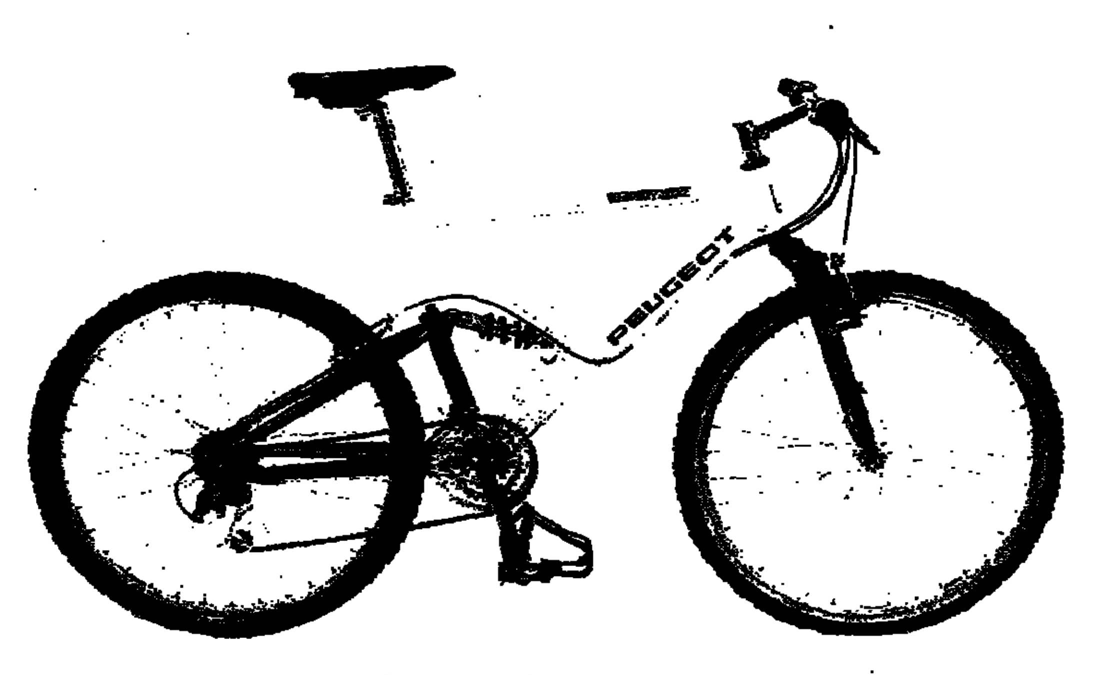
Le Mondial saluera également la présentation de grosses cylindrées, notamment dans la catégorie des customs, motos voyantes mais au caractère placide, inspirées des Harley-Davidson. Parmi les nouveautés, figure aussi la Voxan, animée par de gros moteurs en V (1 000 cc et 1 240 cc), qui constitue une nouvelle tentative de relance de l'industrie motocycliste française.

Enfin, les constructeurs de scooters afficheront de nouveau leur re*marquable inventivité en matière* de design. On observera incidemment que si la petite moto semble avoir de l'avenir, la tendance est au gros scooter, à en juger par la croissance parallèle des cylindrées et des ventes.

Jean-Michel Normand

Pratique

● **Dates** : organisé tous les deux ans, le Mondial du deux-roues a lieu, pour sa troisième édition, au Parc des expositions de Paris, porte de Versailles, du vendredi 26 septembre au lundi 6 octobre de 10 heures à 20 heures (nocturnes les 26 et 30 septembre et 3 octobre jusqu'à 22 heures).
● **Prix d'entrée** : 50 francs (*gratuit pour les moins de 7 ans*).
● **Animations** : 310 000 visiteurs s'étaient rendus au Mondial de 1995. Près de 900 marques provenant de 27 pays sont exposées (motos, scooters, vélos, équipementiers, accessoiristes). Elles se répartissent sur 60 000 m². Outre le marché de la moto d'occasion (dans le hall 2/2), plusieurs démonstrations et initiations sont prévues : VTT, moto, scooter, notamment.
● **Internet** : un site a été créé à l'occasion du Mondial du deux-roues : www.moto-cycle.com



Peugeot Energy 700 TS : ce vélo tout-terrain est un « tout-suspendu » avec ses amortisseurs air/huile Marzocchi situés au milieu du cadre et sur la fourche (8 000 francs environ).

Le VTT à l'heure du « tout-suspendu »

APRÈS AVOIR DYNAMISÉ un marché du vélo en plein marasme, voilà que le secteur VTT s'essouffle à son tour. Les amateurs sont équipés, très bien équipés, presque trop bien. Le tout-terrain, qui a bâti sa réputation sur la robustesse, serait victime de la durée de vie des produits mis en circulation. Alors, pour inciter au renouvellement du matériel, les fabricants *ont misé sur l'innovation technique*.

On a choisi de démocratiser le « tout-suspendu ». Venu d'Amérique où la firme Cannondale l'a testé et imposé, ce système est la vedette du Mondial du deux-roues. Mais qu'est-ce qu'un « tout-suspendu » ? C'est une bicyclette dont les principaux points d'appui (fourche et tube de selle) bénéficient d'accessoires amortissants. Il existe des versions mécaniques, pneumatiques, hydrauliques et oléo-pneumatiques. Tout dépend du type *d'utilisation et du prix que l'amateur est prêt* à payer.

Si Cannondale a popularisé le « tout-suspendu », son rival Trek en a fait « sa » spécialité. A Paris, ce fabricant présente une gamme sportive, tournée vers la compétition. Mais le confort des systèmes adoptés permet une utilisation loisir. Côté prix, en revanche, on a choisi son camp : l'élite. Le premier modèle, le Y 3 (du nom de la forme en Y de son cadre en aluminium 6060), doté d'une fourche Rock Shox Indy et d'un amortisseur arrière Fox Vanilla hydraulique, est vendu 9 900 francs.

Le *nec plus ultra* de la firme du Wisconsin se nomme Y 33. Le cadre est un monocoque carbone (un matériau que Trek maîtrise parfaitement), équipé de roues Cane Creek à rayons (pour atténuer l'extrême rigidité du carbone), d'une fourche Rock Shox Judy SL, d'un amortisseur arrière Fox Air Vanilla C (oléo-pneumatique) disposant d'un système *de réglage au guidon, et empruntant ses péri*phériques aux groupes Shimano STX et XT se monnaye à 31 900 francs.

BIANCHI AUX ÉTATS-UNIS

Les Etats-Unis montrent la voie puisque c'est là-bas que le célèbre fabricant italien Bianchi (qui équipa dans le passé les « routiers » Fausto Coppi, Raphaël Geminiani et Felice Gimondi) a fait concevoir ses « tout-suspendu », même si l'assemblage et le mon*tage restent effectués dans l'usine* mère de Treviglio, près de Milan. L'entrée de gamme est un cadre aluminium (7005) livré avec une fourche Rock Shox Indy RS Q5, un arrière suspendu Cr-Mo et un groupe Shimano STX RC qui s'échange contre 8 990 francs.

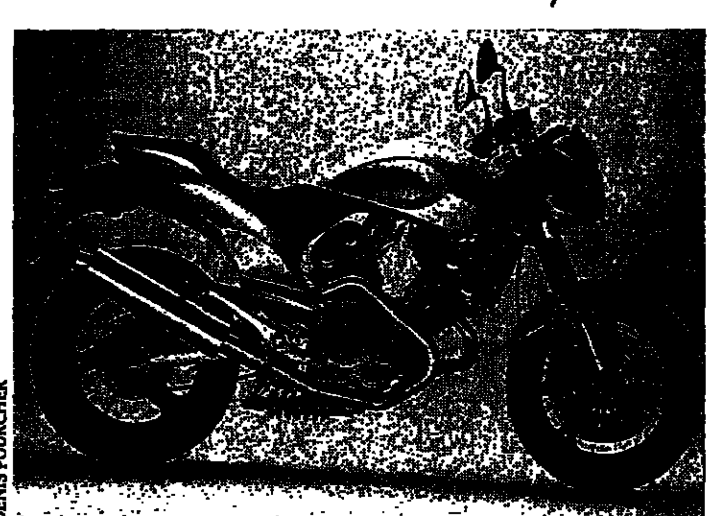
Les Français ne sont pas à la traîne du progrès. La suspension n'a plus de secrets pour eux. Sunn et Lapierre le prouvent. Pour rendre le « tout-suspendu » accessible, la société Sunn, qui fournit bon nombre de champions français, a *développé* une *réponse* originale : un tampon d'élastomère placé entre les haubans et le tube de selle, qui évite le recours au bras oscillant plus complexe et bien plus coûteux. Voilà qui permet de sortir un modèle (le Flex) à fourche Rock Shox Q5 à 4 500 francs. Sunn propose également un service particulier, réservé jusqu'à maintenant aux routiers sprinters : le montage à la carte. Le haut de gamme compétition de la firme de *Saint-Gaudens (Haute-Garonne) est ainsi* présenté cadre nu.

A l'acheteur de composer son vélo selon son budget et d'en choisir les éléments périphériques (parmi lesquels la fourche maison Obsys à système oléo-pneumatique) dans l'avant-choix effectué par les techniciens de la société. Le montage fait à Saint-Gaudens sera signé par son auteur, un indéniable gage de fiabilité.

Chez Lapierre, on a répondu sans barguigner *à la demande de confort d'une clientèle* de pratiquants rebelles à la compétition. Aussi les prix se montrent-ils raisonnables. Le Free Rider, un cadre Y en aluminium 7000 (fourche RST Mozo Comp et dispositif arrière innovant supprimant les sensations de pompage), se vend 6 990 francs, tandis que son suivant, le RST HI 5, aux qualités supérieures, est affiché à 8 990 francs. De quoi goûter aux plaisirs, paraît-il enivrants, du « tout-suspendu » sans se ruiner.

Michel Dalloni

Pour les motos, la tendance est aux moteurs en V


DENIS POURCHER
Nouvelle marque française, Voxan lancera en 1998 son roadster, dont le moteur de 1 000 cc et la partie cycle sont inédits.

LE BLOUSON de l'image d'Epinal reste certes de mise, et les machines sportives sont toujours appréciées, mais le motard a pris de l'âge et du recul. Il apprécie les motorisations puissantes, mais à condition de les maîtriser. Les principales nouveautés moto du Mondial portent la marque de cette maturité : des machines à l'allure *souvent impressionnante*, mais destinées à un usage plus centré sur la balade que sur la performance pure.

Ce glissement sous-tend l'évolution des choix techniques des constructeurs, qui optent de plus en plus souvent pour des gros bicylindres en V, moteurs qui privilégient l'agrément de conduite à bas régime. Le V incliné, cher à la *tradition transalpine*, se retrouve sur la Mille, première Aprilia de grosse cylindrée (997 cc), auréolée des succès de la firme en Grand Prix.

Le moteur de la nouvelle Suzuki TL-1000 R est conçu sur un registre comparable tout comme la Honda NT 650 V, pionnière du genre, qui se présente avec un habillage inédit. Parmi les autres nouveautés, figure aussi la Yamaha 600 Fazer, un quatre-cylindres à mi-chemin entre la machine sportive et la moto « basique ».

BICYLINDRE ORIGINAL

Hommage à la culture motocycliste américaine, les customs restent toujours populaires. Pendant que Harley-Davidson peaufine sa gamme traditionnelle, Suzuki présente une monstrueuse VL 1500 Intruder (2,60 mètres de longueur, 1 mètre de largeur et *un couple maximal à* 2 300 tours). Honda renouvelle la VT 600 C et Yamaha sa Dragstar. Même les Allemands de BMW s'en mêlent avec le Cruiser R 1200 C, quelques mois à peine après le lancement de la très sportive K 1200 RS. Ce bicylindre à plat à l'allure très originale est une intéressante incursion de BMW dans l'univers de la moto américaine.

Au rayon des 125 cc, qui représentent pourtant une part croissante des ventes en France, les nouveautés ne sont pas légion. *Seule*, la Kawasaki Eliminator, un petit custom bien adapté à la clientèle des nouveaux motards, vient enrichir une catégorie qui, demain, pourrait bien souffrir de la concurrence des scooters de même cylindrée.

Le Mondial *sera* aussi l'occasion de faire connaissance avec Voxan, une nouvelle marque qui ambitionne de faire renaître la moto française. Le pari de cette firme installée à Issoire (Puy-de-Dôme) est risqué : le moteur (bicylindre en V de 1 000 cc ou 1 240 cc, selon les modèles) est totalement inédit, tout comme la partie cycle.


La Mille d'Aprilia, une moto de 997 cc à l'esthétique typée et « futuriste ».

Voxan, qui n'a pas le passé prestigieux de Triumph ou Ducati, ressuscitées avec succès, vise une clientèle à la recherche d'un produit original et typé. L'objectif est à la fois raisonnable et ambitieux : vendre 2 000 à 3 000 unités par an en rythme de croisière et représenter 3 % du marché français.

J.-M. N.

Comme chez Peugeot, les scooters reprennent l'offensive

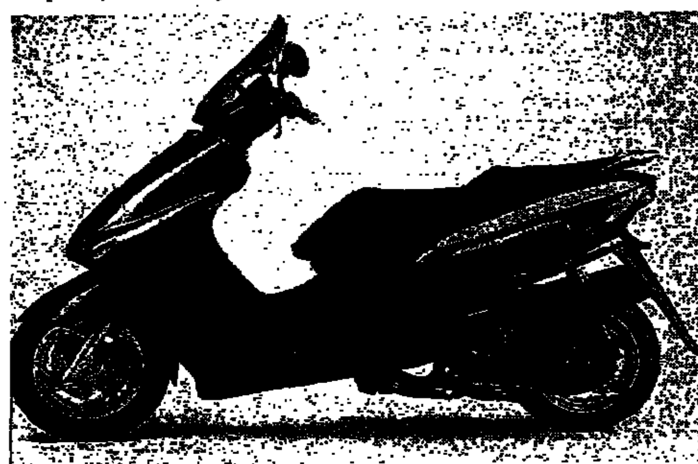
À FLORENCE, des expériences *ont été menées* pour déterminer quel était le moyen de transport le plus rapide. Il s'agissait de parcourir 5 kilomètres depuis le centre-ville de la cité toscane en respectant à la lettre le code de la route. Le deux-roues motorisé l'emporta haut la main sur le vélo, le bus, la voiture... Les performances « urbaines » respectives des motos et des scooters n'ont pas été distinguées, mais il ne fait guère de doute que les scooters auraient raflé la mise. D'ailleurs, dans l'ensemble des pays européens depuis 1989, le marché du scooter s'envole, jusque dans la brumeuse Allemagne où le nombre de deux-roues devrait doubler au cours des quinze prochaines années.

Au Mondial, Peugeot annonce la couleur. Après s'être trop longtemps reposée sur ses lauriers, la firme française présente, sous le nom d'Elyséo, une gamme déclinée en quatre cylindrées (50 cc, 125 cc, 150 cc et un 100 cc doté, lui, d'un moteur deux temps plus classique). Selon le constructeur, il s'agira d'*« engins maniables mais cossus »*. Quant aux prix, ils seront déterminés selon les produits concurrents. En dehors du 50 cc, tous les modèles sont dotés, outre le classique et peu efficace antivol de direction, d'un système antidémarrage à transpondeur (une puce intégrée dans la clé de contact doit être reconnue par le boîtier d'allumage, sinon rien ne se passe) et d'un système BOA (une chaîne renforcée et rigide intégrée au châssis). Ces sécurités ne sont certes pas inviolables, mais rendent difficiles la revente des scooters en l'état, même s'il *reste le trafic des pièces détachées*.

Leader européen du scooter (une machine qu'il a créée en 1946 !), l'italien Piaggio est l'autre grand constructeur à avoir dévoilé ses nouveautés avant l'ouverture du Salon. Nous ne parlerons pas du P103 (une sorte d'œuf incliné) ni du P104 (un engin lunaire), *deux prototypes des « véhicules urbains de demain »*, purs rêves de techniciens.

Le Piaggio Liberty 125, une machine de 125 cc quatre temps, est moins éthéré. A vrai dire, il s'agit d'un faux-vrai scooter, un cycloscooter pour être exact, puisqu'il emprunte ses grandes roues au classique cyclomoteur. Le freinage – éternel point faible des scooters – y gagne en efficacité, et le conducteur en sécurité. Il faudra patienter jusqu'au printemps 1998 pour s'offrir cette jolie machine ou son équivalent en 50 cc.

Pour leur part, les Japonais s'intéressent de plus en plus aux scooters sophistiqués, de cylindrée moyenne. Le Yamaha Majesty 125 est de ceux-là. D'apparence confortable et rassurante, il s'adresse aux trentenaires urbains qui souhaitent découvrir le deux-roues.


Le nouveau scooter Yamaha Majesty (125 cc) s'adresse aux citadins qui rêvent d'une machine un peu sophistiquée.

Jean-Pierre Tuquoi

Fauteuil de bureau, design social

A l'ère informatique, le siège, objet technique perfectionné, devient un véritable outil de travail

L'HOMME n'est pas fait pour rester assis longtemps. La femme non plus. D'où la douloureuse question, en ces temps de rentrée, des relations que chacun entretient avec le siège de bureau qui lui a été attribué, ou qu'il a contribué à choisir, ou qu'il a dû acheter pour accomplir – ce qui est de plus en plus fréquent – son travail à la maison. Vous et votre fauteuil, comment va ?

En attendant que les robots pensent à sa place, l'homme au travail est devenu un peu robot lui-même. C'est très bien d'avoir à sa disposition la mémoire infinie des ordinateurs, des liaisons multiples interconnectées, et jusqu'à l'automatisme des petites tâches – on ne se lève même plus pour aller chercher une feuille de papier, l'informatique imprime, recopie, multiplie –, tout un peuple de machines qui obéissent au doigt et à l'œil. Mais justement, pour réfléchir et agir, seuls la main et le regard sont mis en mouvement. Assis face à l'écran, les poignets près du clavier, le technicien de haut niveau, l'employé de base, et même le cadre supérieur, passent de plus en plus de temps dans une position unique, répétitive et contraignante. Figés dans une posture.

Heureusement, il y a le coup de fil salvateur qui incite à se rejeter en arrière (à condition que le dossier ait un peu de souplesse), à étendre l'autre bras derrière la nuque, et à accomplir spontanément les gymnastiques recommandées par les ergonomes : s'étirer, remuer, faire circuler le sang, nourrir les disques intervertébraux, irriguer le cerveau engourdi... ou aller chercher un petit café à la machine.

NOUVELLES ATTITUDES

On ne verra plus le pool de dactylos, jeunes ouvrières enchaînées à la feuille blanche et au cliquet du chariot. Seul dans son enclos cubique, ou isolé dans un espace décloisonné, à tous les échelons, chacun devient autonome. Relié à tout et à tous par écran interposé, le travailleur moderne se déplace de moins en moins. Mais il a besoin de bouger.

Les techniques les plus avancées ont permis de mettre au point des sièges qui favorisent de nouvelles attitudes, mais comme le remarque un spécialiste français de la marque américaine Herman Miller : *« Aux Etats-Unis, les pieds sur le bureau, le clavier sur les cuisses, ça passe très bien. Ce qui compte, c'est le résultat. En Europe du Nord, on se soucie aussi du confort réel. Dans les pays latins, en revanche, on a la culture de l'effort et, pourquoi pas, jusqu'à une certaine souffrance. On n'est pas au boulot pour se sentir bien. D'où la difficulté à penser en priorité à la commodité, à la mobilité, à la souplesse. A investir dans le matériel le plus proche du corps humain, le siège. »*

Les médecins du travail le savent bien : avoir mal au dos, ou en avoir plein le dos, c'est, à des degrés divers, la complainte des mal-assis. Nul besoin de faire appel aux psychologues du dimanche pour deviner que l'hostilité déployée à l'égard de cet « outil » exprime aussi indirectement la plus ou moins grande satisfaction que l'on a de son rôle dans l'entreprise. Quoi de plus naturel que de désigner le meuble, de placer le « siège » de la souffrance à l'extérieur de soi ? Celui qui ose signaler sa détresse physique réclame un regard compatissant de l'employeur et, à travers des considérations apparemment techniques, exprime un climat psychologique et une appréciation du partage des tâches.

Reste une réalité physiologique, à l'origine de véritables maladies professionnelles, et donc d'absentéisme : dans une entreprise équipée de fauteuils identiques pour tous qui enquêtait récemment auprès du personnel, on notait plus du quart des employés candidats à un siège mieux adapté. Cette injonction qui accompagne toute l'éducation de l'enfant, *« tiens-toi droit »*, c'est au fauteuil que désormais on l'adresse inconsciemment : tiens-moi droit. Pour encourager le dos, compenser la charge des responsabilités « morales » et des pressions physiques qui s'exercent sur cet outillage subtil qui tient le tout : la colonne vertébrale.

Car s'asseoir n'est pas de tout repos... sauf pour ceux qui étaient contraints à la position verticale toute la journée et qui aspiraient à se poser de temps en temps. Les ergonomes le savent qui ont multiplié depuis une vingtaine d'années des analyses sophistiquées : la pression sur la colonne vertébrale double en position assise ; la circulation sanguine est freinée, si les genoux sont trop bas, si les pieds ne sont pas surélevés ; l'estomac est comprimé si le corps reste penché vers l'avant. Et, pour tout arranger, celui qui respecte la bonne distance vis-à-vis de l'écran, placé à hauteur des yeux, et pose les avant-bras à plat au niveau du clavier ressent au bout d'un moment dans la nuque et les épaules l'effort de concentration visuelle et la fixité de son corps.

Des normes ont été édictées par une directive européenne publiée en 1990 : en France, où l'on dénombrait déjà, en 1993, sept millions de travailleurs à l'écran, principalement dans le secteur tertiaire, un décret s'applique en principe depuis le 1er janvier 1997.

Pour le siège, selon la directive, le dossier doit être réglable séparément, et dissocié de l'assise. On considère aussi qu'il doit être assez haut pour tenir tout le dos, accompagner les mouvements et les favoriser.

Egalité n'est pas équité : l'affaire se complique, car chaque personne assise est un cas particulier. Cent ans après l'invention (un brevet américain *bien sûr*) du siège de dactylo, véritable accessoire de contention pour un corps mécanisé, réglable en hauteur mais réduit strictement à une galette dure et à un minuscule dosseret, il est admis, aujourd'hui, que la distribution des sièges ne doit pas ressembler à un tableau d'honneur ou à une cartographie de la situation hiérarchique.

Le temps des chaises *a minima* pour les petites secrétaires et des Pullman à haut dossier pour les dirigeants est révolu : la recherche de l'efficacité encourage une démocratie des formes, mais la symbolique est forte et, si l'on y tient, on pourra encore distribuer des bons points en départageant cuir et tissu.

Michèle Champenois

PHOTOS D.R.

Présenté ici en position relax, le siège Aeron (Bill Stumpf pour Herman Miller) suit les mouvements du corps.

A chacun selon sa position

LES ERGONOMES ont découvert, finalement, que l'homme moyen n'existe pas. Aujourd'hui, ils s'accordent pour déclarer : un bon fauteuil est celui qui se règle, la bonne posture est celle qui permet le mouvement. Les fabricants ont mis au point, sous des appellations diverses – *« axion »*, *« syncro-activ »* –, des méthodes facilitant cette *« position active dynamique »*.

Restera à convaincre les responsables des achats dans les sociétés, réticents devant le prix de ces avancées technologiques (de 3 000 francs à plus de 6 000 francs hors taxes, avant une négociation qui peut conduire à un rabais de moitié sur la commande finale). Si la part du siège dans le coût d'un poste de travail (de 8 000 à 15 000 francs en aménagement isolé, de 20 000 à à 35 000 francs s'il comprend les cloisons et annexes) augmente, il est encore rare que cet investissement soit considéré comme essentiel pour le confort des employés, leur santé, et donc la santé de l'entreprise. Pourtant, c'est de lui, et non du plan de travail (qui normalement devrait aussi être réglable en hauteur), que le progrès peut venir.

Les techniques sont au point : réglages séparés et facilement accessibles pour la hauteur de l'assise, mais aussi celle du dossier, et parfois des accoudoirs. Les designers ont trouvé le moyen de surmonter les contradictions : souple et tenu, un dossier performant sait s'incliner assez et résister suffisamment. Certains sièges interdisent subrepticement de se poster en équilibre sur le bord de l'assise, réflexe dangereux qui écrase les lombaires.

Tous, avec leurs cinq roulettes, et non plus quatre, empêchent la chute de l'imprudent qui voudrait se projeter vers l'arrière. Sur les meilleurs modèles, le pivot de l'assise est décalé pour qu'en basculant vers l'arrière le corps conserve le bon angle. Un angle légèrement ouvert entre les jambes et le bassin. Et il y a même des malins qui accompagnent (de cinq à dix degrés) le buste quand il se penche vers l'avant.

Certains proposent aussi une vis qui permet de régler la consistance du dossier à l'utilisateur, comme le siège Comforto, conçu par Simon Dessanta pour le groupe Haworth.



Fauteuil de bureau T-Chair (Antonio Citterio pour Vitra).



Modèle Comforto 50 (Simon Dessanta pour Haworth).

La plupart cherchent à camoufler la technique et obtiennent des formes très similaires d'une marque à l'autre.

Pourtant, les designers ont beaucoup planché sur cet élément important du mobilier de bureau. Chez Vitra, le fabricant installé à la frontière germano-suisse, on a fait appel à des Italiens aux compétences reconnues comme Alberto Meda ou Mario Bellini, pour produire des modèles qui soient à la fois des outils technologiques et de belles pièces, comme par exemple la collection T-Chair signée Antonio Citterio.

Après la période *« coques de plastique moulé »* des années 70, la ligne esthétique actuelle varie selon que la technique se montre ou se dissimule. Beaucoup de sièges cachent leurs articulations et leurs manettes et présentent un galbe qui résume l'ensemble. Beaucoup continuent de s'habiller de tissus solides, résistants, rugueux parfois, d'autres de jerseys plus doux, plus chaleureux, le plus souvent de couleur unie. Le bon ton exerce son empire, la fantaisie est mal perçue.

En revanche, la dernière création de la firme américaine Herman Miller, le siège Aeron, se distingue par une présentation hyper-technique qui révèle les rouages et la marche à suivre. Franchise accentuée par l'emploi d'une maille tissée de trois fils différents, une résille conçue pour s'assouplir juste ce qu'il faut et maintenir le corps à sa juste place.

Lauréat de nombreux prix, la création des designers Bill Stumpf et Don Chatwick a été commercialisée par le constructeur du Michigan qui exporte dans le monde entier ce nouveau modèle dans trois dimensions standards, pour répondre correctement à des morphologies variées, celle du jeune cadre japonais ou celle du grand costaud anglo-saxon. A un prix unique, celui de la Rolls du fauteuil de bureau, qui s'affiche au catalogue comme le plus élevé du marché : 6 700 francs hors taxes, toutes options comprises. Mais avant négociation.

M. Ch.

Eau de soie à la japonaise

Silhouetté et fleuri par Serge Lutens de « pivoine mouillée », façonné par Saint-Gobain, le flacon rouge au bouchon boule semble rugir calmement au milieu des pots verts et bleus de la décennie hygiéniste. Eudermine (« bon pour la peau », en grec), tel est le nom de cette essence revitalisante, créée en 1897. Formule et packaging ont été revus à l'occasion du centième anniversaire de Shiseido, le numéro quatre mondial de l'industrie des cosmétiques, premier au Japon avec un chiffre d'affaires de 29,5 milliards de francs.

Couleur pourpre à l'origine, cette « lotion supérieure » s'est éclaircie jusqu'à la transparence, enrichie de TMG (thymethyl glycine) : *« Une eau de soin pour eau de soie »*, résume Serge Lutens, à qui la société nippone a confié son « image internationale », il y a dix-sept ans.

Ses geishas symbolistes sont devenues des icônes, figures sacrées d'un rite mauve et noir dont il a le secret. Shiseido sait nimber le marketing de magie. Au Japon, le flacon d'origine a été réédité cette année en série limitée : 130 000 ont été vendus en trois mois.

Au cœur de cette société de 24 500 personnes, la beauté est un cérémonial chiffré, dont le premier succès, le lancement de la première pâte dentifrice au Japon en 1888, s'est étendu à une multitude de produits et de services : riz anti-allergique, assurances, pilules diététiques, site Internet, restaurants (10 au total), boutiques de mode (44), musées et galeries (4), magazine culturel, parfums d'ambiance pour dormir, revêtement de mur dont la couleur change avec la lumière, etc. Design et recherche hypoallergénique (sept ans de réflexion avant de proposer la ligne de soins Benefiance) y célèbrent leurs noces à tendance new a ge. Dès 1872, la pharmacie Fukuhara – première de style occidental au Japon – proposait des produits sur mesure. C'est en octobre que sortira Fragrance relaxante, aux vertus antistress, pour *« l'harmonie du corps et de l'esprit »*. Le nom de Shiseido rime avec un arbre généalogique séculaire, où fleurit le nom d'une dynastie de voyageurs francophiles, Arinobu, Yushin, Shinzo, Roso et Yoshiharu, l'actuel président, qui collectionne dans son jardin secret des orchidées aux nuances inspiratrices. *« Richness in all : tout dans le luxe »*, tel était le slogan choisi par Shinzo Fukuhara, peintre-photographe globe-trotter, qui n'hésita pas à faire dessiner la maison de son père par Frank Lloyd Wright, à s'offrir des Monet, Cézanne, Van Gogh. Il manquait donc une couronne à ces samouraïs apothicaires. Lancé dans une course à la mondialisation, Shiseido s'offre un mois au Louvre et célèbre, à travers l'exposition « Paris-Tokyo-Paris », les influences réciproques des deux pays, évoquées à travers les collection du Musée Shiseido et du Musée des arts décoratifs sous la direction de Marie-Claude Beaud, conservatrice de l'institution parisienne. Affiches, objets, estampes, poudres, flacons y racontent l'épopée de l'ombrelle et du sabre.

Laurence Benaïm

★ Eudermine 125 ml, 270 F. Exposition « Paris-Tokyo-Paris », « Shiseido 1897-1997 la beauté », jusqu'au 22 octobre. Musée des arts décoratifs, palais du Louvre, 111, rue de Rivoli, 75001 Paris. Tél. : 01-44-55-57-50. Adresse Internet : www/ucadb.

L'été s'installe durablement

L'ÉTÉ S'INCRUSTE, avec ce vaste anticyclone centré sur les îles Britanniques qui reste vissé et s'étend jusqu'au sud du pays. Il repousse les perturbations venant de l'Atlantique et engendre samedi sur la France un petit flux d'est, un temps sec et ensoleillé, relativement frais le matin et chaud l'après-midi. Et cela va durer !

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Toujours beau. Le matin, prévoir de petites brumes et des températures douces près de la mer, avec 12 à 15 degrés, et plus fraîches dans les terres avec 6 à 11 degrés. L'après-midi, il fera 19 à 23 degrés près de la Manche, et 24 à 27 degrés ailleurs.

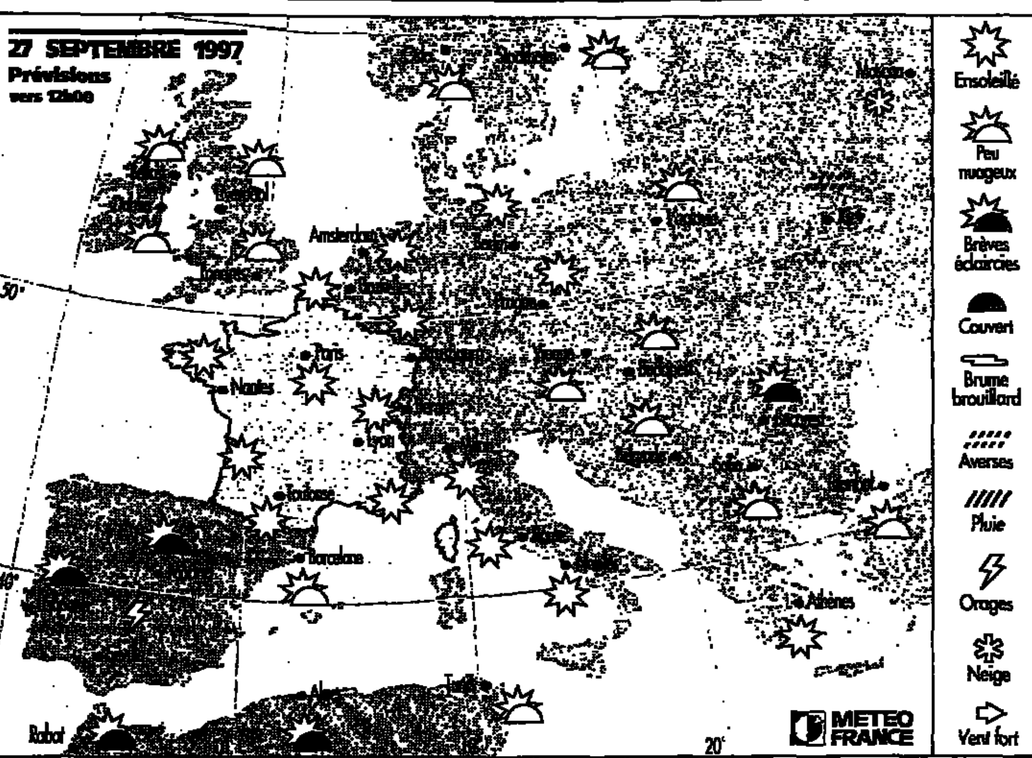
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Un soleil radieux et un ciel limpide suivront la dissipation des brouillards. Au petit matin, il fera de 1 à 3 degrés sur les Ardennes, et pas en dessous de 10 à 12 degrés près de la mer et à Paris. On atteindra 20 à 27 degrés dans l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Après la dissipation des brouillards, le ciel devient bleu et très clair. Il fait 5 à 10 degrés le matin. L'après-midi, le soleil réchauffe l'atmosphère jusqu'à 22 à 25 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – La journée sera belle, on ne verra que quelques cumulus sur le relief pyrénéen et un léger voile de nuages ailleurs. Il fera 10 à 14 degrés le matin, 13 à 16 degrés près de la mer. Et on atteindra 25 à 30 degrés dans l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Exceptés les brouillards sur le relief l'après-midi, il n'y a que le soleil à signaler. Il fera frais le matin, avec 2 à 4 degrés dans le Massif central, et jusqu'à 24 à 29 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Les quelques entrées maritimes sur le Languedoc-Roussillon en début de matinée se dissiperont vite. Puis le soleil règne en maître. Il fera au petit matin de 11 à 16 degrés et de 24 à 29 degrés l'après-midi.



PRÉVISIONS POUR LE 27 SEPTEMBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

Ville	Min/Max	Ciel
FRANCE métropole		
AJACCIO	12/25	S
BIARRITZ	16/25	S
BORDEAUX	12/29	S
BOURGES	8/26	S
BREST	13/23	S
CAEN	14/24	S
CHERBOURG	8/23	S
CLERMONT-F.	9/27	S
DIJON	8/24	S
GRENOBLE	11/26	S
LILLE	10/23	S
LIMOGES	14/27	S
LYON	9/26	S
MARSEILLE	15/26	S
NANCY	5/24	S
NANTES	14/27	S
NICE	16/24	S
PARIS	9/25	S
PAU	14/26	S
PERPIGNAN	13/25	S
RENNES	10/26	S
ST-ETIENNE	8/26	S
STRASBOURG	6/24	S
TOULOUSE	12/28	S
TOURS	9/27	S
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	22/32	S
FORT-DE-FR.	25/30	N
NOUMEA	19/25	S
PAPEETE	23/28	S
POINTE-A-PIT.	25/30	S
ST-DENIS-RÉ.	19/25	S
EUROPE		
AMSTERDAM	11/19	C
ATHENES	17/22	S
BARCELONE	18/24	N
BELFAST	11/16	C
BELGRADE	9/21	N
BERLIN	9/17	S
BERNE	8/21	C
BRUXELLES	11/22	S
BUCAREST	6/23	N
BUDAPEST	9/20	N
COPENHAGUE	9/15	C
DUBLIN	11/16	C
FRANCFORT	12/23	S
GENEVE	12/21	C
HELSINKI	4/11	N
ISTANBUL	13/18	N
KIEV	8/11	P
LISBONNE	17/24	N
LIVERPOOL	11/17	S
LONDRES	12/19	N
LUXEMBOURG	12/22	C
MADRID	14/24	N
MILAN	15/26	S
MOSCOU	3/5	*
MUNICH	5/20	C
NAPLES	15/23	S
OSLO	7/16	N
PALMA DE M.	17/27	S
PRAGUE	7/16	C
ROME	12/24	S
SEVILLE	19/26	P
SOFIA	7/18	S
ST-PETERSB.	8/11	P
STOCKHOLM	7/13	S
TENERIFE	17/23	N
VARSOVIE	7/12	S
VENISE	12/23	S
VIENNE	9/18	N
AMÉRIQUES		
BRASILIA	20/27	P
BUENOS AIR.	9/18	N
CARACAS	26/32	N
CHICAGO	12/23	C
LIMA	19/24	C
LOS ANGELES	21/29	S
MEXICO	12/19	P
MONTREAL	5/16	S
NEW YORK	11/18	S
SAN FRANCIS.	17/28	S
SANTIAGO/CHI	13/16	P
TORONTO	7/16	S
WASHINGTON	9/23	S
AFRIQUE		
ALGER	20/30	N
DAKAR	27/31	N
KINSHASA	20/33	S
LE CAIRE	23/33	S
MARRAKECH	16/21	S
NAIROBI	13/27	S
PRETORIA	14/30	S
RABAT	17/22	N
TUNIS	19/25	N
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	27/32	P
BOMBAY	26/29	P
DJAKARTA	26/32	N
DUBAI	27/36	S
HANOI	21/23	C
HONGKONG	22/27	C
JERUSALEM	22/29	S
NEW DEHLI	23/35	S
PEKIN	9/21	S
SEOUL	14/20	P
SINGAPOUR	28/30	P
SYDNEY	13/22	S
TOKYO	17/24	C

Situation le 26 septembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 28 septembre à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **MAURICE.** Air Mauritius ouvre un sixième vol hebdomadaire entre Paris et l'aéroport de l'île Maurice, dans l'océan Indien, à partir du samedi 1er novembre. Ces vols, non-stop, partent de Roissy les lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche, les retours de l'aéroport de Plaisance ayant lieu tous les jours sauf le mardi.

■ **FRANCE.** Air Liberté et TAT, deux filiales françaises de British Airways qui seront réunies sous la marque commerciale Air Liberté à partir du 25 octobre, ont signé des accords avec cinq compagnies régionales : Air Toulouse, Flandre Air, Air Normandie, Regional Airlines et Air Littoral. Ces accords vont permettre de proposer 2 000 vols par semaine cet hiver contre 1 200 actuellement. Ils s'ajoutent au contrat signé avec American Airlines pour les vols transatlantiques.

TECHNOLOGIE

Les éditeurs de logiciels lancent un ultimatum aux pirates informatiques

DEUX MOIS, pas un de plus. Tel est l'ultime sursis accordé par les membres de la Business Software Alliance (BSA), l'association de lutte contre le piratage, dont la branche française regroupe une quinzaine d'éditeurs de logiciels. L'avertissement s'adresse aux entreprises, et plus particulièrement aux PME-PMI, professions libérales comprises. Pour l'instant, les particuliers restent en dehors du collimateur de la BSA. Mais, pour les entreprises, l'heure a sonné. Leurs dirigeants peuvent néanmoins profiter du dernier « cadeau » des éditeurs.

Entre le 15 octobre et le 15 décembre, la BSA offre la possibilité d'adhérer au *« programme de mise en conformité volontaire »*. Pour en profiter, il suffit de remplir un formulaire, dont l'association s'apprête à diffuser 120 000 exemplaires, et le renvoyer, accompagné des factures des logiciels éventuellement régularisés.

« En contrepartie, les éditeurs s'engagent à n'effectuer aucune poursuite judiciaire en réparation de la violation de leurs droits d'auteur », déclare la BSA. Les coupables ainsi graciés se mettront à l'abri des contrôles qui, après le 15 décembre, *« seront effectués avec une sévérité d'autant plus accrue que les entreprises auront eu cette occasion unique de mettre leurs logiciels en conformité avec la loi »*.

Cette action clôt l'opération lancée par l'association en septembre 1996 (*Le Monde* du 16 septembre 1996) pour contrôler 10 000 PME-PMI choisies au hasard. Depuis le mois de janvier, pas moins de 1 143 actions judiciaires ont sanctionné cette vague de vérifications sans précédent en France. Selon la BSA, la fermeté nouvelle des éditeurs est à l'origine de la baisse de 7 % du taux de piratage des logiciels en France. Ce dernier est en effet passé de 51 % en 1995 à 44 % en 1996.

Dans les PME-PMI, une enquête Sofres auprès de 2 000 entreprises françaises a conclu à un taux de 58 % pour 1996. D'où la priorité donnée à cette catégorie dans les actions de la BSA.

« Après deux années d'éducation, nous estimons que plus personne ne peut se réfugier derrière l'ignorance », déclare Philippe Maros, porte-parole de la BSA et directeur général de l'éditeur Claris France. De quoi alimenter les plaidories du cabinet d'avocats August & Debouzy qui défend les intérêts de l'association.

Néanmoins, si les efforts des éditeurs en matière d'information sont indéniables, ils ne s'accompagnent pas d'une simplification des procédures d'acquisition des logiciels. Certaines pratiques commerciales, comme la vente groupée (*bundle*, en anglais), masquent le coût des logiciels derrière celui du matériel.

La stratégie des éditeurs, qui publient des versions successives de leurs produits à un rythme effréné, complique la gestion de l'informatique dans l'entreprise et favorise sans doute le piratage.

Enfin, le procédé des licences vendues pour des utilisateurs ne se révèle pas toujours transparent à l'usage. Certains contrats autorisent l'emploi chez soi d'un programme exploité sur le lieu de travail. D'autres l'interdisent. A côté des manœuvres délibérément frauduleuses, il reste difficile de maîtriser totalement le sujet.

Le manque à gagner est tel qu'il justifie la sévérité aux yeux des éditeurs. En France, leurs pertes atteindraient 2,4 milliards de francs, selon la BSA. Pour l'Europe occidentale, le chiffre est le même... mais en dollars cette fois, soit 15 milliards de francs. Avec le plus faible taux de piratage (28 %), l'Amérique du Nord affiche la même perte en valeur (16 milliards de francs) en raison de l'importance de son marché. La zone Asie-Pacifique, quant à elle, détient le record avec 22 milliards de francs de pertes, dont 7 milliards pour le seul Japon...

Avec 44 % de logiciels piratés, la France reste dans le haut du classement des pays qui pratiquent le plus la copie illégale de logiciels, selon les statistiques publiées par la BSA. Loin devant les Etats-Unis (27 %) et encore assez éloignée des bons Européens : la Grande-Bretagne (34 %), le Danemark (35 %) et l'Allemagne (36 %). Le goût du piratage semblant augmenter dans les pays du Sud qui caracolent en tête des statistiques. Au point de former un quatuor surnommé méchamment « *Pigs* » (les porcs, en anglais) par la BSA pour désigner le Portugal (53 %), l'Italie (56 %), la Grèce (78 %, le record continental, en augmentation de 8 % sur 1995) et l'Espagne (65 %). Exception nordique, l'Irlande joue dans la même catégorie avec 70 % de piratage.

Si désolants soient-ils, ces résultats n'ont rien de comparable avec ceux d'autres régions du monde : la CEI atteint une moyenne de 95 % (+ 1 % par rapport à 1995). Hors Russie (91 %), le Salvador tient la corde en Amérique latine, avec 92 %, tandis que le Vietnam (99 %) et l'Indonésie (97 %) restent inégalables en Asie. Les pays les plus pauvres engendrent donc un grand nombre de pirates, mais, au Moyen-Orient le sultanat d'Oman (95 %) cède aux effet pervers de cette tentation, de même que Bahrein (90 %). En revanche, l'Afrique du Sud se distingue (49 %). La BSA ne cite pas les résultats des autres pays africains, le taux de piratage n'ayant pas de sens dans des marchés qui n'existent malheureusement pas encore.

Michel Alberganti

Des peines de plus en plus sévères

La campagne de contrôles qui a débuté en octobre 1996 s'est traduite par 1 143 actions en justice, dont les résultats ne seront pas connus avant la fin de l'année. En 1996, trente-six affaires ont été jugées, et le montant moyen des dommages et intérêts versés a atteint 225 000 francs. Soit 8,1 millions de francs perçus par les éditeurs et reversés à la Business Software Alliance.

Parmi les condamnés, on trouve un organisateur de congrès et de séminaires dont 96 % des logiciels étaient piratés et qui s'est vu infliger par le tribunal de Paris plus de 500 000 francs de dommages et intérêts. *Deux filiales parisiennes d'un grand groupe de télécommunications*, dont respectivement 100 % et 56 % des logiciels ne possédaient pas de licences, ont versé 200 000 francs aux éditeurs, pour une facture estimée au total à 350 000 francs. Plus sévère encore, la peine infligée au mois de juin en première instance à un revendeur d'ordinateurs de Draguignan qui proposait des logiciels gratuits à ses clients : six mois de prison ferme.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97211

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II				■							
III					■						
IV						■					
V				■						■	
VI			■						■		
VII		■						■			
VIII						■					
IX							■				
X								■			
XI											

HORIZONTALEMENT

I. Qui a des problèmes de soufflerie. – II. Son homme est un spécialiste. Pain italien. – III. Ruminant sauvage. Prêt à se manifester. – IV. Fournisseur de couettes. Maîtriser au mieux. – V. Patronne. Se mettra en mouvement. – VI. Bout de fer. Princes arabes. Dans l'effort. – VII. Abaissa les voiles. Conserve sons et images. – VIII. Faire barrage. Exprime avec force quand il est bien. – IX. Prît les bonnes mesures. Mesure royale. – X. Creusés à l'extrême. Annonce la sortie. – XI. Baisses de régime et des performances.

VERTICALEMENT

1. Les premières près de la sortie. – 2. Qu'elle soit blanche ou noire, elle est odieuse. S'ajoute pour mettre en rang. – 3. Cours du soir. Passé et dépassé. – 4. Note. Dégraissé et retourné. – 5. Prises d'otage. Travaillerais pour des haricots. – 6. Surveille les pavillons. Boisson anglaise. Un peu de technique. – 7. Prendras conscience. Personnel. – 8. Résultats de manipulations chimiques. Voyelle doublée. – 9. Réduira. Fait circuler l'information. – 10. Dessinateur satirique. Un ensemble complet. – 11. Là-dessus, mais il faut être sur.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97210

HORIZONTALEMENT

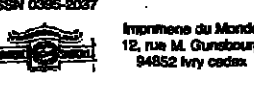
I. Avant-scènes. – II. Vipère. Note. – III. Avocats. Nom. – IV. Nil. Moab. Na. – V. Tels. Nure (urne). – VI. Prout. Repût. – VII. Nain. Fini. – VIII. Oc. Troc. Sec. – IX. Pou. Epaissi. – X. Ours. Alsace. – XI. Spéculation.

VERTICALEMENT

1. Avant-propos. – 2. Vivier. Coup. – 3. Apollon. Ure. – 4. Nec. Suât. Sc. – 5. Tram. Tire. – 6. Séton. Nopal. – 7. Saur. Cala. – 8. En. Bref. Ist. – 9. Non. Epissai. – 10. Eton. Unesco. – 11. Sémanticien.

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PHILATÉLIE

Chardin, et le voiturier de marée de Boulogne

DEUX TIMBRES seront mis en vente dans les bureaux de poste, lundi 29 septembre : l'un, à 6,70 F, représente une nature morte d'après Chardin, *Raisins et Grenades*, peinte en 1763 ; l'autre, à 3 F, un voiturier de marée du port de Boulogne.

● **Chardin** (1699-1779) est pour la troisième fois honoré par un timbre français. Etaient déjà parus, en 1946, *Le Cachet de cire* d'après le tableau *Une femme occupée à cacheter une lettre*, et, en 1956, *Portrait de Chardin à l'abat-jour*. Cette nouvelle émission suscite une polémique, Pierrette Lambert, qui a dessiné le timbre, estimant que son travail a été dénaturé par La Poste. Mis en page par Aurélie Baras, ce timbre est imprimé en héliogravure en feuilles de trente. Une quinzaine d'administrations postales ont dédié des émissions de timbres à Chardin : les Etats-Unis, *L'Enfant au toton* (1974), le Ghana, *La Bouteille de savon* (1995), Sainte-Lucie, *La Fillette au volant* (1979), le Yémen, *Le Château de cartes* (1968)...



● **Les voituriers de marée**, appelés aussi chasse-marée, transportaient, de Normandie et de Picardie, le poisson frais vers l'intérieur du pays. Au siècle dernier, le voiturier de marée accomplissait le trajet Boulogne-Paris en seize heures. Le timbre, dessiné et gravé par Pierre Forget, est imprimé en taille-douce en feuilles de cinquante.

P. J.

★ Chardin : vente « premier jour » à Paris, les 27 et 28 septembre, au Musée de La Poste, 34, bd de Vaugirard, 15e. Présence d'Aurélie Baras le 28, de 10 heures à 12 heures.

★ Voiturier de marée : vente « premier jour » à Boulogne-sur-Mer, *les 26, 27 et 28 septembre*, à l'hôtel de ville (souvenirs philatéliques transportés par chasse-marée : M. Bastien, 5, rue de Bernet, 62200 Boulogne-sur-Mer).

■ **« MÉMOIRE DE TIMBRE-POSTE ».** Le Musée de La Poste de Paris accueille, jusqu'au 31 octobre, deux expositions. « Mémoire de timbre-poste » présente 130 projets de timbres refusés et 40 maquettes originales acceptées de 1924 à 1939. « Quarante-cinq ans de passion » marque le 45e anniversaire de l'Union des philatélistes des PTT, en regroupant les meilleures collections de ses membres. (Musée de La Poste, 34, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris. Ouverture tous les jours, sauf dimanche, de 10 heures à 18 heures. Entrée : 25 F.)

MUSIQUE Amorcé en décembre 1996, l'hommage rendu par le Théâtre du Châtelet au compositeur hongrois György Ligeti continue au cours de la saison 1997-1998 avec quatre concerts dirigés par Esa-Pekka Salonen (en septembre et en février). La version révisée de l'opéra *Le Grand Macabre*, créée l'été dernier au Festival de Salzbourg, fera également l'objet d'une série de représentation au Châtelet en février 1998. ● NÉ EN TRANSYLVANIE en 1923, le compositeur a quitté très tôt la Hongrie pour se réfugier en Allemagne, où l'a accueilli Karlheinz Stockhausen. Installé à Vienne depuis 1959, de nationalité autrichienne, György Ligeti a été alors influencé par Pierre Boulez, Luciano Berio ou Mauricio Kagel. ● DANS UN ENTRETIEN au *Monde*, György Ligeti défend l'exigence de la recherche musicale, qu'il éclaire de son goût pour les sciences, naturelles, sociales et humaines.

György Ligeti, un homme de cœur qui conjugue la musique au présent

Dans un entretien au « Monde », le compositeur d'origine hongroise défend la recherche musicale d'avant-garde pourvu qu'elle favorise une relation vraie avec les interprètes et le public

« Le fait de quitter la Hongrie a été déterminant pour votre carrière de compositeur. Vous est-il arrivé d'imaginer quelle musique vous auriez écrite en restant là-bas ?

– Oui, des pièces telles qu'*Apparitions* ou *Atmosphères*, conçues à Cologne puis à Vienne, témoignent de ma découverte de Karlheinz Stockhausen et de Pierre Boulez. Donc, ce que j'aurais fait sans ces influences, en restant à Budapest, aurait bien entendu été différent. Mais pas énormément car, dès l'été 1956, avant de sortir de Hongrie, j'avais écrit *Visions*, une pièce pour orchestre qui correspond au premier mouvement d'*Apparitions* en plus primitif. Ce goût des clusters chromatiques et des textures très denses constituait déjà une marque personnelle. Mon développement en Hongrie aurait peut-être été semblable mais plus long, comme ce fut le cas pour György Kurtag, dont je me sentais très proche.

– Ressentez-vous malgré tout une identité de Hongrois ?

– Ma langue maternelle est hongroise. Je n'éprouve aucun sentiment nationaliste. Je ne suis pas lié de manière patriotique à la Hongrie, mais j'y suis attaché par la langue, la poésie et la culture littéraire. Mais pour le reste la culture est européenne. Au Japon, en Indochine, en Indonésie, il existe depuis des milliers d'années une grande culture autochtone. En Europe, seules les langues changent. La culture, c'est la technologie.

– Dans un article paru en 1985, vous prôniez un modernisme d'aujourd'hui qui ne serait ni *"rétro"* par nostalgie de la tonalité ni académique par soumission à une avant-garde postsérielle figée. Un tel modernisme est-il encore d'actualité ?

– Oui, il se trouve toujours des compositeurs pour faire du Mahler ou du Vivaldi, ou même écrire des méditations sur des bases de Pérotin. Cependant, je ne pense pas qu'il soit bon de poursuivre une démarche avant-gardiste stricte. Sur un pied seulement ! Je déteste les partitions trop élaborées où il faut admirer l'écriture plus que la musique. Pour moi, la musique est un phénomène acoustique, et la partition ne sert qu'à communiquer avec les interprètes. Mon propre travail a naturellement évolué au cours des dix dernières années parce que j'ai notamment approfondi des connaissances dans les domaines scientifiques ou ethnomusicologiques qui constituent de longue date mes sources d'inspiration. Cela dit, je suis un dilettante intéressé par toutes les sciences, naturelles, sociales et humaines. Comme une éponge, j'absorbe tout. Mais on ne peut pas considérer que je prends un modèle quel qu'il soit, biologique ou autre. Il en va ainsi, par exemple, d'une branche des mathématiques qui définit des automates cellulaires dont les configurations se développent à la manière d'un organisme. Cette théorie m'intéresse mais pas pour une application directe.



GUY VIVIEN

György Ligeti.

– Où en êtes-vous dans l'alternative au système tempéré recherchée depuis le début des années 80 ?

– J'ai envisagé la question bien avant, en particulier avec *Ramifications*. Le *Double Concerto* aussi est micro-tonal. J'ai beaucoup été influencé par Harry Partch il y a vingt-cinq ans, lors d'un séjour en Californie, et j'ai même eu l'occasion de jouer sur ses instruments. Je cherche autant que possible à sortir de la division égale de l'octave en douze demi-tons, qui était utile au système tonal. Nous avons aujourd'hui d'autres possibilités, un continuum de couleurs ainsi que Ferruccio Busoni en avait rêvé.

– Le *Double Concerto* pour violon est vraiment apparu comme une avancée dans cette direction, notamment avec l'usage des ocarinas et des flûtes à coulisse. Avez-vous le projet de prolonger une telle expérience ?

– Sans aucun doute en musique de chambre. Dans ma *Sonate* pour alto créée par Tabea Zimmermann, il y a un premier mouvement – que j'ai composé le cœur battant –, où sont prescrites différentes déviations micro-tonales correspondant au spectre harmonique naturel.

– Le premier mouvement est, par exemple, conçu à partir des harmoniques de *fa*, mais l'alto ne possède pas de corde de *fa*. Il faut donc produire les harmoniques de *fa* en jouant normalement sur la corde de *do*, et en contrôlant la justesse de l'intonation à l'oreille ; on opère en quelque sorte à partir de cordes imaginaires. J'aimerais étendre ces expériences au quatuor.

– Vous venez d'achever une refonte importante du *Grand Macabre*, présentée l'été dernier au Festival de Salzbourg et visible à Paris en février prochain. L'opéra, genre honni il y a vingt ans, attire de nouveau les compositeurs. Est-ce le moyen pour eux d'avoir une fonction sociale plus évidente ?

– Je ne crois pas. La fonction sociale est quelque chose que je ne me représente pas. Tout ce que je pourrais penser ne serait jamais qu'illusion. La réalité de la société n'est absolument pas influençable par ce que je pense. C'est pourquoi je m'écarte de toutes les utopies. Je ne crois pas qu'un artiste crée en se demandant si on a besoin de lui ou non. Moi, je crée parce que j'ai besoin de le faire.

– Dans un entretien avec Clytus Gottwald, vous avez déclaré, il y a dix ans, qu'il était *"naturel qu'une génération soit hostile aux pères et se rapproche des grand-pères"*. Vous semblez faire aujourd'hui l'unanimité auprès de jeunes compositeurs d'horizons très différents. Est-ce à dire, sans manque de respect, que vous figurez dès lors parmi les *"grand-pères"* ?

– Je suis aujourd'hui un vieux monsieur, mais j'ai conservé intacte une forme de curiosité. Je ne me suis pas engagé dans la direction qui consiste à cultiver sa propre grandeur comme certains cultivent leur style. Je ne suis jamais content de ce que j'ai fait. Je cherche toujours.

– Se remettre régulièrement en question comporte une grande part de risque.

– Sans risque, on n'aboutit à rien ; on reste dans la médiocrité. Quand je suis parti de Hongrie, je n'avais aucune idée de ce qui allait se passer ; peut-être allait-on me fusiller à la frontière... »

Propos recueillis par Pierre Gervasoni

Biographie

● **1923.** Naissance le 28 mai à Dicsöszentmaron (Transylvanie) de György Ligeti. Etudes de composition avec Ferenc Farkas (1941-1943) au conservatoire local.
● **1945-49.** Perfectionnement à l'Académie Franz-Liszt de Budapest dans la classe de Sandor Veress.
● **1950-56.** Enseigne l'harmonie et le contrepoint à l'Académie Franz-Liszt de Budapest
● **1956.** Fuit la Hongrie après le début de la révolution et se réfugie à Vienne puis à Cologne, où l'accueille Karlheinz Stockhausen.
● **1957-59.** Travaille au Studio d'électronique de la radio de Cologne et rencontre Pierre Boulez, Luciano Berio et Mauricio Kagel.
● **1959.** S'installe à Vienne et obtient la nationalité autrichienne en 1967.
● **1959-72.** Participe aux cours d'été de Darmstadt.
● **1973-97.** Partage son existence entre Hambourg (où il a enseigné de 1973 à 1989) et Vienne.

Sony réalise l'intégrale rêvée du compositeur

L'ENREGISTREMENT des pièces contemporaines constitue souvent l'unique référence accessible au public et joue ainsi un rôle essentiel dans la considération du compositeur. Laisser à la postérité un corpus gravé selon un idéal de fidélité artistique représente le rêve de tous les compositeurs. Il sera exaucé fin 1998 pour György Ligeti à l'occasion de ses soixante-quinze ans. A l'initiative de Vincent Meyer (président de l'Orchestre philharmonique de Londres), Sony aura alors publié un ensemble de douze CD aux allures d'édition « autorisée », placée sous la responsabilité du compositeur et du chef Esa-Pekka Salonen. Les six premiers volumes de cette quasi-intégrale (seules certaines pièces de la période hongroise n'ont pas été retenues) sont déjà parus et donnent le ton d'une entreprise qui façonne avec minutie les œuvres-clefs dans chaque secteur en les accompagnant de savoureux inédits.

Aux côtés de solides versions des quatuors à cordes par les Arditti, on découvrira dans le premier volume une belle pièce de jeunesse (*Ballade et Danse* pour deux violons), d'essence magyare. Le deuxième CD, consacré à l'oeuvre vocal et articulé autour de l'historique *Lux aeterna*, témoigne de la curiosité sensible de Ligeti. Le troisième, joyau de la collection, délivre un sauf-conduit pour accéder à Ligeti. Les quinze *Etudes* pour piano offrent à Pierre-Laurent Aimard une matière digne de son talent d'interprète-analyste. Le quatrième volume atteint une semblable réussite, pertinemment conduit par Esa-Pekka Salonen à partir des *Nonsense Madrigals*. Le cinquième et le sixième permettent une appréciation nuancée de pièces pour clavier en version originale (piano, clavecin, orgue) et sous forme de transcriptions pour instruments mécaniques tels que l'orgue de barbarie de Pierre Charial. Annoncé pour la fin de l'année, le prochain CD proposera une confrontation du *Trio* pour cor, violon et piano qui a amorcé le nouveau style défini par le compositeur au début des années 80 et des *Bagatelles* pour quintette à vent qui font de Ligeti le compositeur vivant le plus joué au monde.

P. Ge.

★ **György Ligeti Edition, Sony Classical. Vol. 1 : *String Quartets and Duets*, Arditti String Quartet. 1 CD SK 62 306. Vol. 2 : *A Cappella Choral Works*, London Sinfonietta Voices, Terry Edwards. 1 CD SK 62 305. Vol. 3 : *Works for Piano*, Pierre-Laurent Aimard. 1 CD SK 62 308. Vol. 4 : *Vocal Works*, The King's Singers, Philharmonia Orchestra, Esa-Pekka Salonen. 1 CD SK 62 311. Vol. 5 : *Mechanical Music*. 1 CD SK 62 310. Vol. 6 : *Keyboard Works*. 1 CD SK 62 307.**

De l'art d'accommoder les partitions

Le cycle de concerts du Châtelet permet une utile confrontation entre les genres musicaux

LE DIALOGUE recherché entre les œuvres musicales au sein d'un même concert doit tenir compte de nombreuses contraintes techniques. Celle de l'effectif mobilisé a sans doute pesé sur la programmation conçue par Esa-Pekka Salonen pour mettre en perspective les principaux repères de la production de György Ligeti. Telle fut en tout cas l'impression dégagée par le premier des quatre rendez-vous fixés au Théâtre du Châtelet en décembre 1996. Le rapprochement du *Martyre de Saint-Sébastien* de Debussy et du *Requiem* de Ligeti ne saurait trouver d'autre justification que celle du recours commun à une masse chorale. Si la musique de Debussy illustre bien ici son époque et son pays, celle de Ligeti transcende les expériences de son temps. Pour réussir l'interprétation du *Requiem*, il faut posséder une large vision du XXe siècle. Comme Salonen, chef d'orchestre aguerri au contact du répertoire contemporain et lui-même compositeur.

Le deuxième volet du panorama remplaça le faux ingénu Debussy par le vrai candide Mahler. La confrontation tourna court tant en raison du choix des pièces représentant Ligeti que par la faute d'une lecture intermittente de la *4e Symphonie* du compositeur autrichien. Fantaisie sur le contraste entre statisme et mobilité, *San Francisco Polyphony* conjugue savoureusement rigueur du procédé et caprice de son application. Tout comme le *Concerto pour violoncelle*, dont le babil parasitaire découle de l'incision puis de l'implosion d'un noyau figuré par une seule note. Dans les deux cas, la granulation du flux musical n'a que peu de rapport avec la nature expansive du maelström mahlérien !

HUÉES ET BRAVOS

La session de printemps dégagea, elle, d'instructives correspondances. La saveur épicée des timbres et l'expérimentation d'esprit bon enfant, traits caractéristiques de Maurice Ravel dans *Ma mère l'Oye*, marquent également la conception hybride du *Concerto pour violon*, sans doute le plus impressionnant depuis celui *« à la mémoire d'un ange »* d'Alban Berg. Surtout dans l'interprétation exceptionnelle servie au Châtelet par Frank Peter Zimmermann, empreint de romantisme universel, et par le Philharmonia, toujours placé sous la baguette de Salonen, apte à sublimer en un éclair des polyphonies d'inspiration sub-saharienne comme des procédés d'origine médiévale.

Après un face-à-face convenu entre *Ramifications* (où l'on constate que Ligeti se montrait plus soucieux de compromis en 1968 qu'aujourd'hui) et la *Musique pour cordes, percussions et célesta* de Bela Bartok (référence pour la génération des Hongrois entrés en activité après 1945), c'est le Moyen Age qui favorisa la réflexion la plus enrichissante au cours de l'ultime concert. Proposé sur un mode à la fois ludique et didactique par des Gothic Voices en grande forme, le florilège d'oeuvres du XIVe siècle censées avoir influencé Ligeti permit de vérifier que *« Guillaume de Machaut avait une oreille tout à fait particulière »*, selon les termes d'un distingué Britannique affecté sur scène au commentaire des morceaux dans une atmosphère conviviale ! Le public a dû se persuader que celle de Ligeti n'était pas non plus banale pour ce qui concerne les *Aventures et Nouvelles Aventures* diffusées en écho aux pages de Machaut, Solage ou Grimace...

Typique des expériences de théâtre musical conduites dans les années 60 et des recherches sur le langage effectuées alors, l'oeuvre de Ligeti multiplie les insolites modes de production du son, vocal ou instrumental. Un chanteur émet des phonèmes en se pinçant le nez ou amplifie ses borborygmes à l'aide d'un mégaphone pendant qu'un percussionniste déchire des feuilles de papier ou vide un plateau de tasses à café dans une poubelle... Cocktail détonnant de huées et de bravos, l'accueil fut digne d'un programme conçu pour engendrer le débat. Parmi les spectateurs indignés, on crut reconnaître un jeune homme qui, avant le concert, rassurait sa compagne à propos de Ligeti : *« La photo du compositeur montre bien que c'est un des rares contemporains à écrire avec son cœur »*...

P. Ge.

★ **Programme des concerts du Philharmonia Orchestra dirigé par Esa-Pekka Salonen au Châtelet. Le 28 septembre à 17 heures : Debussy, *La Mer*. Ligeti : *Double Concerto pour flûte et hautbois* ; *Mysteries of the Macabre*. Stravinski : *Petrouchka*. Le 29 septembre à 20 heures : Debussy, *Iberia*. Ligeti : *Concerto pour piano* ; *Melodien*. Ravel : *Shéhérazade* ; *La Valse*. Tél. : 01-40-28-28-40. De 70 F à 230 F.**

Alan Lomax, ou l'ethnomusicologie vécue comme un art

Une intégrale d'enregistrements collectés aux Etats-Unis

UN CASQUE d'écoute sur les oreilles, cheveux bruns, petite moustache et barbe bien taillée ; sur le visage rond du chercheur concentré, glisse l'expression du plaisir : Alan Lomax, fils de John Avery Lomax, qui avait enregistré, sur cylindre et en 1910, la première version de *Stagger Lee*, un classique du folk, est un fou de musique. La photographie de cet ange poupon de l'ethnomusicologie américaine, prise en Virginie en 1959, revient en leitmotiv sur les pochettes de la série « The Alan Lomax Collection », tentative raisonnée d'édition des enregistrements collectés par cette personnalité hors pair née le 31 janvier 1915.

Dès 1933, Alan Lomax bat la campagne avec son père, sous l'égide de la Bibliothèque du Congrès, qui confiera à ce dernier la direction de ses archives folkloriques. Ils débusquent dans le Mississippi le futur Muddy Waters et dans un pénitencier de Louisiane, Leadbelly. Le fils prend son autonomie : en 1938, il enregistre des heures de conversations avec le pianiste Jelly Roll Morton – il rédigera sa biographie publiée en France chez Gallimard –, en 1940, il repère Woody Guthrie dans une soirée de soutien aux paysans de l'Oklahoma victimes de la sécheresse. A la mort de son père, en 1948, Alan Lomax part enregistrer en Europe (Espagne, Angleterre...) avant de revenir aux Etats-Unis alors que le mouvement folk est en plein essor. Avec Guthrie, il fonde une organisation progressiste, People's Songs Inc. En 1962, il sillonnera le bassin caraïbe, rapportant des témoignages musicaux d'une myriade d'îles.

Homme de terrain, documentaliste de toutes les expressions des folklores du monde, bien avant que le terme *world music* ne devienne une expression générique, Alan Lomax est un « scientifique », un artiste, un combattant de l'égalité des droits. Il enregistre des gens, artistes non professionnels pour la plupart, avec qui il a vécu, beaucoup parlé. Avant d'enclencher son magnétophone, il s'immerge dans leur quotidien avec autant d'attention pour ce qu'ils sont que pour ce qu'ils chantent ou jouent. Au-delà de leur immense intérêt comme archives, les enregistrements que Lomax a collectés depuis plus de soixante ans respirent cette complicité.

LE RANDONNEUR

Dispersés sur de nombreuses compagnies discographiques, ces documents sont parvenus jusqu'à aujourd'hui en suivant les évolutions des techniques. Dans les années 30, avec son père, il enregistre en gravure directe sur cylindre avant le transfert sur support 78 tours. Le disque 33 tours longue durée permettra de rassembler des faces éparses. Les premiers appareils portables donneront à Lomax encore plus d'autonomie. En 1959, grâce à l'appui des frères Ertegun, fondateurs du label de rhythm'n'blues Atlantic, Alan Lomax repart dans ce Sud où la discrimination raciale sert toujours de principe de base. Atlantic tira sept 33 tours de ses équipées dans les Blue Ridge Moutains. L'apparition du disque compact a, au début des années 80, remis en lumière l'importance et la qualité du travail de ce randonneur en musique. Mais les rééditions étaient éparpillées, incomplètes.

Le projet de Rounder Records remet de l'ordre dans l'ensemble, avec à la clé de nombreux inédits. Plus d'une centaine de disques compacts sont déjà annoncés, qui ne représenteront toutefois qu'une petite partie des trésors que Lomax n'a jamais édités. Alors que la remastérisation est souvent un argument publicitaire permettant de revendre *ad nauseam* un même disque, elle est ici un plus non contestable. Enregistrés dans des conditions souvent précaires – plein air, bruits parasites, souffles – les documents de Lomax, d'une qualité exemplaire dès l'origine, gagnent en ampleur, en précision. Les bruits naturels retrouvent leur fonction de mise en situation.

Les titres génériques montrent le parcours de cet observateur de la société. Avec *Southern Journey* (dont une réédition partielle a été proposée par Atlantic, quelques mois avant celle de *Blues in the Mississippi Night* par Ryko, *Le Monde* du 19 août 1993 et du 24 février 1994), Alan Lomax explore un monde rural, pauvre (les Etats de Virginie, du Mississippi, la Géorgie, l'Arkansas...), où les Blancs ne sont pas mieux lotis que les Noirs. Dans cette première série de huit CD enregistrés en 1959 et qui ont le mérite d'indiquer clairement d'où viennent les *folk singers* des années 60, Alan Lomax s'intéresse aussi aux *spirituals* des Blancs (*Brethren, We Meet Again*). Foi des baptistes, chants aux consonnances inhabituelles pour qui relie chants religieux et voix noire. L'exercice (volume 4) est exemplaire, surprenant. Plus classique, mais de toute beauté, le volume 3, *Highway 61 Mississippi*, enregistré en 1959, mélange les chants de travail (Ed Lewis), le blues (Fred McDowell, John Dudley, Rose Hemphill...), une africanité demeurée entière (The Young Brother's Band, avec fifre et tambours, Sid Hemphill, un inédit à la guitare et à la flûte de paon), et les voix des congrégations (Viola James, mamma reignante sur le spiritual de la région de Como).

Lomax, qui savait l'horreur de la condition noire (il enregistra les confessions de Big Bill Broonzy, Memphis Slim et Sonny Boy Williamson, réunis en studio, et qui devinrent une sorte de brulôt jeté à la face des Etats-Unis d'Amérique), s'intéresse aux « *mauvais* », aux *desesperados* (*Bad Man Ballads*, volume 5). La force émotive des deux disques consacrés aux *Prison Songs*, enregistrées en 1947 et 1948 dans le pénitentier de Parchman Farm est sans pareille. L'un des deux volumes était totalement inédit. C'est un effrayant témoignage des conditions de vie des prisonniers, qui passe par la parole, le murmure, des blues aux paroles à double sens – on regrettera ici que les textes n'aient pas bénéficiés d'une traduction française. Pour le retour à une relative légéreté, il faudra se référer au volume 8, *Velvet Voices* enregistré en 1960 en Virginie, où quartets (The Bright Light Quartet) et chœurs chantent la gloire de Dieu et des pêcheurs (de poisson), avec des incursions inespérées dans les rythmes bahaméens (Nat Rhamings).

Dans l'avenir suivront les Caraïbes, l'Italie, l'Espagne... Signalons aussi que vient de paraître dans la série « Portraits » un album consacré aux premiers enregistrements de Fred McDowell, *The First Recordings* (Rounder CD 1718), réalisé avec le même soin.

Véronique Mortaigne et Sylvain Siclier

★ *The Alan Lomax Collection*, déjà publiés en France : *Southern Journey*, huit volumes Rounder CD 1701 à 1708 ; *Prison songs*, deux volumes Rounder CD 1714 et 1715. Livrets illustrés, commentaires, sources et textes des chansons et dialogues. Distribués par Night and Day.

1936, Géorgie. Le détenu Buddy Moss à la guitare.

LIBRARY OF CONGRESS

DÉPÊCHES

■ **ART : Simon de Pury**, quarante-cinq ans, a démissionné de son poste de président de Sotheby's Europe. La vice-présidente, Daniela Luxembourg, qui avait créé en Israël un département de la maison de ventes, a pris la même décision. Ils vont se consacrer ensemble à l'achat et à la vente privée d'œuvres d'art pour le compte d'un groupe de collectionneurs de haut vol. La présidence de Sotheby's Europe sera assumée par Henry Windham, qui dirigeait la branche britannique.

■ **MUSIQUE CLASSIQUE : l'ensemble baroque milanais *Il Giardino Armonico*** enregistre les *Six concertos brandebourgeois* de Bach pour le label Teldec. Dirigé par l'Italien Giovanni Antonini, l'ensemble s'était imposé au disque en 1994 avec une version inhabituelle des *Quatre Saisons* de Vivaldi.

■ **Andrea Bocelli publie chez Polydor *Viaggio italiano*.** Il y interprète quinze standards issus du répertoire classique (Puccini, Schubert, Verdi, Donizetti...). Le précédent album du ténor italien, *Romanza*, a constitué une des meilleures ventes de disques en France pendant l'année 1997 (1,5 million d'exemplaires).

■ **ROCK : le premier album des Spice Girls, *Spice*,** s'est vendu à 14,5 millions d'exemplaires. Les singles extraits de l'album ont dépassé 16,5 millions d'exemplaires vendus. Installées à la première place du top-50 américain, les Britanniques auraient gagné quelque 50 millions de livres sterling (environ 85 millions de dollars) en un an. Selon le *Daily Star* du 25 septembre, les Spice Girls se sont installées dans un château près de Nice, afin d'éviter d'avoir à payer quelque 32 millions de livres d'impôts.

■ **Le nouvel album d'Elton John, *The Big Picture*,** paraît chez Rocket/Mercury. Le disque n'inclut pas la reprise de *Candle in the Wind*, chanson interprétée par la vedette lors des obsèques de Diana. Agé de cinquante ans, Elton John fête cette année trente ans de collaboration avec son parolier fétiche Bernie Taupin.

■ **CHANSON : Joan Baez chante en français** et en duo avec Maxime Le Forestier. *Les choses les plus simples* est signé Gabriel Yacoub, et constitue le premier titre de son nouvel album, *Gone From Danger*, paru chez Virgin.

SÉLECTION DISQUES

FRANZ SCHUBERT
Le voyage d'hiver
Christoph Prégardien (ténor), Andreas Staier (fortepiano)

Auberge et poteau indicateur, feu follet et matinée de tempête, engourdissement et inondation de larmes gelées, le paysage intime de ce dernier voyage dit toute la désespérance de Schubert, sombrement portée par le cycle de poèmes de Wilhelm Müller. Ce *Winterreise* a connu tant d'interprètes d'exception – et d'abord le baryton Hans Hotter – qu'on hésiterait à admettre le ténor Christoph Prégardien au sein de l'Olympe. Si la densité et le dramatisme pâtissent d'une voix moins grave, la stylisation du chant, inévitable dérive et quête hallucinée du havre, comme l'intensité sobre et extatique du jeu de Staier (qui joue un superbe intrument viennois), emportent l'adhésion. La très intelligente anthologie de témoignages proposée par le livret parachève la réussite de la réalisation. *Ph.-J. C.*

★ 1 CD Teldec « Das alte Werk » 0630-18824-2

BELLE AND SEBASTIAN
If You're Feeling Sinister

Un nom qui évoque la douceur des souvenirs d'enfance. Une musique toute en délicatesse et fraîcheur acoustique. Ce groupe dominé par les personnalités farouches du couple formé par Stuart Murdoch et Isobel, répand sur le rock britannique une lumière bienfaitrice. Originaires de Glasgow, ils sont les héritiers d'une pop écossaise (Orange Juice, The Vaselines, The Pastels et les groupes de Postcard, label culte du début des années 80) plus préoccupée d'instantanéité mélodique que de technique. On pensera également à la grâce naïve des Pale Fountains, à la miraculeuse légèreté de Love. Si elles ne dépareraient pas autour d'un feu de camp, ces chansons possèdent assez de vivacité pour allumer d'autres ambitions. Deux singles inédits, *Dog On Wheels* et *Lady Lid Painter Jane*, viennent récemment de confirmer ce charmant potentiel. *S. D.*

★ 1 CD Jeepster 001. Distribué par Delabel.

AÏCHA MINT CHIGHALY
Griote de Mauritanie

Dépositaire d'un art savant, maître du verbe et de la poésie, le griot est encore aujourd'hui très respecté dans la société maure. Même si les temps modernes et la sédentarisation ont amenuisé son rôle, il reste un personnage-clé. L'époque où il accompagnait les chefs de tribus est certes révolue, mais on le voit toujours aux côtés des candidats lors des campagnes électorales, ou bien chanter pour le Président. Dans les fêtes, cérémonies et veillées, il déroule une suite de chants et de préludes musicaux basés sur cinq modes musicaux, qui expriment chacun un sentiment particulier, tels l'amour ou la nostalgie. Grande figure de la tradition griotique, Aïcha Mint Chighaly, accompagne son chant âpre à l'*ardin*, une harpe de douze cordes réservée aux femmes. Les hommes, eux, ont droit au luth *tidinit*, ici tenu par son frère Jeich ould Chighaly. A la voix d'Aïcha Mint Chighaly répondent celles de Mohyamed ould Chighaly, un autre frère, et de Yaya mint Sidi, sa belle-sœur. En Mauritanie, la coutume est ainsi. On pratique la musique en famille. Interprétés en dialecte maure *hasaniya*, chants de louanges au prophète, aux guerriers célèbres et aux membres de la famille, s'enchaînent en méandres à des satires et à de nostalgiques mélodies d'amour. *P. La.*

★ 1 CD Inédit-Maison des Cultures du Monde W 260078. Distribué par Auvidis.

Les illusions surréalistes de l'Américain Richard Foreman

Le Festival d'automne reçoit à Gennevilliers le metteur en scène new-yorkais

Avec *Pearls for Pigs*, le Festival d'automne retrouve l'un de ses familiers, l'auteur-metteur en scène-scénographe new-yorkais Richard Foreman. La pièce, qu'avait montée en français, en 1996, Bernard Sobel dans ce même théâtre de Gennevilliers, est donnée ici en anglais, dans sa version originale. On y retrouve le goût du metteur en scène pour le mélange des genres. Pourvu qu'ils servent le théâtre. Et la vitesse.

PEARLS FOR PIGS. Texte et mise en scène de Richard Foreman. Avec David Cote, Yehuda Dueynas, Peter Jacobs, David Patrick Kelly, Tom Nelis, John Oglevy. En anglais (traduction simultanée).
THÉÂTRE DE GENNEVILLIERS, 41, avenue des Grésillons. Mº Gabriel-Péri. Tél. : 01-41-32-26-26. Vendredi 26 à 20 h 30, samedi 27 et dimanche 28 à 16 heures et 20 h 30. De 80 F à 140 F. Durée 1 h 30.

A l'origine, l'expression désignant une faveur dont les destinataires sont incapables d'apprécier la délicatesse est *« jeter des marguerites aux pourceaux »*. Marguerite, du latin *margarita*, c'est-à-dire perle. En appelant sa pièce *Pearls for Pigs* (*Des perles aux cochons*), Richard Foreman renonce au mot jeter, mais pas à le laisser entendre. Et ce mot s'entend si fortement que des spectateurs, des critiques, des acteurs même, un peu inquiets, se sont tournés vers lui et lui ont demandé : *« Qui sont les cochons ? »* L'auteur s'est bien gardé de répondre. Son silence sur le sujet renforçait celui de la pièce. Il faudrait bien s'y faire : il n'y aurait pas plus de perles et de cochons chez Foreman que de chien andalou chez Luis Bunuel et Salvador Dali.

Si l'on mentionne Bunuel et Dali (jeunes), c'est que le théâtre de Foreman n'en a pas fini avec le surréalisme. Il s'inscrit bravement au terme de trois quarts de siècles d'avant-garde, frotté au passage de théâtre de l'absurde, de zen et de technologie. Son théâtre n'a d'autre contenu que sa propre interrogation, existentielle, qui l'oblige à se prouver à chaque minute qu'il est théâtre et rien d'autre.

S'il ouvre par instants une fenêtre sur l'univers, c'est simplement lassitude. Parce ce qu'il s'est laissé aller au sort commun qui est celui des spectateurs. Qu'il a dû répondre au soupçon du sens, de ceux qui sont incapables de supporter la fascination du vide et du vain, de regarder en face un monde où le factice est la seule réalité.

Ici, le plateau est à la fois piste de danse, de cirque, ring, podium de cabaret et salle de classe. Les feux de la rampe se lèvent parfois directement sur le public, qui se trouve tranquillement annexé. Qu'on se rassure : comme d'habitude, la scène est soulignée par quelques fils qui la séparent de la salle. De quoi se protéger des apostrophes du Maestro (David Patrick Kelly), à la fois arbitre et combattant, si l'on pense assister à un match de boxe ; dompteur et lion en cage, si l'on croit être au cirque ; dans tous les cas, acteur en quête de personnage. Son adversaire est le Docteur (Tom Nelis) – dont on voit bien qu'il est méchant à son accent allemand de bande dessinée – tantôt homme grenouille, tantôt gentleman anglais.

> Sans cesse, une idée pousse l'autre, la déchiquète et l'envoie promener en mille morceaux au milieu de la scène

Il y a aussi quatre callipyges moustachus de sexe indéfinissable, portant coiffures de prêtre assyrien, fraises autour du cou, en tablier de boucher, porte-jarretelles et rangers, qui font office de chœur antique (muet), de girls (ou de boys) de revue. Comme le dit Pierrot (car il ne manque ni Pierrot ni Colombine) : *« Ça n'a ni queue ni tête. »* Une phrase à prendre au pied de la lettre.

D'abord, parce que Foreman adopte, plus que jamais, le parti d'un continuum visuel et sonore, avec toutes les variations qu'offre la musique répétitive. Ensuite, parce que les têtes sont bien là, tranchées en public. Elles roulent, volent comme balles de golf, avant de revenir se poser sur les épaules d'où elles ont été détachées, non sans poursuivre imperturbablement leurs discours.

Les jeux de l'illusion et du comique ne seraient pas neufs si Foreman ne parvenait à souder avant-garde et modernité par la vitesse. Sans cesse, une idée pousse l'autre, la déchiquète et l'envoie promener en mille morceaux au milieu de la scène. Sa démonstration du vide – mieux : son apologie – se fait par le plein. De paroles, de sons, de mouvements, de gestes et de gesticulations. A cet exercice, il faut un meneur de jeu d'autorité, capable de tenir la distance. C'est David Patrick Kelly, sorte de Groucho autoritaire, marathonien en sprint permanent, jamais hors d'haleine, courant sans cesse derrière son ombre, son reflet, sa réalité.

Au final, le rideau du théâtre dans le théâtre s'ouvre sur un tableau noir où est inscrite la leçon du jour : *« Théâtre d'espoir, de désastre, de fragment, de confidence, de catastrophe, de sommeil. »* Six objectifs pointés et anéantis par le Maestro hurlant debout sur une table : *« Et le théâtre remplit sa fonction qui est de partir en fumée. »*

Jean-Louis Perrier

La jeunesse insouciante de Supergrass au Bataclan

Dans une débauche d'énergie, le trio anglais revisite ses tubes à 200 à l'heure

« SI VOUS TROUVEZ que c'est trop fort, c'est que vous êtes trop vieux. » Supergrass, qui est un groupe très jeune – son leader, Gaz Coombes, n'est âgé que de vingt et un ans –, peut se permettre d'appliquer à la lettre ce précepte de Ted Nugent et faire monter l'aiguille des potentiomètres dans le rouge. Un concert du trio d'Oxford laisse l'auditeur K.-O. mais heureux d'avoir vu et entendu l'une des attractions les plus excitantes de la pop britannique actuelle.

Après un passage éclair avant l'été au Café de la danse, les préférés de Steven Spielberg sont revenus à Paris, jeudi 25 septembre, dans les murs du Bataclan. Geneva, quintette écossais nanti d'une flatteuse réputation, les a précédés. Non pour une habituelle première partie : ce groupe a bénéficié de près d'une heure pour convaincre, ce dont il s'est acquitté à moitié. Son chanteur, Andrew Montgomery, possède une voix de ténor qui tutoie les anges, et ses envolées ressuscitent parfois deux disparus, les Buckley (plus le père, Tim, que le fils, Jeff).

Further, l'album que Geneva a publié cette année, lui a valu d'être promu révélation de l'année par plusieurs journaux britanniques – mais on en découvre là-bas une par semaine. Les musiciens d'Aberdeen ne sont pourtant pas parvenus à donner le change aux arrangements soul (cuivres et cordes) de leur album. Montgomery, seul, ne peut lutter contre une rythmique lourde où les arpèges du premier guitariste sont chassés par les élans bruitistes du second. Geneva s'est rattrapé en fin de course avec deux de ses meilleurs titres, *Tranquillizer* et *Further*, enfin interprétés avec des nuances.

CONFIRMER OU DISPARAITRE

En débutant son show avec *I'd Like to Know*, Supergrass a semé immédiatement la pagaille et le pogo devant lui. Cet hymne furibard ouvrait le premier album, *I Should Coco*, petit chef-d'œuvre de pop agitée paru en 1995. Guitariste et compositeur, Gaz Coombes y a mêlé la richesse mélodique des années 60, l'urgence et la concision du punk-rock des seventies et le détachement et l'insouciance de la décennie 80. Si le deuxième album, *In It for the Money*, sorti cette année, a pu paraître moins spontané (et a été plus tièdement accueilli), c'est aussi que l'écriture a gagné en complexité.

Sur scène, Supergrass a, en tout cas, parfaitement réussi l'amalgame. Le trio, augmenté d'un organiste, jette toute sa hargne sur ses instruments. Baguettes tenues haut, le nez sur les cymbales, Danny Goffey fait irrésistiblement penser à Keith Moon, le batteur fou des Who, autre groupe qui en son temps ne lésinait pas sur les décibels. Pendant que Mickey Quinn martèle sa basse, Gaz Coombes, armé de sa seule Telecaster, érige un mur de guitares.

Supergrass joue fort et très vite. Les versions sont transformées – *Caught by the Fuzz*, récit du passage au poste d'un gamin pour possession de cannabis, est noyée dans la distorsion – mais jamais étirées. Le tube planétaire *Allright* est accéléré et même écourté. Le déluge sonique ne s'interrompra qu'au rappel, avec *It's Not Me*, une ballade acoustique enfin apaisante. Concise, la durée du concert l'est aussi : une heure et quinze minutes, bien peu pour une tête d'affiche, même si la débauche d'énergie ne justifie pas de longues prolongations.

Supergrass est un groupe pressé. En dépit de sa jeunesse, il n'est pas sûr d'exister demain. *In It for the Money*, album au titre cynique, devait être baptisé *The Second Album Syndrom*, ce qui reflétait mieux l'anxiété du moment : confirmer ou disparaître. Gaz Coombes sait que l'espérance de vie d'un groupe est courte. Qu'il faut sans cesse renouveler les têtes et qu'on ne mise plus sur la durée des artistes. Supergrass préfère ne pas y penser pour profiter de l'instant. Le rock ne peut-être sérieux quand on a vingt et un ans.

Bruno Lesprit

CE SOIR EN RÉGION PARISIENNE

Ballet national de Nancy et de Lorraine
Comme tous les ballets d'opéra, la compagnie lorraine veut prouver sa capacité à s'ouvrir à la modernité : à cet effet, dans le cadre du Festival international de danse de Paris, un premier programme regroupe des pièces de Balanchine, de Jiri Kylian, de Richard Wherlock et une création de Pierre Lacotte sur une musique de Francis Poulenc. Le second programme donnera *Giselle* : il faudra avoir l'oeil sur Marine Castel dans le rôle-titre.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. Premier programme : 20 h 30, les 26 et 29 septembre ; second programme : 20 h 30, le 27 ; 15 heures, le 28 (matinée de gala avec Monique Loudières et Andreï Fedotov en invités). Tél. : 01-49-52-50-50. De 70 F à 350 F.

L'Orage et la Prière
Né au XIe siècle dans une famille juive d'Andalousie, Shlomo Ibn Gabirol a laissé une œuvre poétique centrée sur le dialogue de l'homme seul, face à Dieu, qui tente d'atteindre l'infini. Saskia Cohen-Tanugi a traduit et adapté de l'hébreu *Kether Malkhout* (couronne royale), méditation en prose rimée d'Ibn Gabirol. Intitulée pour la circonstance *L'Orage et la Prière*, cette pièce est interprétée par le comédien Jean-Michel Dupuis.
Théâtre de l'Ile Saint-Louis, 39, quai d'Anjou, Paris 4e. Mº Pont-Marie. 21 heures, du mardi au samedi ; 18 heures, dimanche. Jusqu'au 2 novembre. Tél. : 01-46-33-48-65. 80 F et 120 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

12th Storeys
d'Eric Khoo (Singapour), avec Gu Jack Neo, Chuan Yi Fong, Koh Boon Pin.
La Femme défendue
de Philippe Harel (France), avec Isabelle Carré, Philippe Harel, Nathalie Conio.
Mimic (*)
de Guillermo del Toro (Etats-Unis), avec Mira Sorvino, Jeremy Northam, Josh Brolin.
Nettoyage à sec
d'Anne Fontaine (France), avec Miou-Miou, Charles Berling, Stanislas Merhar.
Pizzicata
d'Edoardo Winspeare (Italie), avec Cosimo Cinieri, Fabio Frascaro.
Terre lointaine
de Daniela Thomas et Walter Salles (Brésil), avec Fernanda Torres, Fernando Alves Pinto.
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

VERNISSAGES

Aragon dans le Fonds Paul-Eluard
Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri, 93 Saint-Denis. Mº Saint-Denis/Porte-de-Paris. Tél. : 01-42-43-05-10. De 10 heures à 17 h 30 ; dimanche de 14 heures à 18 h 30. Fermé mardi et fêtes. Du 26 septembre au 5 janvier. 20 F.
Pizzi Cannella
Galerie Di Meo, 9, rue des Beaux-Arts, Paris 6e. Mº Saint-Germain-des-Prés. Tél. : 01-43-54-10-98. De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 26 septembre au 15 novembre. Entrée libre.
Prud'hon ou le rêve du bonheur (1758-1823)
Grand Palais, galeries nationales, square Jean-Perrin, entrée avenue du Général-Eisenhower, Paris 8e. Mº Champs-Elysées-Clemenceau. Tél. : 01-44-13-17-17. De 10 heures à 20 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé mardi. Du 26 septembre au 12 janvier. 45 F.
Gilberto Zorio
Galerie Krief, 50, rue Mazarine, Paris 6e. Mº Odéon. Tél. : 01-43-29-32-37. De 10 h 30 à 13 heures et de 14 heures à 19 heures ; samedi de 10 h 30 à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 26 septembre au 15 novembre. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Lofofora
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mº Anvers. A 20 h 30. Tél. : 01-44-92-45-45. 94 F.
Manuel Rocheman Trio
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. A 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.
Ernesto Tito Puentes Big Band
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. Mº Pigalle. A 23 heures. Tél. : 01-44-92-77-66. De 80 F à 100 F.
Shock Exchange
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. A 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 50 F.
Pearls for Pigs (en anglais)
de Richard Foreman, mise en scène de l'auteur, avec David Cote, Scott Blumenthal.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Mº Gabriel-Péri. A 20 h 30. Tél. : 01-41-32-26-26. Durée : 2 heures. De 80 F à 140 F.
Que-Cir-Que
avec Emmanuelle Jacqueline, Hyacinthe Reisch et Jean-Paul Lefeuvre.
Parc de La Villette, avenue Corentin-Cariou, Paris 19e. Mº Porte-de-La-Villette. A 20 h 30. Tél. : 08-03-07-50-75. Durée : 1 h 30. De 80 F à 145 F.
Les Nouveaux Bâtisseurs
de Mohamed Rouabhi, mise en scène de Claire Lasne, avec Georges Bigot, Patrick Bonnard, Monique Brun.
Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. A 21 heures. Tél. : 01-42-02-02-68. Durée : 2 h 10. De 65 F à 135 F.

ANNULATIONS

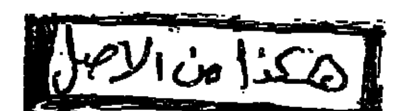
Puff Daddy
Le concert parisien de Puff Daddy, prévu le 28 septembre au Zénith, est reporté au 12 février 1998.
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. Tél. : 01-42-08-60-00.

RESERVATIONS

Après la répétition
d'Ingmar Bergman, mise en scène de Louis-Do de Lencquesaing, avec Anna Karina, Bruno Cremer.
Théâtre de la Renaissance, 20, boulevard Saint-Martin, Paris 10e. Mº Strasbourg-Saint-Denis. Du 30 septembre au 30 décembre. Tél. : 01-42-08-18-50. De 100 F à 260 F.
L'Héritage
de Bernard-Marie Koltès, mise en scène de Catherine Marnas, avec Dominique Frot, Christophe Reymond, Arnaud Simon.
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mº Abbesses. Du 1er au 25 octobre. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F.
L'Ecole des maris
de Molière, mise en scène de Benno Besson, avec Maurice Aufair, Emmanuelle Bataille, Bruno Dani, Corinne Fischer.
Théâtre de Saint-Quentin, place Georges-Pompidou, 78 Montigny-le-Bretonneux. Du 30 septembre au 4 octobre. Tél. : 01-30-96-99-00. De 70 F à 125 F.

DERNIERS JOURS

29 septembre :
Fernand Léger (1881-1955)
Centre Georges-Pompidou, grande galerie, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Mº Rambuteau. Tél. : 01-44-78-12-33. De 12 heures à 22 heures ; samedi, dimanche et fêtes de 10 heures à 22 heures. Fermé mardi. 26 F et 45 F.
12 octobre :
Livres d'artistes
Bibliothèque nationale de France, galerie Mansart, 58, rue de Richelieu, Paris 2e. Mº Bourse. Tél. : 01-47-03-81-26. De 10 heures à 19 heures. Fermé lundi. 35 F.
15 octobre :
Jean-Michel Basquiat
Musée Maillol – Fondation Dina-Vierny, 61, rue de Grenelle, Paris 7e. Mº Rue-du-Bac. Tél. : 01-42-22-59-58. De 11 heures à 18 heures. Fermé mardi et fêtes. 26 F et 40 F.
13 octobre :
Prague 1900-1938, capitale secrète des avant-gardes
Musée des beaux-arts, palais des Etats-de-Bourgogne, 21 Dijon. Tél. : 03-80-74-52-09. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. 20 F.



Le feuilleton de la « vache folle »

L'hebdomadaire médical britannique « The Lancet » est plus que jamais la publication de référence concernant cette maladie et sa possible transmission à l'homme

DANS SON ÉDITION datée du 27 septembre *The Lancet* revient longuement sur l'affaire de la possible transmission à l'homme de l'agent infectieux de l'encéphalopathie spongiforme bovine, cette maladie animale mieux connue comme celle de la « vache folle ». Le célèbre hebdomadaire médical londonien publie une série d'articles signés par les membres de l'unité nationale britannique de surveillance de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Dirigés par le docteur Robert Will (Western General Hospital, Edimbourg), les auteurs de ces publications fournissent, pour la première fois, une lecture médicale détaillée et approfondie de l'inquiétant phénomène observé en Grande-Bretagne : l'émergence d'une nouvelle maladie humaine.

Il apparaît ainsi, après plusieurs années de controverses et d'atermoiements dans les milieux spécialisés, que l'affection décrite et recensée sur le sol britannique correspond bel et bien à une nouvelle entité pathologique neurodégénérative et toujours mortelle. Les auteurs fournissent notamment la totalité des éléments cliniques et biologiques qu'ils ont pu recueillir sur les victimes de cette affection dont on a recensé vingt-quatre cas outre-Manche.

L'analyse fine des caratéristisques de cette variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob impose de conclure qu'elle est due à un agent infectieux spécifique, distinct de ceux qui sont à l'origine des formes jusqu'ici connues de l'affection. Ces communications, importantes d'un point de vue médical et scientifique, consacrent la place centrale occupée par l'hebdomadaire de Bedford Square dans le champ des publications sur cette nouvelle maladie.

Depuis la description de la nouvelle affection bovine et les interrogations quant à sa possible transmission à l'homme, *The Lancet* a toujours été la revue de référence, systématiquement retenue par les spécialistes britanniques. Peu soucieux de partager leur savoir et leurs prélèvements avec leurs collègues européens ou américains, ces derniers y ont, au fil des semaines, publié sous forme de lettres ou d'articles originaux sur le même sujet.

THE LANCET

Pour sa part *The Lancet* dans ses prises de position éditoriales a, en dépit des passions et des angoisses générées par l'affaire de la « vache folle » toujours conservé un recul et un flegme étonnant, se gardant de toute extrapolation, de toute hypothèse pessimiste.

INSTITUTION LONDONIENNE

Pour les responsables de cette institution londonienne il est clair que le nombre prévisible des cas de la nouvelle maladie humaine se situe toujours entre quelques dizaines et... quelques millions. D'autres publications médicales ont, au travers de cette affaire, cherché à peser différemment sur le pouvoir politique et les autorités sanitaires. Dans sa dernière édition, le *Journal of the American Medical Association* donne la parole au professeur Paul Brown, de l'Institut national américain sur les désordres neurologiques à l'Institut national de la santé, qui souhaite le maintien de l'embargo sur les bovins et leurs produits dérivés en provenance de Grande-Bretagne ou d'autres pays européen – dont la France – touchés par l'ESB.

Jean-Yves Nau

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Promettre que le temps de travail hebdomadaire passera de 39 à 35 heures, sans réduction de salaire, et proclamer l'avènement des 35 heures payées 39, voilà qui ne serait pas... mais pas du tout la même chose ! C'est du moins ce que s'efforce d'expliquer de façon spécieuse le ministre de l'économie comme l'a fait avant lui le chef du gouvernement. L'ennui est que les électeurs de Lionel Jospin et les militants de gauche, qui ont des oreilles pour entendre, n'ont pas oublié les engagements de la campagne électorale. Ils ont cru légitimement que c'était tout pareil. Ils attendent donc que promesse soit tenue pour le mieux-être des salariés et pour le moins de chômage. De cet embarras, le gouvernement cherche à se sortir par de bien périlleuses contorsions. A trop vouloir concilier ses imprudentes promesses politiques et sa légitime prudence économique, il ne peut que mécontenter tout le monde à la fois. Et le courage serait pour Lionel Jospin de reconnaître qu'il ne doit ni ne va faire en l'occurrence ce qu'il avait dit qu'il ferait !

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Les Français aiment l'Europe : c'est le résultat d'une enquête organisée par Ipsos pour le ministère des affaires européennes. Une forte majorité (64 % contre 23 %) considère que l'Europe est une bonne chose pour les gens comme eux. Un pourcentage encore plus élevé juge qu'elle est une bonne chose pour la France. Les habitants de ce pays considèrent que la construction européenne sera fructueuse. Même l'euro fait beaucoup moins peur qu'on ne l'imagine : plus de 9 sur 10 des Français pensent qu'il se fera et une forte majorité (67 % contre 29 %) y est favorable. En chiffres ronds, deux Français sur trois sont favorables à l'idée et aux perspectives européennes. C'est beaucoup. C'est même un chiffre très encourageant dans une période où pourtant les motifs d'appréhension sont nombreux. Là aussi, peut-être la fin de la mélancolie française et le retour de l'espérance et de la confiance se font-ils sentir.

LE FIGARO
Charles Lambroschini

■ En Russie comme ailleurs, la France a meilleure réputation que les Français. Chaleureusement accueilli par Boris Eltsine, Jacques Chirac a fait, à Moscou, un constat récurrent depuis qu'il court le monde. Parce que nos hommes d'affaires restent timides, le commerce entre les deux pays n'est pas à la hauteur de leurs relations politiques. L'Elysée et le Kremlin sont d'accord sur presque tous les dossiers diplomatiques. *Exemple :* le Proche-Orient. Boris Eltsine a pris le relais des critiques d'Hubert Védrine à l'encontre de Benyamin Nétanyahou : il a demandé que les Etats-Unis pressent Israël de se montrer plus constructif. Sur l'OTAN, la France n'a cessé d'insister auprès de Washington pour que l'élargissement vers les pays de l'Est ne se fasse pas contre Moscou. Dans le domaine économique, le bilan est nettement moins flatteur. La France n'est que le huitième fournisseur de la Russie. Elle ne peut évidemment pas se mesurer aux Etats-Unis, qui occupent la première place. Mais le fait de traîner derrière les autres Européens est inexcusable.

SUR LA TOILE

DÉLATION À TAÏWAN

■ Le ministère de la justice de Taïwan a annoncé la création d'un centre de prévention du crime sur Internet qui travaillera en liaison avec la police et les ministères de l'économie et de la communication. Il s'agit notamment de lutter contre la récente prolifération de sites web commerciaux proposant aux internautes taïwanais des marchandises illicites, allant des armes à feu de contrebande aux logiciels piratés. Une boîte aux lettres électronique a été créée pour recevoir les dénonciations. – *(AP)*

ÉCHEC AU SPAM

■ La mobilisation des internautes américains contre le *spam*, une pratique consistant à envoyer une offre commerciale, souvent douteuse, vers un très grand nombre de boîtes aux lettres électroniques, commence peut-être à porter ses fruits. Sous la pression d'associations d'utilisateurs, le prestaire d'accès de Cyberpromo, Nancynet et Quantum, les trois plus grosses entreprises de *spam*, a décidé de ne plus leur fournir de connexion Internet. Sanford Wallace, le célèbre patron de Cyberpromo, semble avoir du mal à trouver un prestataire de rechange, mais il ne s'avoue pas vaincu.

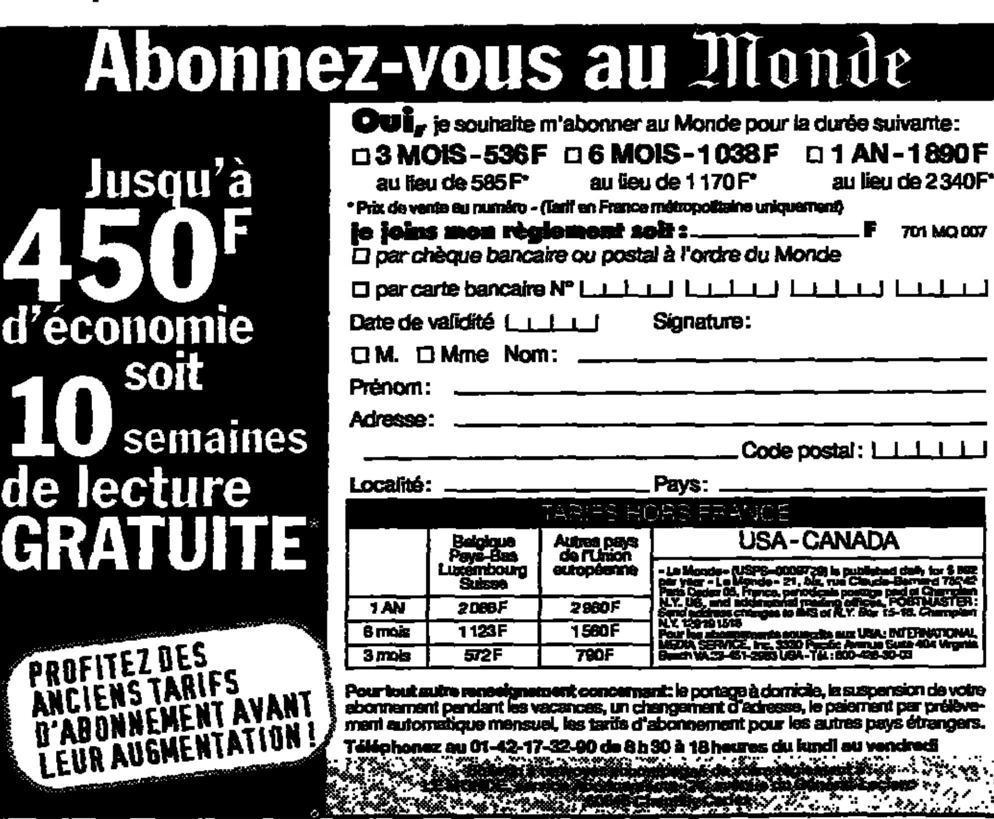
<www.rcp.net.pe/CCFFAA>

Les forces armées péruviennes oublient-elles la guérilla menée par le Sentier lumineux ?

*« **BIENVENUE** sur le Web du commandement interarmées des forces péruviennes. »*

L'accueil est chaleureux, et le lecteur qui le souhaite n'ignorera plus rien sur les activités *« du commandement interarmées et sa participation au développement de la nation »*.

Dans ce qui constitue, pour l'ordinaire, un simple site d'information à la gloire des forces armées, les actions militaires, somme toute assez rares ou calamiteuses (on se rappelle de l'épisode du différend frontalier avec l'Equateur), sont moins largement mises en valeur que les activités civiles (lutte contre la pauvreté, aide au développement rural).



TOUT SUR TUPAC AMARU

Le site lui-même offre des possibilités modestes de navigation ; l'un de ses points forts consiste en un historique tout à fait impressionnant (avec pas moins de 28 entrées) du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA). Présenté comme l'incarnation du terrorisme, cette sorte de bête noire donne aux militaires, placés en *« première ligne de la lutte contre le terrorisme »*, une vraie raison d'exister.

Curieusement, le Sentier lumineux – qui, au début des années 90, a fait régner une véritable terreur dans le pays et qui, aujourd'hui encore, continue ses actions – n'est pas digne de figurer dans les entrées proposées !

La gloire du site, c'est, en fait, la mise *on line* de la publication luxueuse – imprimée en quadrichromie – du commandement interarmées, *Commando en action*. Le dernier numéro est tout à la gloire de l'opération militaire au cours de laquelle 140 soldats d'élite de l'armée ont libéré, en avril dernier, 72 otages séquestrés pendant 126 jours, dans la résidence de l'ambassadeur du Japon à Lima, par un commando du MRTA.

« Jour J, heure H », aucun détail de l'histoire officielle n'est passé sous silence pour expliquer au profane les détails de la stratégie militaire de l'opération, dont *« le succès*, précisent les auteurs, *ne commence pas en décembre 1996* [date de la prise d'otages], *mais en novembre 1991* [soit quelques mois après l'élection de M. Fujimori à la présidence de la République], *quand les concepts de la défense nationale ont été restructurés »*.

Pour convaincre les jeunes « internautes » péruviens qui hésiteraient encore à rejoindre les forces armées, le site propose, enfin, un vibrant hommage aux deux officiers qui ont trouvé la mort pendant l'opération. Son titre : « Deux exemples pour vivre et mourir pour la patrie » !

Alain Abellard

EN VUE

■ De nombreuses femmes sont victimes d'accidents de la circulation à Kaboul, à cause du *burqa* qui, leur masquant les yeux d'une résille, ne permet aucune vision latérale. Or les piétons doivent s'écarter avec agilité sur le passage des talibans *furieux qui foncent en* zigzaguant dans les rues sans feux tricolores, truffées de nids de poule, où divaguent des chèvres et des moutons. Les patrouilleurs du Département pour la suppression du vice et la promotion de la vertu sont les plus redoutés : tout à leur pointilleux contrôle des barbes, ils oublient de regarder devant eux.

■ Des millions de Russes suivent tous le samedis, vers minuit, le premier talk-show consacré au sexe diffusé sur la chaîne privée NTV. Les participants de l'émission se livrent sur le plateau à un déballage public. *« Dire qu'autrefois, en URSS, le terme même de sexologie n'existait pas. Un Soviétique ne pouvait pas avoir des problèmes de sexe. S'il voulait en parler, il devait aller chez un spécialiste »*, se souvient un invité régulier de l'émission, le sexologue **Igor Kon**.

■ Le 20 septembre, Tsahal a dû empêcher, pour la seconde fois en une semaine, **Faouzi Al Khatib** de lancer l'appel à la prière à l'aide de son haut-parleur. Le muezzin du caveau des Patriarches dérange, le samedi, les colons juifs du voisinage qui observent le repos du shabbat.

■ Les « chanteurs de dieu » italiens qui, à longueur d'année, s'échinent dans les paroisses et les meetings religieux n'ont pas *été invités* par la fondation catholique Hope Music, organisatrice du « Woodstock blanc », un concert de rock avec **Bob Dylan**, qui doit réunir en *présence du pape*, samedi 27 septembre, à Bologne, 300 000 spectateurs. Sont très amers : Frère **Giuseppe Cionfoli**, pourtant auteur du *CD dédié au pape*, *Pour le Christ avec le Christ dans le Christ* ; **Roberto Bignoli**, actuellement au hit-parade de Radio-Maria avec la chanson *J'ai vu la croix* ; **Michele Paulicelli**, coauteur de *Christ 2000* ; **Marcello Marrocchi**, créateur de *Qui est Caïn ?* ; et **Giosy Cento**, premier curé chantant dans la Péninsule.

■ Après seize ans de procédure, **Jon Wiener**, un historien américain, vient d'obtenir des documents du FBI datant de 1971 et 1972, classés *« confidentiel »* ou *« secret »*, sur l'ancien chanteur des Beatles, **John Lennon**. *« Ces quatre-vingts pages ne révèlent rien de nouveau »*, s'étonne M. Wiener. Si ce n'est que le perroquet d'une certaine **Linda** lançait *« bien vu ! »* chaque fois qu'une conversation s'animait.

Christian Colombani

Darwin, Pinocchio et moi *par Alain Rollat*

JE ME SUIS VU affiché dans le métro. J'étais représenté, sur un panneau publicitaire, lisant le journal. Mon journal. Je marchais en lisant *Le Monde*. Il s'agissait d'un message sans texte, purement visuel. Je communiquais en silence avec mes contemporains. Mais pourquoi *étais-je exhibé* tout nu ? Enfin, presque : j'étais exposé en caleçon. Plus troublant encore, cette affiche me montrait suivi par quatre singes et deux hommes des cavernes. Ils cheminaient derrière moi en file indienne. Aucun d'eux ne lisait le moindre journal. J'étais le seul à accomplir l'acte de lecture. Il m'a fallu un instant pour comprendre la géniale portée symbolique de cette affiche promotionnelle sortie de l'imagination pétillante de l'agence BDDP. Cet *Homo sapiens*, auquel je m'étais instantanément identifié parce qu'il lisait *Le Monde*, incarnait l'intelligence dans sa forme archétypale. Je pense, donc je lis. Il lisait, donc il était à la pointe de l'humanité pensante. Voilà pourquoi cet *Homo sapiens* était représenté dans une version graphique subtilement détournée du schéma sur l'évolution des espèces conçu par Darwin pour montrer que l'homme descend du singe. J'étais flatté.

Mais le lecteur du *Monde* est ainsi fait que son esprit critique n'est jamais en repos. Confronté à cette représentation générique de moi-même, je fus soudain assailli par le doute. Qu'en pensera Babacar ? N'y verra-t-il pas une image colonialiste, une annexion du lectorat du *Monde* par la race blanche ? Et Marcel, mon pote ouvrier ? Ne va-t-il pas y déceler un regain idéologique d'élitisme ? Et mon curé, qui ne sait pas encore que Jean Paul II a donné son absolution à la théorie évolutionniste de Darwin ? Ne va-t-il pas m'accuser d'outrager ses ouailles qui contestent la part du singe dans la création de l'homme ? J'en étais là quand j'ai découvert, dans un abri-bus, une seconde affiche de moi-même imaginée par BDDP. J'y étais représenté non plus en tant que prototype de lecteur mais en tant que figure emblématique du *Monde*. J'apparaissais sous les traits émouvants d'un copain d'enfance : ce cher Pinocchio, enfant naturel du romancier Carlo Collodi et fils adoptif du menuisier Gepetto, passé à la postérité grâce à Walt Disney. Je ne l'avais plus revu depuis l'époque où son nez s'allongeait chaque fois qu'il mentait. Sur cette image, son nez était brisé. Pinocchio souriait : pour incarner l'éthique du *Monde*, son souci de vérité, donc mon propre combat contre le mensonge, il l'avait brisé lui-même ce nez. Je me suis machinalement touché le mien pour m'assurer que je *n'étais plus une marionnette...*

VENDREDI 26 SEPTEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

19.00 Agence matrimoniale ■
De Jean-Paul Le Chanois (France, 1951, N., 105 min). Ciné Cinéfil

20.45 Crashing Hollywood ■
De Lew Landers (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 65 min). Ciné Cinéfil

21.00 Sommersby ■ ■
De Jon Amiel (Etats-Unis, 1992, 115 min). Ciné Cinémas

22.45 Who Killed Tchaïkovski ? ■ ■
D'Anthony Holden (Etats-Unis, 55 min). Muzzik

23.00 Une journée en enfer ■
De John McTiernan (Etats-Unis, 1995, 123 min). Canal+

23.20 L'Arnaqueur ■ ■ ■
De Robert Rossen (Etats-Unis, 1961, N., v.o., 130 min). Ciné Cinéfil

23.50 Rêves ■ ■ ■
D'Akira Kurosawa (Etats-Unis - Japon, 1989, v.o., 115 min). Arte

0.25 Souvenirs d'en France ■ ■ ■
D'André Téchiné (France, 1974, 90 min). France 2

0.25 L'Ame des guerriers ■ ■
De Lee Tamahori (NZ, 1994, 100 min). Ciné Cinémas

1.05 Le Corsaire rouge ■ ■
De Robert Siodmak (Etats-Unis, 1952, v.o., 100 min). Canal+

1.30 Mirages de Paris ■
De Fedor Ozep (France, 1932, N., 80 min). Ciné Cinéfil

2.00 Antoine et Colette ■ ■
De François Truffaut (France, 1961, N., 30 min). Arte

2.30 Les Mistons ■ ■
De François Truffaut (France, 1957, N., 20 min). Arte

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Avec Sinclair, Shola Ama. Canal+
20.05 Courts particuliers. Casting 2. Invitée : Alexandra Kazan. Paris Première
20.50 Thalassa. Bateaux-paniers d'Along. France 3
21.00 De l'actualité à l'histoire. Animé par Marc Ferro et Bertrand Le Gendre, rédacteur en chef au *Monde*. Les mines antipersonnel. De Spoutnik à Mir. Histoire
21.55 Faut pas rêver. Afrique : Sur les traces de l'African Queen. Invité : Jean-Laurent Cochet. France 3
22.50 Sans aucun doute. Les métiers dits «impopulaires» et «peu avouables». Invité : Philippe Lavile. TF 1
22.50 Bouillon de culture. L'insoumission. Invités : Henry Bauchau (*Antigone*) ; Michel Onfray (*Politique du rebelle : Traité de résistance et d'insoumission*) ; Shan Sa (*Porte de la paix céleste*). France 2
23.20 ▶ Les Carnets du présent. Robert Hue, l'homme qui n'était pas prévu. France 3

DOCUMENTAIRES

20.00 Encyclopédies : Le Musée d'Orsay. [2/6]. Histoire
20.35 ▶ Les Animaux aux urgences. Canal+
20.35 Voyage au cœur de la galaxie. Planète
21.00 Avoir 20 ans. [2/6]. Madrid. TV 5
21.00 et 21.55 Les Grandes Voix noires américaines. Muzzik
21.30 L'Ours polaire. Planète
21.55 Le Monde merveilleux des bébés animaux. Disney Channel
22.55 Les Grands Moments de l'art en Italie. [4/6]. Léonard de Vinci. France Supervision
22.55 Un tableau pour y vivre. Regards sur Paul Delvaux. RTBF 1
23.40 Pour mémoire, Sadate, Rabin. Planète

SPORTS EN DIRECT

15.00 Cyclisme. Tour d'Espagne. Eurosport
18.30 Tennis. Coupe du Grand Chelem. Eurosport
19.55 Basket-ball. Championnat de Pro A : Cholet - Le Mans. Eurosport

DANSE

23.50 Rooster. Ballet. France Supervision

MUSIQUE

20.40 Ernest Ansermet dirige l'Orchestre de la Suisse romande. Concert enregistré en 1958. Muzzik
22.05 Prinsengracht 97. France Supervision
22.25 La Dame de pique. Paris Première
23.40 Symphonie nº 9, de Chostakovitch. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 La Cicatrice de la honte. De John Gray. RTL 9
20.35 Amour et compagnie. D'Eugène Levy. TMC
20.45 Long cours. O D'Alain Tasma. Arte
20.45 Turbulences. O D'Elisabeth Rappeneau. M 6
22.10 Le Vieil Homme et la Mer. De Jud Taylor. Festival
23.25 Fièvre à Los Angeles. Δ De Dean Hamilton. M 6
23.45 Trahie. De Dick Lowry. Téva

SÉRIES

20.25 Star Trek. Le cerveau de Spock. Canal Jimmy
20.45 Two. Preuve par l'image. Série Club
20.45 Columbo. Le Chat de monsieur Seltzer. TSR
20.55 et 21.50 P.J. Surdose. Piège. France 2
20.55 Nos meilleures années. La boucle. Les adieux. Téva
21.20 Le Grand Bâtre. [3/9]. Les Grandes Saintes. RTBF 1
21.45 Bottom. Contest (v.o.). Canal Jimmy
22.20 Dream On. La faute de Reo (v.o.). Canal Jimmy
22.30 University Hospital. La fuite. Série Club
22.35 Two. L'accident. M 6
22.45 Seinfeld. L'incendie (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Clair de lune. Eclipse lunaire. Téva
0.00 Profit. Episode pilote (v.o.). Canal Jimmy
1.25 Une fille à scandales. L'honneur perdu de Nicky (v.o.). Canal Jimmy
1.50 New York Police Blues. L'arrêt de mort (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 21.00 et 21.55 Muzzik
Les Grandes Voix noires américaines

Fourmillant d'archives rares, un vibrant parcours du chant noir américain, de ses origines religieuses jusqu'au funk urbain et électrique, qui révèle en contrepoint le quotidien et les préoccupations de cette communauté noire marquée dans son histoire par l'esclavage et la ségrégation, les enracinements sociaux et politiques de leur musique. Sur un commentaire de Lucien Malson, ce beau documentaire en deux volets réalisé par Claude Fléouter évite l'approche didactique et la linéarité chronologique et met plutôt en évidence les liens, les influences et la continuité d'un style à l'autre. Une longue histoire qu'illustrent, parmi tant d'autres, Paul Robeson, Bessie Smith, Mahalia Jackson, Fats Waller, Louis Armstrong, Cab Calloway, Billie Holiday, Ella Fitzgerald, Otis Redding et James Brown.

● 23.20 France 3
Les Carnets du présent

Réalisé par André Campana et Jean-Charles Eleb, *Robert Hue, l'homme qui n'était pas prévu* est un portrait vérité bienveillant du secrétaire national du Parti communiste français, saisi dans les deux mois qui ont précédé la campagne pour les élections législatives anticipées. Meetings, voyages, réunions, déjeuners, interviews... le métier politique vu de l'intérieur, à travers quelques épisodes publics et privés d'une vie de travailleur acharné, qui s'étonne encore aujourd'hui de son élection à la tête du parti, en janvier 1994, lors du XXVIIIe congrès. Quelques apartés réjouissants, notamment avec Michel Rocard et Dominique Voynet.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal.
20.45 Quel cirque !
22.50 Sans aucun doute. Les métiers dits «impopulaires» et «peu avouables».
0.40 Formule foot.

FRANCE 2

19.25 et 1.55 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.50 Point route.
20.55 P.J. Surdose. Piège.
22.45 Un livre, des livres.
22.50 Bouillon de culture. L'insoumission.
0.05 Journal, Météo.
0.20 Ciné-club.
0.25 Souvenirs d'en France ■ ■ ■ Film d'André Téchiné.

FRANCE 3

18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.50 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 Thalassa. Bateaux-paniers d'Along.
21.55 Faut pas rêver.
23.05 Soir 3.
23.20 ▶ Les Carnets du présent. Robert Hue, l'homme qui n'était pas prévu.
0.15 Libre court. Le Passager.
0.40 Cap'tain Café.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.30
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Avec Sinclair, Shola Ama.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 ▶ Les Animaux aux urgences.
21.20 et 22.05 Flash infos.
21.25 L'Homme de nulle part. [3/25].
22.15 Jour de foot.
23.00 Une journée en enfer ■ Film de John McTiernan.
1.05 Le Corsaire rouge ■ ■ Film de Robert Siodmak (v.o.).

ARTE

19.30 7 1/2. A bas les mines !
20.00 Brut.
20.25 Documenta.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Long cours. Téléfilm O d'Alain Tasma.
22.20 Grand format. Ernesto «Che» Guevara, le journal de Bolivie, film documentaire de Richard Dindo.
23.50 Rêves ■ ■ ■ Film d'Akira Kurosawa (v.o).

M 6

19.00 Los Angeles Heat.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Plus vite que la musique.
20.35 Les Produits stars.
20.45 Turbulences. Téléfilm O d'Elisabeth Rappeneau.
22.35 Two. L'accident.
23.25 Fièvre à Los Angeles. Téléfilm Δ de Dean Hamilton.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison...
20.30 Le Banquet. Le sacré.
21.32 Black and blue. Ella et Louis, le jazz en majuscules.
22.40 ▶ Nuits magnétiques. Le FN, regard sur l'enracinement d'un parti [4].
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert. Musica 97. Œuvres d'Andriessen, Lindberg, Matalon.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Ton Tatt Tiet, Walker.
23.07 Jazz-club. Le Trio du planiste Manuel Rocheman.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Hommage à Sviatoslav Richter. Œuvres de Bach, Beethoven, Brahms, Wagner, Schubert, Britten, Szymanowski.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Rachmaninov, Chostakovitch.

SAMEDI 27 SEPTEMBRE

FILMS DU JOUR

13.30 Sur les ailes de la danse ■ ■
De George Stevens (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil

16.40 L'Arnaqueur ■ ■ ■
De Robert Rossen (Etats-Unis, 1961, N., 135 min). Ciné Cinéfil

18.55 Crashing Hollywood ■
De Lew Landers (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 65 min). Ciné Cinéfil

20.45 Il était une fois le Bronx ■
De Robert De Niro (Etats-Unis, 1993, 120 min). RTBF 1

23.00 Professeur Holland ■
De Stephen Herek (Etats-Unis, 1996, 134 min). Canal+

23.00 The Rose ■
De Mark Rydell (Etats-Unis, 1979, 130 min). Ciné Cinémas

23.15 Agence matrimoniale ■
De Jean-Paul Le Chanois (France, 1951, N., 105 min). Ciné Cinéfil

1.00 Paracelse ■ ■
De Georg Wilhelm Pabst (Allemagne, 1943, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

1.15 58 minutes pour vivre ■
De Renny Harlin (Etats-Unis, 1990, v.o., 125 min). Canal+

2.35 Planète interdite ■
De Fred McLeod Wilcox (Etats-Unis, 1956, v.o., 90 min). Ciné Cinémas

2.40 Les Malheurs de Sophie ■
De Jacqueline Audry (France, 1945, N., 75 min). Ciné Cinéfil

4.40 Dead Man ■ ■
De Jim Jarmusch (Etats-Unis, 1995, N., v.o., 120 min). Canal+

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

12.50 La Vie en plus. Etre femme en milieu rural. La Cinquième
13.00 De l'actualité à l'histoire. Histoire
13.40 ▶ Les Grandes Enigmes de la science. La saga du diamant. France 2
15.00 Le Magazine de l'Histoire. Les Journées du Patrimoine. Histoire
17.00 Les Dossiers de l'Histoire. La Sécurité Sociale, 30 ans d'indécision. Histoire
19.00 T.V. +. Canal+
19.00 et 0.50 Paris modes. Gucci. Paris Première
19.00 L'Invité de Cajou. Avec G Squad. Canal J
19.30 Histoire parallèle. Arte
20.30 Tarmac. L'Afrique du Sud. TSR
20.50 Le Club. Avec Jean Marais. Ciné Cinéfil
21.00 Le Magazine de l'Histoire. Avec Marc-Olivier Baruch et Michel Winock. Histoire
21.40 Metropolis. Arte
21.50 Ciné Cinécourts. Avec Laurent Bénégui. Ciné Cinémas
22.15 T'as pas une idée ? Avec Daniel Pennac. Canal Jimmy
22.25 Strip-tease. Lorsque l'enfant paraît. France 3
22.35 Cap'tain Café. Avec Enzo Enzo. France Supervision
23.50 Mise en scène. Avec Michel Leeb. France 3
0.45 La 25e heure. L'affaire O.J. Simpson. France 2

DOCUMENTAIRES

17.00 Les Enquêtes du National Geographic. La Cinquième
17.00 Vive les bébés. Bruits de bouche. TSR
17.15 Sur les traces de la nature. [12/13]. Planète
17.40 L'Odyssée du baroque. Planète
17.55 Chroniques de l'Amazonie sauvage. La mort de Luana. TSR
18.00 Le Musée d'Orsay. [2/6]. Histoire
18.05 Le Temps de naître. La Cinquième
18.20 Les Grands Moments de l'art en Italie. [4/6]. France Supervision
18.35 Leslie Nielsen. Ciné Cinémas
18.55 Jour de pluie de Hundertwasser. Planète
19.00 Le Cinéma des effets spéciaux. Histoires de fantômes. Ciné Cinémas
19.30 ▶ Paroles de femmes. Désirs d'enfant. Téva
19.35 Histoire de la marine. [4/7]. Planète
20.35 L'Age d'or du piano. Planète
20.35 Araignées géantes d'Amazonie. TMC
20.45 L'Aventure humaine. L'Or du Caucase. Arte
21.00 La Course aux étoiles. Muzzik
21.25 La Véritable Histoire des Indiens d'Amérique. [4/6]. TMC
21.35 Shaolin, la montagne des moines soldats. Planète
22.25 Lucy, The First 75 Years. [1/2]. Ciné Cinéfil
23.20 Voyage au cœur de la galaxie. Planète
23.35 ▶ Music Planet. Patti Smith, l'océan des possibles. Arte

SPORTS EN DIRECT

13.55 Rugby. Conférence européenne. Canal+
14.55 Cyclisme. Tour d'Espagne. TSR
15.00 et 17.45 Rugby. Coupe d'Europe : Pontypridd - Brive ; Bourgoin - Harlequins. France 2
15.00 Cyclisme. Tour d'Espagne. Eurosport
17.00 Tennis. Tournoi messieurs de Toulouse. Eurosport
17.05 Cyclisme. Tour d'Espagne. France 2
18.30 Tennis. Coupe du Grand Chelem. Eurosport
20.30 Cyclisme. Open des Nations. Paris Première
22.30 Cyclisme. Open des nations. Eurosport

MUSIQUE

17.53 Nina Simone à l'Olympia. Muzzik
18.00 Pet Shop Boys. Paris Première
19.25 Yehudi Menuhin à Leningrad. Enregistré au Leningrad Philharmonic Hall en 1987. Muzzik
20.45 L'Orchestre symphonique français. France Supervision
22.25 La Dame de pique. Muzzik
23.35 Festival interceltique 1996. Cherish the Ladies. France Supervision
23.50 James Brown. Enregistré à Berlin-Est en 1988. Paris Première

TÉLÉFILMS

18.25 Le Vieil Homme et la Mer. De Jud Taylor. Festival
20.00 L'Allée du roi. De Nina Companeez [2/2]. TV 5
20.20 Le Revenant. De Robert Lewis. Ciné Cinémas
20.30 Le Manoir des fous. De Gareth Davies. Festival
20.35 L'Amour dans le désordre. D'Elisabeth Rappeneau. Canal+
20.50 Les Filles du maître de chai. De François Luciani [2/3]. France 3
20.55 Business Woman. De Charles Jarrott [1 et 2/2]. Téva
22.05 Les Volets verts. De Milan Dor. Festival
22.35 Ligne privée. Δ De Nigel Dick. M 6
22.50 Amère vengeance. O De Stuart Cooper. TF 1
23.00 Colette. De Gérard Poitou-Weber [3 et 4/4]. Histoire
0.25 Double jeu. De Christopher Morahan. Arte

SÉRIES

17.30 Code Quantum. Cauchemars. Série Club
18.00 Chapeau melon et bottes de cuir. Le village de la mort. M 6
18.05 Savannah. Reese et son double. TF 1
18.40 Alerte à Malibu. Haut les surfs. RTL 9
19.00 KYTV. Mariage royal (v.o.). Arte
19.05 Beverly Hills. Liberté provisoire. TF 1
19.05 et 22.00 Loïs et Clark. Joyeux Noël. Série Club
19.55 Highlander. Le pardon. Série Club
20.30 Derrick. Sombres rêves. Pas de risque. RTL 9
20.45 Aux frontières du réel. O El Chupacabra. O Les hurleurs. M 6
20.45 Banacek. La malle des Indes. Série Club
21.00 Profit. The Hero. Canal Jimmy
21.25 Inspecteur Derrick. Soumission. Corruption. TSR
22.45 Wild Palms. [3/6]. Un monde étrange. Arte
23.00 Le Renard. Mort douce. Festival
23.15 Des agents très spéciaux. Les abeilles. Canal Jimmy
23.30 Inspecteur Morse. Cherubim and Seraphim. TMC
23.35 Mission impossible. Thérapie de groupe. Série Club
0.15 Le monstre évadé de l'espace. La petite fille prodige. M 6
0.25 Star Trek : La nouvelle génération. Le piège des samaritains (v.o.). Canal Jimmy
0.40 Nestor Burma. Un croque-mort nommé Nestor. RTL 9
0.45 New York District. Amour propre. France 3
1.15 Seinfeld. L'incendie (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques.

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 0.45 France 2
La 25e heure

Solidarité de couleur

QUARANTE-CINQ MINUTES de réquisitoire implacable, pour démontrer qu'O. J. Simpson est bien l'assassin de son ex-femme, Nicole, et de Ron Goldman, et que son acquittement est un scandale déshonorant la justice américaine. *L'Affaire O. J. Simpson*, le documentaire de Bill Lidley, répertorie méthodiquement tous les éléments à charge : les gants et les chaussettes ensanglantés, les cheveux trouvés sur le bonnet abandonné près des victimes, les empreintes de chaussure, les traces sanglantes menant à la voiture d'O.J. et jusque chez lui, sa tentative de fuite, ses antécédents de violence conjugale, sa blessure à la main...

Pour emporter l'adhésion, le réalisateur mêle, dans un montage habile, des séquences d'actualité, des interviews et des images du procès. En outre, les phases-clés de l'affaire, y compris le double meurtre, ont été reconstituées en utilisant des acteurs qui ressemblent aux protagonistes du drame : victimes, enquêteurs, témoins et O.J. lui-même. Reste à démonter le mécanisme invraisemblable qui a abouti à l'acquittement. Plusieurs explications sont avancées : l'habileté machiavélique de l'armée d'avocats qu'O.J. a pu s'offrir grâce à sa fortune, l'incompétence des procureurs, le manque de fermeté du juge. Mais la raison fondamentale, connue de tous, est mentionnée avec beaucoup de précaution, car on est en terrain miné : l'affaire, qui aurait dû être jugée devant le tribunal de Santa Monica, ville blanche et riche, a été transférée *« au centre de Los Angeles, dans un quartier où les jurés appartiennent à une population qui semble plus favorable à O.J. ».*

Une façon compliquée de dire que les jurés, majoritairement noirs, se sont sentis solidaires de leur frère de couleur. Ils ont défié la justice des Blancs, qui s'est si souvent montrée raciste et barbare à l'égard de leur communauté, surtout lorsqu'un homme noir était accusé d'avoir touché une femme blanche. Le témoignage de trois membres du jury – des femmes noires – montre que leur hostilité à l'encontre du policier raciste Mark Fuhrman, témoin-vedette de l'accusation, l'a emporté sur tout le reste.

Yves Eudes

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.20 Reportages. Alerte à Miami.
13.55 MacGyver.
14.55 K 2000.
15.50 Extrême urgence.
16.45 California Collège.
17.15 Hercule.
18.05 Savannah.
19.05 Beverly Hills.
20.00 Journal, Spécial F1.
20.35 Résultat des courses, Météo.
20.45 C'est du Luz.
22.50 Hollywood Night. O Amère vengeance.
0.30 Formule F1. Spécial Grand Prix du Luxembourg.
1.05 et 1.40 TF1 nuit.
1.15 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

13.40 ▶ Les Grandes Enigmes de la science. La saga du diamant.
14.40 Samedi sport. En direct.
14.45 Tiercé. En direct.
15.00 Rugby. Pontypridd-Brive.
17.05 Cyclisme. Tour d'Espagne.
17.45 Rugby. Bourgoin-Harlequins.
19.45 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.50 et 20.40 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A Cheval, Météo.
20.50 Faites la fête.
23.20 Du fer dans les épinards. Le nucléaire, c'est propre.
0.35 Journal, Météo.
0.45 La 25e heure. L'affaire O.J. Simpson.
1.35 Bouillon de culture. L'insoumission.

FRANCE 3

14.05 Evasion.
14.35 Les Pieds sur l'herbe.
15.10 Destination pêche.
15.40 Couleur pays.
18.15 Expression directe.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 23.25 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Les Filles du maître de chai. Téléfilm de François Luciani [2/3].
22.25 Strip-tease. Lorsque l'enfant paraît ; La boum.
23.35 Soir 3.
23.50 Mise en scène.
0.45 New York District.
1.30 Tennis.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 13.55
13.50 Le Journal de l'emploi.
13.55 Rugby. 4e journée de la Conférence européenne.
16.00 Football américain.
16.50 Golf. 2e journée de la Ryder Cup.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.20 Décode pas Bunny.
18.50 Flash infos.
19.00 T.V. +.
20.05 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 L'Amour dans le désordre. Téléfilm d'Elisabeth Rappeneau.
22.05 Supplément détachable.
22.50 Flash infos.
23.00 Professeur Holland ■ Film de Stephen Herek.
1.14 Pin-up.
1.15 58 minutes pour vivre ■ Film de Renny Harlin (v.o.).

LA CINQUIEME/ARTE

13.20 Va savoir.
14.00 Fête des bébés.
14.30 Le Cinéma américain. [3/10].
15.30 Fenêtre sur court.
16.00 Expédition au Groënland.
17.00 Les Enquêtes du National Geographic.
17.30 La France aux mille villages.
17.55 Le Journal du temps.
18.05 Le Temps de naître.
19.00 KYTV. [5/18].
19.30 Histoire parallèle.
20.15 Le Dessous des cartes. L'Année polaire [2/2].
20.26 Documenta.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 L'Aventure humaine. L'Or du Caucase.
21.45 Metropolis.
22.45 Wild Palms. [3/6].
23.35 ▶ Music Planet. Patti Smith, l'océan des possibles.
0.25 Double jeu. Téléfilm de Christopher Morahan.

M 6

13.20 La Planète des singes.
14.15 Space 2063.
15.10 Surfers détectives.
16.05 Les Têtes Brûlées.
17.00 Les Champions.
18.00 Chapeau melon et bottes de cuir.
19.05 Turbo.
19.40 Warning.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Hot forme. Mal de tête.
20.35 Ciné 6 spécial.
20.45 Aux frontières du réel. O El Chupacabra. O Les hurleurs.
22.35 Ligne privée. Téléfilm Δ de Nigel Dick.
0.15 Le Monstre évadé de l'espace.
1.05 La Nuit des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

18.35 Questions d'époque. Faut-il repenser le travail ?
19.25 Projection privée. Miou-Miou.
20.05 Poésie sur parole. Jean de La Croix.
20.35 Si ça vous chante.
20.45 Nouveau répertoire dramatique. *Escalade ordinaire*, de Werner Schwab.
22.35 Décibels. Portrait de Bob Dylan ; Femmes du Blues ; A propos du 20e anniversaire de la mort de Maria Callas.
0.05 Tard dans la nuit.

FRANCE-MUSIQUE

19.07 Prélude.
19.30 A l'Opéra.
20.00 Opéra. *Susannah*, de Floyd, donné le 1er février, à l'Opéra de Vancouver.
23.07 Présentez la facture. A la poursuite du facteur.

RADIO-CLASSIQUE

19.00 Intermezzo. Œuvres de Tchaïkovski, Dvořák, Smetana.
20.40 Les Concerts Bach-Abel. Œuvres de Bach, Abel, J.-C. Bach, Haendel, Mozart.
22.30 Da Capo. Pierre Monteux, chef d'orchestre. Œuvres de Brahms, R. Strauss, Mahler.

Le Monde
SAMEDI 27 SEPTEMBRE 1997

Sans nuages *par Pierre Georges*

LE GÉNÉRAL Automne, proche parent du funeste général Hiver, est bien aimable avec le pauvre monde. Quel temps, mais quel temps ! Azur sur toute la ligne. Anticyclonique. Beau le matin. Beau le midi. Beau le soir. Un pur bonheur. Pour dire, *c'est pas humain de travailler* par un temps pareil quand on aurait tant d'autres choses à faire ailleurs et tant de plaisir à ne rien faire ici.

Mais enfin puisqu'il le faut ! Prenons ce supplément d'été pour ce qu'il est, une prime de *rentrée*, les *trente-neuf heures*, ou plutôt les soixante, payées en monnaie de soleil. Car n'en doutons pas : elle se paiera un jour cette humeur guillerette qui fait voir la vie en bleu et l'actualité en rose. Par exemple, cette photo dans le Figaro du matin. Jean *Tiberi, de droite, et Daniel* Vaillant, de gauche, en pleine trêve de comices viticoles. Les jours ordinaires les séparent politiquement. Ils ne se font pas de cadeaux et encore moins de politesses.

Et voici que par une sorte de *miracle du temps et des* humeurs, le document les montre comme deux compères dans les vignes du Seigneur. Ou du Sacré-Cœur, succursale parisienne. Comme ils ont l'air aimable, et prévenants et affables. « Tiens, Jean le sécateur ! ». « Pour *toi Daniel, ces quelques* grappes ! ». Ah ! que tout cela est beau, et édifiant, et français. La trêve des vignes, un petit arpent du Bon Dieu à vendanger. Monte là-haut et tu verras Montmartre ! On imagine en quel étonnement, que dit-on, en *quel émerveillement*, cette scène de la vie parisienne a dû laisser les touristes qui arrivent à pleins tonneaux pour se faire arnaquer par les barbouilleurs moldaves de la place du Tertre. Tellement français ! Certes le vin produit à Montmartre pourrait se discuter. On dit même que lorsqu'il est tiré, mieux vaut ne pas le boire. Mais ne tombons *pas dans le travers vinaigrier du* chroniqueur œnologique. L'important n'est pas le vin, mais le fait qu'on en fasse dans la plus délicieuse convivialité. « La vigne, dira notre bon maire, est comme le symbole maintenu d'un véritable art de vivre au cœur d'une grande métropole moderne ». Que dire d'autre, de mieux, de plus finement ciselé et *observé ? Rien. Poulbots* de la métropole, levez vos verres pour le zaziesque refrain : « Il a très bien parlé, on va le faire empailler».

Beau temps aussi à Strasbourg où nous nous prélassons ce matin. On n'y vendange pas *encore dans les rues. Mais* la ville sous le soleil est un vrai enchantement. C'est carrément super-Montmartre. Avec, en prime, les belles filles sur leur grand vélo.

Là-aussi, les touristes débarquent par cars entiers. La cathédrale, les berges de l'Ill, les maisons alsaciennes à colombages, la Petite France, bon, on ne va pas énoncer tout le dépliant. Rien ne manque et les Alsaciens sont toujours frappés de géraniumania.

Mais si l'on en parle, c'est *pour une autre raison : la qualité* même de ces touristes, ceux que les agences de voyages appellent les seniors. Les retraités, les clubs du troisième âge, les gens qui ont désormais tout leur temps pour s'offrir du bon temps, s'en payent une bonne tranche. *Un vrai phénomène de* société comme l'on dit. N'empêche que cette année, avec leur radieux conscrit, le général Automne, ils ne seront point volés !

DÉPÊCHES

■ **ITALIE : vingt-quatre mafieux** ont été condamnés à la prison à vie par les juges de la cour d'assise de Caltanisetta, en Sicile, vendredi 26 septembre. Les accusés étaient jugés pour leur participation à l'assassinat, en 1992, du plus célèbre juge anti-mafia, Giovanni Falcone.

■ **CATASTROPHE : un Airbus s'est écrasé** dans le nord-est de Sumatra avec 221 passagers à bord. L'avion de la compagnie indonésienne Garuda *venait de Jakarta et s'est écrasé à 14 h 30 locales (07 h 30 GMT). – (AFP.)*

■ **ÉCONOMIE : le commerce extérieur français** a établi un nouveau record historique, en juillet, avec un excédent de 22,4 milliards de francs. Il s'explique par une très forte demande étrangère : les exportations ont atteint un niveau sans précédent de 144,9 milliards de francs (en données corrigées des variations saisonnières), en hausse d'une vingtaine de milliards de francs par rapport à la tendance de l'an passé, les importations restant à un niveau normal, soit 122,5 milliards de francs. L'excédent, no*tamment pour l'industrie militaire, atteint un pic* à 3,2 *milliards* de francs.

■ **ESPACE : la navette américaine Atlantis** a décollé, vendredi 26 septembre à 4 h 34 (heure de Paris), de Cap Canaveral (Floride), avec sept astronautes, dont le Français Jean-Loup Chrétien. Elle doit s'arrimer à la station orbitale russe Mir dans la nuit de samedi à dimanche, afin de relever l'astronaute américain Michael Foale, qui sera remplacé par son collègue David Wolf (*Le Monde* du 26 septembre).

■ **SLOVAQUIE : la Cour internationale de justice** (CIJ) de La Haye a *tranché, jeudi 25 septembre, en faveur de la Slovaquie* le *différend* qui oppose ce pays à la Hongrie, à propos de la construction du barrage hydroélectrique de Gabcikovo, sur le Danube. La Hongrie s'était retirée en 1989 de ce projet décidé en 1977 entre la Hongrie et la Tchécoslovaquie communistes. La Slovaquie, issue de la Tchécoslovaquie, poursuivait seule, depuis 1993, les travaux. Dans son arrêt, la Cour a conclu que *« la Hongrie n'était pas en droit de suspendre puis d'abandonner en 1989 la partie des travaux qui lui incombait ». – (AFP.)*

■ **POLOGNE : l'Action électorale de Solidarité** (AWS, *droite*) a recueilli 33,83 % des voix et disposera de 201 sièges sur 460 à la Diète (Chambre basse), selon les résultats officiels des élections législatives du 21 septembre, publiés jeudi 25 septembre. L'Alliance de la gauche démocratique (SLD, ex-communiste) a obtenu 27,13 % des voix (164 sièges). L'Union pour la liberté (UW, libéral) : 13,37 % et 60 sièges. Le Parti paysan (PSL, conservateur) : 7,31 % et 27 sièges. Le Mouvement pour la Reconstruction de la Pologne (ROP, droite populiste) : 5,56 % et 6 sièges. La minorité allemande aura deux députés. La participation a atteint 48 %. – *(AFP.)*

■ **SNCF : six passagers ont été légèrement blessés** dans la collision intervenue,jeudi 25 septembre vers 18 heures, entre un TGV *Paris-Dunkerque* et une goudronneuse dont le moteur a calé au moment où elle franchissait la voie à la sortie de Bergues (Nord). Arrivant à 130 km/h, la motrice du TGV a déraillé et s'est couchée sous l'effet du choc.

BOURSE

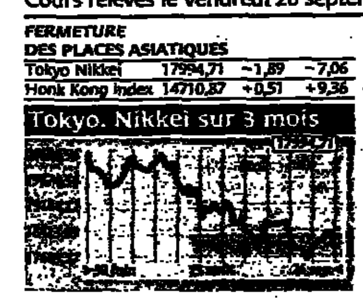
TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 26 septembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE
DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17994,71	−1,89	−7,06
Honk Kong index	14710,87	+0,51	+9,36

Tokyo. Nikkei sur 3 mois



OUVERTURE
DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 26/09	Var. en % 25/09	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2974,83	−1,02	+28,46
Amsterdam CBS	—	—	—
Bruxelles	15770	−0,50	+49,18
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	3703,42	+0,19	+35,87
Londres FT 100	5137,60	+1,42	+24,74
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	23801	−0,57	+51,63
Zurich SMI	5636,30	−0,54	+42,97

Tirage du *Monde* daté du vendredi 26 septembre 1997 : 546 838 exemplaires. 3

Selon le ministre de l'intérieur, « des irrégularités » ont entouré la réélection de M. Tiberi à Paris

Jean-Pierre Chevènement a transmis au Conseil constitutionnel les « observations » de ses services

L'AVIS TRANSMIS par le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, au Conseil constitutionnel sur les recours engagés contre l'élection de Jean Tiberi dans la deuxième circonscription de Paris, le 2 juin, est sévère pour le maire de Paris. *« L'écart des voix entre les deux candidats présents au second tour est important, mais les opérations électorales semblent s'être déroulées dans une contexte accumulant des irrégularités de toute nature. Leur concomitance, plus que la valeur intrinsèque de chacune d'elles, est impressionnante. Le doute sur l'impartialité des travaux des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales est sérieux »*, indique ce document, signé au nom du ministre par Jean-Pierre Duport, directeur de son cabinet.

L'avis rassemble les observations des fonctionnaires du bureau des élections et des études politiques du ministère de l'intérieur sur les recours en annulation déposés par deux des adversaires de M. Tiberi aux élections législatives. *« Toutefois, faute d'élément de preuve décisif, je ne peux que m'en remettre à la sagesse du Conseil constitutionnel, qui seul est en mesure de mener les investigations nécessaires pour que la lumière soit faite sur cette affaire »*, poursuit l'avis du ministre, qui rappelle que *« seule l'instruction et la possibilité d'entendre des témoins pourront permettre d'établir les faits »*.

DEUX RECOURS

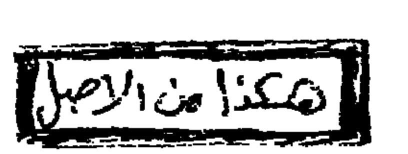
Les deux recours, déposés par Yves Frémion-Danet (Verts) et Lyne Cohen-Solal (PS), invoquent, d'une part, des inscriptions frauduleuses sur les listes électorales, d'autre part, des irrégularités relevées pendant le déroulement du scrutin. Le *premier aspect, révélé par une enquête du Canard Enchaîné* du 23 avril, *« a fait l'objet de nombreuses plaintes devant les tribunaux judiciaires »*, rappelle l'avis ministériel. Celles de Mme Cohen-Solal et de M. Frémion-Danet, qui se sont constitués parties civiles, ont donné lieu à l'ouverture d'une *information* judiciaire à la mi-juin. Le ministre de l'intérieur, sur ce point, admet que le Conseil constitutionnel, selon une jurisprudence invoquée par M. Tiberi dans son mémoire en défense, ne se prononce sur la régularités des inscriptions sur les listes électorales *« que lorsque des manœuvres sont susceptibles d'avoir porté atteinte à la sincérité du scrutin »*.

L'instruction menée par le Conseil en décidera, mais le ministre *« relève cependant certains éléments qui* [l]'*inclinent à penser que des manœuvres ne sont pas absentes des circonstances de l'espèce »*. Et de citer *« le nombre d'immeubles d'habitation municipaux correspondant aux adresses des électeurs incriminés »*, *« la domiciliation à des adresses inexistantes ou insusceptibles d'accueillir le nombre d'électeurs recensés »*, *« la référence à des adresses qui correspondent à des bâtiments officiels »*. Sur le déroulement du scrutin, le ministre de l'intérieur passe en revue *« divers griefs, plus anecdotiques, mais qui marqueraient une volonté, s'ils étaient avérés, d'entretenir un contexte peu propice à une expression libre du suffrage »*, sans constituer systématiquement des irrégularités.

Ainsi, l'attribution de logements sociaux entre les deux tours, les relances téléphoniques par des personnes prétendant représenter M. Tiberi, ou le transport d'électeurs par des véhicules municipaux, ne porteraient pas atteinte à la liberté d'expression du suffrage, en l'absence de pressions qui *« alléguées par les requérants, ne sont pas prouvées »*.

Le ministre distingue enfin des irrégularités, lors du dépouillement et du comptage des votes, dont l'incidence est habituellement jugée minime sur le résultat du scrutin *« dans un contexte électoral normal »*. Compte tenu de l'avance (2725 voix) de M. Tiberi sur son adversaire socialiste au second tour, les quelques rectifications admises par le député réélu, ne modifieraient guère le décompte final. L'argumentation des recours repose précisément sur l'idée que l'accumulation d'anomalies dans les listes électorales du 5e arrondissement, dont M. Tiberi fut le maire jusqu'en 1995, crée un contexte anormal dans la circonscription du maire de Paris.

Pascale Sauvage


هكذا من الأصل